



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SPANB III



**STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION NATIONAL
DE LA BIODIVERSITÉ
2025 – 2030**



Yaoundé – Décembre 2025

Document stratégique national

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	i
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	iv
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
RÉSUMÉ	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITE AU CAMEROUN.....	4
I. Cadre politique.....	4
I.1. La politique nationale de l’environnement et du développement durable.....	4
I.2. Documents de planification nationale et sectorielle.....	4
I.2.1. Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution par les Plastiques	4
I.2.2. Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30).....	5
I.2.3. Stratégie nationale de protection et de gestion durable des mangroves	5
I.2.4. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)	5
I.2.5. Stratégie 2020 du sous-secteur forêts et faune	6
I.2.6. Stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)	6
I.2.7. Plan national d’adaptation au changement climatique	7
I.2.8. Contribution Déterminée au Niveau National.....	7
I.2.9. Programme national de reboisement et de restauration.....	8
I.2.10. Plan National d’Affectation des Terres (PNAT).....	8
II. Cadre juridique et institutionnel.....	8
II.1. Lois, décrets et textes d’application	8
II.1.1. Textes fondamentaux.....	8
II.1.2. Lois, décrets arrêtés et textes d’application sectorielles clés.....	10
II.2. Structures de gouvernance de la biodiversité	14
II.2.1. Institutions publiques clés	14
II.2.2. Organes de coordination et de pilotage	16

CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES DE LA BIODIVERSITE NATIONALE.....	21
I. Etat des lieux de la biodiversité au Cameroun.....	24
I.1. Typologie et état actuel des écosystèmes du Cameroun.....	24
I.1.1. Écosystèmes marins et côtiers.....	26
I.1.2. Écosystèmes de forêts tropicales denses et humides.....	30
I.1.3. Écosystèmes de montagne.....	34
I.1.4. Écosystèmes de savanes tropicales boisées.....	38
I.1.5. Écosystèmes d'eau douce.....	41
I.1.6. Ecosystèmes semi-arides.....	48
I.2. État de la conservation de la biodiversité au Cameroun	51
I.3. Tendances et enjeux en matière de gestion de la biodiversité	54
I.3.1. Causes et conséquences de perte de la biodiversité.....	54
I.3.2. Tendances par grands types d'écosystèmes.....	59
CHAPITRE III : CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DE LA BIODIVERSITE A L'HORIZON 2030.....	63
I. Vision et mission.....	63
II. Principes directeurs.....	63
III. Axes stratégiques, objectifs nationaux de biodiversité et leur alignement.....	65
IV. matrice du plan d'action.....	74
CHAPITRE IV : MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI-ÉVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS.....	98
I. Plan national de suivi et de surveillance de la biodiversité.....	98
II. Plans connexes de mise en œuvre de la SPANB.....	310
II.1. Plan de renforcement des capacités, de coopération scientifique et technique, et de transfert des technologies	310
II.2. Plan d'action Genre.....	310
II.3. Plan de communication et de sensibilisation.....	310
III. Établissement des rapports nationaux	310
CHAPITRE V : MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NBSAP III	312
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	314
I. Cadres internationaux et instruments juridiques.....	314
I.1. Sources internationales.....	314
I.2. Documents de référence en ligne et bases de données.....	314
I.3. Outils méthodologiques et plateformes d'intégration	314
I.4. Documents régionaux africains.....	315

II.	Cadres et stratégies nationaux du Cameroun	315
II.1.	Sources nationales	315
II.2.	Documents nationaux du Cameroun	315
II.3.	Documents complémentaires de référence technique	316
III.	Études, rapports et littérature scientifique.....	316
III.1.	Études et sources scientifiques et techniques	316
III.2.	Études et rapports BESNet II Cameroun.....	317
III.3.	Autres études et contributions locales	317

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ABS	:	Accès et Partage des Avantages
AMCEZ	:	Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone
AP / APs	:	Aires Protégées
APA	:	Accès et Partage des Avantages
AWF	:	African Wildlife Foundation
B2B	:	Business to Business
BD	:	Base de Données
BEAC	:	Banque des États de l’Afrique Centrale
BES	:	Biodiversité et Services Écosystémiques
CBD / CDB	:	Convention sur la Diversité Biologique
CDMT	:	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDN	:	Contribution Déterminée au niveau National
CMB	:	Cadre Mondial de la Biodiversité
CNPB	:	Comité National Permanent de la Biodiversité
COMIFAC	:	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CR	:	En danger critique d’extinction (Critically Endangered)
CTD / CTDs	:	Collectivité(s) Territoriale(s) Décentralisée(s)
CWCS	:	Cameroon Wildlife Conservation Society
DaRT	:	Data Reporting Tool (outil de rapportage du GBF/CMB)
DFAP	:	Direction de la Faune et des Aires Protégées
EEE	:	Espèces Exotiques Envahissantes
EN	:	En danger (Endangered)
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FEM / GEF	:	Fonds pour l’Environnement Mondial / Global Environment Facility
FPP	:	Forest Peoples Programme
GBF	:	Global Biodiversity Framework
GBF-EAS	:	Global Biodiversity Framework – Enabling Activity Support
GBIF	:	Global Biodiversity Information Facility
GCF	:	Green Climate Fund (Fonds Vert pour le Climat)
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GMV	:	Grande Muraille Verte
ha	:	Hectare
IMET	:	Integrated Management Effectiveness Tool
INS	:	Institut National de la Statistique
IRAD	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KAP	:	Knowledge, Attitudes and Practices
LD	:	Lignes Directrices
METT	:	Management Effectiveness Tracking Tool

MINADER	:	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
MINDEF	:	Ministère de la Défense
MINEPAT	:	Ministère de l’Économie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
MINEPDED	:	Ministère de l’Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	:	Ministère de l’Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	:	Ministère de l’Enseignement Supérieur
MINFI	:	Ministère des Finances
MINFOF	:	Ministère des Forêts et de la Faune
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation
MINSANTE	:	Ministère de la Santé Publique
MoU / MoUs	:	Memorandum of Understanding (Protocole d’accord)
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OIE	:	Organisation Mondiale de la Santé Animale
ONG / ONGs	:	Organisation(s) Non Gouvernementale(s)
OSC	:	Organisations de la Société Civile
PACL	:	Peuples Autochtones et Communautés Locales
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PGB	:	Plan de Gestion de la Biodiversité
PNACC	:	Plan National d’Adaptation aux Changements Climatiques
PNAT	:	Plan National d’Aménagement du Territoire
PNUD /		
UNDP	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PPP	:	Partenariat Public-Privé
PV	:	Procès-Verbal
RAPPAM	:	Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management
REDD+	:	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RESILAC	:	Résilience et de la Cohésion Sociale des populations du Bassin du Lac Tchad
RG	:	Ressources Génétiques
RIS	:	Ramsar Information Sheet
SAMGe	:	Système d’Analyse et de Management de la Gestion
SIG	:	Système d’Information Géographique
SND30	:	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SPANB	:	Stratégie et Plan d’Action National de la Biodiversité
SPM	:	Services du Premier Ministre
TNS	:	Trinational de la Sangha
TRIDOM	:	Tri-National Dja-Odzala-Minkébé
UICN / IUCN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l’Éducation, la Science et la Culture
VU	:	Vulnérable
WDPA	:	World Database on Protected Areas
WWF	:	World Wide Fund for Nature
ZSL	:	Zoological Society of London

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation du Cameroun.....	22
Figure 2 : les Bassins Hydrologiques du Cameroun	23
Figure 3 : Carte des écosystèmes naturels du Cameroun.....	25
Figure 4 : Production halieutique au Cameroun	27
Figure 5 : Écosystèmes marins et côtiers	30
Figure 6 : Ecosystème de forêt tropicale dense humide.....	34
Figure 7 : Ecosystème de montagne	38
Figure 8 : Ecosystème de savane tropicale boisée	41
Figure 9 : Ecosystème d'eau douce.....	47
Figure 10 : Ecosystème semi-arides.....	51
Figure 11 : Carte des Aires protégées	52

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lois et décrets d'application par secteur de développement	14
Tableau 2 : Ministères sectoriels en charge de la gestion de la Biodiversité	16
Tableau 3 : Initiatives de conservation et de restauration de l'écosystème marin et côtier.....	29
Tableau 4 : Initiatives majeures de conservation et de restauration des forêts tropicales denses et humides au Cameroun.....	33
Tableau 5 : Principales initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes de montagne au Cameroun	37
Tableau 6 : Principales initiatives de conservation et de restauration des savanes tropicales boisées	41
Tableau 7 : Initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes d'eau douce au Cameroun	46
Tableau 8 : Initiatives en conservation, de gestion et de restauration des zones semi-arides	50
Tableau 9 : Principes et leurs portées.....	65
Tableau 10 : Axes stratégiques et objectifs nationaux de biodiversité alignés au CMB	73
Tableau 11 : Plan d'action.....	75
Tableau 12 : Cadre national de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du NBSAP III.....	100

RÉSUMÉ

La troisième version de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB III) du Cameroun s'inscrit dans la continuité des efforts nationaux entrepris depuis plus de deux décennies pour la gestion durable de la biodiversité. Cette nouvelle version marque une étape décisive, car elle intègre les transformations environnementales, économiques et sociales survenues au cours des dix dernières années, avec une vision nationale alignée au Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming–Montréal, aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30).

En effet, malgré des progrès notables enregistrés en matière de création et de gestion des aires protégées, de sensibilisation et de réforme institutionnelle, la biodiversité du Cameroun demeure soumise à des pressions croissantes. Ces pressions s'illustrent par la déforestation, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, la prolifération des espèces exotiques envahissantes, l'urbanisation non maîtrisée et les effets néfastes du changement climatique. Elles entraînent une diminution de l'offre des services écosystémiques essentiels à la sécurité alimentaire, à la santé humaine et au bien-être des populations.

Le sixième rapport national élaboré sous l'égide du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) avec l'accompagnement technique et financier du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), a mis en évidence les limites de la mise en œuvre de la SPANB II, notamment la faible intégration intersectorielle, l'absence de mécanismes de financement durables, l'insuffisance de données scientifiques et une faible coordination des acteurs.

Par ailleurs le Cameroun a réalisé son évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques en 2022. Cette évaluation dresse un état des lieux de la biodiversité et des services écosystémiques à l'échelle nationale. Elle a permis de fournir une image détaillée de la situation des écosystèmes et de leurs services, d'identifier les moteurs et les tendances de pertes de la biodiversité, de ressortir les lacunes en matière de connaissances et de disponibilité de l'information et des données de biodiversité. Dans la même veine, une analyse de la gouvernance et de l'impact des orientations stratégiques de développement sur la biodiversité a été faite pour envisager une gestion durable efficace de notre riche biodiversité.

Forts de ces constats, le Cameroun a transformé ses défis de gestion de la biodiversité en opportunité d'action. Cette démarche s'est effectuée à travers une approche pangouvernementale et pansociétale dans la perspective de préserver l'équilibre des écosystèmes par une intégration sectorielle conforme au processus de décentralisation engagé par le Gouvernement depuis 2018.

A cet effet, la SPANB III se structure autour de cinq axes stratégiques majeurs : (i) la réduction des menaces sur la biodiversité et les services écosystémiques, (ii) la restauration des écosystèmes dégradés et l'amélioration des services écosystémiques, (iii) le développement et la capitalisation de l'information et des connaissances sur la biodiversité, (iv) la gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques et (v) la mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité.

De manière spécifique, il s'agit d'intensifier les efforts de lutte contre la déforestation, la pollution et la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Il est également question de mettre l'accent sur la restauration de la santé écologique des écosystèmes dégradés, la production et la valorisation des connaissances scientifiques, des savoirs et savoirs faire traditionnels. Ces données et informations, sont capitalisées à travers le Système National d'Information sur la Biodiversité (SNIB) et le Centre d'échange d'information sur la biodiversité (CHM).

La présente stratégie reconnaît le rôle central des collectivités territoriales décentralisées, des organisations de la société civile, du secteur privé, des peuples autochtones et communautés locales (PACL), ainsi que des femmes et des jeunes, dans la mise en œuvre et le suivi des actions. La finalité est de créer un environnement favorable où la concertation, la transparence et la redevabilité sont des principes opérationnels, avec des moyens de mise en œuvre bien définis mettant de l'accent sur la nécessité d'une mobilisation financière diversifiée. A ce titre, le plan national de financement de la stratégie entend, en plus des ressources publiques allouées, promouvoir, des mécanismes innovants tels que les paiements pour services écosystémiques, les crédits biodiversité, les dettes natures, les partenariats public-privé, les obligations vertes et la finance carbone. Ces instruments viendront compléter les financements multilatéraux, notamment ceux du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds d'Adaptation (FA) et du Fonds pour la mise en œuvre du Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB).

Sur le plan institutionnel, la coordination de la SPANB III repose sur une architecture à plusieurs niveaux. Le MINEPDED, Autorité nationale compétente assume la responsabilité stratégique, tandis que les Administrations sectorielles assurent la mise en œuvre technique. Le secteur privé et financier quant à lui, contribue à la valorisation économique et à la mobilisation des ressources en faveur de la biodiversité. Sur le plan opérationnel, en plus des acteurs institutionnels, les Peuples Autochtones et les Communautés Locales (PACL), les ONG, les femmes et les jeunes, ainsi que les groupes religieux garantissent une appropriation communautaire et durable des interventions.

Un plan de suivi et de surveillance constituant l'élément clé du système suivi-évaluation a été élaboré. Il associe le suivi opérationnel sur le terrain, le suivi sectoriel par les Administrations concernées et le suivi stratégique par le MINEPDED. Les indicateurs retenus traduisent la triple dimension écologique, économique et sociale de la biodiversité.

Les efforts à consentir marqueront un tournant stratégique pour le Cameroun et contribueront à la construction d'une économie verte et inclusive, où la biodiversité ne sera plus un simple patrimoine naturel, mais un véritable pilier de développement, en combinant gouvernance renforcée, mécanisme de financement durable, participation active des communautés et intégration transversale de la biodiversité dans les politiques sectorielles. Ainsi, le Cameroun donnera un coup d'accélérateur à sa dynamique de transformation structurelle sur la voie d'un avenir écologiquement résilient, socialement équitable et économiquement viable.

INTRODUCTION

La diversité biologique, ou biodiversité, désigne « la variabilité parmi les organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie ; elle comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes » (article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique, CDB, 1992). La biodiversité constitue la base du bien-être humain, l'un des piliers du développement économique et un indicateur de la résilience écologique. Ses composantes que sont les gènes, les espèces et les écosystèmes assurent la fourniture de biens et de services écosystémiques essentiels tels que : la production alimentaire, la régulation du climat, la purification de l'eau, la pollinisation, la fertilité des sols, et la séquestration du carbone.

Dans ce contexte, il convient de souligner que le Cameroun, considéré comme Afrique en miniature, abrite environ 92 % des types d'écosystèmes africains (PNUE, 1997 ; MINEP, 2008). Sa position biogéographique, ses conditions climatiques variées et la diversité de ses reliefs expliquent une richesse biologique remarquable constituée de : (i) plus de 9 000 espèces de plantes vasculaires (dont environ 1 600 endémiques) et (ii) 297 espèces de mammifères, 900 espèces d'oiseaux, 400 reptiles et amphibiens, et une flore marine et côtière dense, notamment les mangroves du littoral (MINEPDED, 2024 ; UICN 2024). Cette diversité se retrouve dans les écosystèmes forestiers, savanicoles, montagnards, semi-arides, marins et d'eaux douces qui fournissent des biens et services importants évalués à plusieurs milliards de FCFA par an (MINEPDED, 2024).

Les ressources biologiques et génétiques du Cameroun constituent la base de développement de nombreux secteurs d'activité de l'économie nationale. La biodiversité agricole contribue à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la résilience des systèmes de production face aux changements climatiques (PNACC, 2023). Les forêts tropicales humides du Sud et de l'Est représentent près de 42 % du territoire national. Elles offrent de nombreux services, assurent le stockage du carbone et la régulation hydrique et constituent des sources de revenus importants pour l'économie nationale (FAO-FRA, 2020 ; MINEPDED, 2024). De même, les écosystèmes d'eau douce et marins fournissent des moyens de subsistance à plus de 150 000 ménages (MINEPIA, 2023), la diversité des paysages et la faune emblématique à l'instar des gorilles, éléphants et oiseaux endémiques, constituent un potentiel remarquable pour l'écotourisme. De même, les savoirs et savoir-faire traditionnels sur le plan médicinal et cosmétique constituent un maillon important des valeurs communautaires sur le prisme socioculturel et scientifique.

Dans cette dynamique, le Cameroun, partie aux principaux Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement, est engagé à apporter sa contribution à la réponse mondiale visant à inverser la tendance à la dégradation de la biodiversité et de l'offre des services écosystémiques. A ce titre, le pays a ratifié et adopté un ensemble d'instruments internationaux parmi lesquels la Convention sur la Diversité Biologique (1994), le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques (2003), le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (2014), ainsi que le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (COP15, 2022). Il a également adhéré à d'autres instruments majeurs tels que la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore Sauvage menacées d'extinction (CITES, 1981), la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (2006), la Convention de Bon sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage (CMS, 1983), la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD, 1997) et la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC, 1994). Afin d'assurer une meilleure coordination nationale en matière de biodiversité, le Cameroun a en outre mis en place un Comité National Permanent de la Biodiversité et une

Plateforme Nationale de l'Interface Science-Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques. Ces engagements traduisent la volonté politique d'inscrire la gestion durable de la biodiversité au cœur des problématiques nationales de développement. Dans ce cadre, la troisième version de la Stratégie et Plan d'Action Nationale de la Biodiversité (SPANB) 2030 est en cohérence avec la vision 2035, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et la vision 2050 du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB-KM), afin de permettre une protection plus efficace et une valorisation accrue de la biodiversité.

Ces engagements internationaux justifient par ailleurs la nécessité de revisiter et d'actualiser la SPANB adoptée en 2012. En effet, la CDB rappelle le rôle pivot des stratégies nationales comme instruments d'opérationnalisation de ses trois objectifs fondamentaux, à savoir : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Conformément à l'article 6 de la CDB, chaque Partie est invitée à élaborer ou actualiser sa stratégie nationale et à intégrer la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels pertinents. C'est ainsi que le Cameroun a élaboré une première stratégie en 1999 (validée en 2000) puis révisée en 2012, afin de matérialiser les engagements nationaux dans la lutte contre la perte de biodiversité, la valorisation des ressources biologiques, le renforcement de la gouvernance environnementale et la planification du développement.

Cependant, plus d'une décennie après son adoption, la SPANB 2012 révèle des limites au regard des évolutions nationales et globales. Les analyses de l'Emprunte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun (2022) et de l'initiative Biodiversity and Ecosystems Services Network (BESNet II, 2024) mettent en évidence, entre autres, une faible intégration sectorielle, une inadéquation face aux défis émergents, une absence de système robuste de suivi-évaluation aligné sur les engagements internationaux, une absence de mécanisme de financement durable et une faible synergie institutionnelle. Ces constats soulignent la nécessité d'une révision du cadre stratégique de gestion de la biodiversité afin de l'adapter aux nouveaux enjeux environnementaux, socio-économiques et géopolitiques.

Cette actualisation est d'autant plus justifiée que de nouveaux engagements se sont imposés depuis 2012. Sur le plan national, la SND30 entrevoit la gestion durable des ressources naturelles comme levier de croissance et de résilience ; le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et la Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) intègrent des actions visant à réduire les pressions liées au climat ; le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) prévoit une prise en compte explicite des couloirs écologiques et la loi APA traduit juridiquement les obligations du Protocole de Nagoya. Sur le plan international, l'effort mondial engagé à travers le CMB-KM, dont la vision 2050 « Vivre en harmonie avec la nature » se décline en quatre objectifs et vingt-trois cibles à l'horizon 2030, appelle chaque État à réaligner ses priorités nationales. Ainsi, l'alignement de la stratégie nationale du Cameroun sur ces cibles permet d'inscrire la SPANB révisée dans la dynamique mondiale d'inversion des tendances à la perte de la biodiversité.

Dans cette perspective, la révision de la SPANB vise à doter le pays d'un instrument actualisé, cohérent, opérationnel et prospectif. Ce processus poursuit des objectifs tels que l'alignement avec le CMB, le renforcement de la cohérence intersectorielle, la promotion d'une gouvernance inclusive impliquant les Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) avec prise en compte du genre, l'intégration effective de la biodiversité dans les secteurs de production, ainsi que la mise en place d'un système de suivi-évaluation aligné sur les 23 cibles mondiales et les 28 objectifs nationaux.

Enfin, il est important de souligner que le présent document constitue la troisième Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité du Cameroun (2025-2030). Il s'inscrit dans la continuité des versions antérieures tout en intégrant les nouveaux contextes environnementaux, économiques et institutionnels. Sa vocation est d'être un outil stratégique et opérationnel de mise en œuvre des engagements du Cameroun au titre du CMB-KM, des ODD et des politiques nationales. Il couvre l'ensemble des composantes de la biodiversité (gènes, espèces, habitats, écosystèmes et les services écosystémiques) en mettant en évidence

leurs interactions avec le développement économique, la sécurité alimentaire, la santé, le climat et la réduction de la pauvreté, conformément à la vision du Cameroun à l'horizon 2035 et aux orientations de la SND30. Il identifie ainsi les tendances, les menaces et les causes profondes de la perte de biodiversité, définit les objectifs stratégiques et les cibles à l'horizon 2030 et 2035 et sert de cadre transversal pour la planification sectorielle et territoriale durable, y compris la préparation des plans complémentaires de renforcement des capacités, de communication et de sensibilisation, du genre, de la mobilisation des ressources, du suivi et de la surveillance. Cette stratégie s'inscrit donc dans une démarche de synergie entre conventions internationales, renforçant la cohérence des politiques publiques et la mobilisation des financements.

Dans le prolongement de ces orientations, l'élaboration de cette troisième version de la SPANB a reposé sur une démarche méthodologique inclusive, participative et scientifique, conformément aux exigences de la CDB et aux orientations du CMB-KM. Ce processus engagé en novembre 2023 dans le cadre du projet Global Biodiversity Framework Early Action Support (GBF-EAS) et mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) avec l'appui du FEM et du PNUE, s'est déroulé jusqu'en décembre 2025 autour de quatre phases successives en cohérence avec les composantes du projet : (i) l'examen rapide de la SPANB, (ii) l'évaluation des systèmes de suivi et de surveillance, (iii) l'alignement politique et institutionnel, et (iv) l'examen du financement de la biodiversité. Il a mobilisé à la fois le Comité Technique Ad Hoc chargé de la coordination technique, le Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB) chargé de la coordination interministérielle, ainsi que des groupes d'experts et des consultants nationaux. Les étapes clés ont porté sur l'alignement des objectifs nationaux avec le CMB-KM et la SND30, la définition de cinq axes stratégiques et de vingt-huit objectifs nationaux, l'organisation des ateliers infranationaux de consultation, l'intégration des protocoles de Nagoya et Cartagena, la production des plans d'action d'intégration juridique et institutionnelle, et la finalisation des actions et activités opérationnelles validées par le CNPB. Le processus s'est également appuyé sur des renforcements de capacités, notamment à travers la vulgarisation du cadre de suivi du GBF, la formation sur l'outil DaRT, et des actions de mobilisation du secteur privé et du secteur de la finance. Ce cheminement permet ainsi de doter le Cameroun d'un cadre de mise en œuvre robuste, cohérent et aligné aux exigences du CMB-KM.

La présente stratégie est structurée en cinq (05) chapitres à savoir : (i) cadre politique, juridique et institutionnel de la gestion de la biodiversité au Cameroun ; (ii) situation actuelle et tendances de la biodiversité nationale ; (iii) cadre stratégique et opérationnel de la biodiversité à l'horizon 2030 ; (iv) mécanismes de mise en œuvre, suivi-évaluation et établissement des rapports et (v) mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du NBSAP III.

CHAPITRE I : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DE LA BIODIVERSITE AU CAMEROUN

I. CADRE POLITIQUE

I.1.LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique nationale de l'environnement et du développement durable vise à garantir un équilibre durable entre le développement économique et la préservation des écosystèmes, à travers : (i) la promotion de la gestion intégrée des écosystèmes et la conservation in situ et ex situ de la biodiversité, (ii) l'intégration des considérations environnementales dans les politiques sectorielles (agriculture, foresterie, mines, énergie, urbanisme...), (iii) la préservation des fonctions écologiques essentielles et la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, (iv) le renforcement du cadre institutionnel et juridique et (v) la participation active des communautés locales et peuples autochtones à la gestion et à la valorisation durable des ressources naturelles,(BES, 2023).

Cette politique nationale s'appuie sur les principaux instruments de planification que sont : la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution par les Plastiques (SNLPP, 2022) la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30, 2020), , la Stratégie Nationale de Protection et de Gestion durable des Mangroves (SNPGM, 2017), la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2016), le Plan harmonisé de restauration des terres et des paysages forestiers dégradés (2021) et le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC, 2015), lesquels expriment l'engagement du Cameroun en faveur d'un développement vert, inclusif et résilient, en cohérence avec les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (COP15/4, 2022), Elle intègre plusieurs politiques et programmes sectoriels notamment, la Stratégie du sous-secteur forêt et faune, le Plan national d'affectation des terres, la Stratégie nationale REDD+ ainsi que le Programme national de reboisement et de restauration qui, chacun dans leur domaine, contribuent à réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer les écosystèmes dégradés et promouvoir une économie verte, conformément aux priorités nationales définies dans la SPANB et la SND30 (NBESA, 2022).

I.2.DOCUMENTS DE PLANIFICATION NATIONALE ET SECTORIELLE

I.2.1. STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES

La Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution par les Plastiques (SNLPP, 2022), vise à apporter une réponse cohérente et efficace à la pollution par les plastiques au Cameroun. L'objectif est de renforcer la gouvernance, réduire l'usage des plastiques, promouvoir leur substitution, améliorer l'information environnementale et assurer un dispositif efficace de mise en œuvre et de suivi-évaluation, en cohérence avec les engagements nationaux à l'horizon 2030.

A cet effet, la stratégie donne des orientations pour réduire les limites actuelles du cadre réglementaire et promeut la participation des principaux acteurs institutionnels, techniques et financiers pour une gestion concertée, à travers les axes, les mesures et les actions prioritaires définis.

I.2.2. STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT 2030 (SND30)

La SND30 fait de la protection de la biodiversité un axe majeur du développement durable du Cameroun en mettant l'accent sur la préservation et la restauration des écosystèmes notamment les forêts, les zones humides, les mangroves et les aires protégées. Face à la déforestation, à l'expansion agricole non planifiée et aux exploitations illégales, elle renforce la gestion des zones sensibles et encourage l'utilisation durable des ressources biologiques (forestière, faunique, floristique et halieutique). Cette approche s'appuie sur des mécanismes de contrôle, de certification et de régulation, tout en intégrant la gestion des ressources génétiques selon les principes d'accès et de partage des avantages. La stratégie met également l'accent sur la gouvernance environnementale, en modernisant le cadre légal, en améliorant les capacités institutionnelles et les outils de suivi, et en soutenant la conservation communautaire par l'extension des corridors écologiques et l'appui aux initiatives locales. Par ailleurs, la SND30 vise l'intégration systématique de la biodiversité dans les secteurs productifs, notamment l'agriculture, les mines, l'énergie et les infrastructures, à travers le renforcement des évaluations environnementales et sociales et la promotion de pratiques agricoles climato-intelligentes. Elle soutient le développement de l'économie verte et bleue à travers l'écotourisme, la pêche responsable, l'aquaculture et la valorisation des produits forestiers non ligneux, afin de concilier croissance économique et résilience écologique. Enfin, la stratégie accorde une place centrale à la sensibilisation, à l'éducation environnementale et au développement de la recherche scientifique, en prévoyant des dispositifs de formation, des outils de suivi écologique appropriés et des bases de données actualisées pour soutenir des décisions éclairées et favoriser l'appropriation des enjeux de biodiversité par la population.

I.2.3. STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION ET DE GESTION DURABLE DES MANGROVES

La stratégie nationale de protection des mangroves du Cameroun (2017), vise à assurer la conservation, l'utilisation durable et la restauration des écosystèmes de mangroves, qui couvrent environ 234 000 ha le long du littoral camerounais et constituent les plus vastes d'Afrique centrale. Ces écosystèmes fournissent des services majeurs, notamment la protection des côtes, la séquestration du carbone bleu, le soutien aux pêcheries, ainsi que des moyens de subsistance essentiels pour près de 30 % des populations côtières. La stratégie promeut des actions de gestion intégrée et participative des mangroves, fondée sur cinq approches complémentaires : écosystémique, intégrée, paysagère, holistique et participative, en plaçant les communautés riveraines au cœur des interventions relatives à la conservation et la restauration. Elle met également l'accent sur l'amélioration des connaissances scientifiques, le renforcement de la gouvernance, et la prise en compte de la problématique des mangroves dans les politiques de développement côtier, de climat et de biodiversité. Cette stratégie constitue l'un des leviers opérationnels clé pour l'atteinte des objectifs nationaux relatifs à la conservation des écosystèmes côtiers, à la restauration des écosystèmes dégradés et à la valorisation du carbone bleu.

I.2.4. STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD, 2016), constitue un cadre politique transversal visant à intégrer de manière cohérente les dimensions économique, sociale et environnementale

du développement du Cameroun. Elle oriente les politiques publiques et les investissements vers un modèle de développement équilibré, fondé sur la durabilité des ressources naturelles, l'équité sociale et la performance économique à long terme. La SNDD reconnaît la biodiversité et les écosystèmes comme des piliers du développement durable. Elle met l'accent sur la préservation du capital naturel, la gestion durable des ressources biologiques et la réduction des pressions exercées sur les écosystèmes, en lien avec la sécurité alimentaire, la résilience climatique et l'amélioration des moyens de subsistance. La stratégie promeut l'intégration systématique de la biodiversité et de l'environnement dans les secteurs clés du développement, notamment l'agriculture, les forêts, l'énergie, les mines, les infrastructures et l'urbanisme. Elle encourage des modes de production et de consommation durables, le recours aux solutions fondées sur la nature, ainsi que le renforcement de la gouvernance environnementale, de la planification territoriale et des mécanismes de suivi. La SNDD assure l'alignement des objectifs nationaux de conservation de la biodiversité avec les priorités économiques et sociales du Cameroun. Elle renforce la cohérence entre les stratégies sectorielles et les engagements internationaux du pays.

I.2.5. STRATÉGIE 2020 DU SOUS-SECTEUR FORÊTS ET FAUNE

La Stratégie 2020 du sous-secteur forêts et faune fait de la protection de la biodiversité un axe central, articulé autour de la gestion durable des forêts, de la conservation des ressources fauniques et de la sécurisation des aires protégées. Elle met l'accent sur l'aménagement des forêts, la régénération des écosystèmes et le reboisement, en conformité avec les lois forestières et environnementales. Ces actions visent à préserver les fonctions écologiques essentielles des forêts et à limiter leur dégradation. La stratégie renforce également la lutte contre le braconnage et la surveillance des habitats grâce à des dispositifs spécialisés, afin de protéger les espèces menacées et les écosystèmes sensibles.

Parallèlement, elle insiste sur l'implication des Peuples Autochtone et Communautés Locales (PACL) dans la gestion communautaire des ressources, des forêts, des zones cynégétiques et dans l'écotourisme, pour concilier conservation et développement local. Elle souligne par ailleurs l'importance du respect des engagements internationaux du Cameroun envers la CDB, la CITES et le Plan de convergence de la COMIFAC. Ainsi, la protection de la biodiversité repose sur quatre leviers complémentaires : l'aménagement durable, la conservation, la participation communautaire et l'alignement sur les normes internationales, afin de garantir la préservation durable des gènes, espèces et écosystèmes du Cameroun.

I.2.6. STRATÉGIE NATIONALE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ISSUES DE LA DÉFORESTATION ET DE LA DÉGRADATION DES FORÊTS (REDD+)

La Stratégie Nationale REDD+ du Cameroun place la protection des forêts et la préservation des écosystèmes au cœur de son approche de réduction des émissions, en soulignant que les forêts constituent à la fois un réservoir majeur de biodiversité et un élément essentiel de la régulation climatique. Cette approche se traduit par l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation, qui met en évidence les pressions croissantes sur les habitats naturels, du fait de l'extension agricole, de l'exploitation du bois et du développement des infrastructures. En décrivant précisément ces moteurs dans chaque zone agroécologique, la REDD+ montre comment la perte du couvert forestier menace la diversité biologique et les services écosystémiques, ce qui justifie la nécessité des approches de conservation et de restauration intégrées.

La stratégie articule ses options en orientant la gestion durable des forêts, la conservation des stocks de carbone et la restauration des paysages comme moyens directs de protéger les écosystèmes. Les programmes d'intervention proposés incorporent tous des actions visant explicitement la protection de la biodiversité. Ces actions comprennent la réduction des pressions dans les forêts du Sud, la restauration des paysages du Nord et la gestion intégrée des bassins versants de l'Ouest. Qu'il s'agisse du reboisement, du zonage écologique, de la promotion d'une agriculture intelligente face aux changements climatiques ou de la gestion durable du bois-énergie, chaque composante contribue à réduire la fragmentation des habitats, à maintenir des corridors écologiques et à préserver les espèces sensibles. En parallèle, les mécanismes de

sauvegardes environnementales et sociales, le renforcement de la gouvernance, la participation des populations locales et autochtones, ainsi que le suivi environnemental, assurent que les interventions REDD+ soutiennent durablement la conservation de la biodiversité. Ainsi, la stratégie offre une approche où la réduction des émissions et la préservation du patrimoine naturel sont indissociablement liées.

I.2.7. PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) intègre la protection des écosystèmes comme un volet transversal de l'adaptation, en insistant sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles pour réduire les pressions sur les forêts, les cours d'eau, les sols et les aires protégées. Le Plan met également l'accent sur la préservation de la biodiversité à travers des actions sectorielles et territoriales. Les recommandations relatives au sous-secteur forêts et faune prévoient, entre autres, la réduction de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques, l'amélioration des pratiques sylvicoles, la restauration des zones dégradées et le renforcement des mécanismes de surveillance contre la déforestation et le braconnage, ainsi que le développement des actions d'adaptation à l'échelle communautaire. Cette action soutient, la valorisation des connaissances locales pour protéger les écosystèmes et l'intégration de l'analyse des risques climatiques dans la planification de l'affectation des terres.

I.1.2. 7 Plan harmonisé de Restauration des Terres et des Paysages Forestiers Dégradés

Le Plan harmonisé de Restauration des Terres et des Paysages Forestiers Dégradés (PRTPFD, 2021), vise à inverser la tendance à la dégradation des terres, lutter contre la désertification et restaurer les paysages forestiers dégradés, en cohérence avec les engagements internationaux du Cameroun. Son objectif principal est de fédérer l'ensemble des réflexions et efforts des acteurs intervenant dans la lutte contre la dégradation des paysages et des terres au Cameroun.

À ce titre, le plan constitue l'une des références opérationnelles majeure et contribue à l'atteinte des objectifs nationaux de restauration des écosystèmes, de conservation de la biodiversité, de résilience aux changements climatiques et à l'amélioration du bien-être des populations.

I.2.8. CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL

La Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) révisée met en avant plusieurs actions prioritaires. Ces actions incluent notamment la réduction de la déforestation, la restauration des écosystèmes forestiers, ainsi que la mise en œuvre d'un reboisement massif pour protéger les habitats naturels et maintenir leur capacité à stocker le carbone. La CDN prévoit, entre autres, la promotion de l'agro-écologie pour réduire l'érosion et la dégradation des terres, la gestion intégrée des ressources en eau, la protection du littoral contre l'érosion et la montée du niveau de la mer, ainsi que le renforcement de la surveillance environnementale pour anticiper sur les risques climatiques. Les projets dédiés au sous-secteur forêts et faune, tels que la réduction des atteintes à la forêt et la restauration des paysages forestiers dégradés, constituent l'un des leviers majeurs pour conserver la biodiversité et préserver l'offre des services écosystémiques. À travers ces orientations, la CDN révisée affirme la volonté du Cameroun d'assurer la résilience de ses écosystèmes et de maintenir la biodiversité comme socle du développement durable, tout en alignant ses actions sur les engagements internationaux en matière de climat et de conservation de la nature.

I.2.9. PROGRAMME NATIONAL DE REBOISEMENT ET DE RESTAURATION

Le Programme national de reboisement et de restauration place la préservation de la biodiversité au cœur de sa logique d'intervention. Il insiste d'abord sur la nécessité de reconstituer les forêts dans les différentes zones écologiques, en privilégiant des pratiques sylvicoles adaptées afin de maintenir la diversité des essences, restaurer les habitats naturels et garantir la régénération durable des peuplements. Dans les zones de forêt dense en particulier, la stratégie met en avant le reboisement ciblé des essences menacées ou surexploitées, l'enrichissement des peuplements dégradés et l'appui à la domestication d'espèces forestières à haute valeur écologique, afin de soutenir à la fois la productivité forestière et la conservation des ressources. Le programme valorise par ailleurs la participation des PACL et des collectivités territoriales dans la restauration des paysages et la protection des ressources naturelles. Les forêts communautaires, les pépinières villageoises, les plantations privées et les périmètres de reboisement sont présentés comme l'un des leviers permettant de reconstituer les écosystèmes tout en améliorant les moyens de subsistance des populations. Cette dynamique est complétée par des actions en zone de savane humide et sèche, où la restauration du couvert végétal vise à lutter contre la désertification, préserver les sols, réduire l'érosion et protéger les bassins versants. Le programme encourage également l'introduction d'arbres agroforestiers pour renforcer la résilience des paysages et diversifier les espèces utiles aux communautés. À travers ces orientations, le reboisement est présenté non seulement comme une réponse à la dégradation des ressources, mais aussi comme un outil essentiel de maintien de la biodiversité, de stabilisation des écosystèmes et de promotion du développement durable.

I.2.10. PLAN NATIONAL D'AFFECTATION DES TERRES (PNAT)

Le Plan National d'Affectation des Terres (2021), constitue un outil stratégique du cadre politique national visant à organiser, de manière cohérente et prospective, l'utilisation de l'espace national. Il oriente l'allocation des terres entre les différents usages, vise à prévenir les potentiels conflits, en sécurisant les investissements et en préservant le capital naturel. Le plan repose sur une approche intégrée de l'aménagement du territoire, fondée sur l'analyse des potentialités biophysiques, écologiques et socio-économiques des terres. Il intègre notamment la cartographie nationale d'affectation des terres, la planification du territoire et la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et de développement durable. Le PNAT constitue un levier essentiel pour l'intégration transversale de la biodiversité dans les politiques sectorielles et territoriales. Il contribue à la conservation des écosystèmes naturels et des corridors écologiques, à la limitation de la conversion des habitats critiques, ainsi qu'à la promotion d'une planification spatiale favorable à la biodiversité.

II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

II.1. LOIS, DECRETS ET TEXTES D'APPLICATION

II.1.1. TEXTES FONDAMENTAUX

La Constitution du Cameroun, adoptée le 18 janvier 1996 et révisée par la loi n°2008/001 du 14 avril 2008, constitue le fondement juridique suprême en matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. En effet, son Préambule consacre le droit de chaque citoyen à un environnement sain et stipule que : « Tout être humain a droit à un environnement sain. La protection de l'environnement est un devoir pour chacun. L'État veille à la défense et à la promotion de l'environnement. ». Ce principe, ainsi affirmé, confère à la préservation du patrimoine naturel le statut de norme constitutionnelle guidant l'action publique en matière de gouvernance environnementale.

Par ailleurs, l'article 55 (alinéa 2) précise que : « Les collectivités territoriales décentralisées ont pour mission de promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif de leurs populations et d'assurer la protection de l'environnement. ». Cette disposition renforce la responsabilité des collectivités locales dans la gestion décentralisée de l'environnement et la mise en œuvre des politiques de développement durable.

La loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement constitue l'un des textes fondateurs de la politique environnementale du Cameroun. Elle fixe les principes généraux de protection, de restauration et de mise en valeur de l'environnement, tout en encadrant la gestion durable des ressources naturelles. À ce titre, elle établit les principes fondamentaux de protection de la nature, de lutte contre la pollution et de gestion rationnelle des ressources, et consacre l'évaluation environnementale, notamment les études d'impact et les audits environnementaux, comme un instrument obligatoire de planification et de contrôle de la durabilité des projets de développement. Elle institue également le Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD), destiné à financer les activités de protection, de restauration et de sensibilisation environnementale, et consacre le principe de précaution ainsi que le principe du pollueur-payeur, qui constituent des piliers de la gouvernance environnementale. Par ailleurs, la loi reconnaît la participation du public et des communautés locales au processus décisionnel, et établit un cadre de coordination intersectorielle placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Texte de référence pour les politiques et stratégies nationales telles que la SPANB, la SNDD ou le PNACC, cette loi-cadre demeure le fondement juridique de la plupart des textes spécifiques relatifs à la prise en compte de la Convention sur la Diversité Biologique et ses différents protocoles tel que :

- La Loi N°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Elle met en œuvre le Protocole de Nagoya et crée un mécanisme national d'Accès et de Partage des Avantages (APA) qui définit les procédures de partage des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques. Les modalités d'application de ladite loi sont régies par le Décret N°2023/07526/PM du 6 Octobre 2023 ;
- La Loi N°2025/006 du 25 avril 2025 régissant la biosécurité au Cameroun. Elle aligne la législation nationale sur le Protocole de Cartagena et introduit les principes de la responsabilité de l'Etat, de prévention, de précaution, de participation, de collaboration pour la prévention des risques biotechnologiques au Cameroun ;
- La Loi N°2003/2006 du 21 avril 2003 portant régime de la sécurité en matière de biotechnologie moderne au Cameroun. Elle fixe les mesures de sécurité devant régir l'appropriation de la biotechnologie moderne au Cameroun. (Voir Pr KENFACK)

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) est l'un des piliers de la gouvernance camerounaise. A ce titre, il a initié la Loi n° 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun qui définit la politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire. Cette loi vise un développement équilibré du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement. Dans le cadre de l'application de ladite loi, le MINEPAT a coordonné le processus d'élaboration du Plan de Zonage du Territoire National (PZTN) en 2024 qui a abouti à un plan indicatif d'affectation des terres qui devrait être validé par le Conseil National de l'Aménagement du Territoire.

Dans la même veine, le Décret n° 2025/01081/PM du 17 juin 2025 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public, exige les maîtres d'ouvrage, dans le cadre de la conformité environnementale, à réaliser des études qui renseignent la capacité du projet ou du programme à éviter la perte de la biodiversité à travers un Plan de Gestion dédié.

II.1.2. LOIS, DECRETS ARRETES ET TEXTES D'APPLICATION SECTORIELLES CLES

Le tableau ci-après présente les principaux textes législatifs et réglementaires par secteur de développement, mettant en évidence les objectifs juridiques introduits pour intégrer la conservation et l'utilisation durable la biodiversité et la prise en compte des enjeux environnementaux y relatifs dans les politiques publiques au Cameroun.

Secteur de développement	Texte juridique	Objet
Agriculture	Loi n°2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais	Réglemente la fabrication, l'importation, le conditionnement, la distribution et l'utilisation des engrais, afin d'assurer la fertilité durable des sols, la protection de l'environnement et la sécurité des utilisateurs.
	Loi n°2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière	Établit le cadre juridique de la production, de la certification, de la commercialisation et du contrôle des semences et plants, en vue de garantir leur qualité, préserver les ressources phytogénétiques et sécuriser les systèmes de production agricole.
	Loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire	Fixe les règles de prévention, de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux, dans l'objectif de protéger les cultures, la santé publique et les écosystèmes.
	Loi N°2025/013 du 17 décembre 2025 régissant la production biologique au Cameroun	Cette loi a pour objet de définir le cadre juridique de la production biologique au Cameroun, en vue de promouvoir son développement durable, garantir la qualité et la traçabilité des produits, encadrer l'utilisation de la mention « produit biologique », protéger les acteurs et les consommateurs, et organiser les mécanismes de contrôle et de certification.

	Décret n°2005/0772/PM du 6 avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires	Détermine les procédures d'homologation, de contrôle, d'importation et d'utilisation des produits phytosanitaires, afin de limiter les risques pour la santé humaine, l'environnement et la biodiversité.
	Décret n°2005/153 du 4 mai 2005 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national des semences et obtentions végétales	Institue un organe consultatif chargé d'orienter la politique nationale en matière de semences, d'obtentions végétales et de certification, et de contribuer à la protection des ressources phytogénétiques.
	Décret n°2011/2584/pm du 23 août 2011 fixant les modalités de protection des sols et du sous-sol	Fixe le régime de protection des Sols et du sous-sol
Energie	Loi N°2011/0022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun	Elle encadre entre autres les travaux de construction d'ouvrages électriques intervenant dans les zones naturelles protégées. Par ailleurs, elle stipule que l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) veille au respect des dispositions législatives et réglementaires en matière de protection de l'environnement.
	Loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau	Elle a pour objet de fixer, dans le respect des principes de protection de l'environnement et de la santé publique, le cadre juridique général de la gestion, de la protection et de l'utilisation durable des ressources en eau au Cameroun.
	Décret N°2012/2806/PM du 24 septembre 2012 portant application de certaines dispositions de la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun	Il définit les critères de sélection pour l'octroi des concessions, des licences et des autorisations entre autres les normes de protection de l'environnement, l'occupation des sols, le choix des sites, ...

	Décret n° 2001/165/pm du 08 mai 2001 précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution	Précise les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution
Mines	Loi N°2023/014 du 19 décembre 2023 portant code miner	Elle instaure le Fonds de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et de carrières, destiné à financer les activités de mise en œuvre du programme de préservation et de réhabilitation de l'environnement affecté par la réalisation des projets miniers, notamment les sites miniers abandonnés.
	Décret N°2024/05062/PM du 18 novembre 2024 fixant les modalités d'exercice des opérations minières	Il exige aux demandeurs des permis d'exploitation ou d'avenants de fournir entre autres pièces constitutives du dossier : l'attestation de conformité environnementale, le plan actualisé des travaux de fermeture de la mine, de restauration et de réhabilitation des sites des opérations minières ainsi que du plan de financement des travaux. Il définit également le contenu de la surveillance administrative et du contrôle technique dont l'objet est de veiller entre autres, à la protection et à l'utilisation rationnelle des ressources en eau, des nappes phréatiques et de l'environnement.
Forêts	Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune	Elle recouvre l'ensemble des règles qui régissent la conservation, la protection, l'exploitation, la surveillance du couvert forestier, la restauration des paysages forestiers, la mise en valeur et le renouvellement des ressources forestières et fauniques des domaines forestiers, la lutte contre la déforestation et la dégradation

		des forêts, la sécurisation des domaines forestiers, la légalité, la traçabilité des produits forestiers/fauniques, et intègre les droits coutumiers et droits d'usage des communautés riveraines.
	Décret no 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du Régime de la faune.	Il définit entre autres les conditions d'obtention et de renouvellement des permis ou des licences de chasse ainsi que les modalités d'exercice de la profession de guide de chasse
Elevage	Loi N°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire	Elle institut les inspections sanitaires vétérinaires pour assurer la protection des consommateurs et exploitants des établissements contre les zoonoses, les intoxications et toute infection d'origine animale en conformité avec les textes régissant la Santé publique. Elle contribue également à la protection de l'environnement.
Pêche	Loi n° 2024/019 du 23 décembre 2024 régissant la Pêche et l'Aquaculture	Elle vise à : - édicter les règles concernant la pêche, l'aquaculture et les activités connexes, en vue d'atteindre les objectifs généraux de la politique des pêches et de l'aquaculture, - promouvoir la gestion intégrée, responsable, participative et transparente du sous-secteur pêches et aquaculture - assurer, de façon soutenue et durable, la conservation, la protection et l'utilisation des ressources halieutiques et leurs écosystèmes.
	Décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 Fixant les modalités d'application, exigeant licences/permis, réglementant la pêche industrielle, semi-	Ils établissent les modalités strictes d'obtention de licences et de permis pour toutes les formes de pêche (industrielle, semi-industrielle, artisanale, sous-

	industrielle, artisanale et sous-marine, et les établissements de transformation Décret n° 2001/546/PM du 30 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant les modalités d'application du régime de la pêche	marine), et encadrent ainsi l'exploitation des ressources halieutiques, y compris pour les établissements de transformation, et renforçant la gestion durable de ce secteur vital.
Tourisme	Loi N°2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et de loisir au Cameroun	Elle vise à contribuer entre autres à la promotion de la culture nationale, à la protection et à la sauvegarde des valeurs touristiques et culturelles nationales ainsi que de l'environnement
	Décret N°99/443/PM du 25 mars 1999, fixant les modalités relatives à l'activité touristique	Il établit les conditions d'aménagement et d'exploitation des sites touristiques notamment dans les zones d'aménagement touristique différé, vouées prioritairement, à l'écotourisme, à l'aménagement des parcs et jardins publics et à la constitution des réserves foncières, aucune implantation de nature à dégrader l'environnement n'est autorisée

Tableau 1 : Lois et décrets d'application par secteur de développement

Pris dans leur ensemble, ces textes traduisent une évolution progressive vers un cadre juridique plus intégré et plus exigeant, visant à renforcer la gouvernance de la biodiversité, la prévention des impacts environnementaux et l'alignement du développement sectoriel sur les principes de durabilité.

II.2. STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITE

Les structures de gouvernance de la biodiversité reposent sur un dispositif institutionnel multisectoriel qui agissent à travers des plateformes et des comités intersectoriels servant d'organes de coordination et de collaboration pour une synergie d'actions entre les acteurs.

II.2.1. INSTITUTIONS PUBLIQUES CLÉS

➤ Ministères sectoriels

La biodiversité étant multisectorielle, plusieurs ministères contribuent directement à sa gestion :

Ministère	Mandat lié à la biodiversité
MINEPDED	Autorité nationale compétente, il supervise la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) à travers la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) et abrite l'ensemble des points focaux nationaux liés aux Conventions et Protocoles sur la biodiversité.
MINFOF	Gestion durable des forêts, de la faune à travers la gestion des aires protégées, l'encadrement des concessions forestières et la foresterie communautaire ; mise en œuvre de certaines Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement relatifs à biodiversité, notamment la Convention sur le Commerce Internationale des Espèces de faune et flore menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).
MINADER	Intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles ; promotion de systèmes de production durables et de la conservation de la biodiversité agricole à travers la mise en œuvre du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA).
MINEPIA	Gestion durable des ressources halieutiques, pastorales et aquacoles ; intégration des enjeux de biodiversité dans l'élevage, la pêche et l'aquaculture. C'est un acteur clé de la « Plateforme Nationale Une Seule Santé ».
MINEE	Gestion durable des ressources en eau : protection de la qualité de l'eau, gestion intégrée des ressources en eau, préservation de l'équilibre des écosystèmes aquatiques dans les projets hydrauliques et énergétiques.
MINMIDT	Encadrement de la gestion des opérations extractives pour minimiser leurs impacts sur l'environnement tout en veillant à la restauration des sites miniers pour atténuer les dégradations environnementales et encourager une gestion plus durable de la biodiversité.
MINTP	Intégration de la biodiversité dans les projets d'infrastructures à travers les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issus des études d'impact, en collaboration avec le MINEPDED, pour atténuer les impacts négatifs des routes sur les écosystèmes locaux (forêts, mangroves, plans et cours d'eau, ...) et s'assurer que la construction respecte les normes environnementales, tout en promouvant une intégration de la biodiversité dans le développement du pays.
MINRESI	Recherche et innovation menées par ses instituts sous tutelle (IRAD, IMPM, IRGM) qui étudient les ressources naturelles, développent des solutions agricoles durables, cartographient les écosystèmes, et œuvrent pour une industrie pharmaceutique basée sur la pharmacopée camerounaise, soutenant ainsi la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques
MINEPAT	Intégration des aspects environnementaux dans les politiques économiques et les grands projets de développement, en collaboration avec le MINEPDED, qui définit les politiques

	environnementales, planifie, coordonne et suit les actions de conservation, y compris l'évaluation et la protection des aires protégées et l'élaboration des SPANB.
MINTOUL	Promotion de l'écotourisme et le tourisme durable, valorisant ainsi le patrimoine naturel, créant des opportunités économiques pour les communautés locales, et travaillant en synergie avec d'autres ministères (MINEPDED, MINFOF) pour intégrer la conservation dans le développement touristique, notamment à travers des initiatives de cogestion des aires protégées pour un équilibre durable entre économie et nature.

Tableau 2 : Ministères sectoriels en charge de la gestion de la Biodiversité

Ce dispositif traduit le passage d'une logique sectorielle isolée vers une approche intégrée, où chaque ministère contribue à la réduction des pressions, à la restauration ou à la valorisation durable de la biodiversité.

II.2.2. ORGANES DE COORDINATION ET DE PILOTAGE

a. Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB)

Institué par Arrêté n°001/CAB/MINEPDED du 11 octobre 2023, le Comité National Permanent de la Biodiversité (CNPB) est l'organe de supervision chargé de :

- Coordonner et élaborer les Stratégies et Plans d'Actions Nationaux sur la Biodiversité (SPANB) conformément au cadre stratégique mondial en vigueur ;
- Contrôler et surveiller la mise en œuvre des SPANB ainsi que leur élaboration des rapports nationaux de la CDB ;
- Veiller à la prise en compte de la participation de toutes les parties prenantes ;
- Approuver les plans de communication et de vulgarisation des SPANB et des cadres stratégiques mondiaux ainsi que les mécanismes de suivi et de surveillance de la mise en œuvre des SPANB ;
- Veiller à la revue périodique des progrès de mise en œuvre des SPANB
- Approuver les rapports nationaux de mise en œuvre des SPANB ;
- Consulter la Plateforme Nationale de l'Interface Science-Politique sur la Biodiversité et la Services Ecosystémiques (NP-SPBES) pour la mise à disposition des connaissances scientifiques nécessaires sur les thématiques préoccupantes et émergentes, en vue d'une prise de décision éclairée ;
- Assister le Gouvernement dans la synergie de mise en œuvre des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement relatifs à la biodiversité ;
- Recevoir et intégrer les engagements des acteurs non étatiques sur la préservation de la biodiversité dans les SPANB ;
- Approuver les stratégies de renforcement des capacités en matière de gestion de la biodiversité ;
- Approuver et coordonner l'exécution du plan de financement des SPANB
- Préparer les positions officielles du Cameroun pour les rencontres internationales dans le cadre de la CDB.

Il est placé sous la Présidence du MINEPDED et la Vice-Présidence des Secréaires Généraux du Ministère des Finances et du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Il est composé de quinze membres statutaires dont un représentant des Services du Premier Ministre, onze (11) représentants des Administrations sectorielles et trois (03) représentants des institutions publiques spécialisées, à savoir l'Institut National de la Statistique,

l'Observatoire National sur les Changements Climatiques et l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier.

Le Secrétariat technique, est coordonné par le Point focal CDB assisté de quinze (15) membres, Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) relatifs à la biodiversité. Ce dispositif permet de garantir la cohérence, la collaboration et la synergie entre ces Conventions et AMEs.

b. Autres structures nationales

Le dispositif institutionnel s'appuie également sur :

✓ Comité national APA

Institué par arrêté N°111/PM du 06 octobre 2023, le Comité National APA est placé sous l'autorité du MINEPDED, autorité Nationale Compétente. Cet organe consultatif qui est chargé :

- D'émettre des avis sur les questions ou problèmes relatifs à l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et au partage juste des avantages issus de leur utilisation ;
- De faire toute proposition ou recommandation concourant à la gestion, à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable de ses éléments et au partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ;
- D'assurer la liaison avec les systèmes internationaux spécialisés en matière d'APA notamment le Protocole de Nagoya, le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
- D'assurer la participation et l'implication de toutes les parties prenantes dans les différentes étapes du processus APA ;
- D'encourager la recherche qui contribue à la valorisation, à la conservation de la diversité biologique et à son utilisation durable ;
- D'assurer la mise à jour d'un système actualisé d'informations sur les activités relatives à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées dans différents secteurs ;
- De donner des orientations techniques et suivre le processus de négociation des Conditions Convenues d'un Commun Accord, conformément au Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause ;
- D'examiner et d'émettre un avis technique conforme sur les dossiers qui sont soumis par l'Autorité Nationale Compétente ;
- D'examiner et valider le plan de travail annuel ainsi que le rapport des activités de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Cameroun.

✓ Comité national de biosécurité

Créé N°035/CAB/PM du 30 janvier 2012, le Comité est placé auprès du MINEPDED, Autorité Nationale Compétente, cet organe consultatif chargé d'émettre des avis sur les questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques chargé de :

- Veiller au respect et à la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Cameroun relatives à la biosécurité ;
- Élaborer et diffuser toute information relative à la prévention des risques liés aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), les Organismes Vivants Modifiés (OVM) et leurs produits dérivés ;

- Promouvoir et faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public en ce qui concerne la sécurité dans le mouvement, la manipulation et l'utilisation des OGM, OVM ou des produits dérivés ;
- Élaborer, faire adopter, simuler les exercices pratiques et mettre en œuvre les stratégies d'intervention d'urgence en cas de dissémination accidentelle des OGM, OVM ou des produits dérivés dans l'environnement ;
- Définir les normes d'emballage, d'étiquetage et de commercialisation à respecter par le producteur et l'expéditeur des produits à base d'OGM, OVM et leurs dérivés mis en circulation sur le territoire national ;
- Définir les mesures générales de sécurité telles que les bonnes pratiques de laboratoire, les bonnes pratiques industrielles et les bonnes pratiques de production à respecter par l'utilisateur d'OGM, OVM et leurs produits dérivés et les réviser tous les deux (02) ans ;
- Définir les mesures à respecter en vue du transport d'OGM, OVM ou des produits dérivés à l'intérieur du territoire national ;
- Instruire les demandes d'autorisation d'accord préalable en connaissance de cause ou de consentement préalable en connaissance de cause pour l'importation ou l'exportation des organismes génétiquement modifiés ;
- Instruire les demandes d'essai et d'utilisation des OGM, OVM et des produits dérivés en milieu ouvert ;
- Instruire les demandes d'expérimentation et d'utilisation des OGM, OVM et des produits dérivés en milieu confiné ;
- Préparer et soumettre à l'Autorité Nationale compétente, le rapport d'évaluation des risques susceptibles d'être causés par des OGM, OVM ou des produits dérivés sur la santé humaine, animale et végétale ainsi que sur la protection de la biodiversité et de l'environnement, en tenant compte du principe de précaution, des avis des experts et des lignes directrices élaborées par les organisations internationales appropriées ;
- Émettre un avis à l'attention de l'Autorité Nationale Compétente sur les méthodes de gestion et les mesures de sécurité des essais en milieu confiné ou en milieu ouvert ;
- Émettre un avis à l'attention de l'Autorité Nationale Compétente sur les rapports d'évaluation des risques ;
- Émettre un avis d'approbation, d'approbation sous réserve, de rejet ou de révocation d'un accord, relativement aux différentes demandes introduites auprès de l'Autorité Nationale Compétente en matière de biosécurité ;
- Désigner et certifier les experts et les laboratoires ou centres de référence pour les tests de vérification de qualité, le réexamen des demandes d'évaluation des risques environnementaux provenant des institutions qualifiées ou des groupes d'expertises ;
- Participer au post-contrôle en vue d'enrayer ou de minimiser les risques latents, même après approbation de la dissémination environnementale ;
- Émettre un avis sur la nature et le taux de compensation ou de réparation des dommages causés ou résultant de l'usage des OGM ou OVM interdits ou introduits en violation de la législation et de la réglementation en vigueur ;
- Proposer à l'Autorité Nationale Compétente toute mesure utile, notamment le retrait de l'agrément ou de l'autorisation, la destruction des OGM ou OVM, en vue de la prévention ou de la gestion de tous les risques posés par organismes ou leurs produits dérivés.

✓ **Comité de pilotage du Centre d'Echange d'Information de la Convention sur la Diversité Biologique**

Mis en place par Arrêté N°00005/MINEPDED du 21 septembre 2021, le Comité de Pilotage du Centre d'Echange d'Information (CHM en anglais) de la Convention sur la Diversité Biologique est chargé de :

- La mobilisation et la mise à la disposition du CHM, des ressources nécessaires pour le renforcement des capacités institutionnelles ;
- La définition des rôles et des responsabilités dans la collecte, l'actualisation et la diffusion de l'information ;
- L'administration du contenu du site web et d'autres activités diverses ;
- L'identification, au niveau national, des principales sources d'information sur la biodiversité pour en faire la promotion à travers le CHM ;
- L'utilisation du CHM comme outil de dialogue avec la société civile et les principaux groupes et acteurs.

✓ **Plateforme de l'Interface Science–Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (PN SPBES)**

Instituée par décision N°00184/D/MINEPDED/NBASAP du 09 novembre 2017, la Plateforme Nationale - SPBES est placée sous l'autorité du MINEPDED. C'est un organe consultatif national de supervision de toutes les évaluations réalisées sur la biodiversité et les services écosystémiques. A titre, elle est notamment chargée :

- D'assurer la fiabilité des sources de données et des données utilisées pour les évaluations sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
- D'approuver les méthodes d'analyse proposées pour l'évaluation ;
- De l'implication des acteurs clés dans toutes les évaluations nationales des données sur la biodiversité et des services écosystémiques à travers la participation des institutions clés et les experts dans la conduite des évaluations ;
- De veiller à l'utilisation des résultats de l'évaluation dans la production de divers rapports pertinents pour la biodiversité et les services écosystémiques ;
- De valider toutes les évaluations nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques qui comprendront entre autres :
 - Le rapport de cadrage pour toutes les évaluations sur la biodiversité et les services écosystémiques ;
 - Les rapports sur les évaluations nationales sur la biodiversité et les services écosystémiques pertinents réalisés pour soumission aux différents conventions et protocoles relatifs à la biodiversité ;
 - Les rapports d'évaluations thématiques sur la biodiversité et les services écosystémiques réalisées par des institutions ou organisations de recherche
 - Les *Policy briefs* et des autres outils d'information qui ont été développés pour les principaux décideurs et gestionnaires de la biodiversité dans les secteurs publics et privés
- D'approuver l'équipe des experts identifiés pour mener l'évaluation.

✓ **Plateforme Nationale Une Seule Santé**

L'approche One Health au Cameroun est structurée autour d'une « Plateforme Nationale Une Seule Santé », pilotée au plus haut niveau gouvernemental par les Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et soutenue par le Plan d'Action National Une Seule Santé, qui vise à renforcer la collaboration intersectorielle (santé humaine, animale, environnement) à travers des piliers stratégiques tels que le cadre

institutionnel, la formation, la recherche, la surveillance. Elle implique des partenaires nationaux et internationaux comme le CIRAD, l'IRD, l'ANRS MIE, et la société civile, pour mieux gérer les risques zoonotiques et émergents.

Au-delà de ces Comités et Plateformes de coordination et de concertation nationale, il existe des cadres de coordination et de concertation aux niveaux déconcentré et décentralisé. Il s'agit entre autres des Comités départementaux de suivi des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des Comités de gestion des aires protégées, des Comités de gestion des forêts communautaires, des Comités locaux de gestion tels que les Comités Riverains de Gestion Participative (CRGP) pour la surveillance de la pêche.

CHAPITRE II : SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES DE LA BIODIVERSITE NATIONALE

Le Cameroun, localisé au cœur du Golfe de Guinée est situé entre les latitudes 2° et 13° Nord et les longitudes 8° et 16° Est. Il partage une frontière de plus de 5 000 km avec le Nigeria, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale. Il occupe une position charnière en Afrique centrale qui lui confère un rôle naturel de carrefour géographique, culturel et économique entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et la façade atlantique.

Le Cameroun, reconnu comme « l'Afrique en miniature », se distingue par la diversité et la richesse de ses écosystèmes constitués des forêts denses humides du bassin du Congo, des savanes arborées du nord, en passant par les zones montagneuses de la ligne volcanique du pays et les zones marines et côtières du littoral. Cette diversité biogéographique est le résultat d'une interaction complexe entre les facteurs climatiques, géologiques, topographiques, hydrologiques et anthropiques (MINEPDED & PNUD, 2024).

Le Cameroun se situe ainsi à la croisée des enjeux écologiques africains : (i) il représente un noyau de diversité biologique du bassin du Congo, (ii) il joue un rôle stratégique dans la connectivité écologique du continent (liaison entre Afrique de l'Ouest et Afrique équatoriale), (iii) et il est un laboratoire naturel de résilience climatique et de gestion des écosystèmes. Les priorités nationales de conservation, définies dans le présent document, visent à inverser la tendance à la perte de la biodiversité à l'horizon 2030 et à faire du Cameroun un pays modèle en matière de gestion durable de la biodiversité.

Le relief camerounais, très contrasté, est constitué de cinq grands ensembles géomorphologiques : (i) les plaines côtières et les basses terres du Sud, dominées par des forêts équatoriales et une forte pluviosité ; (ii) les plateaux du Centre et de l'Est, élément essentiel du bassin forestier du Congo, couverts de forêts semi-décidues ; (iii) les hautes terres volcaniques de l'Ouest et de l'Adamaoua, constituant la dorsale camerounaise, d'une altitude moyenne oscillant entre 1 000 et 1 500 m ; (iv) les plaines soudano-sahéliennes du Nord et de l'Extrême-Nord, marquées par une végétation de steppe et de savane ; (v) le littoral atlantique, long de 402 km, comprenant des estuaires, mangroves et lagunes.

Le pays se caractérise par trois grands régimes climatiques (PNACC, 2020 ; INS, 2023) : (i) le climat équatorial humide du Sud et du Littoral : pluviométrie annuelle de 1 500 à 10 000 mm, températures stables autour de 25 °C, deux saisons des pluies ; (ii) le climat tropical humide de l'Adamaoua, zone de transition, aux températures de 22 à 26 °C et précipitations de 1 000–1 500 mm ; (iii) le climat soudano-sahélien du Nord, marqué par des précipitations inférieures à 1 000 mm et une saison sèche de 6 à 9 mois.

Le réseau hydrographique du Cameroun est parmi les plus denses d'Afrique. Une ressource nationale totale considérable, estimée à 610 800 millions de m³. Une caractéristique majeure est la prédominance des eaux souterraines évaluées à 378 300 millions de m³, qui constituent une réserve stratégique, devant les eaux de surface de l'ordre de 232 500 millions de m³. Cette richesse est toutefois inégalement répartie.

La géologie camerounaise est dominée par : des formations cristallines précambriennes au Sud et à l'Est ; des formations volcaniques le long de la dorsale ; et des couches sédimentaires dans les plaines septentrionales.

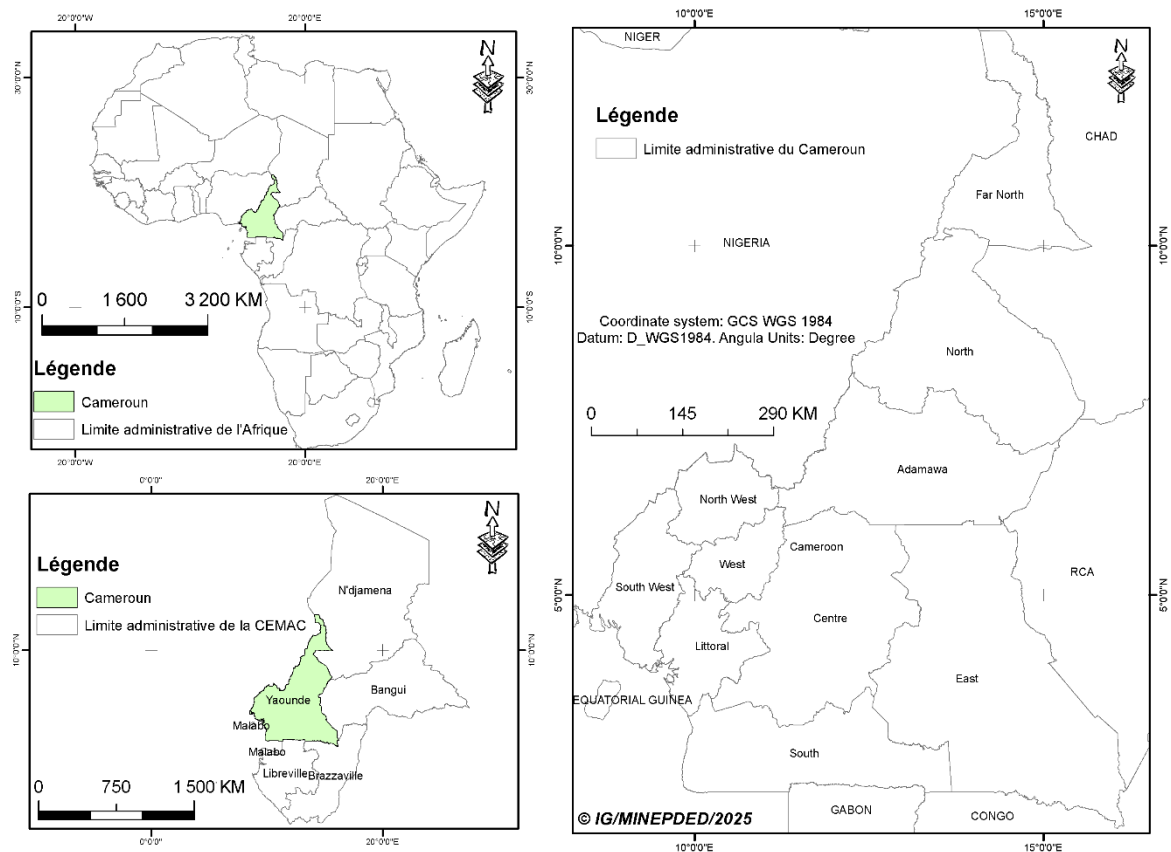


Figure 1 : Carte de localisation du Cameroun

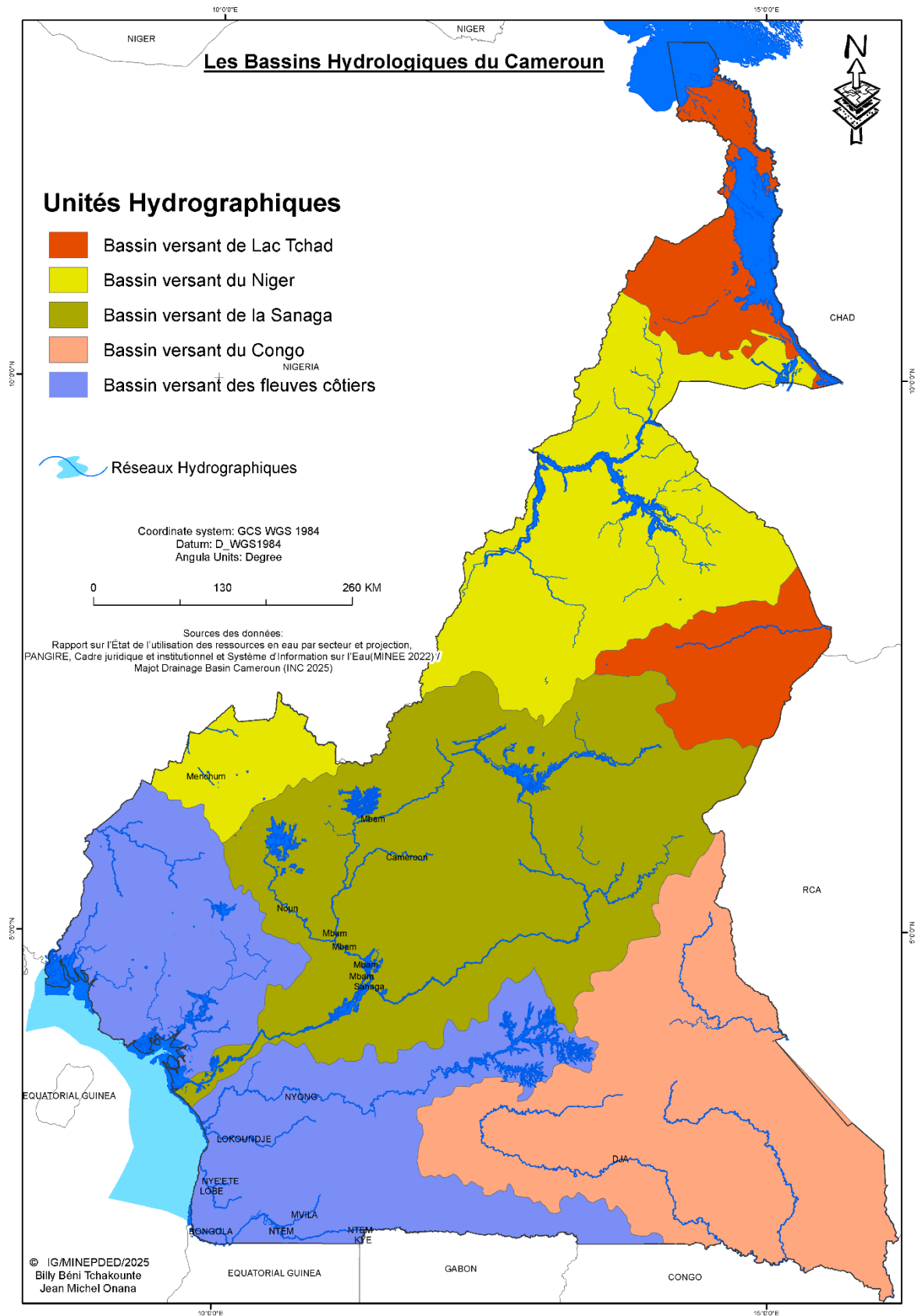


Figure 2 : les Bassins Hydrologiques du Cameroun

I. ETAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ AU CAMEROUN

L'état des lieux de la biodiversité au Cameroun présente une analyse situationnelle qui évalue la richesse (espèces, habitats, écosystèmes), l'état de conservation, et les services écosystémiques fournis par la nature. Il se base sur des données crédibles et fiables et des analyses pour mesurer l'évolution du vivant (diversité génétique, espèces, écosystèmes) face aux activités humaines, en identifiant les espèces et les habitats menacés.

I.1. TYPOLOGIE ET ÉTAT ACTUEL DES ÉCOSYSTÈMES DU CAMEROUN

La diversité biogéographique du Cameroun se traduit par une mosaïque d'écosystèmes reflétant l'ensemble des formations écologiques africaines. Ces écosystèmes assurent des fonctions écologiques majeures (régulation climatique, hydrologique et édaphique), des fonctions socio-économiques essentielles (production vivrière, bois, PFNL, tourisme), et des fonctions culturelles profondément ancrées dans les modes de vie locaux. Conformément à l'approche écosystémique de la CDB et aux orientations de la SPANB, six grands ensembles écosystémiques sont reconnus :

- (i) Écosystèmes marins et côtiers ;
- (ii) Forêts tropicales denses et humides ;
- (iii) Écosystèmes de montagne ;
- (iv) Savanes tropicales boisées ;
- (v) Écosystèmes d'eau douce ;
- (vi) Zones semi-arides.

Chaque type d'écosystème fait l'objet d'un diagnostic détaillé basé sur l'exploitation des sources documentaires actuelles (Rapport National de l'évaluation de la NBESA (2023), MINEPDED et les autres administrations sectorielles (MINFOF, MINEPIA, MINADER, INS, MINTP, MINEE, MINRESI, MINMINTD, MINEPAT et MINTOUL), PNUD, WWF. Les inventaires et les estimations de stocks, dans le cadre de la présente analyse, reposent sur les synthèses nationales et les cartographies récentes.

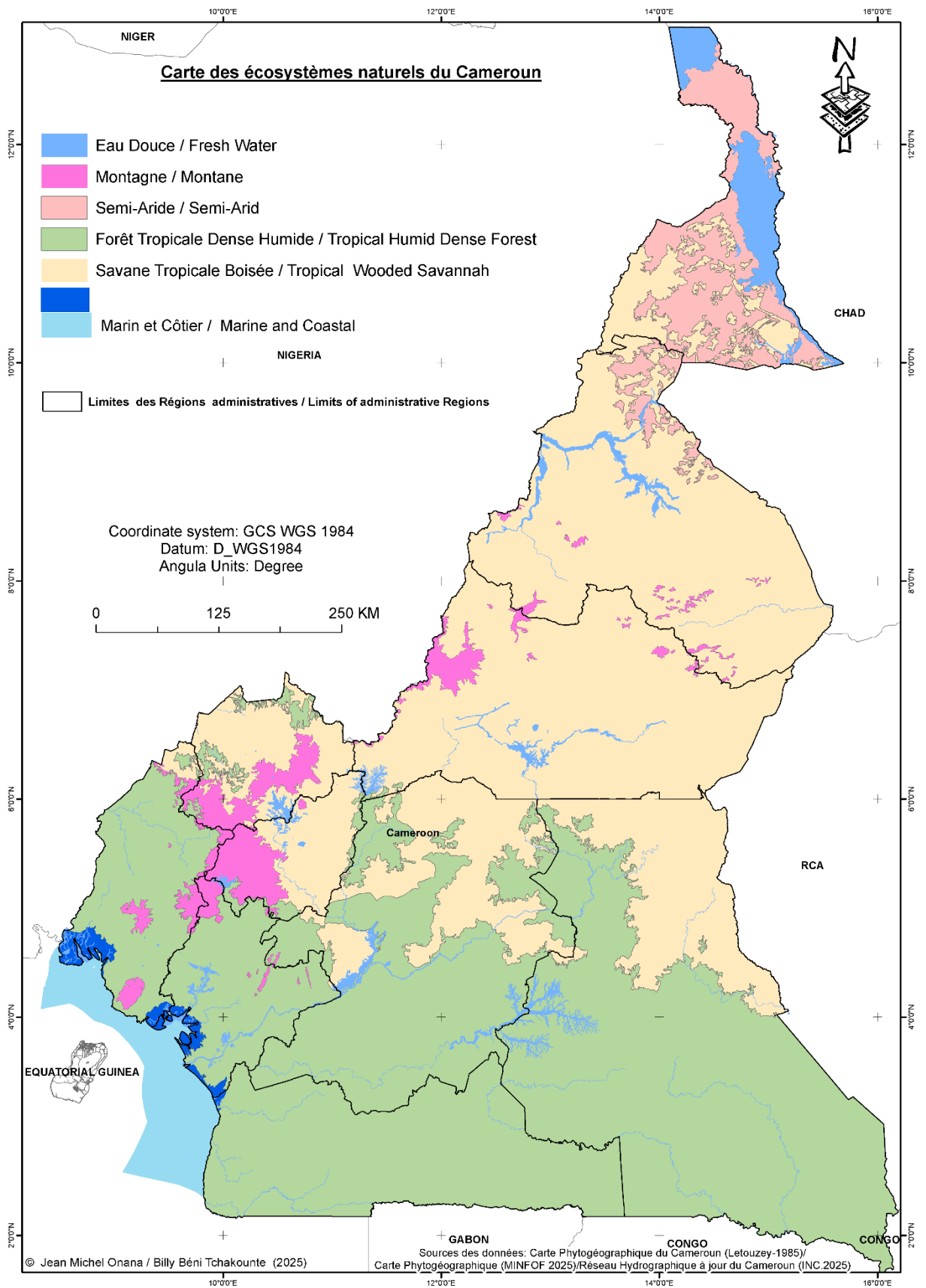


Figure 3 : Carte des écosystèmes naturels du Cameroun

I.1.1. ÉCOSYSTEMES MARINS ET COTIERS

I.1.1.1. ÉTENDUE ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Le littoral camerounais s'étire sur 402 km, du Rio del Rey à la frontière nigériane jusqu'au Rio Ntem à la frontière avec la Guinée équatoriale, et couvre environ 9 670 km² d'écosystèmes marins et côtiers comprenant mangroves, estuaires, lagunes, plages, herbiers marins et zones d'upwelling du golfe de Guinée. Ces unités forment une mosaïque dynamique où les processus marins (courants, upwelling, marées) interagissent avec les apports continentaux (débit des fleuves, sédimentation) pour produire des gradients de salinité, de turbidité et de productivité primaire très marqués. Les mangroves dominent les secteurs estuariens (Wouri, Sanaga, Ntem, Rio del Rey) et jouent un rôle critique dans la stabilisation des berges et la protection contre l'érosion côtière. Les zones d'upwelling, bien que localisées, assurent des remontées nutritives favorisant une productivité halieutique élevée qui alimente des pêcheries artisanales et industrielles le long du littoral.

a. Richesse et importance

L'écosystème côtier et marin camerounais, deuxième plus grande surface d'Afrique, centrale présente une biodiversité riche et variée. Il comprend environ 200 000 ha de mangroves, plus de 500 espèces halieutiques recensées et plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et résidents. Les habitats côtiers abritent également des mammifères marins (lamantins, dauphins) et des tortues marines, ainsi que des herbiers et des bancs de substrats essentiels à la reproduction de nombreuses espèces commerciales.

Rhizophora racemosa, *Avicennia germinans*, *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erectus* constituent la flore dominante de sa mangrove qui assure la filtration des nutriments et la dynamique sédimentaire.

Sur le plan socio-culturel et des savoirs locaux, les communautés côtières ont des pratiques de pêche, de saliculture, de cueillette, de transformation et de conservation adaptées aux cycles naturels tels que les saisons de frai, les nurseries et les zones d'alimentation. Ils détiennent un savoir-faire de replantation de palétuviers et des techniques traditionnelles d'atténuation de l'érosion comme les enrochements légers, les haies naturelles... Ces savoirs transmis de manière intergénérationnelle, sont valorisés dans plusieurs projets pilotes de reboisement communautaire, de forêts de mangrove gérées par des coopératives etc... Ils constituent un levier important pour la co-gestion et la résilience locale.

Les principaux hotspots identifiés dans cet écosystème sont : l'estuaire du Wouri–Douala-Edéa, les mangroves et lagunes du Ntem, la zone de Campo-Ma'an constituant l'interface mangrove-forêt côtière, et les bancs productifs du golfe de Guinée (Onana in MINEPDED, 2025). Ces zones, à forte valeur biologique et socio-économique sont prioritaires pour la conservation, la restauration et l'aménagement territorial.

b. Services écosystémiques

L'écosystème marin et côtier camerounais, offre un ensemble de services écosystémiques essentiels

- **Services d'approvisionnement**

En 2021, il a été enregistré 233 420 tonnes de produit de pêche soit 12693 tonnes pour la pêche industrielle, 23613 tonnes pour la pêche continentale, 179322 tonnes pour la pêche artisanale maritime et 8192 tonnes pour l'aquaculture. D'après l'annuaire statistique il ressort de manière générale que la production globale de poissons au Cameroun est en augmentation et des actions significatives ont été entreprise pour lutter contre la pêche INDNR (MINEPIA, 2021).

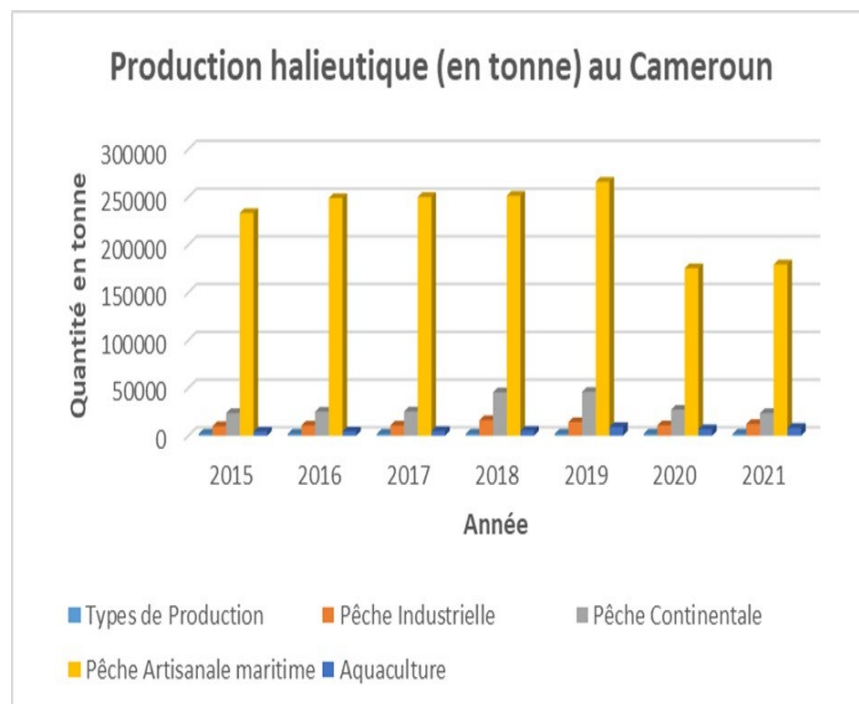


Figure 4 : Production halieutique au Cameroun

- Les mangroves du Cameroun, couvrant une superficie totale de 395183 hectares sont des réservoirs de carbone exceptionnels (MINEPDED-RCM, 2017). Ils constituent un bon stock de tonnes de carbone bleu séquestré dans leurs sols et leur biomasse bien plus que les forêts terrestres. Elles représentent un atout majeur pour le climat et jouent un rôle important dans l'atténuation de l'érosion côtière, la protection contre la submersion liée aux tempêtes, la montée du niveau marin, la régulation de la qualité de l'eau par filtration des estuaires et des zones humides littorales. Toutefois ces mangroves sont exposées à la dégradation due à l'urbanisation et à l'industrialisation non maîtrisées ainsi qu'à son exploitation anarchique.
- Services culturels

L'écosystème côtier et marin camerounais concoure au développement de nombreuses valeurs culturelles et identitaires au titre de celle-ci on peut citer les rituels à l'instar du MAYI, du NGONDO inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, du MBOG-LIAA, les rituels des villages de pêcheurs *Ebodjé*, les danses assorties des codes vestimentaires, les chants de circonstance avec usage des instruments de musique traditionnelle.

Les savoir-faire traditionnels des zones balnéaires camerounaises, notamment à Kribi et Limbé, englobent la pêche traditionnelle par les pirogues et les techniques locales, l'art culinaire à travers les fruits de mer frais, *Ndolé*, *Ebandjea*, plats en papillote comme le *Ndomba*, l'artisanat lié au bois et aux coquillages, ainsi que les promenades en pirogue vers les chutes de la Lobé.

Les savoirs traditionnels sont tout aussi utilisés dans le cadre de :

- La gestion et conservation des ressources par la création de réserves coutumières temporaires et la définition des zones tabous permanentes régies par des règles spécifiques, pour permettre le renouvellement des stocks. Elles se font également à travers la connaissance des cycles marins par

l'utilisation des marées pour concentrer les poissons dans les chenaux et faciliter la pêche ainsi que l'observation des oiseaux pour identifier les zones d'alimentation. L'observation des signes est aussi un moyen de détection de l'évolution des tailles des poissons ou des invasions d'algues pour adapter les pratiques et comprendre le changement climatique.

- La santé par l'utilisation des connaissances ancestrales écologiques et médicinales à travers la maîtrise des vertus thérapeutiques de certaines plantes et animaux marins.
 - Services de soutien

Ils se traduisent par le maintien du cycle de vie des poissons par la présence des nurseries pour juvéniles de poissons, la production primaire élevée des herbiers et mangroves et les cycles biogéochimiques essentiels au fonctionnement des écosystèmes côtiers.

c. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun conduit plusieurs initiatives à travers des projets et programmes dans le domaine de la conservation et de la restauration de l'écosystème côtier et marin. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 3.

Projet/programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions/ Partenaires
Programme national de restauration des mangroves	Reboisement communautaire, valorisation du carbone bleu, réduction de la coupe illicite	Wouri, Sanaga, Ntem	MINEPDED, WWF, FAO, PNUE
TRI (The Restoration Initiative)	Restauration des écosystèmes dégradés à travers des techniques innovantes et l'utilisation du bambou, offrant des alternatives économiques et stabilisant les sols	Zone de mangrove Douala-Edéa	MINEPDED, INBAR
Projet Blue Carbon Cameroun (2023–2028),	Quantification et valorisation du carbone bleu, mise en place de mécanismes PSE et actions d'adaptation	Estuaires du Wouri et du Ntem	MINEPDED, FEM, FAO.
Programme “Zéro Plastique Marin”	Réduction et valorisation des déchets plastiques, sensibilisation et aménagement de filières locales de recyclage	Douala, Kribi, Limbé.	MINEPDED, ONU-Habitat, AFD.

Projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC),	Planification spatiale maritime, gouvernance locale, mesures d'adaptation au climat.	Kribi, Campo-Ma'an, Limbé	MINEPDED, IOC-UNESCO, Union européenne.
Aire Marine Protégée Douala-Edéa,	Conservation des habitats, surveillance participative, soutien à l'écotourisme communautaire.	Estuaire du Wouri	MINFOF, WCS, GIZ
Initiative régionale "Blue Belt Africa – Cameroun"	Coopération régionale sur la gestion durable, sécurité maritime, échange d'informations scientifiques.	Golfe de Guinée	Union africaine, PNUD, institutions maritimes.
Restauration et Gestion Communautaire des Mangroves (CAMERR)	Restauration de 1 000 hectares de mangroves, protection de la biodiversité et création des revenus pour les communautés locales	Estuaire du Wouri	Cameroon wildlife conservation society (CWCS)
Programme Forêts Côtières (SAWA)	Maintien des écosystèmes côtiers fonctionnels avec des espèces emblématiques.	Estuaire du Wouri	WWF
Conservation et restauration communautaires des Zones côtières à travers la gestion des mangroves dans le Parc National de Campo Ma'an (CORESZOM) :	Conservation et restauration communautaires des mangroves dans le Parc	Campo Ma'an	PNUD

Tableau 3 : Initiatives de conservation et de restauration de l'écosystème marin et côtier

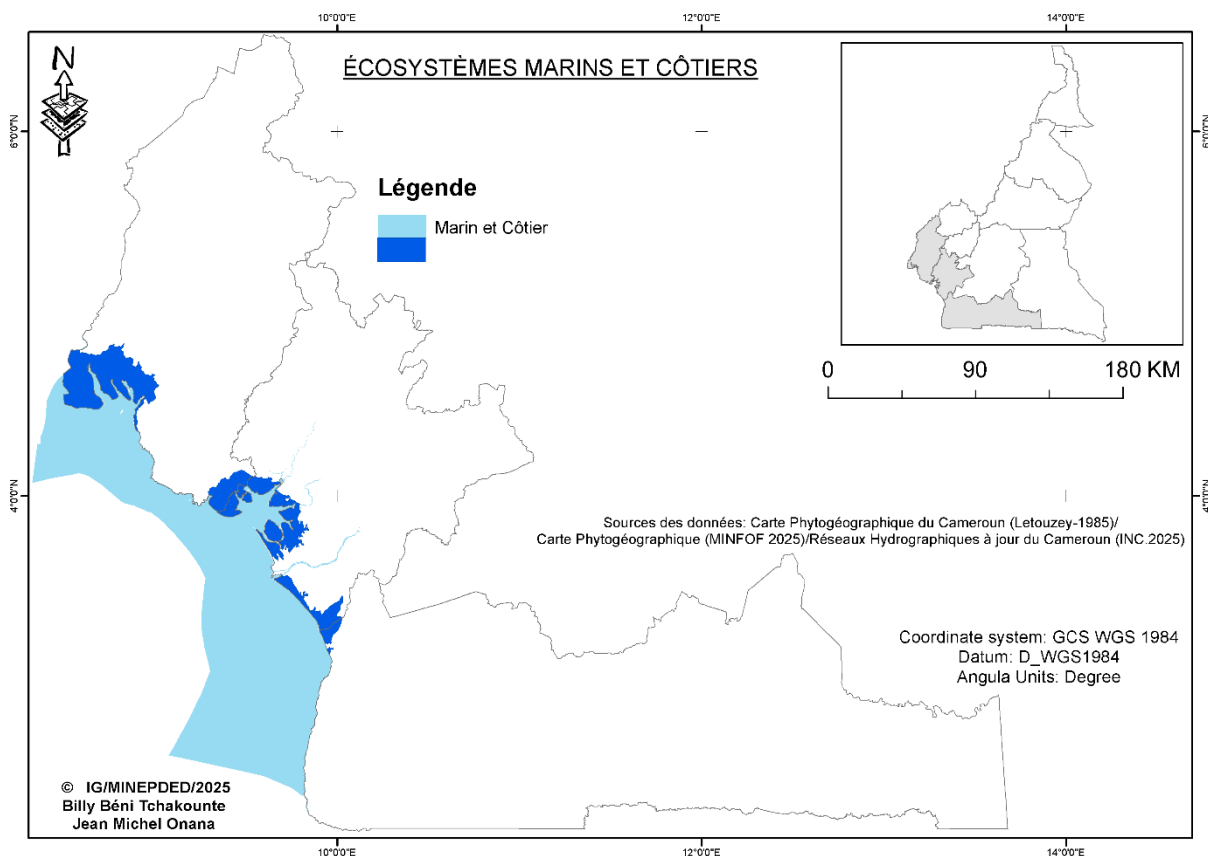


Figure 5 : Écosystèmes marins et côtiers

I.1.2. ÉCOSYSTEMES DE FORETS TROPICALES DENSES ET HUMIDES

a. Étendue et caractéristiques générales

Les forêts tropicales denses et humides du Cameroun, composantes essentielles du Bassin du Congo constituent une zone écologique de grande importance. Elles couvrent principalement les régions du Sud, de l'Est, du Centre, du Littoral et du Sud-Ouest, avec des extensions vers les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, pour une superficie estimée à plus de 21 millions d'hectares, soit environ 42 % du territoire national (MINFOF/WRI, Atlas Forestier du Cameroun, 2025). Ces formations forestières se caractérisent par une canopée fermée, une stratification végétale complexe et une très forte diversité biologique.

Elles comprennent trois grands ensembles écologiques :

(i) les forêts sempervirentes guinéo-congolaises du Sud et de l'Est, cœur biologique et productif du massif forestier national, riches en essences majeures telles que *Triplochiton scleroxylon* (ayous), *Entandrophragma cylindricum* (sapelli), *Lophira alata* (azobé) ou *Pterocarpus soyauxii* (padouk) (MINFOF, Atlas Forestier) ;

(ii) les forêts submontagnardes situées entre 800 et 2 000 m d'altitude dans les hautes terres de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua, caractérisées par une mosaïque de formations boisées d'altitude, prairies et zones agricoles, ainsi qu'un fort taux d'endémisme (FAO-FRA 2020) ;

(iii) les forêts marécageuses et péri-estuariennes du Littoral, du bassin de la Sanaga, du Ntem et du Rio del Rey, localisées dans des zones inondées, tourbeuses ou alluviales et dominées par les palmiers *Raphia spp.* et *Pandanus spp.* (MINFOF/WRI, Atlas Forestier, 2025).

Cette matrice forestière comprend des zones de production, des forêts communautaires, des aires protégées et des espaces de conservation stricte (MINFOF/WRI, Atlas Forestier, 2025). Elle est marquée par l'existence de vastes blocs forestiers contigus relativement intacts, tels que le complexe TRIDOM, le Massif du Dja, le Parc National de Campo-Ma'an et les paysages forestiers transfrontaliers, mais également par des périphéries soumises à des pressions anthropiques croissantes liées à l'exploitation forestière, à l'agriculture, aux infrastructures et à l'urbanisation (MINFOF, 2024 ; FAO 2020).

Par leur étendue, leur connectivité écologique et la diversité des habitats qu'elles abritent, ces forêts tropicales humides jouent un rôle déterminant dans le stockage du carbone, la régulation hydrologique, la stabilisation des sols, la conservation des espèces emblématiques et la fourniture de biens et services écosystémiques essentiels au bien-être des populations et à l'économie nationale (FAO-FRA 2020 ; COMIFAC, 2023).

b. Richesse et importance

Les forêts tropicales denses et humides du Cameroun abritent une diversité biologique d'importance exceptionnelle. Elles regroupent une flore estimée à plus de 9 000 espèces végétales, dont près de 800 endémiques, témoignant d'un niveau élevé de singularité biologique. Elles constituent également des habitats essentiels pour une faune riche et variée comprenant des espèces emblématiques et menacées telles que le gorille de plaine, le chimpanzé, l'éléphant de forêt, le bongo et plusieurs espèces de primates propres aux forêts d'Afrique centrale. Ces forêts accueillent par ailleurs une diversité ornithologique remarquable, avec plus de 900 espèces d'oiseaux recensées ainsi qu'un grand nombre d'autres vertébrés et groupes biologiques contribuant au fonctionnement écologique global (FAO, 2020 ; 6^e Rapport National, 2018 ; MINFOF, 2023).

Ces forêts constituent d'importants réservoirs de diversité génétique et jouent un rôle déterminant dans la stabilité et le fonctionnement des écosystèmes. Elles abritent des populations d'espèces prioritaires pour la conservation et assurent la continuité des habitats à travers des réseaux de connectivité écologique à l'échelle nationale et sous-régionale. Elles contribuent ainsi au maintien des processus biologiques à long terme, à la viabilité des populations d'espèces fauniques et floristiques (FAO, 2020 ; 6^e Rapport National, 2018 ; NBESA, 2022).

c. Services écosystémiques

L'écosystème de forêts tropicales denses et humides du Cameroun fournit un ensemble de services écosystémiques essentiels.

• Services d'approvisionnement

Les forêts denses humides constituent une source majeure de biens indispensables aux moyens de subsistance des populations. Elles fournissent du bois d'œuvre et du bois-énergie, ainsi qu'une importante diversité de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), notamment des fruits sauvages, du miel, des champignons, des plantes médicinales, du raphia, des écorces, des fibres et divers produits alimentaires et artisanaux. Ces ressources contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire, à la santé et aux revenus des communautés locales, tout en soutenant des pratiques économiques traditionnelles et contemporaines. On estime qu'environ huit millions de personnes au Cameroun dépendent directement des ressources forestières pour leur subsistance quotidienne et leur économie domestique (MINFOF, 2023).

Par ailleurs, les forêts soutiennent des filières de développement telles que la foresterie, la transformation du bois, la valorisation des PFNL, la pharmacopée traditionnelle, l'écotourisme, ainsi que des mécanismes financiers liés au climat et à la biodiversité, notamment les initiatives REDD+, les marchés du carbone et les paiements pour services écosystémiques (COMIFAC, 2022).

- **Services de régulation**

Les forêts tropicales denses jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat national et sous-régional. Elles constituent l'un des principaux puits de carbone du pays, avec des stocks estimés à environ trois milliards de tonnes de carbone stockées dans la biomasse aérienne, souterraine et les sols forestiers, contribuant ainsi de manière déterminante à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et au renforcement de la résilience climatique nationale (FAO, 2020 ; Baccini et al., 2017 ; GIEC, 2022).

Elles contribuent également à la régulation hydrologique dans les grands bassins fluviaux du Cameroun tels que la Sanaga, le Nyong, le Ntem et le Dja. Les forêts contribuent également à la protection et à la stabilisation des sols et limitent l'érosion hydrique (FAO, 2020 ; IPBES, 2019).

- **Services culturels**

Les forêts tropicales denses représentent des espaces culturels, spirituels et identitaires importants pour les communautés locales et les peuples autochtones. Cette dimension culturelle est développée dans les différentes aires culturelles du Cameroun à l'instar de l'aire culturelle Fang–Beti–Bulu (Centre, Sud, Est), où la forêt est perçue comme un espace social, spirituel, symbolique et sacré. (IPBES, 2019 ; 6^e Rapport National, 2018). Ces forêts abritent ainsi, des lieux sacrés, des espaces d'initiation à la vie et à la responsabilité sociale des membres de la communauté. (Diaw & Oyono, 1998 ; NBESA, 2022).

Les instruments traditionnels de musique fabriqués à partir des ressources dont regorgent ces forêts, constituent un support de transmission des valeurs culturelles des peuples de la forêt. Ainsi, le *Mvet* illustre cette dimension culturelle de l'aire Fang–Beti–Bulu. Il a été récemment inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (UNESCO, 2025).

- **Services de soutien**

Les forêts tropicales denses assurent des fonctions écologiques de base indispensables au maintien de la vie et au fonctionnement des systèmes naturels. Elles garantissent une production biologique élevée, soutiennent la reproduction naturelle des espèces, contribuent au maintien de la diversité génétique et assurent la continuité des habitats par la connectivité écologique entre paysages forestiers. Elles offrent des habitats critiques pour de nombreuses espèces, y compris menacées, et soutiennent les cycles biogéochimiques essentiels tels que les cycles du carbone, de l'eau et des nutriments (IPBES, 2019 ; FAO, 2020 ; COMIFAC, 2022).

d. Initiatives de conservation, de gestion durable et de restauration des forêts tropicales denses et humides

Le Cameroun développe un certain nombre de projets et programmes qui constituent des initiatives, majeures de conservation, de gestion durable et de restauration des forêts tropicales denses et humides. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 4.

Projet / Programme	Objectifs	Zone d'intervention	Institutions / Partenaires
Stratégie Nationale REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et dégradation ; amélioration des stocks de carbone ; gestion durable des paysages forestiers	Régions forestières du Centre, Sud, Est et Sud-Est	MINEPDED, MINFOF, Banque Mondiale, FEM
Programme AFR100 – Restauration des paysages forestiers	Restauration de millions d'hectares de terres et forêts dégradées ; lutte contre la fragmentation des habitats	Zones forestières prioritaires du Sud, Est, Littoral et Sud-Ouest	MINEPDED, Union Africaine, WRI, partenaires techniques
Foresterie Communautaire	Gestion participative des ressources ; conservation communautaire ; amélioration des moyens de subsistance	Plus de 300 forêts communautaires (~1,1 million ha)	MINFOF, MINEPDED, ONG nationales et internationales
Programme National de Valorisation des PFNL	Structuration des filières ; traçabilité ; amélioration des revenus tout en réduisant la pression sur les écosystèmes	Forêts humides du Centre, Sud et Est	MINFOF, MINEPDED, FAO, COMIFAC
Programme BIODÉV 2030	Intégration de la biodiversité dans les secteurs prioritaires ; réduction des pressions sur les forêts	Zones forestières stratégiques du pays	MINEPDED, UE, Expertise France, WWF
Initiative BES-Net	Renforcement des capacités ; appui scientifique à la décision ; capitalisation des connaissances	National – mise en œuvre dans les paysages forestiers	MINEPDED, UNDP, UNESCO, UNEP-WCMC
Programmes de restauration écologique dans les aires protégées	Restauration d'habitats dégradés ; renforcement des corridors écologiques ; protection des espèces menacées	Dja, Lobéké, Nki, Boumba Bek, Campo Ma'an, etc.	MINFOF, WCS, WWF, GIZ, partenaires
Initiatives de carbone forestier et PSE	Développement des financements carbone ; paiement pour services écosystémiques ; conservation incitative	Paysages forestiers prioritaires du Sud et de l'Est	MINEPDED, partenaires techniques et financiers

Tableau 4 : Initiatives majeures de conservation et de restauration des forêts tropicales denses et humides au Cameroun

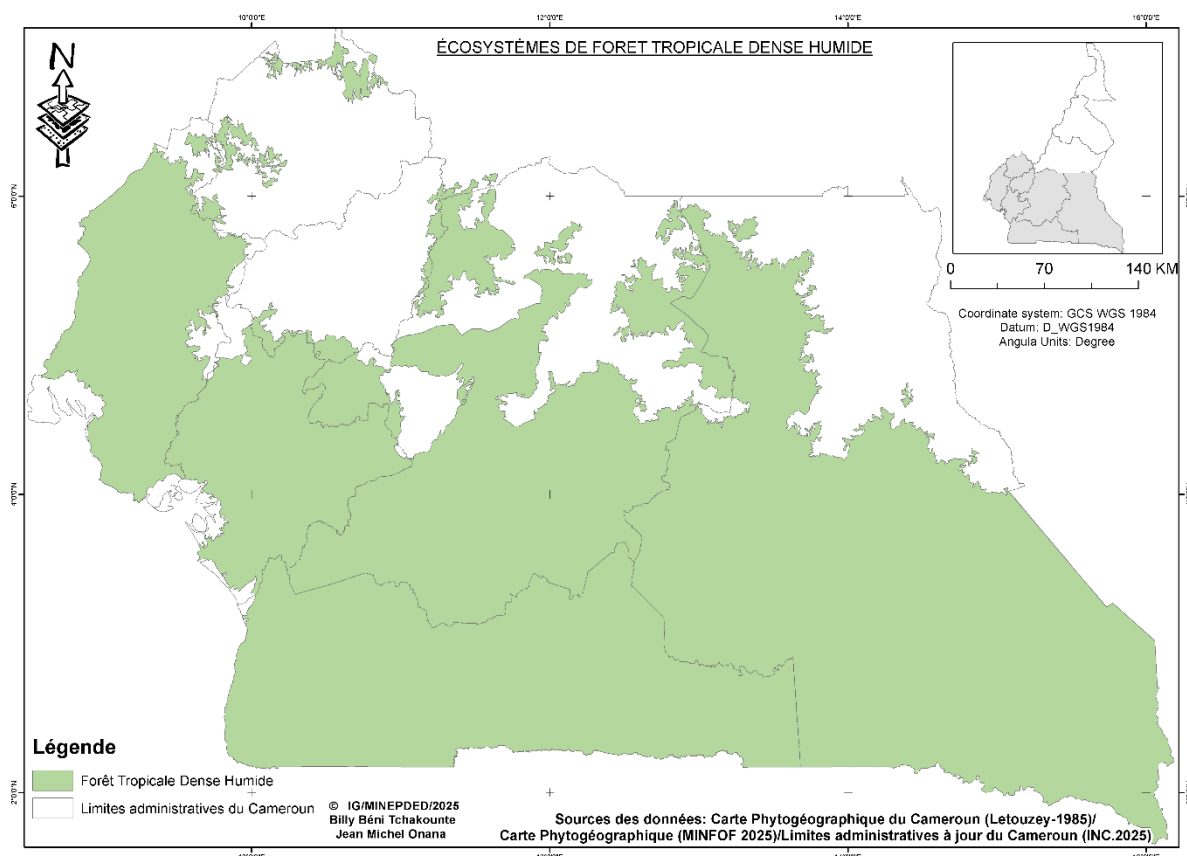


Figure 6 : Écosystème de forêt tropicale dense humide

I.1.3. ÉCOSYSTEMES DE MONTAGNE

a. Étendue et caractéristiques générales

Les écosystèmes de montagne au Cameroun s'étendent le long de la dorsale camerounaise, constituant une chaîne volcanique reliant le mont Cameroun (4 095 m) aux massifs des monts Mandara (1 494 m). Ils couvrent environ 55 000 km², soit près de 12 % du territoire national, et forment une mosaïque altitudinale complexe allant des forêts submontagnardes d'altitude oscillant entre 800 et 1 800 m, aux forêts de nuage et de brume d'altitude 1 800 à 2 500 m, puis aux prairies afro-alpines d'altitude supérieure à 2 500 m. Les gradients altitudinaux qui en résultent engendrent des microclimats contrastés et des conditions édaphiques variées qui favorisent la spéciation et la formation de niches écologiques restreintes, caractéristiques des montagnes tropicales (Messerli & Ives, 1997 ; IPBES, 2019 ; Payton, 1993). Les principaux massifs à savoir le Mont Cameroun, les Bamboutos, Manengouba, Oku, Mandara, Gotel et le plateau de l'Adamaoua, jouent un rôle déterminant pour la connectivité écologique nationale et régionale et constituent d'importants réservoirs d'eau et de biodiversité (NBESA, 2022 ; FAO, 2020 ; COMIFAC, 2022).

b. Richesse et importance

Les massifs montagneux camerounais présentent une richesse biologique et des niveaux d'endémisme particulièrement élevés. Ils abritent plus de 2 500 espèces végétales, dont près de 400 endémiques au Mont Cameroun et environ 180 endémiques au Mont Oku, confirmées par plusieurs travaux botaniques et évaluations de conservation (Cheek, Onana & Pollard, 2000 ; Cable & Cheek, 1998 ; Maisels, Cheek & Wild, 2001). La flore caractéristique de ces montagnes inclut des espèces d'importance écologique et économique telles que *Prunus africana*, *Podocarpus milanjianus*, *Schefflera abyssinica*, *Albizia gummifera*, *Polyscias fulva*, *Hagenia abyssinica*, ainsi que des formations afro-alpines dominées par *Erica*, *Helichrysum* et *Lobelia* (Cable & Cheek, 1998 ; BirdLife International, 1998).

La faune montagnarde quant à elle, représente une proportion notable d'espèces à distribution restreinte, incluant des oiseaux endémiques comme le Touraco de Bannerman (*Tauraco bannermani*), ainsi que plusieurs espèces d'amphibiens et de petits mammifères propres à certains massifs (BirdLife International, 1998 ; Stuart, Adams & Jenkins, 1990). Ces éléments confèrent aux montagnes une valeur patrimoniale, scientifique et stratégique élevée, faisant de ces territoires des foyers singuliers de résilience écologique pour le Cameroun (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).

Les évaluations récentes indiquent néanmoins une situation contrastée : environ 20 % des surfaces montagnardes conservent une couverture forestière dense encore relativement intacte, près de 35 % présentent une dégradation modérée, tandis qu'environ 45 % sont considérées comme fortement dégradées, en lien avec les pressions agricoles, l'exploitation non durable et les feux (MINEPDED, 2022 ; NBESA, 2022 ; COMIFAC, 2022). Les massifs de l'Ouest et du Nord-Ouest, notamment Bamboutos, Manengouba, Oku et Gotel, constituent à la fois des foyers d'endémisme prioritaires et des zones prioritaires nationales pour la conservation et la restauration (BirdLife International, 1998 ; Maisels et al., 2001 ; NBESA, 2022).

c. Services écosystémiques

Les écosystèmes de montagne au Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels.

• Services d'approvisionnement

Les écosystèmes de montagne assurent la fourniture de biens essentiels pour les populations locales et pour l'économie nationale. Ils constituent des sources importantes de produits forestiers, incluant le bois d'œuvre et le bois-énergie, mais aussi des ressources non ligneuses telles que les plantes médicinales, les épices, les fruits sauvages, les fibres naturelles, le miel de montagne et divers produits utilisés dans la pharmacopée traditionnelle (BirdLife International, 1998 ; Seignobos, 2000 ; Tchotsoua, 2011). Des espèces d'intérêt économique et médicinal, telles que *Prunus africana*, figurent parmi les ressources les plus valorisées, notamment au Mont Oku et sur d'autres massifs de l'Ouest camerounais (Cheek, Onana & Pollard, 2000 ; Maisels, Cheek & Wild, 2001).

Ces ressources contribuent directement à la sécurité alimentaire, aux revenus des populations rurales, à la santé communautaire et à la diversification des activités économiques locales, tout en soutenant des filières issues de l'économie verte (NBESA, 2022 ; FAO, 2020).

• Services de régulation

Les massifs montagneux jouent un rôle déterminant dans la régulation des processus biophysiques. Ils constituent des zones majeures de captage et de redistribution de l'eau. Les forêts de nuage et les prairies afro-alpines interceptent l'humidité atmosphérique, favorisent la recharge des nappes, stabilisent les débits fluviaux et réduisent les risques d'inondation et de sécheresse, contribuant à l'alimentation des bassins versants essentiels à l'irrigation, à l'hydroélectricité et à l'eau potable (UNEP, 2012 ; IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).

Les écosystèmes de montagne contribuent également à la régulation climatique locale et régionale. Plusieurs formations submontagnardes présentent des réserves de carbone par hectare supérieures à la moyenne nationale, renforçant leur rôle dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (IPCC, 2022 ; FAO, 2020 ; NBESA, 2022).

Par ailleurs, ces écosystèmes contribuent à la stabilisation des sols et à la réduction de l'érosion hydrique (COMIFAC, 2022).

- **Services culturels**

Les écosystèmes de montagne revêtent une forte dimension culturelle et symbolique. Ils abritent des paysages sacrés, des forêts et sommets associés à des croyances, des rites et des pratiques sociales profondément enracinées dans les traditions locales. Plusieurs massifs constituent des espaces d'identité communautaire et d'initiation aux valeurs spirituelles et culturelles (BirdLife International, 1998 ; Seignobos, 2000).

Ces montagnes représentent également des espaces de valorisation du patrimoine naturel, favorisant l'écotourisme scientifique et récréatif, la recherche académique et l'éducation environnementale. Elles offrent ainsi des avantages non matériels importants, contribuant à la construction du lien entre l'homme et la nature, au développement local et à la reconnaissance du patrimoine naturel national (UNEP, 2012 ; IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).

- **Services de soutien**

Les écosystèmes de montagne jouent un rôle fondamental dans le maintien des processus écologiques qui conditionnent le fonctionnement des systèmes naturels. Ils assurent la production biologique primaire, favorisent la régénération naturelle des espèces, soutiennent la diversité génétique et contribuent au maintien de corridors biologiques qui garantissent la connectivité écologique entre différents paysages (BirdLife International, 1998 ; IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2022).

Ils constituent également des habitats critiques pour de nombreuses espèces endémiques et menacées, abritant des zones de reproduction, d'alimentation et de refuge indispensables à la survie de faunes et flores à répartition restreinte, renforçant ainsi la résilience globale du système écologique camerounais (Cheek et al., 2000 ; Maisels et al., 2001 ; COMIFAC, 2022).

d. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun développe un certain nombre de projets et programmes qui constituent des initiatives, majeures de conservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes de montagne. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 5.

Projet / Programme	Objectifs principaux	Zone d'intervention	Institutions Partenaires /
Programme de restauration des Monts Bamboutos	Reboisement des zones dégradées, restauration des paysages, promotion de l'agroécologie, renforcement de la gouvernance locale	Monts Bamboutos (Ouest / Nord-Ouest)	MINEPDED, MINFOF, Collectivités territoriales décentralisées, GIZ, ONG locales
Mont Cameroon National Park	Protection du massif volcanique, gestion participative, contrôle des pressions, promotion de l'écotourisme durable	Mont Cameroun (Sud-Ouest)	MINFOF, PNUD, GIZ, partenaires techniques

Programme Kilm-Ijim (Mont Oku)	Conservation du <i>Prunus africana</i> , protection des forêts de montagne, promotion d'activités génératrices de revenus (apiculture)	Mont Oku (Nord-Ouest)	MINFOF, BirdLife International, Communautés locales
Initiatives Monts Manengouba & Bamboutos complémentaires	Stabilisation des pentes, protection des sources, restauration des habitats et soutien aux pratiques agricoles durables	Hautes Terres de l'Ouest	MINEPDED, ONG nationales et internationales, projets académiques
Programme Monts Mandara	Lutte anti-érosive, gestion durable des terres, renforcement des pratiques pastorales durables, restauration des sols dégradés	Extrême-Nord (Monts Mandara)	MINEPDED, MINFOF, FAO, PNUD, institutions locales
Initiative Montagnes d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Coopération régionale, harmonisation des approches de conservation, mobilisation des connaissances et des investissements	Ensemble des massifs montagnards d'Afrique centrale incluant le Cameroun	COMIFAC, États membres, Partenaires techniques et financiers
Actions récentes transversales	Formalisation des périmètres agroécologiques, mise en place de pépinières communautaires, restauration des pentes, consolidation des modèles de co-gestion	Massifs montagneux prioritaires	MINEPDED, MINFOF, Collectivités locales, ONG, partenaires internationaux

Tableau 5 : Principales initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes de montagne au Cameroun

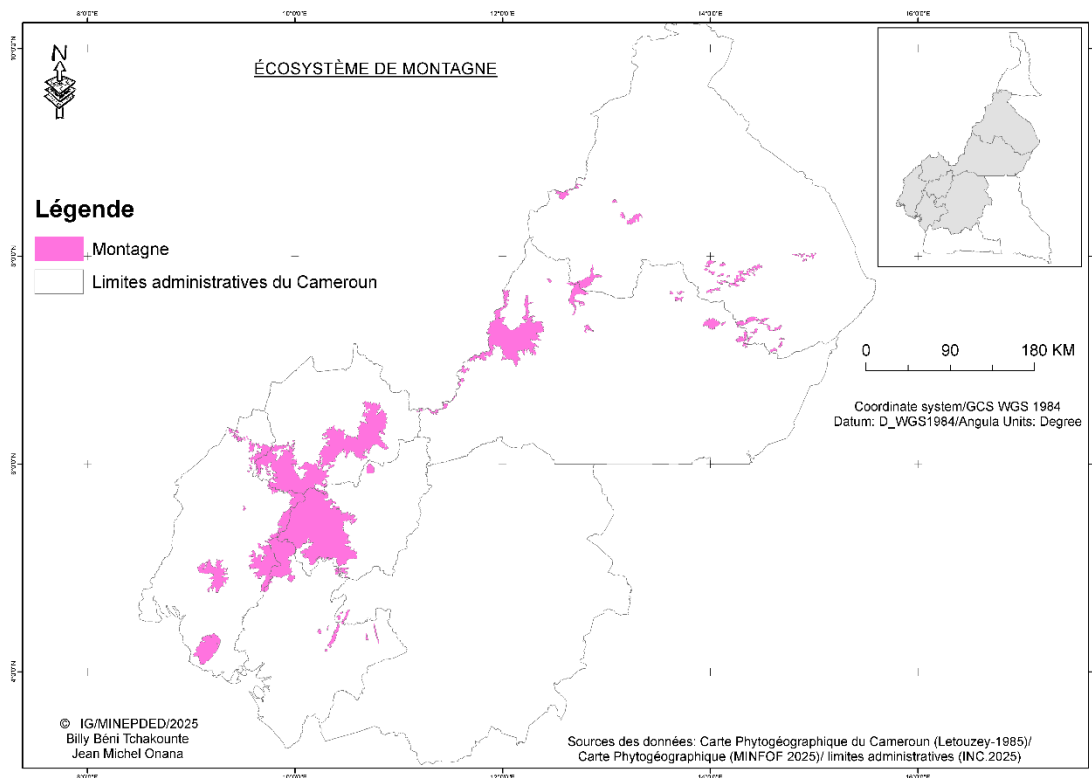


Figure 7 : Ecosystème de montagne

I.1.4. ÉCOSYSTEMES DE SAVANES TROPICALES BOISEES

a. Étendue et caractéristiques générales

Les savanes tropicales boisées constituent l'un des grands ensembles écologiques du Cameroun. Elles s'étendent principalement dans les zones soudano-guinéenne et soudanienne, couvrant largement les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord, avec des extensions notables dans l'Est et certaines parties de l'Ouest. Elles assurent une transition écologique progressive entre les forêts tropicales denses du sud et les paysages sahéliens du nord, tout en jouant un rôle fonctionnel déterminant dans l'organisation biogéographique nationale et sous-régionale (NBESA, 2022 ; COMIFAC, 2022 ; 6^e Rapport National, 2018).

Ces savanes présentent une forte hétérogénéité écologique qui permet de distinguer trois grands ensembles. (i) Les savanes guinéo-soudaniennes, caractérisées par une couverture arborée relativement dense, dominée par des essences telles que *Isobertia*, *Terminalia* et *Lophira*. (ii) Les savanes soudaniennes, plus ouvertes, marquées par des formations arbustives et arborées associées aux genres *Combretum*, *Acacia* et *Daniellia*, soutenues par une strate herbacée continue et résistante aux conditions climatiques contrastées. (iii) Les savanes boisées anthropisées ou dégradées, structurées en mosaïques agro-pastorales résultant de l'interaction entre dynamiques naturelles, pressions humaines et pratiques d'usage des terres.

Ces typologies traduisent des gradients climatiques, édaphiques et anthropiques complexes, reflétant à la fois la variabilité des conditions environnementales et la diversité des modes d'occupation et de gestion des territoires. Elles forment une trame paysagère essentielle pour la connectivité écologique, favorisent la circulation de la faune sauvage et contribuent au maintien des processus écologiques et des fonctions de résilience à l'échelle nationale et régionale (NBESA, 2022 ; COMIFAC, 2022 ; CDB, 6^e Rapport National Cameroun, 2018)

b. Richesse et importance

Les savanes tropicales camerounaises abritent une importante richesse biologique. La flore ligneuse comprend, entre autres, *Isobertia doka*, *Anogeissus leiocarpa*, *Terminalia laxiflora*, *Azela africana*, *Combretum molle*, ainsi que *Vitellaria paradoxa* (karité), espèce d'intérêt socio-économique majeur. La strate herbacée est dominée par des graminées tolérantes aux conditions climatiques contraignantes telles que *Hyparrhenia rufa*, *Andropogon gayanus* et *Imperata cylindrica*, essentielles au maintien des systèmes pastoraux (COMIFAC, 2022 ; NBESA, 2022).

Ces savanes constituent également des habitats clés pour une faune emblématique comprenant l'éléphant de savane, la girafe du Kordofan, le lion, le léopard, le guépard, diverses espèces d'antilopes et de gazelles, ainsi qu'une avifaune estimée à plus de 350 espèces, incluant de nombreux migrateurs paléarctiques. Les parcs nationaux de Waza, Bénoué, Bouba Ndjidda et Faro représentent des zones d'importance pour la conservation reconnus comme paysages prioritaires au niveau régional (COMIFAC, 2022 ; WWF, 2022 ; MINFOF, 2023).

Ces écosystèmes contribuent à la stabilisation du climat, à la régulation hydrologique des bassins intermédiaires et constituent des réservoirs de ressources génétiques végétales et animales essentielles. Ils soutiennent également l'économie du Cameroun à travers leur contribution au développement l'élevage, de l'agriculture, à la fourniture des PFNL tels que le karité et la gomme arabique, ainsi qu'à l'essor de l'écotourisme faunique dans certaines aires protégées. L'apport des écosystèmes de savane est déterminant dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la conservation de la biodiversité (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National, 2018).

c. Services écosystémiques

Les savanes tropicales boisées du Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels.

• Services d'approvisionnement

Les savanes tropicales boisées constituent un gisement de ressources vitales pour les populations. Elles fournissent du bois-énergie et du bois d'œuvre ainsi que des pâturages naturels propices au développement des systèmes pastoraux et agropastoraux, qui apportent une contribution déterminante à l'économie des Régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord (MINEPIA, 2023 ; NBESA, 2022). Elles assurent également une production importante de PFNL à l'exemple du karité (*Vitellaria paradoxa*). Dans ces écosystèmes, se développe une gamme remarquable de plantes médicinales. Le miel de savane et divers fruits sauvages s'y retrouvent, constituant pour les populations des sources de revenus et des ressources alimentaires importantes (NBESA, 2022 ; COMIFAC, 2022 ; IPBES, 2019).

• Services de régulation

Les savanes tropicales boisées assurent la fonction de régulation dans l'hydrologie des bassins versants, la protection des sols, le climat local et limitent l'érosion et l'ensablement lorsque les couverts végétaux sont maintenus (FAO, 2020 ; IPBES, 2019). Elles participent également à la séquestration du carbone, dans des proportions moindres que les forêts denses mais de manière significative à l'échelle des paysages ouverts (FAO, 2020 ; IPBES, 2019). Par ailleurs, elles constituent des habitats critiques pour la faune de savane, notamment l'éléphant de savane, le lion, la girafe, différentes espèces d'antilopes et une avifaune riche incluant de nombreux migrateurs (WWF, 2022 ; MINFOF, 2023).

- **Services culturels**

Les savanes tropicales boisées camerounaises constituent également des espaces culturels et identitaires. Elles structurent les modes de vie et les systèmes sociaux des communautés pastorales et agropastorales, notamment chez les Fulbe, Kotoko, Massa, Toupouri et d'autres groupes locaux, pour lesquels la savane représente à la fois un espace de subsistance, d'identité et de transmission culturelle (NBESA, 2022 ; IPBES, 2019). Ces paysages abritent des espaces sacrés, sièges des rituels traditionnels et lieux d'initiation à la vie et aux valeurs communautaires de la société.

Les savanes tropicales boisées sont également le siège de développement des savoirs traditionnels associés aux activités telles que la définition des calendriers pastoraux, la gestion des pâturages et des points d'eau ainsi que l'utilisation des plantes médicinales. (NBESA, 2022 ; COMIFAC, 2022 ; IPBES, 2019).

- **Services de soutien**

Les savanes tropicales boisées assurent des fonctions écologiques fondamentales qui garantissent la continuité des processus biologiques. Elles soutiennent la diversité biologique en offrant des habitats adaptés aux espèces animales et végétales des milieux secs, maintiennent la diversité génétique et assurent la connectivité écologique entre les grandes aires protégées telles que Waza, Bénoué, Bouba Ndjidda et Faro (COMIFAC, 2022 ; MINFOF, 2023 ; 6^e Rapport National Cameroun, 2018). Elles jouent également un rôle dans le maintien des cycles biologiques et écologiques, notamment les cycles de régénération naturelle des végétations et les dynamiques de population animale (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).

d. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun développe un certain nombre de projets et programmes qui constituent des initiatives, majeures de conservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes de savanes tropicales boisées. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 6.

Programme / Projet	Objectifs principaux	Zones d'intervention	Institutions Partenaires /
Initiative Grande Muraille Verte (GMV)	Restauration des terres dégradées, lutte contre la désertification, reboisement, fixation des sols	Corridor sahélo-soudanien du Cameroun (Nord & Extrême-Nord)	Union Africaine, UNCCD, MINEPDED, FAO, partenaires techniques
Projet "Opération Sahel Vert"	Reboisement, récupération des terres, gestion participative, amélioration de la couverture végétale	Nord, Extrême-Nord, Adamaoua	MINEPDED, collectivités territoriales, partenaires techniques
African Forest Landscape Restoration Initiative (AFR100) – Engagement Cameroun	Restauration des paysages forestiers et savanicoles, renforcement des politiques nationales de restauration	Zones savanicoles prioritaires	Union Africaine, MINEPDED, partenaires internationaux
Plan National de Lutte contre la Dégradation des	Neutralité en matière de dégradation des terres, gestion	Ensemble des régions sahéliennes et	MINEPDED, UNCCD

Terres (PAN-LCD / PNLDT)	durable, prévention avancée de désertification	soudaniennes du Cameroun	
Complexes fauniques Waza – Bénoué – Bouba Ndjidda	Protection de la faune, gestion des habitats de savane, lutte anti-braconnage, gouvernance participative	Parcs de Waza, Bénoué, Faro, Bouba Ndjidda	MINFOF, WWF, WCS, GIZ, PTF
The Restoration Initiative (TRI) – composante Cameroun	Restauration des écosystèmes dégradés, renforcement institutionnel, solutions basées sur la nature	Zones de paysages dégradés incluant des savanes	IUCN, GEF, MINEPDED, partenaires

Tableau 6 : Principales initiatives de conservation et de restauration des savanes tropicales boisées

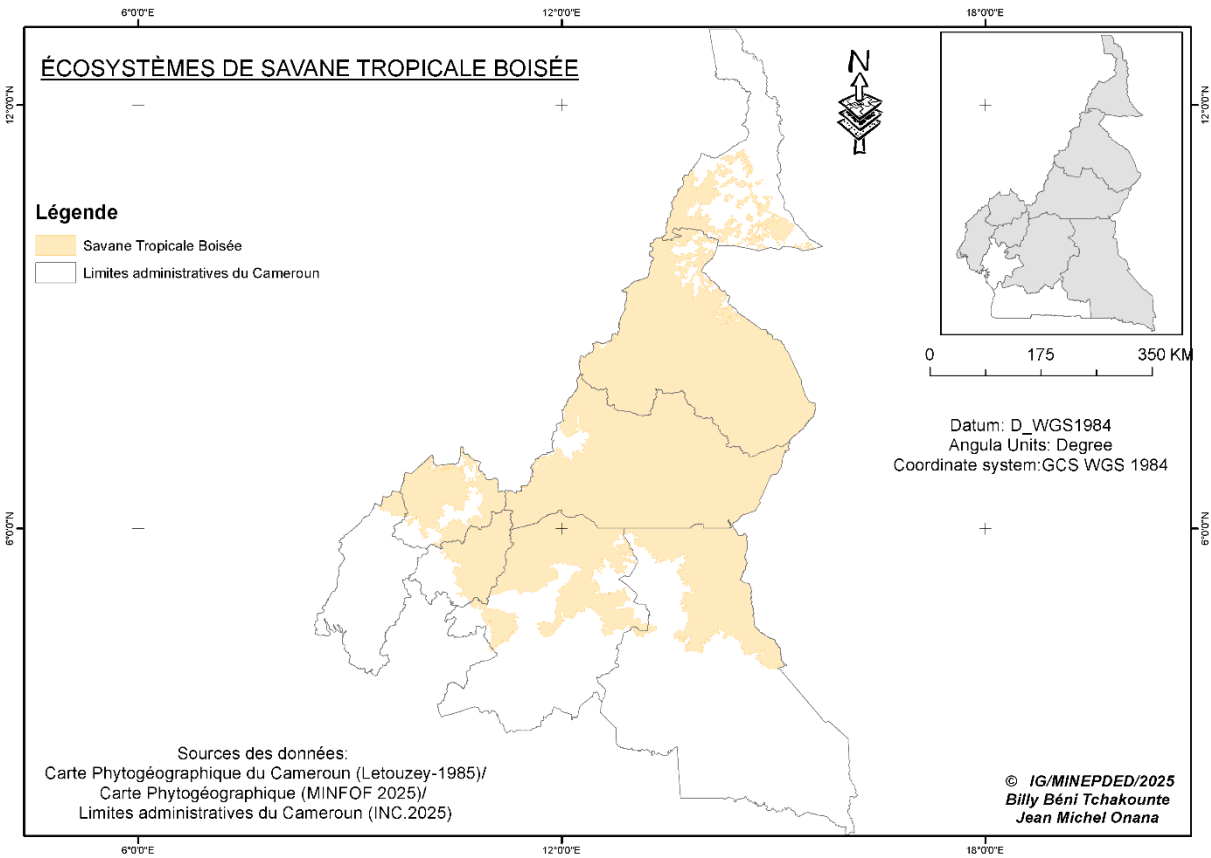


Figure 8 : Ecosystème de savane tropicale boisée

I.1.5. ÉCOSYSTEMES D’EAU DOUCE

a. Étendue et caractéristiques générales

Le Cameroun dispose de l’un des réseaux hydrographiques les plus denses et les plus diversifiés d’Afrique centrale. Ce réseau comprend six grands bassins versants : Sanaga, Nyong, Ntem, Bénoué, Logone–Chari et Wouri. Ces bassins assurent une continuité hydrologique essentielle entre les zones équatoriales très arrosées du sud et les régions soudano-sahéliennes plus sèches du nord (NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National Cameroun, 2018 ; COMIFAC, 2022).

L’analyse nationale des ressources en eau montre que le Cameroun dispose d’un potentiel hydrique globalement élevé, estimé à plus de 610 000 millions de m³, dominé par les eaux souterraines qui constituent

une réserve stratégique supérieure aux eaux de surface. Le bassin de la Sanaga apparaît comme le pilier hydrique du pays, concentrant à lui seul la part la plus importante des disponibilités en eau, suivi des bassins du Congo et des Fleuves côtiers, qui représentent également des réservoirs déterminants. A l'inverse, le bassin du Lac Tchad demeure le moins doté et fortement vulnérable à la variabilité climatique, tandis que le bassin du Niger repose largement sur un important système aquifère souterrain (FAO, 2016 ; MINEE, 2015–2020 ; NBESA, 2022). Ces contrastes imposent une approche différenciée de gestion et de conservation des ressources hydriques selon les bassins.

Les écosystèmes d'eau douce du Cameroun incluent une mosaïque d'habitats aquatiques comprenant des cours d'eau permanents et temporaires, des zones humides, des plaines inondables et Yaérés du Grand Nord, ainsi que des lacs naturels et volcaniques d'une valeur écologique unique, tels que Barombi Mbo, Ossa, Nyos, Oku et Dissoni. A ces systèmes naturels s'ajoutent d'importantes retenues artificielles, notamment Lagdo, Maga, Bamendjing, Mapé, Mbakaou, et Lom Pangar qui jouent un rôle important dans la régulation hydrologique, la production hydroélectrique, l'irrigation agricole et l'approvisionnement en eau potable (Thieme et al., 2005 ; Lévêque & Paugy, 2006 ; FAO, 2016 ; BAD, 2020).

Ces systèmes soutiennent une biodiversité aquatique remarquable et fournissent des services essentiels, notamment la pêche, l'agriculture irriguée, l'énergie hydroélectrique, la navigation, l'écotourisme, la régulation climatique et la préservation de valeurs culturelles et spirituelles associées aux milieux aquatiques. Toutefois, ils font face à des pressions croissantes, parmi lesquelles la déforestation, la sédimentation, la pollution domestique et industrielle, ainsi que les effets néfastes du changement climatique, qui affectent la qualité de l'eau et la résilience écologique des milieux aquatiques (NBESA, 2022 ; CBD, 2018 ; Ramsar Secretariat, 2022).

b. Richesse et importance

Les écosystèmes d'eau douce du Cameroun sont le siège d'une diversité biologique singulière et abritent des espèces floristiques et fauniques d'importance nationale et mondiale. Les inventaires indiquent la présence de plusieurs centaines d'espèces de poissons d'eau douce, dont de nombreuses lignées endémiques, en particulier dans les lacs volcaniques et certaines sections de bassins fluviaux. A cela s'ajoutent une avifaune aquatique riche comprenant des oiseaux d'eau résidents et migrateurs, une diversité significative d'amphibiens associés aux milieux humides, ainsi qu'une flore aquatique et palustre structurée par des plantes enracinées, flottantes et submergées qui soutiennent la production primaire et la structuration des habitats (NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National Cameroun, 2018 ; Thieme et al., 2005 ; Lévêque & Paugy, 2006).

Les lacs volcaniques de la partie ouest du Cameroun, notamment Barombi Mbo, Dissoni et Oku, constituent des foyers d'endémisme et des laboratoires naturels majeurs en matière d'évolution et de diversification des espèces, en particulier des cichlidés, reconnus internationalement pour leur intérêt scientifique et patrimonial. De même, les plaines inondables du Waza–Logone et des Yaérés constituent des zones critiques pour l'avifaune d'eau douce, notamment les espèces migratrices paléarctiques, et fonctionnent comme des plateformes saisonnières de reproduction, d'alimentation et de repos pour de nombreuses espèces (Ramsar Secretariat, 2022 ; Wetlands International, 2017 ; Thieme et al., 2005).

Les savoirs et pratiques des communautés riveraines jouent un rôle essentiel dans la conservation et la gestion de ces milieux. Les pêcheurs artisanaux, les gestionnaires de mares pastorales, les praticiens de l'agriculture irriguée et les communautés dépendant des zones humides développent depuis des générations des connaissances empiriques fines sur les cycles hydrologiques, les périodes de reproduction des poissons, les zones de nurserie et les dynamiques naturelles des eaux intérieures. Ces savoirs se traduisent par des pratiques telles que des rotations de pêche, des aménagements traditionnels de retenues temporaires ou encore des systèmes communautaires de régulation des accès aux ressources, contribuant à la résilience écologique et sociale (NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National Cameroun, 2018).

L'évaluation de l'état actuel des écosystèmes d'eau douce montre toutefois une situation contrastée. Si certains bassins, lacs et plaines inondables conservent encore une bonne intégrité écologique, d'autres sont soumis à des pressions croissantes liées à la pollution domestique et industrielle, à la sédimentation issue de la déforestation, à l'eutrophisation, aux espèces exotiques envahissantes et aux impacts du changement climatique, qui altèrent la qualité de l'eau, la connectivité écologique et la productivité biologique. Ces dynamiques imposent des interventions différenciées, ciblées et basées sur les bassins versants, afin de maintenir la fonctionnalité écologique et les services rendus par ces écosystèmes (NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National Cameroun, 2018 ; Ramsar Secretariat, 2022 ; COMIFAC, 2022).

c. Services écosystémiques

Les écosystèmes d'eau douce du Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels.

• Services d'approvisionnement

Les milieux d'eau douce constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable pour la population camerounaise, à travers les réseaux urbains, les forages, les puits et les prélèvements communautaires. Ils soutiennent également l'irrigation agricole, notamment dans les systèmes de riziculture de bas-fonds, les périmètres irrigués et les cultures maraîchères, contribuant significativement à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance (FAO, 2016 ; NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National, 2018).

La pêche continentale et les ressources halieutiques intérieures représentent une source essentielle de protéines animales et de revenus pour des milliers de ménages riverains. Les lacs volcaniques, les fleuves, les plaines inondables et les *Yaérés* constituent d'importantes zones de production halieutique, soutenant les économies locales et régionales (Thieme et al., 2005 ; Lévêque & Paugy, 2006 ; Ramsar Secretariat, 2022).

Par ailleurs, ces écosystèmes fournissent des produits végétaux et animaux aquatiques tels que les plantes médicinales, les ressources pastorales liées aux zones humides, participant aux pratiques traditionnelles et contemporaines d'utilisation des ressources biologiques (NBESA, 2022 ; Wetlands International, 2017).

• Services de régulation

Les écosystèmes d'eau douce jouent un rôle central dans la régulation hydrologique en assurant l'atténuation des crues, la recharge des nappes phréatiques, la stabilisation des débits saisonniers et la régulation des écoulements, particulièrement dans les bassins du Logone–Chari, de la Bénoué et de la Sanaga. Les plaines inondables du Waza–Logone en sont une illustration emblématique, assurant des fonctions de régulation hydrique, de fertilisation naturelle et de maintien de la productivité écologique (Loth, 2004 ; Ramsar Secretariat, 2022 ; Wetlands International, 2017).

Ces écosystèmes assurent également une fonction de filtration et d'épuration naturelle, contribuant à la réduction des polluants, à la rétention des sédiments et à l'amélioration de la qualité de l'eau, tout en participant à la régulation des vecteurs hydriques et à la santé publique (NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National, 2018).

Les zones humides et plaines inondables contribuent en outre de manière significative aux cycles du carbone et des nutriments, soutenant les échanges biogéochimiques essentiels et participant à la résilience climatique à travers la séquestration de carbone et la stabilisation des processus écologiques (Thieme et al., 2005 ; Wetlands International, 2017 ; COMIFAC, 2022). Il est démontré que les marécages à papyrus (MCP)

stockent 411,02 tC/ha, significativement plus que d'autres marécages grâce à leur richesse en matière organique et leur texture argileuse (Ambombo Onguéné, 2020).

• Services culturels

Les écosystèmes d'eau douce sont au cœur des identités, des pratiques culturelles, spirituelles et symboliques de nombreuses communautés camerounaises. Certains lacs, fleuves et plaines inondables constituent des espaces sacrés, des lieux de rituels, de médiation sociale et de cohésion communautaire. Une illustration en est le Tso'o, puissant rituel de purification et de guérison dans les Régions du Centre et du Sud, souvent lié à des morts violentes tels que la noyade, l'accident, la pendaison. Il vise à libérer les âmes et à restaurer l'harmonie collective en chassant les souillures et les esprits négatifs.

Les écosystèmes d'eau douce soutiennent par ailleurs des pratiques traditionnelles de pêche, d'agriculture irriguée et de gestion communautaire des ressources biologiques, transmises de génération en génération (NBESA, 2022 ; 6^e Rapport National Cameroun, 2018 ; Ramsar Secretariat, 2022).

Par ailleurs, les lacs volcaniques et certaines zones humides possèdent une forte valeur récréative et touristique, notamment pour l'observation de l'avifaune, la recherche scientifique, l'écotourisme et les activités récréatives liées aux paysages aquatiques, renforçant leur importance socio-économique et patrimoniale (Ramsar Secretariat, 2022 ; Thieme et al., 2005). C'est le cas du Parc Écologique de Petpenoun à l'Ouest Cameroun qui est un lac préservé pour l'écotourisme et la conservation de la biodiversité.

• Services de soutien

Les écosystèmes d'eau douce assurent des fonctions écologiques fondamentales indispensables au maintien de la vie et au fonctionnement des autres services écosystémiques. Ils fournissent des habitats critiques pour les poissons, oiseaux d'eau, amphibiens et végétaux aquatiques, soutiennent les cycles de reproduction, les zones de nurseries, l'alimentation et les refuges pour de nombreuses espèces, dont plusieurs endémiques et menacées. Ils assurent également la production biologique primaire et maintiennent la connectivité écologique entre bassins et zones humides (Thieme et al., 2005 ; Lévêque & Paugy, 2006 ; NBESA, 2022).

Les zones humides du Cameroun abritent une riche avifaune. On y dénombre environ 302 espèces d'oiseaux, incluant des espèces emblématiques comme le *Dendrocygne veuf*, le Canard casqué, l'Ibis falcinelle, la Spatule d'Afrique, le Cormoran africain, et des hérons dont l'Aigrette à face blanche. Certaines espèces de chauves-souris, comme *Nycteris major* et *Hipposiderus curtus*, sont endémiques au Cameroun et fréquentent ces milieux (Ramsar Secretariat, 2025). On y trouve aussi des migrateurs, des canards (souchet, pile), des limicoles, des rallidés (Poules d'eau) et des ues, ainsi que des espèces plus rares comme le Pluvier d'Égypte.

Elles abritent également plusieurs espèces endémiques, notamment la grenouille géante (*Conraua goliath*), unique aux mangroves du Rio Del Rey, des orchidées spécifiques comme *Polystachya lejolyana*, et l'éponge d'eau douce *Corvospongilla thysi* du lac Barombi Mbo, avec une richesse particulière en batraciens et une flore diverse (CITES, 2016).

d. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun développe un certain nombre de projets et programmes qui constituent des initiatives, majeures de conservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes d'eau douce. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 7.

Programme / Projet	Objectifs stratégiques	Zone d'intervention	Institutions pilotes et partenaires
VIVA-Logone (Valorisation des investissements de la Vallée du Logone)	- Amélioration de la productivité agricole - Amélioration de la gestion hydrologique ; - Restauration hydrologique de la plaine d'inondation Waza–Logone ; - Amélioration de la productivité halieutique, agricole et pastorale ; - Restauration des zones humides et de la biodiversité ; - Renforcement de la résilience des communautés locales aux inondations.	Plaine du Logone et complexe Waza–Logone (Extrême-Nord)	MINEPAT, MINADER, MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA ; Banque mondiale ; Partenaires techniques et collectivités locales.
VIVA-Bénoué (Valorisation des investissements de la Vallée de la Bénoué)	- Amélioration de la productivité agricole - Amélioration de la gestion hydrologique ; - Réduction des risques environnementaux et socioéconomiques ; - Restauration écologique de la vallée et des zones humides associées ; - Soutien aux activités durables et à l'écotourisme ; - Renforcement de la gouvernance locale.	Vallée de la Bénoué et zones riveraines (Nord)	MINEPAT, MINADER, MINEE, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA ; Banque mondiale ; Collectivités locales et partenaires techniques.
Programme national de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE / GIRE)	- Mise en place d'une gouvernance intégrée par bassin ;	Ensemble du territoire national	MINEE ; partenaires techniques ; appui Banque mondiale et autres bailleurs.

	-Coordination multisectorielle ; - Sécuration des ressources en eau et maintien des fonctions écologiques.		
Initiatives AMMCO, Conservation des mammifères aquatiques	- Restauration de la santé écologique du lac Ossa ; - Protection du lamantin africain et autres espèces aquatiques ; - Sensibilisation communautaire et suivi écologique.	Bassin de la Sanaga et zones humides associées	AMMCO, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, partenaires scientifiques.

Tableau 7 : Initiatives de conservation et de restauration des écosystèmes d'eau douce au Cameroun

Encadré 1 : Le Cameroun compte actuellement 7 sites RAMSAR, couvrant plus de 1,2 million d'hectares, dont :	
• Le Complexe Waza–Logone (Extrême-Nord), • Lac Barombi Mbo (Sud-Ouest) • Partie camerounaise du fleuve Sangha (Est) ; • Partie camerounaise du lac Tchad (Extrême-Nord) ; • Estuaire du Rio del Rey (Sud-Ouest) ; • Partie camerounaise du fleuve Ntem (Sud) ; • Zone humide d'Ebogo (Centre) ;	

Au-delà de cette reconnaissance en tant que zones humides d'importance internationale, certains espaces naturels du Cameroun bénéficient également d'un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, témoignant de leur valeur écologique exceptionnelle. C'est le cas de la Réserve de faune du Dja et du Trinational de la Sangha (incluant le parc national de Lobéké pour la partie camerounaise). Le lac Barombi Mbo, bien qu'inscrit pour l'instant sur la Liste indicative nationale, est également reconnu pour son importance écologique et scientifique. Ces écosystèmes lacustres illustrent à la fois la richesse biologique et la fragilité de ces milieux remarquables.

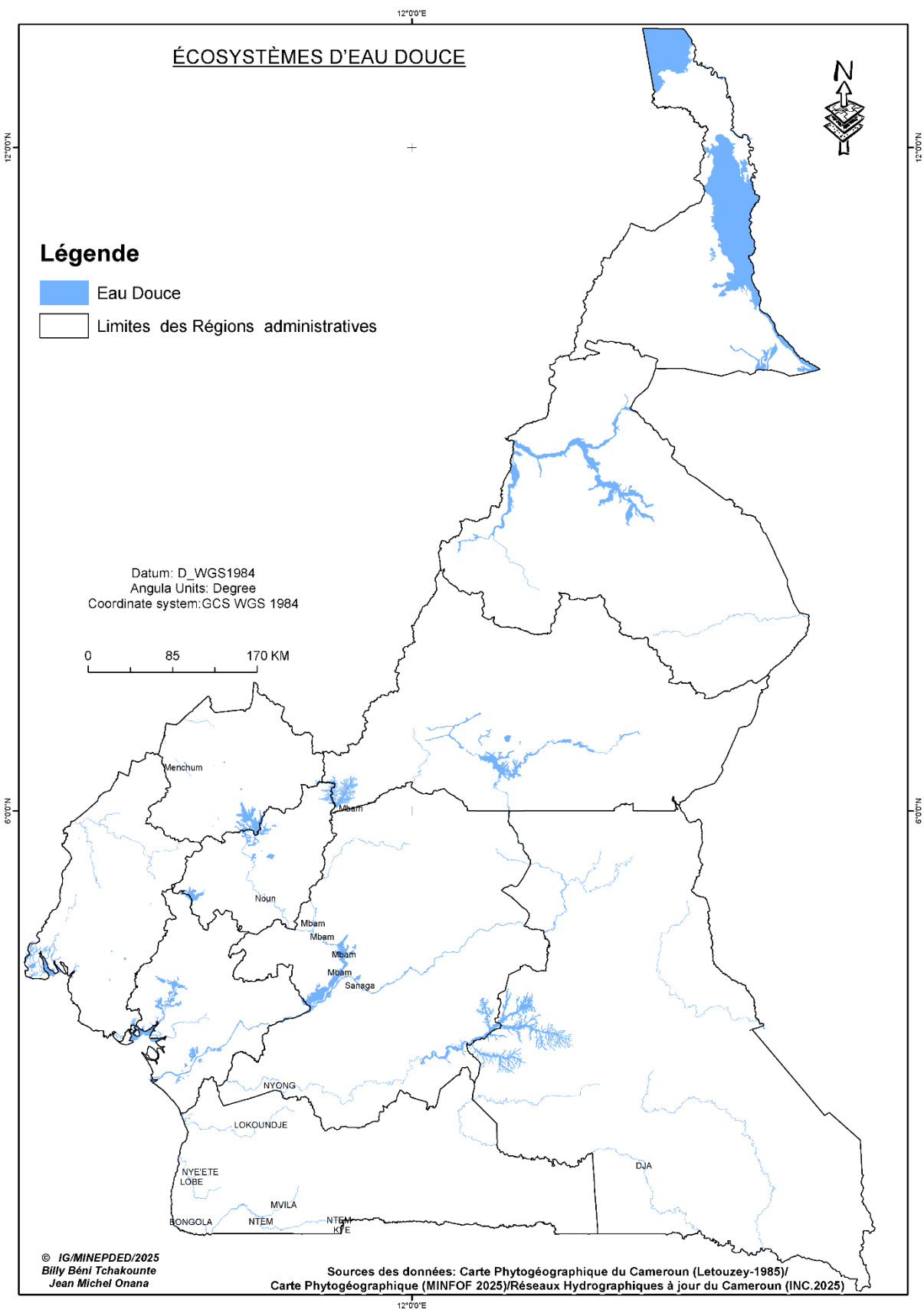


Figure 9 : Ecosystème d'eau douce

I.1.6. ECOSYSTEMES SEMI-ARIDES

a. Etendue et caractéristiques générales

Les écosystèmes semi-arides du Cameroun occupent environ 95 000 km², soit près de 20 % du territoire national, et s'étendent principalement dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Elles correspondent à la frange sahélo-soudanienne du pays, caractérisée par une saison sèche longue et marquée, et constituent une zone de transition écologique entre les savanes soudanaises du sud et le Sahel proprement dit. Ce gradient se traduit par une réduction progressive de la couverture végétale au profit de steppes arbustives, de plaines alluviales, de cours d'eau temporaires et de vastes *Yaérés* associés au bassin du Logone, éléments structurants des dynamiques écologiques et socio-économiques régionales (NBESA, 2022 ; Ramsar Secretariat, 2022 ; Lake Chad Basin Commission, 2020). Les écosystèmes semi-arides comptent parmi les zones à écologie fragile du Cameroun, mais abritent plus de 6 millions d'habitants, soit 1/5^e de la population nationale. Cette population vit essentiellement, de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation des PFNL.

Les habitats écologiques dominants incluent les steppes arbustives sahéliennes, les savanes sèches boisées, les cours d'eau saisonniers bordés de galeries relictuelles et les plaines alluviales et *Yaérés* de la vallée du Logone, qui représentent les plus vastes zones humides sahéliennes du Cameroun et jouent un important rôle écologique et socio-économique (NBESA, 2022 ; IPBES, 2019).

b. Richesse et importance

Malgré l'aridité du climat, les écosystèmes semi-arides du Cameroun présentent une biodiversité spécifique, hautement adaptée à la sécheresse et aux variations hydriques saisonnières. La végétation y est caractérisée par des formations sahéliennes dominées par *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, *Ziziphus mauritiana* et *Leptadenia pyrotechnica*, tandis que les savanes sèches boisées présentent des peuplements de *Combretum glutinosum*, *Acacia nilotica* et *Daniellia oliveri*. Dans la vallée du Logone, les plaines alluviales et *Yaérés* se distinguent par des formations herbacées denses telles que *Vetiveria nigriflora*, *Cyperus articulatus* et *Oryza barthii*, constituant des habitats écologiques (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).

La faune des écosystèmes semi-arides se distingue par la présence d'espèces emblématiques sahéliennes et soudano-sahéliennes. On y retrouve notamment *Gazella rufifrons*, *Hippotragus equinus*, *Oryx dammah*, espèce éteinte à l'état sauvage mais historiquement présent dans la région, ainsi que *Panthera leo* connu sous le nom de lion d'Afrique de l'Ouest et du Centre, classé En Danger Critique dans une partie de son aire de répartition. L'avifaune y est particulièrement remarquable, incluant *Balearica pavonina*, *Aquila rapax*, *Falco naumanni* et plusieurs espèces migratrices paléarctiques. Dans ces milieux, les corridors écologiques, les cours d'eau saisonniers et les zones inondables du Waza-Logone constituent des sites privilégiés pour les oiseaux d'eau douce (IUCN, 2023 ; Ramsar Secretariat, 2022 ; CMS, 2022 ; Lake Chad Basin Commission, 2020).

Toutefois, les évaluations nationales récentes mettent en évidence une situation écologique contrastée. Environ 30 % des zones semi-arides présentent encore un bon état écologique, 40 % montrent des signes de dégradation progressive, tandis qu'environ 30 % sont fortement dégradées, en particulier dans le Diamaré, le Mayo-Kani et le Logone-et-Chari. Cette dynamique d'évolution de l'état écologique des écosystèmes semi-arides met en relief la pression croissante qui s'exerce sur les ressources naturelles, la fragilité des sols et l'exposition accrue aux aléas climatiques. Malgré cela, les écosystèmes semi-arides renferment d'importantes zones de biodiversité sahélienne, à l'instar de la vallée du Logone, du Parc national de Waza et des corridors transfrontaliers (NBESA, 2022 ; Ramsar Secretariat, 2022).

c. Services écosystémiques

Les écosystèmes semi-arides du Cameroun fournissent un ensemble de services écosystémiques essentiels.

• Services d’approvisionnement

Les écosystèmes semi-arides constituent l’un des principaux piliers de la production pastorale nationale et assurent une part déterminante de l’élevage transhumant et agropastoral. Elles fournissent également du bois-énergie, de la gomme arabique (*Acacia senegal*, *Acacia seyal*), des fruits sauvages et des plantes médicinales, essentiels pour la sécurité alimentaire, la santé et les revenus des ménages (IPBES, 2019 ; FAO, 2020 ; NBESA, 2022).

Les plaines alluviales et *Yaérés* de la vallée du Logone contribuent substantiellement à la production pastorale et halieutique, soutenant la pêche et fournissant des ressources vivrières (LCBC, 2020 ; Ramsar Secretariat, 2022). Ainsi, ces milieux contribuent de manière déterminante à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux économies locales du Sahel camerounais.

• Services de régulation

Les plaines alluviales et *Yaérés* des écosystèmes semi-arides jouent un rôle majeur dans la régulation hydrologique, le stockage saisonnier des eaux et la recharge des nappes (FAO, 2020 ; Ramsar Secretariat, 2022 ; IPBES, 2019 ; UNCCD, 2022 ; LCBC, 2020). Ces écosystèmes contribuent également à la régulation du climat local et dans une certaine mesure à l’atténuation des effets des vagues de chaleur et des sécheresses (IPBES, 2019 ; GIEC, 2022). Ces milieux participent également au fonctionnement des cycles biogéochimiques, notamment ceux du carbone et des nutriments, jouant ainsi un rôle de première importance dans le maintien de la fonctionnalité écologique (IPBES, 2019 ; FAO, 2020).

• Services culturels

Les écosystèmes semi-arides du Nord et de l’Extrême-Nord du Cameroun sont des espaces profondément marqués par des pratiques socioculturelles et des savoirs traditionnels qui structurent les modes de vie pastoraux et agropastoraux et renforcent l’identité collective des populations locales. Ces zones sont peuplées de groupes ethniques soudano-sahéliens tels que les Peuls, *Kotoko*, *Massa*, *Toupouri*, *Mafa*, *Moundang*, *Guemdjek*, *Kapsiki*, *Guidar*, *Fali*, *Daba*, *Mousgoum* et *Mandara*, dont les modes de gestion des ressources naturelles, les itinéraires de transhumance et les rituels saisonniers sont intimement liés aux rythmes environnementaux semi-arides (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022).

Les systèmes coutumiers sahéliens régulent traditionnellement l’accès aux parcours pastoraux, aux points d’eau et aux pâturages, organisent les périodes de transhumance et intègrent des règles sociales et spirituelles qui assurent la cohésion communautaire et la gestion durable des ressources face à la variabilité hydrique saisonnière (IPBES, 2018 ; NBESA, 2022). Ces savoirs et savoirs faire locaux, fondés sur l’observation des cycles climatiques, les pratiques ancestrales et la transmission des connaissances pastorales intergénérationnelles, renforcent la résilience socio-écologique des populations (UNESCO, 2018 ; IPBES, 2019).

Plusieurs festivals et expressions culturelles traduisent ce lien étroit entre populations et milieux naturels, à l’instar des festivals *Tokna Massana* et *Gurna*, qui valorisent danses, rites, savoirs traditionnels, et partant, l’identité culturelle (NBESA, 2022)

Enfin, l’architecture traditionnelle sahélienne, comme le *Saré*, type d’habitat caractérisé par un enclos fait de plusieurs cases individuelles.

• Services de soutien

Malgré l'aridité du climat, les écosystèmes semi-arides, soutiennent les cycles biologiques, notamment la reproduction d'espèces et le maintien d'une diversité génétique importante pour l'adaptation et la résilience écologique. Elles jouent également un rôle déterminant pour les espèces migratrices d'importance internationale (IPBES, 2019 ; FAO, 2020 ; CMS, 2022 ; Ramsar, 2022). A titre d'illustration, les plaines inondables et zones humides associées, contiguës au Logone sont des habitats privilégiés pour les oiseaux d'eau douce et les espèces migratrices (CMS, 2022 ; Ramsar, 2022).

d. Initiatives de conservation et de restauration

Le Cameroun développe un certain nombre de projets et programmes qui constituent des initiatives, majeures de conservation, de gestion durable et de restauration des écosystèmes semi-arides. Ces initiatives sont présentées dans le tableau 8.

Programme / Projet	Objectifs	Zones d'intervention	Institutions / Partenaires
Grande Muraille Verte (GMV)	Restauration écologique ; reboisement ; régénération naturelle assistée ; stabilisation des sols ; renforcement des moyens d'existence	Corridor Garoua – Maroua – Kousséri, zones sahéliennes et soudano-sahéliennes du Nord et Extrême- Nord	MINEPDED, MINFOF, MINEPIA ; Agence Panafricaine de la GMV, Union Africaine ; FAO ; GIZ ; Union Européenne
Programme Sahel Vert	Lutte contre la désertification ; reboisements communautaires ; diversification économique ; résilience climatique	Régions du Nord et de l'Extrême-Nord	MINEPDED, MINADER, MINEPIA ; PNUD ; PNUE ; partenaires locaux
Projet de Gestion Durable des Terres et Forêts (PGDTF)	Restauration des terres ; réduction de la dégradation ; gouvernance participative des ressources naturelles	Mayo-Kani, Diamaré et zones adjacentes	MINEPDED ; Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) ; PNUD ; services déconcentrés régionaux
Programme RESILAC (Résilience du Bassin du Lac Tchad)	Résilience socio-écologique ; renforcement des moyens de subsistance ; stabilisation communautaire ; gestion durable des ressources	Extrême-Nord, bassin du Logone et zones frontalières	Gouvernorat de l'Extrême- Nord ; Union Européenne (EUTF) ; ACTED ; CARE ; COOPI ; CILSS

Tableau 8 : Initiatives en conservation, de gestion et de restauration des zones semi-arides

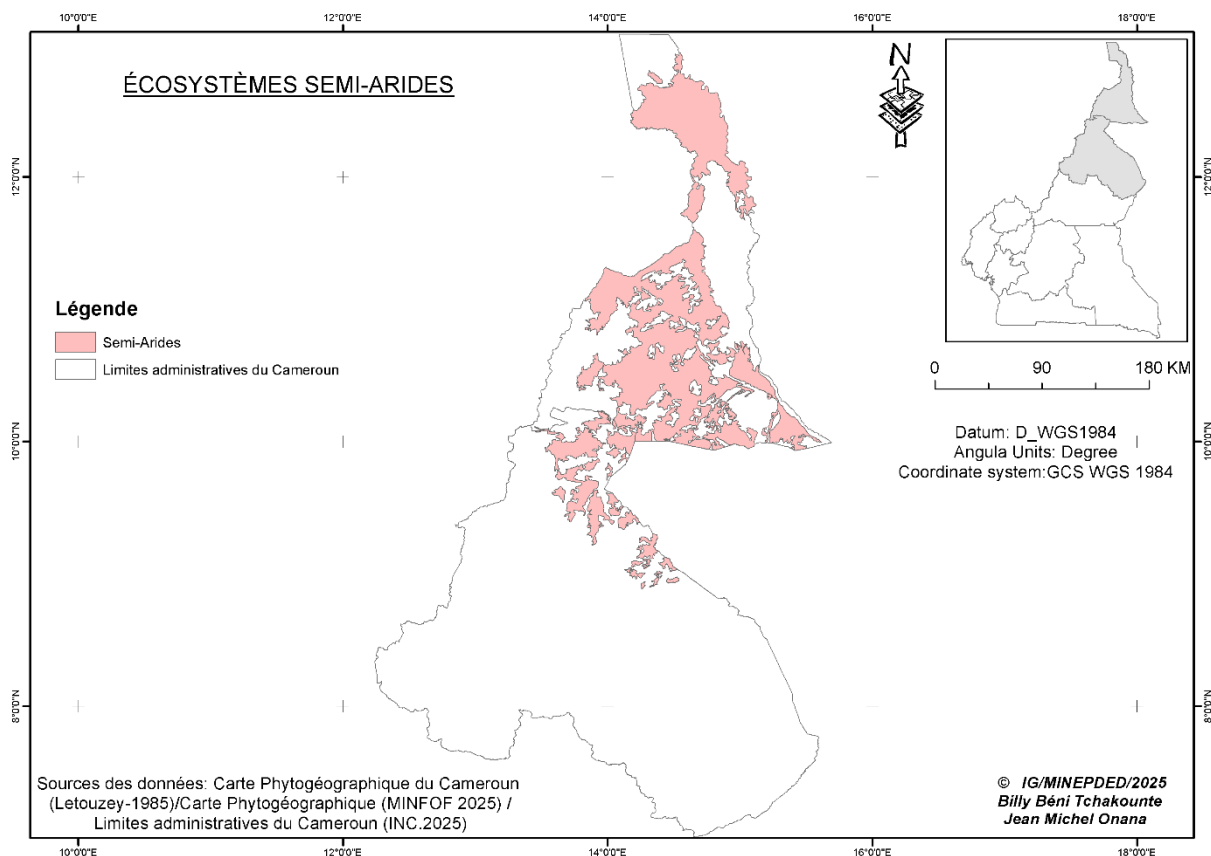


Figure 10 : Ecosystème semi-arides

I.2. ÉTAT DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AU CAMEROUN

La conservation de la biodiversité au Cameroun repose sur un réseau diversifié d'aires protégées, avec une couverture estimée à environ 22 % du territoire national. Le réseau national d'aires protégées constitue le socle de la conservation de la biodiversité. La distribution territoriale de ces unités de conservation couvre les grands ensembles écologiques du pays : forêts denses du Sud et de l'Est, savanes soudaniennes et sahélo-soudaniennes du Nord, zones humides de la vallée du Logone, écosystèmes de montagne de la dorsale camerounaise, ainsi que les complexes côtiers et estuariens. (Atlas Forestier du Cameroun, 2022).

Le Cameroun dispose aujourd'hui d'un vaste réseau de cent trois (103) aires protégées couvrant diverses catégories, notamment les parcs nationaux (Lobéké, Boumba Bek, Nki, Campo-Ma'an, Deng, Mbam et Djerem, Korup, Mont Cameroun, Waza, Faro, Bénoué, Bouba Ndjidda, etc.), les réserves de faune (Dja, Lac Ossa, Kimbi River, Mbi Crater, Santchou), zones cynégétiques et réserves naturelles intégrale, ainsi que des aires protégées marines et côtières comme Douala-Édéa et Campo-Ma'an.

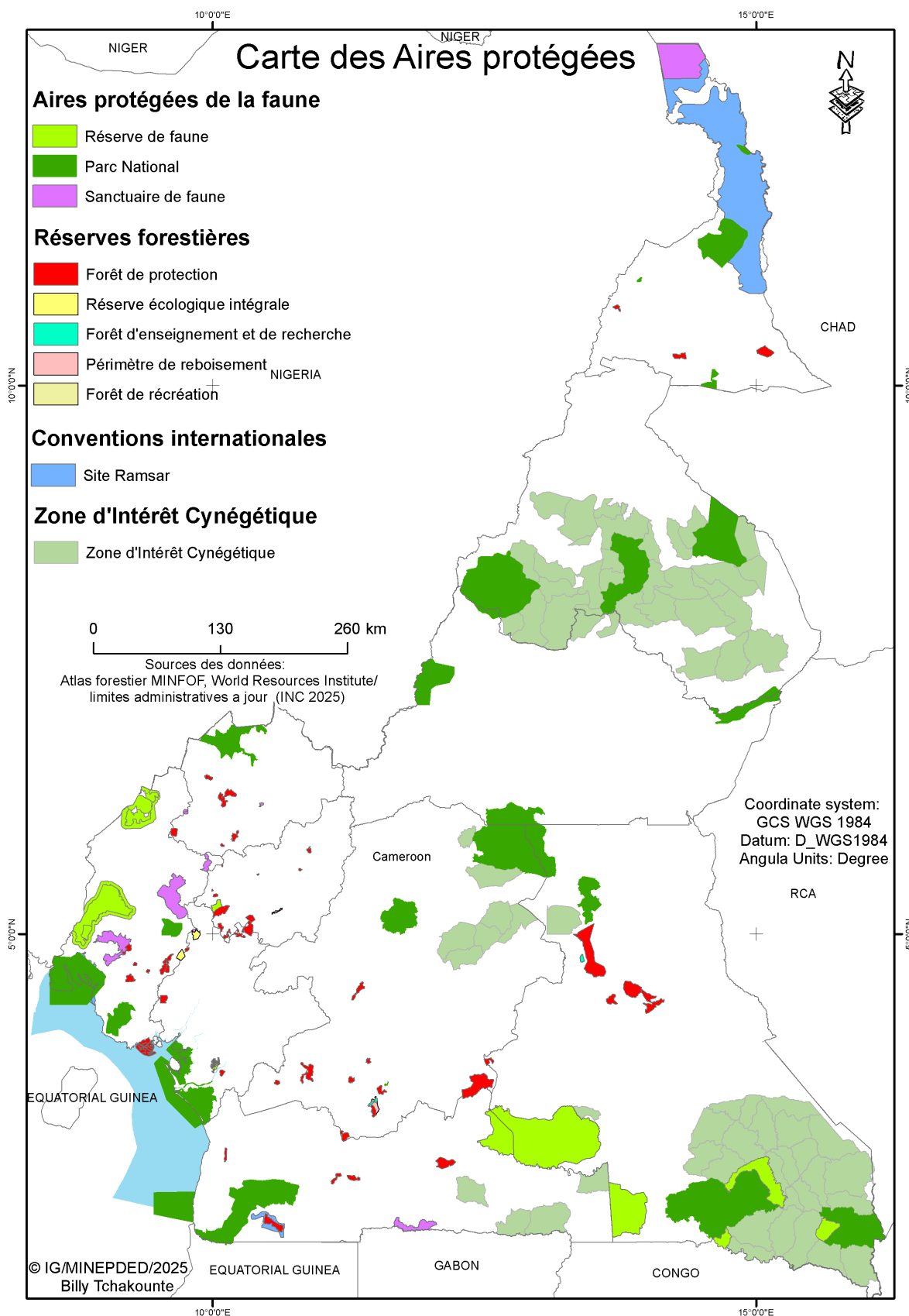


Figure 11 : Carte des Aires protégées

Cependant, sans une gestion efficace, ces aires protégées peuvent devenir de simples désignations et ne garantiront plus le rôle fondamental qui leur est assigné à savoir la conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques vitaux. L'efficacité de gestion des aires protégées devient plus qu'un impératif. Elle utilise plusieurs outils pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité de la gestion desdites aires protégées. Il s'agit entre autres de Integrated Management Effectiveness Tool (IMET), Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management (RAPPAM), Management Effectiveness Tracking Tool (METT) et Système d'Analyse et de Monitoring de la Gestion (SAMGe). Parmi ces outils, l'outil intégré sur l'efficacité de gestion (IMET), développé dans le cadre du programme BIOPAMA, a été mis à contribution pour l'évaluation de l'efficacité de gestion d'un certain nombre d'aires protégées au Cameroun notamment, les Parcs du Faro, de Deng, Benoué, Bouba Ndjida, Korup, Campo-Ma'an et de la Réserve de faune du Dja (World Database on Protected Areas (WDPA), 2025). Cet outil aide les gestionnaires d'aires protégées à planifier, suivre et évaluer l'efficacité de leur gestion, améliorant ainsi la conservation de la biodiversité. Il se fonde sur une approche participative basée sur des indicateurs permettant d'analyser les performances de la gestion des aires protégées, d'identifier les défis, d'orienter les décisions et les interventions de conservation.

II.2.1 Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone au Cameroun

Au Cameroun, d'importants progrès ont déjà été réalisés pour la mise en place des Autres Mesures de Conservation Efficaces par Zone (AMCEZ) comme instruments complémentaires aux aires protégées dans le cadre de l'atteinte de l'objectif national de conservation. Plusieurs initiatives techniques et scientifiques ont été menées. Elles ont porté entre autres sur l'analyse des cadres juridiques nationaux et leur compatibilité à la mise en place des AMCEZ au Cameroun avec pour étude de cas, les Unités Techniques Opérationnelles (UTO) autour de la Tri national Sangha (TNS) dans la Région de l'Est et le Parc National de Campo-Ma'an dans la Région du Sud, menée par REPAR (2025). Dans le même cadre, une étude menée par AJESH (2025) sur l'identification et la sélection des potentielles AMCEZ selon la méthodologie UICN, a été réalisée dans une portion de la Région du Sud-Ouest. La Fondation FIDEPE (2025) par ailleurs, mène des actions de vulgarisation et de sensibilisation pour la reconnaissance des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) comme AMCEZ.

Sur la base de ces initiatives, un projet d'Arrêté a été élaboré afin d'instituer un cadre juridique national définissant les AMCEZ. Ce projet d'Arrêté spécifie entre autres la catégorisation, les principes de création, de gouvernance et de gestion des AMCEZ au Cameroun.

L'ensemble de ces efforts témoigne d'une dynamique nationale, combinant gouvernance participative et renforcement des capacités, posant ainsi les fondements d'un dispositif cohérent et inclusif pour la mise en place effective des AMCEZ au Cameroun.

II.2.2 Suivi du statut des espèces de la liste rouge de l'UICN au Cameroun

Au cours des dix dernières années, la situation des espèces menacées au Cameroun, évaluée par l'UICN, reste préoccupante, avec une augmentation générale du nombre d'espèces en déclin due à la déforestation, la chasse illégale et les changements climatiques, mais des réussites ponctuelles de conservation (comme pour certains primates ou oiseaux) montrent que des efforts ciblés peuvent inverser la tendance, bien que les ressources restent insuffisantes face à l'ampleur des menaces.

De nombreux rapports soulignent une accélération du déclin de la faune terrestre et aquatique avec une pression anthropique croissante notamment la perte d'habitat et le braconnage. La pression sur les habitats constitue également un facteur qui se manifeste par la destruction des forêts et des zones humides, affectant des espèces emblématiques comme les éléphants, les oiseaux et les grands singes tels que les gorilles, les chimpanzés, les bonobos. Les effets des changements climatiques développent une pression supplémentaire, affectant les habitats et les cycles de vie des espèces.

L'étude documentaire sur l'évaluation la dynamique des écosystèmes et l'évolution des espèces menacées au Cameroun, selon la liste rouge de l'UICN, a permis d'évaluer le statut de conservation des espèces menacées. La démarche a consisté à extraire, à partir de la base de données officielle de l'UICN, les espèces classées dans les catégories menacées (En danger critique – CR, En danger – EN, et Vulnérable – VU), en y intégrant les informations taxonomiques, les critères d'évaluation, la répartition et les menaces principales.

Les résultats montrent que le Cameroun compte 295 espèces animales inscrites sur la Liste rouge UICN, couvrant un large éventail taxonomique incluant mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons et invertébrés. Ces espèces ont ensuite été analysées par écosystème (eau douce, forêts denses humides, savanes, montagnes, zones marines et côtières) ainsi que par régions administratives, permettant d'identifier les zones à forte concentration d'espèces menacées et les priorités géographiques de conservation. À titre d'exemples, il a été observé que les mammifères à l'instar de certains primates, pangolins et grands carnivores (léopards, etc.) sont classés en danger, voire en danger critique, les oiseaux et les amphibiens sont en important déclin, avec certains groupes qui subissent des reclassifications vers des catégories de risque plus élevées.

Pour la flore, l'étude met en évidence 846 espèces végétales menacées d'extinction, classées elles aussi selon les catégories CR, EN et VU de l'UICN. Ces espèces sont présentées avec leur statut, leur famille botanique et leur niveau d'endémisme, puis réparties par grands écosystèmes nationaux afin de mieux localiser les zones critiques pour la conservation des plantes. Plus d'un tiers des espèces d'arbres sont menacées, impactant indirectement la faune.

Malgré ce tableau sombre, des efforts locaux de conservation à travers la gestion des aires protégées et la lutte anti-braconnage, ont permis de stabiliser ou d'améliorer le statut de certaines espèces, bien que ces succès soient modestes.

I.3. TENDANCES ET ENJEUX EN MATIERE DE GESTION DE LA BIODIVERSITE

Le Cameroun, abrite une importante biodiversité qui malheureusement est sujette à une érosion progressive. Selon *l'évaluation nationale de la BES (2023)*, la couverture forestière est passée de 22,5 à 18 millions d'hectares entre 2000 et 2023, soit une perte moyenne de 180 000 ha/an. Les écosystèmes aquatiques ont perdu 25 % de leur fonctionnalité écologique, les zones humides ont régressé de 30 %, et les populations de grands mammifères ont chuté de 60 % (WWF, 2022). Les espèces endémiques de montagne ont vu leur aire de répartition diminuer de 45 %, tandis que 420 espèces sont désormais classées menacées selon l'UICN (2023) et MINEPDED (2025). Les causes majeures sont : (i) la perte et fragmentation des habitats (70 %), (ii) la surexploitation des ressources (20 %) et (iii) la pollution et les changements climatiques (10 %).

I.3.1. CAUSES ET CONSEQUENCES DE PERTE DE LA BIODIVERSITE

I.3.1.1. MOTEURS DE PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

La perte de la biodiversité au Cameroun résulte de la combinaison de facteurs directs et indirects agissant à différentes échelles, notamment locale, nationale et régionale. Ces facteurs interagissent et traduisent la complexité des relations entre les dynamiques écologiques, économiques et sociales (MINEPDED, 2023). On distingue les causes/moteurs directes et indirectes. Les moteurs directs sont principalement liés aux activités humaines telles que la déforestation, la surexploitation des ressources, la pollution, l'urbanisation. Les moteurs indirects quant à eux, sont liés aux dimensions de gouvernance, démographique, économique, culturelle, sécuritaire et sociale ; lesquelles favorisent ou accentuent les moteurs directs.

I.3.1.2. MOTEURS DIRECTS

L'évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques menée par le MINEPDED en 2022 a été réalisée selon la méthodologie la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES). Le premier rapport de l'évaluation mondiale réalisé par IPBES en 2019 a identifié cinq principaux moteurs de perte de la biodiversité à savoir :

- Les changements d'usage des terres et des eaux ;
- La surexploitation des ressources biologiques ;
- La pollution ;
- Les changements climatiques ;
- Les espèces exotiques envahissantes.

a. Changement de l'utilisation des terres

La recherche de nouvelles terres agricoles constitue l'un des principaux facteurs de déclin de la biodiversité. Les transformations de l'usage des terres résultent notamment de l'agriculture industrielle, qui entraîne une conversion accrue des forêts, des savanes et même des zones semi-arides en plantations de monoculture. Cette situation est exacerbée par l'extension non durable des activités agricoles et pastorales, l'exploitation minière dans des zones à forte valeur écologique ainsi que la faible coordination institutionnelle. Dans un tel environnement, des chevauchements apparaissent dans les cartes d'affectation des terres, en particulier entre les mines, les concessions forestières, l'agriculture, les aires de conservation et les zones de pâturage. (Empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun, 2021 ; NBESA, 2022).

b. Surexploitation des ressources biologiques

D'après l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun (2021), la pression exercée sur la biodiversité provient en grande partie de la surexploitation des ressources biologiques et du recours à des pratiques d'utilisation non durables. Cette situation s'observe notamment dans les activités forestières, qui contribuent à la perte d'espèces et à environ 1 % de la déforestation annuelle ; la pression se concentrant sur un nombre limité d'essences de grande valeur telles que l'ayous et le sapelli (Évaluation de la BES, 2023). La récolte excessive d'espèces végétales comme *Prunus africana*, *Nyetum garcinia* et *Gnetum africana* demeure également préoccupante, en dépit des efforts fournis par le Cameroun pour honorer ses engagements dans le cadre des accords internationaux. Parallèlement, l'exploitation illégale des ressources forestières y compris certaines formes d'exploitation artisanale reste fortement répandue et alimente les marchés nationaux, (NBESA, 2022). Ces pressions s'étendent également sur la faune, où le braconnage et le trafic d'espèces menacées persistent. Elles s'exercent aussi sur les milieux aquatiques, où l'utilisation de techniques de pêche non durables entraîne la diminution des stocks et la dégradation des habitats (NBESA, 2022).

c. La pollution

La pollution représente une préoccupation importante, compte tenu de ses impacts sur la santé humaine, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. Les différentes sources de pollution contribuent à la dégradation de l'ensemble des écosystèmes et à la perte de la biodiversité. Au Cameroun, l'urbanisation rapide, l'industrialisation non maîtrisée et la faiblesse des mécanismes de gestion des déchets entraînent d'importants rejets d'effluents domestiques, hospitaliers et industriels dans les milieux aquatiques, notamment dans les grandes villes telles que Douala, Yaoundé, Buea, Limbé, Garoua, Maroua, Bamenda et Bafoussam. Les volumes de déchets produits estimés à plus de deux millions de tonnes par an pour les villes de Yaoundé et de Douala demeurent insuffisamment pris en charge, en raison d'une planification urbaine et des dispositifs de gestion encore inefficaces (INS, 2018 ; Empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun, 2021). Cette situation est encore plus préoccupante dans les zones industrielles où plusieurs

opérateurs accordent jusque-là une place marginale au traitement de leurs déchets malgré le dispositif de contrôle et de surveillance mis en place par l'Administration en charge de l'environnement.

Les activités agro-industrielles constituent par ailleurs une autre source importante de pollution, en particulier lorsque les exigences environnementales notamment les zones tampons autour des plans d'eau ne sont pas respectées (NBESA, 2022). L'usage intensif d'engrais et de produits phytosanitaires, ainsi que le rejet de résidus issus de la transformation de l'huile de palme, contribuent à la contamination des sols, des eaux et de l'air (MINPEDED-SNPAB, 2019 ; NBESA, 2022).

d. Les changements climatiques

Les changements et les variations du climat constituent l'un des principaux facteurs de pression sur la santé biologique des écosystèmes, avec des effets particulièrement marqués sur les milieux les plus vulnérables, notamment les zones semi-arides, les savanes, les écosystèmes d'eau douce ainsi que les environnements marins et côtiers. Ces dynamiques se traduisent, entre autres, par une hausse des températures, une diminution des précipitations, une réduction des débits fluviaux et une élévation du niveau de la mer. (Empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun, 2021).

Ces facteurs de vulnérabilité climatique, combinés à des pratiques non durables d'exploitation des ressources naturelles, exacerbent les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les services écosystémiques (NBESA, 2022).

e. Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont définies comme des organismes capables de se développer et de se disperser au-delà de barrières géographiques ou reproductives distinctes, tout en présentant des risques pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces, avec des conséquences environnementales et/ou économiques. Elles sont reconnues comme la deuxième cause majeure de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, après le changement d'utilisation des terres (IPBES, 2019 ; NBESA, 2022 ; CBD, 2014 ; Slingenberg et al., 2009 ; MEA, 2005).

Au Cameroun, plusieurs espèces invasives, qu'elles soient indigènes ou exotiques telles que la jacinthe d'eau dans les milieux d'eau douce, la mauvaise herbe *Striga*, diverses chenilles et criquets, certaines zoonoses, ainsi que les organismes vivants modifiés (OVM) modifient les environnements abiotiques et affectent les espèces locales ; certaines de ces espèces étant porteuses de parasites ou de maladies ciblant la faune indigène. Ces dynamiques entraînent une baisse du potentiel de reproduction des espèces touchées, une vulnérabilité accrue face aux prédateurs et concurrents, et peuvent conduire à leur disparition dans différents écosystèmes. L'émergence ou la ré-émergence de zoonoses renforce par ailleurs les interactions entre populations humaines, faune sauvage et animaux domestiques, générant des risques sanitaires. Certaines espèces envahissantes se propagent également en fonction de leur distribution spatiale, comme le palmier *Nypa fruticans* qui colonise les mangroves du Rio Del Rey et remplace progressivement *Avicennia spp* dans la zone côtière et marine de Bakassi, ou *Tithonia diversifolia* largement répandu dans la région de l'Ouest du Cameroun. Enfin, d'autres espèces se disséminent à la suite d'activités humaines, notamment par le déversement d'organismes transportés dans les eaux de ballast des navires dans des milieux où elles étaient auparavant absentes (MINPEDED, 2018 ; MINPEDED-SNPAB, 2019 ; NBESA, 2022).

I.3.1.3. MOTEURS INDIRECTS

Les moteurs indirects de dégradation de la biodiversité au Cameroun sont présentés et décrits ci-dessous selon les résultats de l'empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun (2021).

a. La pression démographique

Au Cameroun, une proportion estimée à 80 % de la population rurale, principalement constituée des ménages les plus vulnérables, tire l'essentiel de ses moyens de subsistance des ressources naturelles (NBESA, 2022). La croissance de cette population atteint un taux annuel de 2,8 % (RGPC, 2010), dans certaines localités, induisant une pression accrue sur les ressources naturelles et par conséquent sur la biodiversité. Ici, près de 90 % des ménages utilisent le bois de chauffe comme principale source d'énergie (SIE, 2010), tandis que la demande urbaine en bois d'œuvre, augmente sans cesse.

b. La paupérisation des ménages ruraux

La pauvreté constitue indéniablement l'un des facteurs structurels, voire un moteur indirect majeur, de la déforestation. Près de 40 % de la population nationale vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce phénomène est présent dans l'ensemble des régions du pays, avec une incidence variable allant de 32,5 % dans la région du Sud à 56,3 % dans celle de l'Extrême-Nord. Les zones rurales concentrent ainsi les niveaux de pauvreté les plus élevés à l'échelle nationale (Empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun, 2021 ; UICN-PC, 2014). En dépit de l'importance du secteur agricole dans la croissance économique et la création d'emplois, la pauvreté demeure persistante et particulièrement marquée en milieu rural. Face à cette réalité, une grande partie des communautés vivant à proximité des forêts dépend largement des ressources naturelles, notamment forestières, pour assurer leur subsistance. Les forêts et les espaces naturels représentent dès lors à la fois une source d'alimentation et d'énergie, en particulier à travers l'utilisation du bois de chauffe (Empreinte sectorielle sur la biodiversité au Cameroun, 2021). Cette situation résulte de plusieurs facteurs concomitants, parmi lesquels les incidences des pertes post-récoltes, les effets de la crise économique, les fluctuations des prix de certains produits agricoles sur les marchés locaux et internationaux, les difficultés d'accès au crédit agricole ainsi que l'insuffisance, voire l'absence, d'infrastructures de déserte et de conservation des produits post-récoltes.

c. La gouvernance foncière et territoriale

Le système de gouvernance conditionne les modalités d'accès aux ressources naturelles et leur sécurisation, y compris celles relatives à la biodiversité. A cet égard, plusieurs catégories d'acteurs interviennent dans la gestion du territoire et du foncier, notamment les Administrations concernées, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Chefferies Traditionnelles. Ce mode de gouvernance révèle une coexistence de diverses institutions et formes d'autorité, susceptibles de générer des conflits de compétences, des pratiques non orthodoxes, contribuant à renforcer l'insécurité foncière. Celle-ci se manifeste également dans la gestion des boisements établis par les Administrations publiques. Toutefois les espèces présentant une forte utilité pour les populations sont généralement mieux préservées au sein des terroirs villageois où les droits fonciers sont mieux établis.

d. Le niveau de connaissance du cadre légal et des techniques d'exploitation durable de la biodiversité

L'exploitation de la biodiversité au Cameroun est régie par un cadre légal et réglementaire constitué d'un arsenal juridique dont les principaux textes sont : la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, la Loi N°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation, la Loi N°2024/008 du 24 juillet 2024 portant régime des forêts et de la faune, la Loi N°2025/006 du 25 avril 2025 régissant la biosécurité au Cameroun, la Loi N°2025/013 du 17 décembre 2025 régissant la production biologique au Cameroun.

Cette législation reste très peu diffusée et vulgarisée auprès des populations. Les bonnes pratiques qui en découlent en matière de gestion durable de la biodiversité sont faiblement connues par les populations ; toute chose qui entrave le développement d'une conscience environnementale pour une exploitation appropriée des ressources naturelles.

Les techniques d'exploitation de la biodiversité usitées au Cameroun par les populations, dans la plupart des écosystèmes, sont extensives, rudimentaires et perfectibles pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Au rang de ces techniques perfectibles et peu maîtrisées par les populations on note entre autres l'agroforesterie, la culture sur terrasses, le compostage organique, les cultures intercalaires, la faible utilisation des engrais chimiques, les cultures suivant les courbes de niveau pour la conservation des eaux et des sols, l'utilisation d'insecticides biologiques locales, la création et l'entretien des pépinières pour les essences utiles, la création des micro-bassins pour capter l'eau et restaurer les sols. Les populations usent généralement de leur intuition et de l'expérience séculaire dans la conduite de leurs activités. Le développement des bonnes pratiques dans l'usage de ces techniques contribuerait à une gestion durable de la biodiversité.

e. Le niveau de concertation et coordination des acteurs dans les processus de gestion de la biodiversité

Malgré le dispositif de concertation et coordination mis sur pied aux niveaux national, déconcentré et décentralisé, l'inopérationalisation de certains Comités à l'instar des Comités départementaux de suivi des Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), entraîne une faible participation de certains acteurs dans le processus de prise de décision et de surveillance de la gestion de la biodiversité.

a. L'insécurité et la gestion des populations déplacées

Depuis plusieurs années, certaines Régions du Cameroun sont confrontées aux exactions du groupe terroriste *Boko Haram* et aux effets de la crise sociopolitique dans les Régions de Nord-Ouest et du Sud-Ouest, tous exacerbés par les effets néfastes des changements climatiques. Ce contexte d'insécurité a entraîné des déplacements de populations, dont une partie s'est installée dans les zones périphériques des aires protégées. Cette dynamique démographique se traduit par une augmentation de la pression exercée sur la biodiversité, notamment le bois de chauffe, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et la faune sauvage, etc.

f. La sécurisation des aires protégées

La facilité d'accès aux zones de conservation, ainsi qu'aux massifs forestiers, constitue un facteur indirect reconnu de dégradation de la biodiversité. En effet, les dispositifs de contrôle mis en place par les services de l'État jouent un rôle dissuasif vis-à-vis des activités d'exploitation illégale. Lorsque les dispositifs de contrôle, les ressources humaines et les moyens logistiques sont insuffisants, l'accès à ces milieux est facilité pour les exploitants illégaux qui pillent les ressources biologiques.

I.3.1.4. CONSÉQUENCES DE PERTE DE LA BIODIVERSITÉ

La perte de la biodiversité se traduit par trois grandes catégories de conséquences, écologiques, économiques et socio-culturelles.

a. Conséquences écologiques

La dégradation de la biodiversité se manifeste par des perturbations majeures des écosystèmes et des habitats naturels. Les activités anthropiques perturbent les habitats de la biodiversité en favorisant les invasions biologiques, en altérant la diversité spécifique et les fonctions écosystémiques (IPBES, 2019 ; MINEPDED, 2019 ; MINADER, 2015 ; MINEPDED-6NR, 2014).

Les impacts sont particulièrement visibles dans les systèmes d'eau douce insuffisamment réglementés, où la pollution et certains envahisseurs, comme la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la fougère d'eau (*Salvinia molesta*), affectent gravement les eaux douces et contribuent à l'extinction de reptiles, d'amphibiens et de mammifères (SPANB, 2014 ; NBSAP, 2014).

Outre les invasions biologiques, les feux de brousse, le braconnage, l'agriculture itinérante sur brûlis et autres pratiques agricoles non durables, le commerce illicite de la faune sauvage, les activités minières, ont des impacts écologiques étendus sur l'écosystème forestier et la dégradation de ses multiples fonctions telles que la régulation du climat, l'hydrologie, les sols, la faune et la flore. Cette situation amène parfois les populations locales à parcourir de longues distances pour collecter du bois de chauffe les agriculteurs abandonnent des terres épuisées et ouvrent de nouvelles terres dans les réserves forestières (Momo Solefack *et al.*, 2018 ; Keble, 2005). On peut ainsi observer de graves perturbations des habitats de certaines espèces comme le chevrotain d'eau (*Hyemoschus aquaticus*), les zones minières non réhabilitées devenant ainsi des pièges pour les animaux et des lieux de reproduction pour les moustiques (CIFOR, 2015).

b. Conséquences économiques

La dégradation de la biodiversité a des impacts économiques significatifs du fait de la prolifération des espèces exotiques envahissantes, de la diminution des prises des ressources halieutiques, des effets induits des activités minières et du changement climatique.

Certaines espèces exotiques envahissantes entraînent des coûts économiques directs, tels que la diminution de la production agricole et la faible productivité des PFNL (SPANB, 2014).

Dans le secteur halieutique, la diminution des produits de captures de pêche dans les écosystèmes d'eau douce et marin affecte directement les conditions de subsistance des pêcheurs. Cette situation conduit à un déplacement des activités vers l'extraction du bois de mangrove et la production du charbon de bois pour éviter la pauvreté, phénomène particulièrement marqué dans les communautés riveraines de ces écosystèmes (Thierry *et al.*, 2018 ; INS, 2018 ; FAO, 2014).

Les activités minières contribuent également à des pertes économiques en provoquant la diminution des populations animales et des peuplements végétaux et compromettant le développement de toute autre activité économiquement viable (Tieguhong, 2014).

Par ailleurs, la perturbation du calendrier culturel du fait des changements climatiques peut entraîner la perte de nombreuses variétés locales de produits tardifs et contraindre certaines régions au développement d'une agriculture marginale avec son corolaire d'insécurité alimentaire (PNACC, 2015).

c. Conséquences socio-culturelles

La dégradation de la biodiversité entraîne de graves conséquences sociales et culturelles, notamment la pauvreté et l'insécurité alimentaire ; ce qui peut conduire à une dépravation des mœurs et partant une perte des valeurs culturelles. La perte de ressources biologiques rares provoque une pauvreté monétaire et patrimoniale, générant des conflits d'usage, entre agriculteurs et éleveurs, miniers/agro-industriels et exploitants forestiers, communautés locales et chasseurs professionnels (INS, 2018 ; MINFOF, 2014 ; Nguiffo et Sonkoué, 2015). Cet état de fait accroît les pressions sur l'environnement, et affecte la santé des populations autant qu'elle accentue l'insécurité alimentaire (MINEPAT, 2019 ; PNACC, 2015).

I.3.2. TENDANCES PAR GRANDS TYPES D'ÉCOSYSTÈMES

I.3.2.1. ÉCOSYSTÈME DE FORÊTS TROPICALES DENSES ET HUMIDES

La dynamique d'évolution de la diversité faunique dans l'écosystème de forêts tropicales denses et humides se traduit par une diminution du nombre d'espèces. Cette régression est illustrée par l'analyse des informations issues du parc national de Campo Ma'an, où l'abondance relative de l'ensemble des mammifères de grande et moyenne taille a chuté de 50 % entre 2014 et 2020 sous l'effet d'une forte pression anthropique, avec une baisse estimée de 64 % de la densité des éléphants, une réduction de 60 % de celle des grands singes, ainsi que des pertes avoisinant 70 % pour les céphalophes et autres ongulés (MINFOF, 2021). Un déclin de certaines espèces (conducteurs, foreuses) a également été observé (Nzoo Dongmo *et al.*, 2006 ; Bobo *et al.*, 2014 ; République du Cameroun, 2014 ; MINFOF, 2018).

I.3.2.2. ECOSYSTÈME D'EAU DOUCE

Dans l'analyse des tendances observées, des évolutions notables ont été enregistrées concernant l'étendue et le régime hydrologique des cours d'eau, ainsi que, dans une moindre proportion, les précipitations. Ces évolutions sont décrites selon les principaux bassins fluviaux :

- Le bassin du lac Tchad : Dans cet espace hydrographique, la superficie du lac Tchad est passée de 26 000 km² en 1960 à environ 1 700 km² en 2000, correspondant à une réduction de 93,5 % de sa surface. Les crues de la rivière Logone ont également diminué d'ampleur, avec un débit moyen passant de 2 200 m³/s avant 1970 à 1 410 m³/s après cette date, soit une diminution de 36 %. Par ailleurs, les ressources hydriques mobilisables en saison sèche ont subi une baisse de 55 % du débit, celui-ci passant de 48 m³/s avant la sécheresse de 1970 à 22 m³/s (Lienou, 2001 ; UICN et CBLT, 2007).

- Le bassin du Niger : Dans le bassin du Niger, les observations climatiques et hydrologiques mettent en évidence une variabilité marquée ainsi qu'une tendance générale à la baisse des ressources en eau depuis les grandes sécheresses des années 1970. Selon les analyses hydrométéorologiques nationales, le bassin a enregistré une diminution des précipitations comprise entre -6 % et -12 % par rapport aux niveaux observés avant 1970, traduisant un déficit pluviométrique significatif (MINEPDED, 2018).

Cette réduction de la pluviométrie a entraîné une baisse corrélative des écoulements de surface et une réduction de la recharge des nappes souterraines, affectant directement les débits des principaux cours d'eau. Les fluctuations hydrologiques se traduisent par une diminution de la fréquence, de l'intensité et de la durée des crues saisonnières, mais aussi par un tarissement accentué des débits d'étiage pendant la saison sèche. Cette situation affecte particulièrement les systèmes hydriques liés à la rivière Bénoué et ses affluents, contribuant à une résurgence des sécheresses hydrologiques et à une susceptibilité communautés à l'insécurité hydrique (MINEPDED, 2018 ; UICN & CBLT, 2007).

- Le bassin de la rivière Sanaga : Le bassin de la Sanaga est le plus grand bassin continental du Cameroun. Les principes de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et de mise en œuvre de Plan Gestion Biodiversité (PGB) y sont implémentés. Les observations hydrologiques dans ce bassin indiquent une variation significative des régimes hydriques depuis les grandes sécheresses des années 1970, avec des tendances à la réduction des écoulements moyens et des variations saisonnières accrues sur l'ensemble du bassin, en lien avec des fluctuations pluviométriques et des pressions anthropiques en amont et en aval (PANGIRE, 2019). La baisse observée des débits moyens de la Sanaga et de ses affluents, ainsi que l'accentuation des périodes d'étiage et des cycles interannuels, affectent l'alimentation des grands ouvrages hydrauliques, la biodiversité et les activités vitales des populations riveraines.

I.3.2.3. ECOSYSTÈME DE MONTAGNE

La superficie des écosystèmes de montagne selon WWF (2011) est évaluée à 35 646,77 km². Entre 2015 et 2019, les estimations indiquent:

- Une perte de 33 586,31 ha de couvert végétal dans les forêts des hautes terres camerounaises ;
- Une réduction de 11 268,49 ha de la couverture végétale au sein des forêts montagnardes du Mont Cameroun et de Bioko ;
- Une perte comprise entre 168 et 179,20 ha de couverture végétale dans les écorégions de mosaïques du plateau de Mandara.

Ces évolutions traduisent le niveau avancé de dégradation de cet écosystème. Par ailleurs, au niveau du mont Oku, il a été observé une régression du couvert forestier atteignant environ les trois quarts de son étendue initiale entre 1978 et 2001. Sur la même période, les superficies consacrées aux terres cultivées ont quasiment doublé.

I.3.2.4. ECOSYSTÈMES SEMI-ARIDE

La désertification constitue le facteur majeur de dégradation des terres au sein de l'écosystème semi-aride. Les principales zones écogéographiques s'articulent autour des ensembles suivants : bassin du lac Tchad, vallée du Logone, parcs nationaux des Yaérés et de Waza, plaine de Diamaré, monts Mandara, Mayo Oulo ainsi que l'axe Mayo-Louti/Nord Benue (MINEPDED, 2018). Ce phénomène se manifeste par l'apparition de vastes étendues de sols dénudés, localement appelés hardé, ou de sols devenus stériles à la suite de la dégradation des terres. Les épisodes d'inondation contribuent également de manière significative à cette dégradation. A titre illustratif, en 2017, des inondations majeures ont été enregistrées à treize reprises en une seule année, auxquelles s'ajoute une fréquence élevée des incendies de brousse (MINEPDED, 2018).

Les dynamiques de dégradation des terres et des paysages observées dans la région du Nord sont similaires à celles de la région de l'Extrême-Nord. La spécificité de cette zone réside toutefois dans l'influence marquée des mouvements migratoires, accentuant la pression exercée sur la biodiversité.

La superficie de l'écosystème semi-aride est estimée à environ 2 878,6 km² (WWF, 2011). Entre 2015 et 2019, la perte de couvert végétal est évaluée à près de 673 263,32 ha, traduisant un niveau élevé de dégradation environnementale. Cette dégradation des écosystèmes semi-arides se matérialise par une diminution importante de la couverture végétale, principalement dans la région de l'Extrême-Nord, où environ 19 099 km², soit 56 % du territoire, correspondent à des terres modérément à sévèrement dégradées, contre 10 106,5 km² dans la région du Nord (MINEPAT, 2016).

I.3.2.5. ECOSYSTÈME DE SAVANE BOISÉE TROPICALE

A l'instar de l'écosystème semi-aride, cet écosystème est lui aussi soumis au phénomène de désertification, entraînant à la fois la dégradation des terres et la déforestation. Dans sa partie septentrionale, il est particulièrement exposé au surpâturage, conséquence de la coexistence entre les activités agricoles et l'élevage transhumant. Cette situation s'est traduite par une expansion marquée des surfaces agricoles ainsi que des aires protégées, souvent au détriment des espaces pastoraux. La zone nord de l'écosystème de savane boisée tropicale est par ailleurs caractérisée par la récurrence de feux de brousse rampants (MINEPAT, 2016). Dans la région des Hautes-Terres occidentales, l'accélération de la dégradation des terres est principalement liée à une forte pression démographique combinée aux contraintes géomorphologiques.

La superficie de l'écosystème de savane boisée tropicale est estimée à 188 058,5 km² selon WWF, (2011). Entre 2015 et 2019, les pertes de couverture végétale ont été évaluées à :

- 658 985,59 ha au sein de la mosaïque de savane forestière guinéenne ;
- 850 714,43 ha dans l'écovégétation soudanienne de savane.

I.3.2.6. ECOSYSTÈME CÔTIER ET MARIN

Dans l'écosystème côtier et marin, se développent d'importantes activités économiques qui entraînent la perte de la biodiversité. Ces activités comprennent la pêche industrielle et artisanale, l'exploitation pétrolière dans le Golfe de Guinée, les flux et reflux des navires dans les zones portuaires et le développement de vastes complexes agro-industriels. Ces derniers intègrent de grandes plantations industrielles de plantain, d'hévéa, de thé et de palmier à huile qui contribuent à l'accélération de la déforestation liée à la collecte du bois de chauffe, tout en favorisant le développement de diverses sources pollutions, les glissements de terrain et la résurgence des inondations (MINEPAT, 2016).

Les dynamiques propres à l'écosystème côtier et marin ont permis d'enregistrer une perte totale de forêts de l'ordre de 208,8 mille hectares, entre 2001 et 2014 (MINEPDED, 2017). Cette perte est échelonnée comme suit : 34,7 mille hectares pour la période 2001 – 2005, 71,8 mille hectares pour la période 2006 – 2010 et 102,3 mille hectares pour la période 2011 – 2014. Le phénomène concerne principalement les départements du Fako, de la Sanaga-Maritime, de l'Océan et du Mounjo. En termes de taux de déforestation,

les départements du Moungo, du Fako et du Wouri ont chacun perdu plus de 5 % de leur couverture forestière initiale de l'an 2000.

A l'exception des départements du Fako, du Moungo et du Ndian, où un ralentissement de la déforestation a été observé entre 2006 et 2010, la tendance s'est fortement accentuée entre 2011 et 2014. Dans les départements de l'Océan et de la Sanaga-Maritime, la déforestation enregistrée au cours des quatre dernières années a été équivalente, voire supérieure, à celle cumulée sur la période 2001-2010, soit neuf années.

La superficie de l'écosystème côtier et marin est estimée à 7 015,3 km² selon WWF (2011), Entre 2015 et 2019, les pertes de couverture végétale sont évaluées à :

- 616 193,03 ha dans les écorégions forestières côtières Cross-Sanaga-Bioko ;
- 35 226,84 ha au niveau de la mangrove camerounaise.

CHAPITRE III : CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL DE LA BIODIVERSITE A L'HORIZON 2030

La biodiversité constitue pour le Cameroun un capital naturel stratégique. Elle est un déterminant de la sécurité alimentaire et un pilier du développement socio-économique et culturel du pays. Le cadre stratégique et opérationnel de la présente SPANB, vise à intégrer pleinement la biodiversité dans la planification sectorielle, à orienter l'action publique et à mobiliser les investissements nécessaires à la préservation, à la restauration et à la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques.

Pour ce faire, la mise en œuvre de la SPANB se fonde sur une vision et une mission ambitieuse, ainsi que sur des principes directeurs pertinents. Elle se décline en cinq (05) axes stratégiques et vingt et huit (28) objectifs nationaux, en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 et alignés aux Objectifs et aux Cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal.

I. VISION ET MISSION

La vision du Cameroun en matière de biodiversité a été définie dans la SPANB II et se décline comme suit : « D'ici 2035, une relation durable avec la biodiversité est établie dans son utilisation et le partage des avantages afin de répondre aux besoins de développement et au bien-être de la population, et l'équilibre de l'écosystème est préservé à travers une intégration sectorielle et décentralisée avec la participation effective de toutes les parties prenantes, y compris les collectivités locales. »

En vue de matérialiser cette vision, une mission a été conçue et définit de manière cohérente, inclusive et participative, dans une approche pangouvernementale et pansociétale, mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour d'un engagement commun qui est celui de : « *Prendre des mesures urgentes, coordonnées et inclusives pour stopper et inverser la perte de biodiversité au Cameroun, restaurer les écosystèmes dégradés et assurer leur utilisation durable, afin d'établir d'ici 2035 une relation harmonieuse et durable entre la nature et le développement.* ». Cette mission vise à promouvoir le bien-être des populations à travers la conservation, la valorisation et le partage juste et équitable des avantages issus des ressources naturelles. Elle s'appuie sur une intégration sectorielle et décentralisée, une participation effective de tous les acteurs, ainsi qu'une mobilisation adéquate des ressources financières et techniques nécessaires à sa mise en œuvre.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre du Cadre stratégique et opérationnel de la biodiversité à l'horizon 2030 s'appuie sur dix-huit (18) principes directeurs qui garantissent une action cohérente, inclusive et alignée sur les engagements internationaux. Ces principes constituent la base éthique, politique et méthodologique qui oriente la vision, les objectifs et les interventions prévues dans le cadre national, en conformité avec le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal. Ils réaffirment notamment la centralité des droits et des contributions des peuples autochtones et des communautés locales, la prise en compte de la diversité des systèmes de valeurs, ainsi que l'importance d'une approche pangouvernementale et pansociétale impliquant l'ensemble des parties prenantes. Ils garantissent également l'adaptation du cadre aux priorités nationales, le

respect du droit au développement, l'intégration des droits humains, de l'égalité de genre et de l'équité intergénérationnelle, tout en assurant un équilibre entre les trois objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique.

Par ailleurs, ces principes consacrent la nécessité d'une mise en œuvre fondée sur la science, l'innovation, les connaissances traditionnelles, l'approche écosystémique, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Ils insistent sur la cohérence avec les instruments internationaux, la coopération, les synergies institutionnelles et l'accès adéquat aux ressources financières. Enfin, ils soulignent l'importance d'une approche intégrée de la santé, reconnaissant les liens étroits entre santé humaine, animale, végétale et intégrité des écosystèmes. Ainsi structurés, ces principes fournissent le socle conceptuel et opérationnel qui oriente l'ensemble des interventions nationales pour protéger, restaurer et utiliser durablement la biodiversité d'ici à 2030, tout en renforçant la résilience écologique, sociale et économique du pays.

Principes	Portées
Principe 1 : Contribution et droits des peuples autochtones et des communautés locales	Respect des droits, connaissances traditionnelles, valeurs, innovations et pratiques, avec participation pleine, effective et fondée sur le consentement libre, préalable et éclairé.
Principe 2 : Différents systèmes de valeurs	Reconnaissance de la diversité des visions du monde (biodiversité, Terre nourricière, systèmes de vie), des valeurs culturelles et spirituelles, y compris pour les pays qui reconnaissent les droits de la nature.
Principe 3 : Approche pangouvernementale et pansociétale	Reconnaissance que la mise en œuvre requiert l'implication coordonnée de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs privés, de la société civile et des communautés.
Principe 4 : Contexte, priorités et capacités nationales	Mise en œuvre adaptée aux réalités, besoins et capacités de chaque pays pour contribuer aux objectifs mondiaux.
Principe 5 : Efforts concertés en vue d'atteindre les cibles	Mobilisation du soutien public, des partenariats et d'actions conjointes à tous les niveaux.
Principe 6 : Droit au développement	Promotion d'un développement socioéconomique responsable et durable, aligné avec la conservation de la biodiversité et la Déclaration de 1986 sur le droit au développement.
Principe 7 : Approche fondée sur les droits humains	Intégration du droit de chaque individu à un environnement propre, sain, durable et respect des normes internationales relatives aux droits humains.
Principe 8 : Genre	Égalité des genres, autonomisation des femmes et des filles, et réduction des inégalités comme conditions préalables à la réussite de la mise en œuvre.

Principe 9 : Équité intergénérationnelle	Garantir que les besoins présents ne compromettent pas ceux des générations futures, avec une participation significative des jeunes.
Principe 10 : Réalisation équilibrée des trois objectifs de la CDB et de ses Protocoles	Assurer une mise en œuvre intégrée et équilibrée de la conservation, de l'utilisation durable et du partage juste et équitable des avantages.
Principe 11 : Cohérence avec les accords et instruments internationaux	Mise en œuvre conforme aux obligations internationales, sans modification des droits et obligations des Parties dans d'autres accords.
Principe 12 : Principes de la Déclaration de Rio	Inversion de la perte de biodiversité guidée par les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
Principe 13 : Science et innovation	Appui sur les preuves scientifiques, les technologies nouvelles, les innovations, ainsi que les connaissances traditionnelles pertinentes.
Principe 14 : Approche écosystémique	Mise en œuvre conforme à l'approche écosystémique inscrite dans le cadre de la CDB.
Principe 15 : Éducation formelle et informelle	Éducation transformatrice et apprentissage tout au long de la vie, intégrant les dimensions culturelles et les savoirs et savoirs faire autochtones.
Principe 16 : Accès aux ressources financières	Garantir des financements adéquats, prévisibles, accessibles pour mettre en œuvre efficacement le cadre.
Principe 17 : Coopération et synergies	Renforcement des collaborations entre conventions relatives à la biodiversité, accords multilatéraux environnementaux, institutions internationales, régionales et nationales.
Principe 18 : Biodiversité et santé (Approche « Une seule santé »)	Lien entre santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes ; importance de réduire les pressions sur la biodiversité et garantir un accès équitable aux technologies liées à la santé.

Tableau 9 : Principes et leurs portées

III. AXES STRATEGIQUES, OBJECTIFS NATIONAUX DE BIODIVERSITE ET LEUR ALIGNEMENT

Les axes stratégiques et objectifs nationaux de biodiversité visent à répondre aux défis majeurs de dégradation des écosystèmes. Ils consacrent la biodiversité comme un pilier du développement durable, de la sécurité alimentaire et du bien-être humain. Ces axes stratégiques sont directement issus de l'évaluation nationale de la biodiversité et des services écosystémiques, qui a produit des résultats pertinents, utiles pour analyser les trajectoires d'évolution en lien avec le développement du pays.

A cet effet, cette évaluation a permis de réaliser un état des lieux rigoureux de la biodiversité et des services écosystémiques, d'analyser les pressions et menaces qui pèsent sur ceux-ci, ainsi que d'examiner leurs tendances d'évolution au regard des trajectoires de développement du pays. Elle s'est articulée autour d'une question politique centrale portant sur l'évolution future de la biodiversité et des services écosystémiques et de leur contribution au bien-être humain et au développement.

Les résultats de cette évaluation ont permis d'identifier quatre défis majeurs et interdépendants qui conditionnent la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques au Cameroun, à savoir : (i) la méconnaissance de la biodiversité, (ii) la faible intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques et secteurs de développement, (iii) les insuffisances en matière de gouvernance de la biodiversité, et (iv) le financement insuffisant et peu diversifié de la biodiversité.

Par ailleurs, la décennie en cours étant celle de la restauration des écosystèmes, l'emphasis a été mise sur la nécessité de renforcer les actions de restauration pour préserver et rétablir les fonctions écologiques et l'offre de services écosystémiques.

Ainsi, plutôt que d'aborder ces défis comme de simples contraintes, le Cameroun a fait le choix de les considérer comme de véritables opportunités d'action et de changements transformateurs, servant de fondement à la définition des axes stratégiques de la présente SPANB. Cette approche a conduit à la structuration de cinq (05) axes stratégiques, déclinés en vingt et huit (28) objectifs nationaux de biodiversité alignés aux objectifs et cibles du Cadre Mondial Kunming-Montréal, traduisant une réponse intégrée aux défis identifiés.

Axes stratégiques	Objectifs nationaux	Description des objectifs nationaux	Alignement avec les objectifs (O) et les cibles (C) du CMB/ Niveau (N)
Axe stratégique 1 : Réduction des menaces sur la biodiversité et les services écosystémiques	Objectif 1 : Conserver et gérer durablement, environ 30% des écosystèmes terrestres et côtiers et 20% des écosystèmes marins à travers la gestion efficace du réseau d'aires protégées existant et la promotion d'autres mesures efficaces de conservation par zone.	Cet objectif vise à assurer la gestion effective et efficace des aires de conservation existantes et à renforcer la conservation à travers les autres mesures efficaces de conservation par zone (OECM).	OB. C3 N : Moyen
	Objectif 2 : Inverser la tendance aux extinctions d'origine humaine sur les espèces menacées connues et promouvoir leur rétablissement et leur conservation.	Cet objectif vise à lutter contre l'extinction des espèces menacées connues à travers la mise en place des mesures de réduction des pressions anthropiques. Il permet également de contribuer à la reconstitution des espèces et à leur conservation.	OB. C4 N : Élevé
	Objectif 3 : Réduire significativement l'incidence des pollutions multiformes sur la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier celles liées aux déchets plastiques, aux nutriments, ainsi qu'aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et/ou dangereux.	Cet objectif vise à atténuer de manière significative les impacts néfastes de diverses pollutions sur la biodiversité ainsi que les services et fonctions écosystémiques, en mettant l'accent sur des polluants spécifiques comme les plastiques, les nutriments, les pesticides et les produits chimiques toxiques, afin	OB. C7 N : Élevé

		de préserver et de restaurer les écosystèmes.	
	Objectif 4 : Contribuer à l'atteinte de l'engagement national de réduction de 35% des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030 traduit dans la CDN révisée et promouvoir la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.	L'objectif est de soutenir les efforts nationaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35% d'ici 2030, conformément aux engagements pris dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée. Il vise également à promouvoir la résilience des écosystèmes, en les rendant moins vulnérables et capables de s'adapter aux impacts des changements climatiques. Il conviendra à cet effet de mener non seulement des actions concrètes pour diminuer les émissions mais aussi d'entreprendre des initiatives robustes pour préserver les écosystèmes en vue de garantir un environnement durable et résilient face aux défis climatiques.	OB. C8 N : Élevé
Axe stratégique 2 : Restauration des écosystèmes dégradés et amélioration des services écosystémiques	Objectif 5 : Restaurer d'ici 2030 environ 30% des écosystèmes dégradés en vue de rétablir, de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques.	Cet objectif vise à restaurer 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030 dans le but de rétablir, de remettre en l'état si possible les sites et les écosystèmes dégradés ainsi que de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations humaines, y compris les fonctions et les services écosystémiques essentiels pour la survie et le bien-être des communautés et la santé de la planète.	OA. C 2 et 11 N : Elevé
	Objectif 6 : D'ici 2030, réduire de moitié le niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes par leur collecte, leur valorisation ou leur élimination, tout en procédant à la surveillance et au contrôle de nouvelles introductions.	Il est question dans cet objectif d'assainir de moitié les zones infestées et exposées aux espèces exotiques envahissantes d'ici 2030 par des efforts de collecte, de valorisation ou d'élimination, tout en mettant en place des mesures efficaces de surveillance et de contrôle pour prévenir de nouvelles introductions, afin de protéger les écosystèmes et la biodiversité.	OA. C6 N : Elevé
	Objectif 7 : Augmenter la superficie des espaces verts et promouvoir la conservation et l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain dans une approche de planification intégrant la biodiversité et les services	L'objectif est d'accroître la superficie des espaces verts et de promouvoir la conservation ainsi que l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain, à travers la planification urbaine qui permettra de garantir des espaces y	OA. C12 N : Élevé

	écosystémiques pour le bien-être humain.	dédiés pour le bien-être des populations et de l'humanité.	
Axe stratégique 3 : Développement et capitalisation de l'information et des connaissances sur la biodiversité	Objectif 8 : Promouvoir la gestion durable des systèmes de production agricole, halieutique et forestière en utilisant les nouvelles techniques de production respectueuses de la biodiversité susceptibles de booster la production et d'assurer la sécurité alimentaire.	Cet objectif vise à intégrer des pratiques durables et respectueuses de la biodiversité dans les secteurs agricole, forestier et de la pêche pour augmenter la production et garantir la sécurité alimentaire. Les nouvelles techniques de production doivent être innovantes et écologiquement responsables, tout en améliorant l'efficacité et la durabilité des systèmes de production.	OC, C10 N : Élevé
	Objectif 9 : Promouvoir et renforcer les programmes de recherche, ainsi que valoriser l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques.	Cet objectif vise à mettre en exergue l'importance de la recherche de développement et la nécessité de renforcer les efforts de recherche. Il contribue également à la valorisation de l'information génétique et à la protection des connaissances traditionnelles en lien avec l'utilisation des ressources génétiques. Il s'agit de créer un cadre intégré où la recherche scientifique et les savoirs traditionnels se complètent pour une gestion durable des ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation.	OC C13 N : Élevé
	Objectif 10 : Promouvoir la consommation durable, à travers la sensibilisation, l'éducation et la proposition d'alternatives pertinentes contre le gaspillage alimentaire et la production excessive de déchets.	Cet objectif vise à transformer les habitudes de consommation et à éduquer les populations et autres acteurs de la biodiversité pour favoriser la prise de conscience des impacts du gaspillage alimentaire et de la production excessive de déchets sur l'enjeu de lutte contre la perte de la biodiversité, tout en proposant des alternatives concrètes à cet effet.	OC, C16 N : Élevé
	Objectif 11 : Renforcer et promouvoir les mesures de prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la sécurité sanitaire des personnes, de la biodiversité et de l'environnement, de la recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne et du développement d'une industrie pharmaceutique locale.	Cet objectif vise à développer et à mettre en œuvre des mesures robustes pour prévenir les risques associés à l'utilisation des biotechnologies modernes, en tenant compte des impératifs de sécurité sanitaire, de protection de la biodiversité et de l'environnement, ainsi que du soutien à	OC, C17 N : Élevé

		la recherche et à l'industrie pharmaceutique locale.	
	Objectif 12 : Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique.	Cet objectif vise à bâtir des capacités robustes et durables pour la conservation de la biodiversité, l'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique en prévenant les risques biotechnologiques. Il comprend des initiatives pour éduquer, former et équiper les parties prenantes, ainsi que pour promouvoir des pratiques durables et sécurisées dans ces domaines.	OC, C20 N : Moyen
	Objectif 13 : Promouvoir le partage, la coopération, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.	L'objectif est d'encourager la coopération internationale, régionale, sous régionale, et nationale et de faciliter le partage et le transfert de technologies. Il vise également à promouvoir le développement de programmes de recherche scientifique qui soutiennent la gestion durable de la biodiversité. Il s'agit de renforcer les capacités technologiques et scientifiques pour mieux comprendre, conserver et utiliser durablement les ressources biologiques.	OC, C20 N : Élevé
	Objectif 14 : Renforcer les systèmes de collecte, d'échange et de mise à disposition de données et d'informations sur la biodiversité, à l'intention des décideurs, des praticiens et du grand public, et mettre en place un système centralisé.	Le but de cet objectif est de structurer et de renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données et informations sur la biodiversité et de les centraliser pour en assurer une exploitation facile et efficace. Il vise également à garantir que les informations crédibles sur la biodiversité sont accessibles aux décideurs, aux praticiens et au grand public, permettant ainsi des actions plus coordonnées et pertinentes en matière de conservation et de gestion durable de la biodiversité.	OC, C21 N : Élevé
Axe stratégique 4 : Gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques	Objectif 15 : Veiller à l'intégration de la biodiversité dans les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces à l'échelle nationale, régionale et locale, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés	L'objectif ici est de promouvoir une approche holistique et participative de la planification de l'affectation des terres, en intégrant les considérations de biodiversité à tous les niveaux de gouvernance (nationale, régionale et locale). Il s'agit de s'assurer que les	OB, C1 N : Elevé

	locales à travers la planification spatiale participative, intégrée et inclusive du territoire national.	processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces tiennent compte de la biodiversité et ses multiples valeurs en respectant les droits et les connaissances des populations autochtones et des communautés locales.	
	Objectif 16 : Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces halieutiques.	Cet objectif vise à améliorer et à renforcer l'application des lois et des règlements concernant l'utilisation, le prélèvement, et le commerce des espèces halieutiques. Cela inclut la mise en place et le renforcement de mécanismes efficaces de gestion, de surveillance, et de contrôle pour s'assurer que les pratiques de pêche et de commerce des espèces marines sont durables.	OB, C16 N : Moyen
	Objectif 17 : Renforcer le cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.	Il est question dans cet objectif de créer et de renforcer les lois et règlements afin de gérer durablement les espèces sauvages, tout en réduisant les risques sanitaires tel que la propagation des zoonoses et en valorisant les bonnes pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales. Cette approche combine la protection de la biodiversité et la reconnaissance ainsi que le respect des savoirs et pratiques ancestrales.	OB, C9 N : Élevé
	Objectif 18 : Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.	L'objectif est de renforcer le système de surveillance actuel en créant des structures de contrôle afin d'assurer la mise en œuvre efficace du cadre légal national sur l'accès aux ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. Cela implique la mise en place des mécanismes pour surveiller, contrôler, sanctionner les contrevenants pour garantir l'exploitation juste et bénéfique à toutes les parties prenantes, en particulier les communautés locales, les femmes et le pays d'origine de ces ressources.	OB, C13 N : Moyen

	Objectif 19 : Accroître la prise en compte et l'intégration de la biodiversité dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et plans d'actions sectoriels de développement au niveau national, régional et local.	Le Cameroun, s'étant engagé dans le processus de décentralisation, doit garantir l'intégration de la biodiversité de manière systématique et cohérente dans tous les aspects de l'élaboration, de la révision et de la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et des plans d'actions sectoriels de développement à tous les niveaux de gouvernance. Cette intégration vise à promouvoir un développement durable qui reconnaît l'importance et les multiples valeurs de la biodiversité pour le bien-être humain, la résilience des écosystèmes et la prospérité économique.	OB, C14 N : Elevé
	Objectif 20 : Renforcer le cadre juridique et promouvoir les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à adopter des modes de production durable afin d'évaluer et de réduire la dépendance, les risques ainsi que les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité.	Il est question de renforcer un cadre juridique en prenant des mesures incitatives efficaces pour encourager les entreprises à intégrer des pratiques durables dans leurs modes de production. Cela vise à minimiser les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité, à réduire les risques associés, et à promouvoir une responsabilité environnementale accrue dans le secteur privé. Il s'agit notamment d'amener les entreprises à rendre compte et à communiquer sur leurs efforts à réduire la dépendance, les risques et les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité et les services écosystémiques.	OB, C15 N : Elevé
	Objectif 21 : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prévention des risques biotechnologiques et garantir à toutes les parties prenantes le partage équitable des avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques.	D'une part, cet objectif vise à établir un cadre institutionnel et opérationnel fort pour la prévention des risques associés aux biotechnologies. D'autre part, il a pour but de s'assurer que les résultats et les avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques du Cameroun, soient partagés de manière équitable entre toutes les parties prenantes. Ceci nécessite la mise en place des mécanismes efficaces qui facilitent un accès juste et équilibré aux bénéfices générés par ces biotechnologies afin de	OB, C17 N : Elevé

		protéger les droits des communautés, des femmes, des peuples autochtones.	
	Objectif 22 : Assurer la représentation et la participation équitables, inclusives, effectives et sensibles aux personnes vulnérables, de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.	Il est question dans cet objectif de garantir que toutes les parties prenantes, en particulier les personnes vulnérables, les peuples autochtones et les communautés locales, soient représentés et participent de manière inclusive et effective à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité. L'implication de ces acteurs clés permettra de reconnaître et de prendre en compte l'importance des connaissances traditionnelles, des droits et des besoins des communautés locales et des peuples autochtones dans la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.	OB, C22 N : Élevé
	Objectif 23 : Assurer l'égalité de sexe dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité, notamment en favorisant la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels et faciliter leurs accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière.	Il s'agit de s'assurer que les femmes et les filles jouissent de l'égalité des chances et des droits dans tous les aspects de la mise en œuvre des politiques de biodiversité, en promouvant leur participation active aux processus décisionnels et en facilitant leur accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière. Cette approche reconnaît le rôle crucial des femmes et des filles dans la gestion durable de la biodiversité et vise à éliminer les barrières systémiques et culturelles qui entravent leur pleine participation aux processus de prise de décision.	OB, C23 N : Élevé
Axe stratégique 5 : Mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité	Objectif 24 : Augmenter et diversifier les sources de financements domestiques, étrangers et privés, pour une mise en œuvre responsable, transparente, efficace et efficiente de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.	Le Cameroun envisage mobiliser et diversifier les financements nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national de la biodiversité, en garantissant un financement adéquat et durable provenant des sources publiques, étrangères et privées. Cet objectif cherche à s'assurer que la mobilisation des financements permette la mise en œuvre effective, efficace et efficiente	OD, C19 N : Moyen

		des actions et activités nationales de biodiversité définies dans le NBSAP III.	
	Objectif 25 : Mettre en place un cadre légal et opérationnel d'utilisation des systèmes/ mécanismes de financement innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes et bleues, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, les dette-natures, avec des garanties environnementales et sociales.	Cet objectif vise à établir un cadre juridique et opérationnel pour l'adoption et la mise en œuvre des mécanismes de financements innovants en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques, dans le but de s'assurer que ces mécanismes respecteront les principes de bonne gouvernance et seront en conformité avec des garanties environnementales et sociales fortes.	OD, C19 N : Bas
	Objectif 26 : Recenser et réorienter substantiellement d'ici 2030, les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité en faveur des investissements sensibles à la biodiversité tout en promouvant les incitations positives.	D'une part, le but est d'identifier les incitations et les subventions qui nuisent à la biodiversité et ses services écosystémiques, afin de les réorienter de manière substantielle vers des projets et investissements sensibles à la biodiversité. D'autre part, il s'agira d'identifier et de promouvoir les incitations positives pour encourager les pratiques bénéfiques à la biodiversité et aux services écosystémiques.	OD, C18 N : Élevé
	Objectif 27 : Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi qu'au financement de la biodiversité.	Il est question de maximiser la mobilisation des ressources financières à travers l'exploitation du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux. L'objectif est de s'assurer que les ressources issues de ces mécanismes sont efficacement mobilisées et utilisées pour améliorer les conditions de vie des populations, en particulier les communautés locales, les peuples autochtones, les femmes et les autres acteurs clés de même que contribuer au financement de la biodiversité.	OD, C13 N : Bas
	Objectif 28 : Inciter les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité.	Cet objectif vise à sensibiliser les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales afin de stimuler et encourager leur contribution à la mobilisation de ressources financières en faveur de la biodiversité.	OD, C15 N : bas

Tableau 10 : Axes stratégiques et objectifs nationaux de biodiversité alignés au CMB

IV. MATRICE DU PLAN D’ACTION

Le tableau ci-après présente de manière structurée le Plan d’action national pour la biodiversité, organisé autour de cinq axes stratégiques et décliné en mesures/objectifs, actions et activités opérationnelles. Il offre une vision d’ensemble des priorités nationales en matière de conservation, de restauration des écosystèmes, de gouvernance environnementale, de développement des connaissances et de mobilisation des ressources. À travers cette structuration, le tableau met en évidence les interventions clés à entreprendre pour réduire les pressions sur la biodiversité, renforcer la résilience écologique et assurer une gestion durable et inclusive des ressources naturelles.

Tableau 11 : Plan d'action

Axe stratégique de biodiversité 1. Réduction des menaces sur la biodiversité et les services écosystémiques		
Mesures / Objectifs nationaux de biodiversité	Actions	Activités
Mesure 1 : Conserver et gérer durablement, environ 30% des écosystèmes terrestres et côtiers et 20% des écosystèmes marins à travers la préservation du réseau d'aires protégées existant et la promotion d'autres mesures efficaces de conservation par zone. (Cible 3)	1.1. Renforcement de l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées terrestres, côtières et marines	1.1.1. Evaluer l'efficacité des mesures de conservation des APs et identifier les bonnes pratiques
		1.1.2. Mettre à jour la cartes des écosystèmes naturels et leur niveau de dégradation (étendue)
		1.1.3. Finaliser le classement des APs terrestres et marines en cours
		1.1.4. Mettre à jour la base de données nationale de gestion des APs terrestres et marines
		1.1.5. Améliorer la surveillance et la sécurité des APs
	1.2. Promotion de la création et de la gestion des Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ)	1.2.1. Organiser des dialogues nationaux d'information, de sensibilisation et d'élaboration des critères de classement des AMCEZs
		1.2.2. Réaliser un inventaire des zones susceptibles d'être érigées en AMCEZs et appuyer leur création ainsi que leur aménagement
		1.2.3. Elaborer une base de données nationale des AMCEZs au Cameroun
		1.2.4. Encourager les initiatives de création des forêts communautaires de mangrove

	1.3. Renforcement du réseau des sites RAMSAR et UNESCO et suivi de l'efficacité de leur gestion	1.3.1. Développer des plans de gestion des sites RAMSAR et UNESCO et suivre leur mise en œuvre
		1.3.2. Finaliser le processus de classement des sites RAMSAR et UNESCO en cours
		1.3.3. Identifier et cartographier les potentiels sites RAMSAR et UNESCO
		1.3.4. Elaborer une base de données nationale de gestion des sites RAMSAR et UNESCO
Mesure 2 : Inverser la tendance aux extinctions d'origine humaine sur les espèces menacées connues et promouvoir leur rétablissement et leur conservation. (Cible 4)	2.1. Renforcement du suivi et de la gestion des espèces menacés sur l'étendue du territoire pour réduire de 30 % le taux menace	2.1.1. Actualiser la liste nationale des espèces menacées (tendance d'évolution de la diversité spécifique, abondance et répartition spatiale)
		2.1.2. Promouvoir les bonnes pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ des espèces menacées en réponse aux activités anthropiques
		2.1.3. Renforcer la surveillance pour lutter contre le braconnage
	2.2. Promotion de la gestion des risques liés aux conflits Homme - Faune	2.2.1. Renforcer les mesures de prévention et de gestion des conflits Homme-Faune
	2.3. Promotion des espèces menacées par le développement de l'écotourisme	2.3.1. Créer des zoos de récupération des espèces menacées saisies
		2.3.2. Renforcer la construction des infrastructures et des équipements des APs
		2.3.3. Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur les espèces menacées

	2.4. Renforcement de la mise en œuvre effective des cahiers de charge environnementales, des plans d'aménagement et des plans de biodiversité des projets et programmes ainsi que des normes en vigueur (NIMF)	2.4.1. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les EIES des projets et programmes de développement
		2.4.2. Veiller au suivi de la mise en œuvre effective des PGES, des EES, des PA et autres CCES issus des projets/programmes et processus de classement multiformes
	2.5. Renforcement de la sécurisation des installations de rééducation, de réintroduction et de conservation ex-situ des espèces en voie de disparition	2.5.1. Renforcer le système/dispositif de conservation ex-situ (Zoo, jardin zoo botanique sous gestion de l'Etat et les aires privées de conservation (ex. game-ranch.)
	2.6. Mise en place une banque génétiques des semences forestières	
Mesure 3 : Réduire significativement l'incidence des pollutions multiformes sur la biodiversité, en particulier celles liées aux déchets plastiques, aux nutriments, ainsi qu'aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et/ou dangereux (Cible 7)	3.1. Promotion du traitement, de la valorisation et du recyclage des déchets multiformes	3.1.1. Encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques et des technologies innovantes pour la gestion efficace et écologiquement durable des déchets
	3.2. Intensification de la lutte contre la pollution des milieux récepteurs (air, sol, eau)	3.2.1. Suivre la dynamique de la production des déchets multiformes
		3.2.2. Veiller à la mise en œuvre effective des plans de gestion des déchets des structures, projets, programmes et des communautés
		3.2.3. Promotion de la mise en œuvre de la bourse nationale des déchets dans la perspective d'une économie circulaire et de la traçabilité des déchets
	3.3. Renforcement du dispositif de surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et de stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux	3.3.1. Renforcer la surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et le stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux

	3.4. Promotion des alternatives écologiques aux pesticides chimiques et aux plastiques	3.4.1. Renforcer le cadre d'homologation des intrants afin de prendre en compte les bio intrants et les aspects de toxicité
		3.4.2. Produire une liste de bio intrants homologués au Cameroun
		3.4.3. Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation aux bio intrants et charbons écologiques
		3.4.4. Encourager l'utilisation des emballages biodégradables
	3.5. Renforcement du contrôle, de la surveillance et de l'utilisation des substances chimiques dans le secteur minier et de la pêche	3.5.1. Renforcer les capacités des inspecteurs dans le contrôle de l'utilisation des substances chimiques
Mesure 4 : Contribuer à la mise en œuvre de la CDN et promouvoir la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques. (Cible 8)	4.1. Promotion de l'utilisation durable du bois de chauffe et des énergies renouvelables en zone rurale	4.1.1. Appuyer la mise en place des forêts communautaires destinées au bois énergie pour réduire la pression sur les ressources naturelles dans les zones à forte dépendance au bois de chauffe
		4.1.2. Encourager la production et l'utilisation des kits solaires pour les populations en zone rurale
		4.1.3. Encourager la production du charbon écologique et l'utilisation des foyers améliorés
		4.1.4. Encourager la production du biogaz
	4.2. Promotion du développement d'un Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel (comptes)	4.2.1. Mettre en place le Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel
		4.2.2. Assurer la prise en compte de la comptabilité de la nature dans le système de la comptabilité patrimoniale de l'Etat

	4.3. Renforcement de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques et catastrophes naturelles qui incluent la biodiversité	4.3.1. Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles en incluant la biodiversité
Axe stratégique de biodiversité 2. Restauration des écosystèmes dégradés et amélioration des services écosystémiques		
Mesures / Objectifs nationaux de biodiversité	Actions	Activités
Mesure 5 : Restaurer d'ici 2030 environ 30% des écosystèmes dégradés afin de remettre en état, de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques (Cibles 2 et 11)	5.1. Augmentation de l'effort de restauration des paysages naturels, des écosystèmes dégradés et des terres dégradées	5.1.1. Augmenter les superficies des paysages, des écosystèmes et des terres dégradées à restaurer
		5.1.2. Revégétaliser et stabiliser les berges
		5.1.3. Fournir des équipements appropriés aux banques de semences des espèces floristiques existantes pour une meilleure production
	5.2. Sécurisation des espaces restaurés	5.2.1. Organiser des campagnes de sensibilisation des peuples autochtones et communautés locales impliquées dans la gestion des espaces restaurés pour leur sécurisation
		5.2.2. Renforcer la matérialisation des périmètres de sécurité autour des espaces restaurés
	5.3. Création des jardins botanique de conservation ex-situ des plantes médicinales	5.3.1. Mettre en place des jardins botaniques de conservation des plantes médicinales en voie de disparition
Mesure 6 : D'ici 2030, réduire de moitié le niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes par leur collecte	6.1 Renforcement du cadres juridiques et politiques pour la gestion des EEE	6.1.1. Rendre opérationnel le cadre légal national sur la biosécurité
		6.1.2 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de biosécurité qui intègre les considérations relatives aux espèces exotiques envahissantes

et leur valorisation tout en procédant à la surveillance et au contrôle de nouvelles introductions. (Cible 6)	6.2 Prévention des introductions d'EEE par les contrôles aux frontières en réduisant les nouvelles introductions d'EEE de 50 % d'ici à 2030	6.2.1. Acquérir les kits de contrôle et former le personnel chargé des contrôles aux frontières à l'identification des EEE issues des principales voies d'introduction telles que les importations agricoles, le transport maritime, etc., ainsi qu'à l'évaluation des risques
		6.2.2 Établir des protocoles de quarantaine appropriés pour les importations à haut risque (plantes, animaux domestiques) aux points d'entrée.
	6.3 Cartographie, évaluation et hiérarchisation des menaces liées aux EEE	6.3.1. Élaborer une liste hiérarchisée et géoréférencée des EEE constituant une menace au Cameroun
		6.3.2. Mise à jour de la liste noire et blanche des EEE
		6.3.3. Soutenir le développement d'un système d'information sur la biosécurité comprenant une base de données sur les EEE liée au GBIF, au registre mondial de l'UICN
	6.4. Contrôle et éradication des EEE établies à l'aide de techniques appropriées	6.4.1. Élaborer et mettre en œuvre des protocoles appropriés pour le contrôle et l'éradication des envahisseurs prioritaires établis
		6.4.2. Promouvoir les initiatives de gestion des EEE menées par les peuples autochtones et les communautés locales, en vue de leur contrôle et leur éradication
Mesure 7 : Augmenter la superficie des espaces verts et promouvoir la conservation et l'aménagement durable des zones humides en milieu	7.1. Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain et périurbain accessibles à tous	7.1.1. Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces verts publics en milieu urbain et périurbain
		7.1.2. Aménager des espaces verts publics et assurer leur gestion et suivi

urbain dans une approche de planification intégrant la biodiversité pour le bien-être de l’homme. (Cible 12)		7.1.3. Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces verts
	7.2. Promotion de la création et/ou de l’aménagement des espaces bleus/zones humides en milieu urbain et périurbain, accessibles à tous	7.2.1. Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces bleus publics en milieu urbain et périurbain
		7.2.2. Aménager et conserver des espaces bleus publics et assurer leur gestion et suivi
		7.2.3. Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces bleus
Axe stratégique de biodiversité 3. Développement et capitalisation de l’information et des connaissances sur la biodiversité		
Mesures / Objectifs nationaux de biodiversité	Actions	Activités
Mesure 8 : Promouvoir la gestion durable des systèmes de production agricole, halieutique et forestière en utilisant les nouvelles techniques de production respectueuses de la biodiversité susceptibles de booster la production et d’assurer la sécurité alimentaire. (Cible 10)	8.1 Renforcement et mise à échelle des pratiques agricoles innovantes et durables, en intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d’optimiser la productivité tout en garantissant la sécurité alimentaire	8.1.1. Elaborer une stratégie nationale de développement durable des filières palmier à huile, hévéa et autres, articulant les objectifs publics (hausse de la productivité et de la production)
		8.1.2. Identifier, adopter et promouvoir les meilleures pratiques et les meilleures techniques disponibles de production agricole ayant une faible empreinte sur la biodiversité
		8.1.3. Expérimenter, tester et vulgariser les innovations respectueuses de la biodiversité dans les systèmes de production agricole
		8.1.4. Renforcer la prise en compte des mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles

		8.1.5. Promouvoir la gestion durable des espaces agricoles et pastoraux
		8.1.6. Elaborer des guides de bonnes pratiques agricoles afin de réduire l’empreinte sectorielle sur la biodiversité et les services écosystémiques
		8.1.7. Subventionner les coopératives et les groupements de producteurs adoptant des bonnes pratiques agricoles
		8.1.8. Renforcer les capacités des conseillers techniques agricoles sur la réhabilitation des plantations et forêts dégradées et sur les techniques d’intensification durable en cacaoculture
		8.1.9. Mettre en place un système de diffusion des innovations et des bonnes pratiques de développement durable du cacao.
		8.1.10. Soutenir la recherche sur les bio intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptées à la cacaoculture durable.
	8.2. Promotion de l’agriculture à faible impact et climato-intelligente et/ou le développement des nouvelles technologies agro-climato-intelligentes	8.2.1. Développer des technologies/techniques innovatrices de culture (agro écologie, agroforesterie...) dans les bassins agricoles (start-ups, incubateurs, serres etc.)
	8.3. Renforcement et mise à échelle des pratiques innovantes et durables dans le domaine de l’élevage intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d’en optimiser la production et de garantir la sécurité alimentaire	8.3.1. Identifier, adopter et promouvoir les meilleures pratiques et les meilleures techniques disponibles de production dans le domaine de l’élevage ayant une faible empreinte sur la biodiversité
		8.3.2. Expérimenter et tester les innovations respectueuses de la biodiversité dans le domaine de l’élevage

		8.3.3. Intégrer les mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils dans le domaine de l'élevage
		8.3.4. Promouvoir la gestion durable des terres consacrées à l'élevage
		8.3.5. Elaborer des guides de bonnes pratiques afin de réduire l'empreinte de l'élevage sur biodiversité et les services écosystémiques
		8.3.6. Subventionner les coopératives et les groupements d'éleveurs adoptant des bonnes pratiques d'élevage
	8.4. Renforcement et mise à échelle des pratiques innovantes et durables dans les domaines des pêcheries, en intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d'optimiser la production halieutique tout en garantissant la sécurité alimentaire	8.4.1. Identifier, adopter et promouvoir les meilleures pratiques et les meilleures techniques disponibles de production halieutique ayant une faible empreinte sur la biodiversité
		8.4.2. Expérimenter et tester les innovations respectueuses de la biodiversité dans le domaine des pêcheries
		8.4.3. Intégrer les mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils dans le domaine des pêcheries
		8.4.4. Promouvoir la gestion durable de zones de pêche
		8.4.5. Elaborer des guides de bonnes pratiques afin de réduire l'empreinte de la pêche sur biodiversité et les services écosystémiques
		8.4.6. Subventionner les coopératives et les groupements de pêcheurs adoptant des bonnes pratiques de pêche

Mesure 9 : Promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques. (Cible 13)	9.1 Promotion de la recherche et de la valorisation des résultats de la recherche	9.1.1 Encourager la recherche ethnobotanique, ethno zoologique et autre pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques
		9.1.2. Faciliter l'organisation et le réseautage de la communauté scientifique comme vecteur de promotion des respects des aspects APA dans la recherche
		9.1.3 Prendre les mesures encourageant l'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national en exigeant dans le cadre des accords et conditions convenus, un niveau de transformation et d'analyse localement
		9.1.4 Inciter au respect du processus APA par les institutions de recherches et les universités nationales en accord avec la réglementation sur les systèmes nationaux de recherche sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.
	9.2 Promotion et valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.	9.2.1 Capitaliser et promouvoir les initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs de ressources génétiques et bio commerce
		9.2.2. Promouvoir la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles de conservation des espaces
		9.2.3 Réaliser l'inventaire et la caractérisation génétique, biochimique réguliers des ressources génétiques, leurs produits et dérivés
		9.2.4 Prendre des mesures incitatives pour encourager les entreprises nationales à s'investir dans la valorisation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels en lien avec le processus APA

		9.2.4 Prendre des mesures incitatives pour encourager les entreprises nationales à s'investir dans la valorisation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels en lien avec le processus APA
	9.3 Développement des capacités en matière d'APA	9.3.1 Elaborer les modules de formation basés sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTs (intégrant les Protocoles Communautaires BioCulturels)
		9.3.2 Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement (secondaire et universitaire)
	9.4 Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel	9.4.1 Renforcer la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées
		9.4.2 Renforcer la sensibilisation et la vulgarisation du cadre légal et réglementaire APA
Mesure 10 : Promouvoir la consommation durable, et réduire les pertes post-récolte (C16)	10.1 Renforcement des capacités sur la consommation durable	10.1.1 Identifier les thématiques sur la consommation durable (énergie, eau, agriculture biologique, énergies renouvelables) et élaborer les supports pédagogiques y relatives
		10.1.2 Elaborer les supports pédagogiques sur la consommation durable
		10.1.3. Organiser des activités pédagogiques pratiques (clubs verts, recyclage scolaire)
		10.1.4. Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la consommation durable (ménages, industries, etc)

		10.1.5. Mettre en place des mesures incitatives d'acquisition d'équipements d'énergies renouvelables (facilitations douanières/exonérations droits taxes et douanes)
		10.1.6. Veiller à la mise en œuvre effective des politiques de protection des ressources en eau (autorisation de déversement des eaux industrielles et commerciales)
	10.2. Promotion des alternatives aux produits à usage unique non biodégradables	10.2.1. Vulgariser les produits durables fabriqués localement (sacs en tissu, emballages biodégradables)
		10.2.2. Subventionner les artisans/PME développant des alternatives aux produits à usage unique
		10.2.3. Sensibiliser les consommateurs sur les alternatives écologiques aux produits à usage unique non biodégradables
	10.3. Mise en place d'un mécanisme de réduction des pertes post récolte	
Mesure 11 : Renforcer et promouvoir les mesures de prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la sécurité sanitaire des personnes, de la biodiversité et de l'environnement, de la recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne et du développement d'une	11.1. Renforcement des capacités pour une gestion efficace des OVM / OGM	11.1.1. Organiser trois (03) formations (nationale, régionale et locale) sur la détection, le diagnostic et la surveillance des OVM/OGM
		11.1.2. Fournir des kits d'analyse et de détection des OVM aux points d'entrée, accompagnée d'une formation du personnel
		11.1.3. Identifier et équiper les laboratoires pour la détection des OVM/OGM
		11.1.4. Appui à l'élaboration d'un programme d'études (cours/programmes) sur la biosécurité, y compris la prévention des

industrie pharmaceutique locale. (Cible 17)		risques biotechnologique, en vue de son intégration dans le système éducatif national aux niveaux primaires, secondaire et supérieur.
		11.1.5 Élaborer des lignes directrices et des protocoles d'évaluation des risques
		11.1.6. Former les parties prenantes sur les questions liées à la biosécurité et à la prévention des risques biotechnologiques.
		11.1.7. Organiser des programmes de formation pour les évaluateurs de risques, les gestionnaires de risques et les inspecteurs de la prévention des risques biotechnologiques
Mesure 12 : Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique. (Cible 20)	12.1. Développement et renforcement des capacités des parties prenantes en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique	12.1.1. Evaluer les besoins et élaborer un plan de renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la biosécurité, l'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique
		12.1.2. Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique
	12.2. Promotion de la recherche appliquée et du transfert de technologies sur l'exploitation durable des ressources génétiques et le séquençage numérique	12.2.1. Organisation des séminaires de collaboration entre chercheurs, institutions publiques et entreprises sur l'utilisation des ressources génétiques et des séquences numériques et le développement de biotechnologies locales
	12.3. Promotion de la coopération scientifique et technique	12.3.1. Définir les axes de collaboration avec le centre régional de coopération scientifique et technique de la COMIFAC
Mesure 13 : Promouvoir la coopération, le partage, le	13.1. Développement des partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et le secteur public pour favoriser	13.1.1. Organiser des ateliers, conférences et séminaires de partage des recherches récentes et pertinentes sur les avancées

transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité. (Cible 20)	l'échange de connaissances et de technologies en mettant l'accent sur les innovations écologiques, les biotechnologies, les solutions durables pour la gestion de la biodiversité	technologiques et les meilleures pratiques relatives aux biotechnologies, aux innovations écologiques, et aux solutions durables
		13.1.2. Rendre opérationnelle la plateforme numérique nationale pour le partage des données relatives à la biodiversité
		13.1.3. Etablir des accords de partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et les politiques pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies relatives à la biodiversité
		13.1.4. Soutenir les programmes et projets de recherche appliquée et des expérimentations sur les technologies ayant une faible empreinte sur la biodiversité
Mesure 14 : Renforcer les systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public. (Cible 21)	14.1. Renforcement des systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public	14.1.1. Identifier les détenteurs de données et d'information et établir la transparence sur l'accès et le partage des informations et données à travers la mise en place d'un mécanisme institutionnel de transparence.
		14.1.2. Développer un modèle et un mécanisme de centralisation et d'actualisation des informations et données sur la BES
		14.1.3. Capitaliser et vulgariser les initiatives de traçabilité en maximisant les synergies entre acteurs publics et privés grâce à une clarification des modalités d'accès aux données, de partage des coûts, des rôles et responsabilités de chaque intervenant
Axe stratégique de biodiversité 4. Gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques		
Mesures / Objectifs nationaux de biodiversité	Actions	Activités

Mesure 15 : Réaliser la planification spatiale participative, intégrée et inclusive du territoire national et veiller à l'intégration de la biodiversité dans les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces à l'échelle nationale, régionale et locale, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales. (Cible 1)	15.1. Renforcement du cadre juridique, législatif et politique existant en matière de planification spatiale et de biodiversité en intégrant dans l'aménagement du territoire, la connectivité écologique des écosystèmes	15.1.1. Evaluer le cadre juridique existant
		15.1.2. Elaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement et les plans de gestion environnemental et social de cinq (05) aires protégées terrestres et de deux (02) aires protégées marines
		15.1.3. Elaborer un texte juridique spécifique sur les droits des populations locales et autochtones relatifs à la biodiversité dans les politiques, plan et programmes nationaux
		15.1.4. Promouvoir les plans d'aménagement régionaux et locaux (SRADDT et PLADDT) et les plans simples de gestion (PSG) des forêts communautaires qui intègrent les bonnes pratiques dans la filière cacao (restauration et densification des anciennes plantations, des forêts dégradées).
	15.2. Institution de l'élaboration des plans de gestion de la biodiversité dans les Evaluations Environnementales et Sociales	15.2.1. Réviser le cadre juridique relatif aux Evaluations Environnementales et Sociales
		15.2.2. Elaborer un guide sur les modalités de réalisation des plans biodiversité
		15.2.3. Renforcer les normes des EIES sur les aspects biodiversité et les mesures de compensation associées (intégrer des évaluations de la haute valeur de conservation par exemple) et renforcer les compétences du comité interministériel de l'environnement dans l'évaluation de ces aspects
		15.2.3. Renforcer la mobilisation des ressources financières au bénéfice des Comités départementaux de suivi des PGES.

	15.3. Opérationnalisation des outils de gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques à travers des engagements internationaux et sous régionaux.	15.3.1. Evaluer le niveau de mise en œuvre des Conventions, Traités, Protocoles et Déclarations auxquels le Cameroun est Partie
Mesure 16 : Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces halieutiques (Cible 5)	16.1. Amélioration et renforcement du cadre juridique et réglementaire	16.1.1. Evaluer le cadre juridique existant
		16.1.2. Mettre en œuvre la loi N°2024/019 régissant la pêche et aquaculture
Mesure 17 : Renforcer le cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales. (Cible 9)	17.1. Consolidation du cadre législatif et réglementaire	17.1.1. Evaluer le cadre législatif et réglementaire
		17.1.2. Mettre à jour et harmoniser les législations nationales existant dans le domaine « ONE HEALTH » conforme aux lois internationales.
	17.2. Réduction des risques de propagation d'agents pathogènes	17.2.1. Renforcer les capacités des éco-gardes, des vétérinaires et des acteurs cynégétiques dans les connaissances du concept one health et prévention des pathologies à haut risque zoonotique
		17.2.2. Mettre en place le protocole de biosécurité pour la lutte et la prévention des pathologies à haut risque zoonotique dans les parcs
	17.3. Renforcement du système de détection précoce des zoonoses	17.3.1. Organiser des Atelier de renforcement des capacités des vétérinaires et éco-gardes sur les méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons
		17.3.2. Organiser quatre (04) ateliers pour la promotion des bonnes pratiques d'hygiène dans la manipulation des produits de chasse

	17.4. Consolidation du système de régulation et de contrôle de l'exploitation des espèces sauvages	17.4.3. Optimiser le système de délivrance des autorisations de chasse/de prélèvement des espèces sauvages
Mesure 18 : Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. (Cible 13)	18.1. Développement d'un système de contrôle/checkpoint APA	18.1.1. Développer un système fonctionnel de contrôle/checkpoint APA intégrant les centres d'échange, de recherches, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits.
Mesure 19 : Accroître la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et plans d'actions sectoriels de développement au niveau national, régional et local. (C 14)	19.1. Intégration de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels nationaux et territoriaux	19.1.1. Faire un diagnostic de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, stratégies et plans d'action des secteurs cibles.
		19.2.2. Faire un plaidoyer auprès des ministères clés (MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA, MINTOUL, etc.) et des CTDs pour l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les planifications
		19.1.3. Élaborer et valider des lignes directrices nationales, régionales et locales pour l'intégration de la biodiversité dans les documents stratégiques
		19.1.4. Accompagner les CTDs cibles (Communes, Régions) dans l'intégration de la biodiversité dans les Plans de Développement Communaux (PDC), les PDR
	19.2. Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et locaux	19.2.1. Développer des modules spécifiques dans les écoles pilotes de formation des cadres publics (ex : ENAM, IRIC, NASLA)

Mesure 20 : Renforcer le cadre juridique et promouvoir les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à adopter des modes de production durable afin d'évaluer et de réduire la dépendance, les risques et les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité. (Cible 15)	20.1. Développement d'une fiscalité incitative et identification d'autres mesures pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité	20.1.1. Analyser les politiques fiscales actuelles pour identifier les lacunes et les opportunités en matière d'utilisation durable de la biodiversité
		20.1.2. Identifier d'autres mesures incitatives notamment pour les projets de culture du cacao, du palmier à huile, de l'hévéa et autres spéculations, en agroforesterie et avec bio intrants.
		20.1.3. Evaluer l'impact des mesures incitatives sur les entreprises
		20.1.4. Organiser des ateliers de sensibilisation des entreprises et des communautés sur les avantages des mesures fiscales incitatives pour la conservation de la Biodiversité.
		20.1.5. Promouvoir les crédits à taux préférentiel et mettre en place un système de compensation pour le PSE
	20.2. Promotion du partenariat et de la collaboration ONGs – Secteur privé pour la conservation ou à l'utilisation durable de la biodiversité	20.3.1. Partager des expériences sur les bonnes pratiques
		20.3.2. Capitaliser et valoriser les systèmes de certification et de transparence sur les filières cacao, hévéa, palmier à huile et autres, en partenariat avec le secteur privé.
Mesure 21 : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prévention des risques biotechnologiques en vue de garantir à toutes les parties prenantes le partage équitable des avantages découlant des biotechnologies fondées sur les	21.1. Mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion efficace des risques biotechnologiques	21.1.1. Mettre en œuvre la loi nationale de 2025 sur la biosécurité
		21.1.2. Établir des procédures d'évaluation et de gestion des risques et de prise de décision pour les OVM
		21.1.3. Élaborer des règles et des procédures en matière de responsabilité et d'indemnisation, ainsi qu'un mécanisme d'assainissement et de restauration en cas d'incidences négatives

ressources génétiques (Cible 17)		21.1.4. Renforcer les dispositions institutionnelles pour la gouvernance de la prévention des risques biotechnologiques / de la biosécurité (un organe chargé de la biosécurité prenant en considération la prévention des risques biotechnologiques et l'autorité nationale compétente).
	21.2. Définition et mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité au Cameroun	21.2.1. Assurer le financement interne des activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité dans le cadre du budget national (intégrer les activités dans le CDMT, impliquer les conseils locaux, faciliter les partenariats public-privé et le partage des connaissances, etc.)
		21.2.2. Assurer le financement externe des activités liées à la prévention des risques biotechnologiques / biosécurité par la promotion de la coopération internationale et l'élaboration de projets
Mesure 22 : Assurer la représentation et la participation équitables, inclusives, effectives et sensibles aux personnes vulnérables, de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans la prise de décision et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité. (C22)	22.1 Mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs	22.1.1. Créer et opérationnaliser une fenêtre dédiée aux questions relatives aux PACLs dans le système d'information environnemental (SIE)

Mesure 23 : Prendre en compte le genre dans les processus de révision et de mise en œuvre du NBSAP, notamment en favorisant la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels et faciliter leurs accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière. (C23)	23.1. Promotion de l'égalité de chances et facilitation de l'accès des femmes et des filles aux processus décisionnels à l'accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière conformément au CMB-KM	23.1.1. Faire un plaidoyer pour le renforcement des mesures de protection contre les discriminations et les violences basées sur le genre dans le cadre de l'accès aux terres (la propriété foncière) et aux ressources naturelles
Axe stratégique de biodiversité 5. Mobilisation des ressources pour le financement de la biodiversité		
Mesures / Objectifs nationaux de biodiversité	Actions	Activités
Mesure 24 : Augmenter et diversifier les sources de financements domestiques, étrangers et privés, pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité. (C19)	24.1. Définition d'une stratégie et un plan d'action de mobilisation des ressources	24.1.1. Identifier, au niveau national, les différents partenaires financiers de la Biodiversité ainsi que les niches d'opportunité existantes
		24.1.2. Identifier, au niveau international, les différents partenaires financiers de la Biodiversité ainsi que les niches d'opportunité existantes
		24.1.3. Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'augmentation des ressources liées à la gestion durable de la biodiversité
	24.2. Renforcement des mécanismes d'accès aux financements internationaux de la biodiversité.	24.2.1. Former les acteurs à la maturation des projets à soumettre aux bailleurs (GEF, GCF, Fonds Climat, etc.)

		24.2.2. Développer un module de gestion des opportunités de financement de la biodiversité
		24.2.3. Organiser un forum national pour la mobilisation des fonds
Mesure 25 : Mettre en place un cadre légal et opérationnel d'utilisation des systèmes/mécanismes de financement innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes et bleues, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, les dette-natures, par des garanties environnementales et sociales. (C19)	25.1. Elaboration d'une loi et des textes réglementaires sur les mécanismes novateurs de financement en faveur de la gestion durable de la biodiversité	25.1.1. Elaborer un projet de loi sur les mécanismes novateurs de financement en faveur de la gestion durable de la biodiversité
		25.1.2. Elaborer des textes d'application
		25.1.3. Vulgariser les textes légaux et réglementaires sus-référencés Sensibiliser et former les acteurs de la chaîne de planification et budgétisation sur la prise en compte de la valeur de la biodiversité
	25.2. Développement des mécanismes d'accès aux financements innovants de la biodiversité.	25.2.1. Sensibiliser les acteurs du secteur privé et de la finance sur le développement des mécanismes de financements innovants (paiement des services écosystémiques, obligations vertes et bleues, compensations et crédits de biodiversité, mécanismes de partage des bénéfices, dette-natures)
Mesure 26 : Recenser et réorienter substantiellement d'ici 2030, les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité tout en promouvant les incitations positives. (C18)	26.1. Recensement des incitations et des subventions préjudiciables à la biodiversité	26.1.1. Faire un audit des politiques publiques, des programmes et subventions existants
	26.2. Réorientation des incitations et des subventions en faveur de la biodiversité	26.2.1. Mettre en place des cadres de concertation (bailleurs de fonds, secteur privé financier et non financier, Gouvernement) pour la réorientation des incitations et des subventions en faveur de la biodiversité
	26.3. Promotion des mécanismes d'incitations positives pour la gestion durable de la biodiversité	26.3.1. Soutenir les programmes de subventions vertes ou écoresponsables

Mesure 27 : Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. (C13)	27.1. Mise en place de mesures pour inciter le financement de la biodiversité	27.1.1. Sensibiliser et vulgariser le document sur les Lignes directrices (LD) du Cameroun sur le partage des avantages pour le financement de la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité
Mesure 28 : Inciter les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité. (C15)	28.1. Promotion des partenariats public-privé (PPP) en faveur du financement des projets sur l'utilisation durable de la biodiversité	28.1.1. Organiser des rencontres B2B des acteurs privés et CTD sur les opportunités économiques liées à la gestion durable de la biodiversité
		28.1.2. Etablir des labels et des standards de certification au niveau national pour les normes de production durable
		28.1.3. Organiser des fora publics-privés sur le financement vert
	28.2. Création d'un cadre d'échange entre la banque centrale (BEAC) et le Gouvernement pour la gestion durable de la biodiversité.	28.2.1. Mettre en place un comité BEAC-Etat du Cameroun sur l'octroi des crédits liés à la gestion durable de la biodiversité au secteur privé bancaire
	28.3. Capitalisation des opportunités de financement extérieur pour la préservation de la biodiversité	28.3.1. Organiser des tables rondes de financement de la biodiversité
	28.4. Développement d'une ingénierie financière adaptée à la conservation et à la préservation de la biodiversité	28.4.1. Elaborer des outils novateurs de financement de la préservation de la biodiversité (obligations vertes et bleues, compensations et crédits de biodiversité, etc.)
		28.4.2. Créer des produits financiers spécifiques pour le financement de la BD

		28.4.3. Porter des projets dont la valeur nette est positive en termes écologique
	28.5. Promotion de l'intégration ou de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises	28.5.1. Elaborer et vulgariser un guide ou des référentiels sectoriels et des manuels de formation des acteurs privés par secteur d'activité sur la prise en compte de la biodiversité en entreprise
		28.5.2. Former et renforcer les capacités des acteurs cibles
		28.5.3. Financer et accompagner des initiatives durables
		28.5.4. Lutter contre l'Eco-blanchiment (Greenwashing)
		28.5.5. Organiser des « Biodiversity Finance Day »
		28.6.2. Publication de rapports annuels de contribution du secteur privé

CHAPITRE IV : MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, SUIVI-ÉVALUATION ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

La troisième version de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB III) repose sur une approche intégrée, participative et adaptative, destinée à traduire en actions concrètes les 23 cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) et leurs déclinaisons en 28 objectifs nationaux. Elle s'inscrit dans un cycle de planification continue comprenant la formulation des objectifs, la programmation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, le rapportage national et international ainsi que la révision périodique de la stratégie. Ce cycle vise à assurer la cohérence entre les engagements internationaux du Cameroun en matière de conservation et les orientations stratégiques de développement définies dans la SND30. Il repose sur des principes reconnus du suivi-évaluation, tels que la participation inclusive, la transparence, la redevabilité, l'intégration du genre et des savoirs autochtones, ainsi que la prise de décision fondée sur l'évidence et l'apprentissage continu.

I. PLAN NATIONAL DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DE LA BIODIVERSITE

La décision (15/5) relative au cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal établit une architecture harmonisée de suivi fondée sur plusieurs types d'indicateurs complémentaires. Elle repose sur :

- Des indicateurs phares, en nombre limité, destinés à mesurer de manière synthétique les progrès globaux vers les objectifs et cibles ;
- Des indicateurs binaires (oui/non) renseignés à travers les rapports nationaux pour apprécier l'engagement des Parties ;
- Ainsi que des indicateurs de composantes et complémentaires, optionnels, permettant une analyse thématique plus fine aux niveaux mondial, régional, national et infranational.

L'ensemble de ces indicateurs doit répondre à des critères de qualité stricts, notamment la disponibilité des données et des métadonnées, l'existence de méthodologies scientifiquement validées, une mise à jour régulière et la capacité à détecter les tendances. La décision souligne également le rôle central des fiches de métadonnées, indispensables à une interprétation cohérente des indicateurs, en précisant leur définition, leur portée, les objectifs et cibles associés, les méthodes de calcul, les sources et fournisseurs de données, l'échelle d'application, les modalités de désagrégation ainsi que les limites et lacunes méthodologiques.

C'est dans ce cadre normatif international que s'inscrit le système national de suivi et de surveillance, élaboré sur la base des orientations des décisions 15/5, 15/6, 16/31, 16/32 et 16/33 des quinzième et seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique. Ce système repose sur une architecture visant à collecter des données fiables, crédibles, actualisées et harmonisées afin d'orienter la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Le Système National d'Information sur la Biodiversité constitue le socle de cette architecture en centralisant les données spatiales et celles issues des inventaires biologiques, des observations communautaires, des suivis écologiques, ainsi que des différentes bases de données et plateformes thématiques. Ces informations sont ensuite structurées selon une logique

d'indicateurs alignés sur les cibles mondiales et nationales, couvrant les pressions exercées sur la biodiversité, son état, les impacts socioéconomiques et les réponses apportées aux problématiques identifiées.

La gouvernance du mécanisme de suivi-évaluation s'articule autour de trois niveaux complémentaires assurant la cohérence entre la production, la validation et l'utilisation des données :

Le niveau opérationnel mobilise les services techniques, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations de la société civile et les communautés locales, particulièrement impliquées dans le suivi de terrain et la surveillance participative.

Le niveau sectoriel regroupe les ministères en charge des secteurs ayant un impact sur la biodiversité (forêts et faune, agriculture, élevage, pêche, mines, infrastructures, énergie, urbanisme, tourisme, entre autres et assure la collecte, la validation et l'intégration des données sectorielles.

Le niveau stratégique, piloté par le Comité National Permanent de la Biodiversité, consolide ces informations, valide les résultats, analyse les tendances et produit les tableaux de bord nationaux destinés à l'orientation des politiques publiques.

Dans ce dispositif, le Secrétariat Technique du Comité National Permanent de la Biodiversité constitue le pilier opérationnel du suivi, de la surveillance et de l'évaluation de la SPANB III. Il assure l'harmonisation, la validation et l'intégration des données produites par les secteurs et les parties prenantes, tout en garantissant leur fiabilité, leur traçabilité et leur actualisation régulière. L'alignement des données avec le Cadre mondial de la biodiversité.

Les mécanismes de suivi décrits ci-dessus se traduisent concrètement par un ensemble de fiches techniques d'indicateurs, qui détaillent les méthodes de collecte, les sources, les responsabilités institutionnelles et la fréquence de suivi. Ces fiches, indispensables à l'opérationnalisation du système, sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 12 : Cadre national de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du NBSAP III

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 1 : Conserver et gérer durablement, environ 30% des écosystèmes terrestres et côtiers et 20% des écosystèmes marins à travers la préservation du réseau d'aires protégées existant et la promotion d'autres mesures efficaces de conservation par zone.					Indicateur de l'objectif :		
Action 1 : Renforcement de l'efficacité de la gestion du réseau d'aires protégées terrestres, côtières et marines					Indicateur de l'action :		
Activité 1.1.1 : Evaluer l'efficacité des mesures de conservation des APs et identifier les bonnes pratiques	Indicateur 1.1.1.1 : Rapport de l'efficacité de la gestion des aires protégées par les outils (<i>PAME</i> : <i>Protected Area Management Effectiveness</i>)	<u>Vérificateurs :</u> Rapports IMET / METT / RAPPAM par aire protégée (PDF) ; Base de données nationale PAME (ex. OFAC / SNIB) ; Tableau officiel de couverture (% AP évaluées) ; Rapport national consolidé publié	Media, MINEPDED, MINFOF, COMIFAC/OFAC , UICN, WWF, AWF, ONGs spécialisées	MINFOF (DFAP)	31 AP évaluées (≈ 25 %) ; aucun rapport national consolidé (WDPA)	100 % des AP évaluées + 1 rapport national consolidé annuel	Tous les 2 ans (<i>agrégation nationale</i>)

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		(site MINFOF / MINEPDED) ; Références dans les Rapports nationaux à la CDB. <u>Jalons :</u> Protocole national PAME validé ; Pourcentage des AP évaluées et rapport national pilote ; Consolidation du rapport nationale sur l'évaluation de APs.					
	Indicateur 1.1.1.2 : Nombre de mesures efficaces et de bonnes pratiques répertorié	<u>Vérificateurs :</u> Répertoire national des bonnes pratiques (document officiel) ; Fiches descriptives normalisées par pratique ;	MINEPDED, MINFOF, UICN, WWF, AWF, COMIFAC/OFAC	MINEPDED (PF CDB) avec DFAP	Peu ou pas de documentation consolidée (réf = 0) : Nombre de mesure possible avec PAME et nombre de bonne pratique : environ 06 nécessite	Au moins 50 bonnes pratiques documentées (<i>au moins 5 par grand type d'écosystème</i>)	Mise à jour tous les 3 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Rapports PAME citant explicitement les mesures efficaces ; Rapports nationaux (CDB) mentionnant l'indicateur. <u>Jalons :</u> Adoption d'un format standard de fiche "bonne pratique" ; Publication périodique du répertoire (version PDF / en ligne) ; Intégration des bonnes pratiques dans les plans de gestion des AP.			un arrêt de critère claire)		
Activité 1.1.2 : Mettre à jour la carte des	Indicateur 1.1.2.1 : Cartes des différents écosystèmes	<u>Vérificateurs :</u>	MINEPDED, MINFOF, MINEPAT,	MINEPDED (DGRN)	Cartes des principaux écosystèmes	1 atlas national officiel, couvrant 100 % des	Révision tous les 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
écosystèmes naturels et leur niveau de dégradation (étendue)	(terrestres et côtiers, marins) du Cameroun	Cartes officielles SIG (shapefiles, atlas PDF) ; Métadonnées (année, méthode, résolution) ; Atlas national des écosystèmes publié ; Références dans les Rapports nationaux à la CDB. Jalons : Mise en ligne d'une plateforme cartographique nationale ; Actualisation périodique (< 5 ans).	MINDCAF, INS, universités, instituts de recherche, partenaires (PNUD, FAO, OFAC)		disponibles mais hétérogènes, non consolidées dans un atlas national récent intégrant systématiquement la dégradation.	écosystèmes terrestres, côtiers et marins, mis à jour tous les 5 ans.	
	Indicateur 1.1.2.2 : Niveau de dégradation perçu	Vérificateurs :	MINEPDED, MINFOF, MINEPAT, ONGs,	MINEPDED / CNPB	Niveau de dégradation perçu globalement modéré	Référentiel national harmonisé et	Tous les 3–5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	des différents écosystèmes du Cameroun	Rapports nationaux (BES-NET, CDB) ; Fiches d'évaluation qualitative par écosystème ; Atlas national des écosystèmes incluant l'état/degré de dégradation ; Notes méthodologiques officielles. Jalons : Adoption d'une échelle nationale de dégradation perçue ; Publication périodique des résultats ; Intégration dans les rapports nationaux.	OFAC, Global Forest Watch, etc.		à élever selon les écosystèmes, documenté de manière qualitative et non harmonisée. (Evaluation BES)	amélioration d'au moins une classe du niveau de dégradation perçu pour au moins 50 % des écosystèmes.	

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 1.1.3 : Finaliser le classement des APs terrestres et marines en cours	Indicateur 1.1.3.1 : Nombre et superficie de nouvelles aires protégées classées	<u>Vérificateurs :</u> Textes juridiques officiels (JO, décrets) ; Cartes SIG des nouvelles AP ; Inscriptions WDPA/WDOECM mises à jour ; Rapports nationaux (CDB). <u>Jalons :</u> Validation technique des dossiers de classement ; Signature des actes juridiques ; Publication officielle ;	MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, MINEPAT, CTDs, COMIFAC/OFAC	MINFOF (DFAP)	02 nouvelles AP classées soit environ 2828,186 km ² (WDPA)	Classement effectif d'au moins 10 des 13 AP en cours, Soit ≈ 17 000 à 23 000 km ² additionnels	Suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Intégration dans les bases nationales et internationales.					
	Indicateur 1.1.3.2 : Pourcentage du territoire et de la partie maritime du Cameroun affecté aux APs	<u>Vérificateurs :</u> Actes juridiques officiels de classement ; Cartes SIG validées (terrestres et marines) ; Mises à jour annuelles WDPa/WDOECM ; Rapports nationaux (CDB). <u>Jalons :</u> Finalisation du classement des AP en cours ; Inscription officielle dans WDPa	MINEPDED, MINFOF, INS, WDPa/WDI	MINFOF (DFAP) / INS	10.99% terres; 11.43% marin (WDPa)	30 % terres & côtes / 20 % marin	Mise à jour annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		/WDOECM ; Publication des statistiques nationales annuelles ; Alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité.					
Activité 1.1.4 : Mettre à jour la base de données nationale de gestion des APs terrestres et marines	Indicateur 1.1.4.1 : Superficies des APs	<u>Vérificateurs :</u> Textes juridiques officiels (JO, décrets) ; Cartes SIG validées (superficies géoréférencées) ; Mises à jour annuelles WDPa/WDOECM ; Rapports nationaux (CDB, SPANB). <u>Jalons :</u>	MINEPDED, MINFOF, INS, OFAC, WDPa	MINEPDED (CHM)	Terrestre : 51 088 km ² et Marin : 1737 km ² (AS/MINFOF 2018) (≈ 62 166 km ² selon WDPa)	Terrestre : 139 457,69 km ² ; Marin : 3 039,37 km ²	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Finalisation juridique des AP en cours ; Intégration dans la base nationale de gestion des AP ; Transmission annuelle à la WDPA /WDOECM ; Publication des statistiques officielles.					
Activité 1.1.5 : Améliorer la surveillance et la sécurité des APs	Indicateur 1.1.5.1 : Nombre total d'écogardes affectés aux AP	<u>Vérificateurs :</u> Listes des nominatives des écovardes affectés par AP ; Décisions administratives d'affectation ;	MINFOF, MINEPDED, MINDEF, CTDs, partenaires (WWF, AWF, ZSL...)	MINFOF (DFAP / DRH)	Environ 1 500 écovardes (AS/MINFOF 2018)	3 000 écovardes	Mise à jour annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Annuaire statistique MINFOF mis à jour ; Rapports de suivi de la Stratégie anti-braconnage. Jalons : Recrutements annuels validés ; Déploiement effectif sur le terrain ; Publication périodique des statistiques officielles ; Évaluations de l'impact sur la sécurité des AP.					
	Indicateur 1.1.5.2 : Nombre d'écogardes	Vérificateurs : Listes officielles des écogardes recrutés ;	MINFOF, MINEPDED, MINFOPRA,	MINFOF	Environ 38 écogardes/an (MINFOPRA)	Au moins 190 écogardes (pour	Suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	nouvellement recrutés et formés.	Attestations et certificats de formation ; Décisions d'affectation dans les AP ; Rapports annuels MINFOF / anti-braconnage. <u>Jalons :</u> Lancement annuel des concours ou recrutements ; Organisation régulière des sessions de formation ; Déploiement effectif sur le terrain ; Publication des statistiques officielles.	MINDEF ; partenaires de formation (WWF, AWF, FPP...)			une moyenne de 38/an)	

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	Indicateur 1.1.5.3 : Nombre d'écogardes pour 5000 ha d'APs	<u>Vérificateurs :</u> Listes officielles des écogardes affectés par AP ; Cartes SIG et superficies validées des AP ; Annuaire statistique MINFOF mis à jour ; Rapports de suivi de la Stratégie anti-braconnage. <u>Jalons :</u> Recrutements et formations annuels effectifs ; Déploiement réel sur le terrain ; Mise à jour annuelle des superficies protégées ;	MINFOF, MINEPDED, INS	MINFOF	Environ 1,36 écogarde pour 5000 ha (réf 2025)	2 écogardes pour 5000 ha	Mise à jour tous les 2 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Publication officielle des ratios de surveillance.					
Action 2 : Promotion de la création et de la gestion des Autres Mesures de Conservation Efficace par Zone (AMCEZ)					Indicateur de l'action : Pourcentage du territoire national couvert par des AMCEZ officiellement reconnues, disposant d'un plan d'aménagement validé et intégrées dans la base de données nationale interoperable (CHM/WD-OECM).		
Activité 1.2.1 : Organiser des dialogues nationaux d'information, de sensibilisation et d'élaboration des critères de classement des AMCEZs	Indicateur 1.2.1.1 : Nombre de critères de classement des AMCEZs définis et validés par les parties prenantes	Vérificateurs : Rapports officiels des dialogues nationaux ; Liste formalisée des critères AMCEZ validés ; Document officiel d'adoption (guide, arrêté) ; Références dans les rapports CDB.	MINEPDED, MINFOF, CTDs, peuples autochtones et communautés locales (PACL), OSC	MINEPDED	0 critère AMCEZ officiellement validé au niveau national.	Au moins 08 critères AMCEZ définis, validés et adoptés officiellement	Une fois (révision tous les 5 ans)

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		<u>Jalons :</u> Organisation effective des dialogues ; Validation écrite par les parties prenantes ; Publication officielle du référentiel AMCEZ.					
	Indicateur 1.2.1.2 : Nombre de concertations organisées sur les AMCEZs	<u>Vérificateurs :</u> Rapports officiels des concertations ; Listes de participants multi-acteurs ; Programmes et ordres du jour des ateliers ; Mentions dans les rapports CDB/SPANB.	MINEPDED, MINFOF, COMIFAC, ONGs	MINEPDED	Environ 02 concertations formelles spécifiquement dédiées aux AMCEZ organisées au niveau national. (Etude AMCEZ COMIFAC 2024)	13 concertations AMCEZ organisées sur la période 2025–2030 (3 nationales et au moins 10 régionales /locales).	Suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		<u>Jalons :</u> Organisation effective des concertations prévues ; Validation des comptes rendus ; Diffusion publique des résultats ; Intégration des conclusions dans le référentiel AMCEZ.					
	Indicateur 1.2.1.3 : Un guide national définissant les critères de classement des AMCEZs élaboré et validé	<u>Vérificateurs :</u> Version finale du guide national AMCEZ ; Procès-verbaux de validation multi-acteurs ;	MINEPDED	MINEPDED	0 (Absence de guide national AMCEZ validé, malgré l'existence d'une base technique (COMIFAC–OFAC 2024))	1 guide national AMCEZ élaboré, validé et officiellement adopté	Suivi ponctuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Acte officiel d'adoption (note, arrêté, décision) ; Référence au guide dans les rapports à la CDB. Jalons : Organisation des dialogues nationaux ; Validation formelle par les parties prenantes ; Publication et diffusion officielle du guide.					
Activité 1.2.2 : Réaliser un inventaire des zones susceptibles d'être érigées en	Indicateur 1.2.2.1 : Nombre des potentielles AMCEZs inventoriés	Vérificateurs : Rapport officiel d'inventaire AMCEZ ;	MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINDCAF, CTDs, OSC, recherche	MINEPDED	Environ 5 à 10 AMCEZ potentielles identifiées à titre pilote,	Au moins 50 AMCEZ potentielles inventoriées, décrites et	Mise à jour tous les 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
AMCEZs et appuyer leur création ainsi que leur aménagement		Fiches descriptives des zones ; Cartes SIG géoréférencées ; Validation institutionnelle de l'inventaire. Jalons : Adoption de la méthodologie d'inventaire ; Publication de l'inventaire national ; Intégration progressive dans les cadres SPANB / CDB ; Base de données AMCEZ mise à jour.			Sans inventaire national officiel consolidé (Rapport COMIFAC–OFAC (2024))	géoréférencées au niveau national	

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	Indicateur 1.2.2.2 : Superficie des AMCEZs potentiels inventoriés	<u>Vérificateurs :</u> Rapport officiel d'inventaire AMCEZ ; Cartes SIG géoréférencées des zones inventoriées ; Fiches descriptives par zone ; Validation institutionnelle de l'inventaire. <u>Jalons :</u> Adoption de la méthodologie d'inventaire ; Publication de l'inventaire national ; Intégration progressive des données AMCEZ	MINEPDED, MINFOF	MINEPDED	Environ 1,5 million d'hectares ($\approx 15\,000\text{ km}^2$) De superficies AMCEZ potentielles identifiées à titre pilote, Sans inventaire national exhaustif ((rapport COMIFAC-OFAC (2024)))	Au moins 3 millions d'hectares ($\approx 30\,000\text{ km}^2$) De potentielles AMCEZ inventoriées, cartographiées et documentées	Tous les 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		dans les cadres SPANB/CDB ; Mise à jour périodique de la base de données AMCEZ.					
	Indicateur 1.2.2.3 : Nombre d'AMCEZs créés	<u>Vérificateurs :</u> Décisions, arrêtés ou actes officiels de création/reconnaissance ; Fiches AMCEZ validées ; Inscription dans le registre national AMCEZ ; Références dans les rapports à la CDB ; Le cas échéant, inscription dans la base WDOECM. <u>Jalons :</u>	MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINDCAF	MINEPDED	0 AMCEZ officiellement créée ou reconnue au Cameroun	Au moins 15 AMCEZ officiellement créées et reconnues	Suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Adoption du cadre juridique AMCEZ ; Validation des critères nationaux ; Reconnaissance officielle des AMCEZ pilotes ; Mise à jour annuelle du registre AMCEZ.					
	Indicateur 1.2.2.4 : Nombre d'AMCEZs créés disposant d'un plan d'aménagement validés	<u>Vérification</u> : Plans d'aménagement AMCEZ (versions finales) ; Procès-verbaux de validation / arrêtés d'approbation ; Fiches AMCEZ ; Inscription dans le registre national AMCEZ ;	MINEPDED, MINFOF, CTDs	MINEPDED/ MINFOF	0 AMCEZ créée disposant d'un plan d'aménagement validé	Au moins 15 AMCEZ créées disposent d'un plan d'aménagement validé	Suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Références dans les rapports à la CDB. <u>Jalons</u> : Adoption du guide AMCEZ ; Validation des critères nationaux ; Approbation officielle des plans d'aménagement ; Mise à jour annuelle du registre AMCEZ.					
	Indicateur 1.2.2.5 : Nombre de plan d'aménagement d'AMCEZs élaborés et validés	<u>Vérificateurs</u> : Versions finales des plans d'aménagement AMCEZ ; Procès-verbaux / arrêtés de validation ;	MINEPDED, MINFOF, CTDs	MINEPDED/ MINFOF	0 plan d'aménagement d'AMCEZ élaboré et validé	Au moins 15 plans d'aménagement d'AMCEZ élaborés et validés	Annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Fiches AMCEZ associées ; Inscription dans le registre national AMCEZ ; Références dans les rapports à la CDB. <u>Jalons :</u> Adoption du guide national AMCEZ ; Validation des critères AMCEZ ; Approbation officielle des plans ; Mise à jour annuelle du registre AMCEZ.					
	Indicateur 1.2.2.3 : taux de Couverture des AMCEZs	<u>Vérificateurs :</u> Actes officiels de création/reconnaissance des AMCEZ ;	MINEPDED, MINFOF, INS	MINEPDED	0 % de couverture du territoire par des AMCEZ reconnues	Environ 5 % du territoire national (terrestre + marin) sous AMCEZ/OECM	Mise à jour annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Fiches AMCEZ validées ; Cartes SIG officielles ; Rapports CDB/SPANB ; Inscription éventuelle dans la base WDOECM. Jalons : Adoption des critères et du guide AMCEZ ; Reconnaissance officielle des AMCEZ pilotes ; Mise à jour annuelle du registre et des superficies ; Publication du taux de couverture AMCEZ.					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 1.2.3 : Elaborer une base de données nationale des AMCEZs au Cameroun	Indicateur 1.2.3.1 : Existence d'une Base de données nationale fonctionnelle sur les AMCEZs	<u>Vérificateurs :</u> Existence d'une plateforme/base AMCEZ (URL, application ou serveur institutionnel) ; Manuel utilisateur et dictionnaire de données ; Enregistrements AMCEZ actifs (fiches, cartes) ; Preuves de mises à jour annuelles ; Utilisation de la base pour le reporting à la CDB. <u>Jalons :</u> Validation des spécifications ;	MINEPDED, INS, WD-OECM	MINEPDED	0 (Absence de base de données nationale fonctionnelle sur les AMCEZ)	1 base de données nationale AMCEZ existante, fonctionnelle et régulièrement mise à jour	Mise à jour annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Lancement officiel de la base ; Intégration des premières AMCEZ reconnues ; Mise à jour et audit périodiques.					
Activité 1.2.4 : Encourager les initiatives de création des forêts communautaires de mangrove	Indicateur 1.2.4.1 : Nombre de forêts communautaires de mangroves officiellement créés	Vérificateurs : Conventions/arrêtés de création des FCM ; Cartes SIG et superficies validées ; Listes officielles des FCM reconnues ; Rapports de suivi des projets côtiers ; Mentions dans les rapports à la CDB. Jalons :	MINFOF, MINEPDED, MINDCAF, MINEPIA, CTDs; OSC (CWCS, etc.) (Forest Atlas Cameroun)	MINFOF	01 forêt communautaire de mangrove officiellement créée (Manoka) COMIFAC–OFAC (2024) – AMCEZ	Environ 05 forêts communautaires de mangroves officiellement créées	Suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Sensibilisation et accompagnement des communautés ; Validation administrative des dossiers ; Publication/archivage des actes de création ; Mise à jour périodique du registre national.					
	Indicateur 1.2.4.2 : Superficie de forêts communautaires de mangroves créés	<u>Vérificateurs :</u> Conventions/arrêtés de création des FCM ; Cartes SIG géoréférencées (superficies) ; Listes officielles des FCM reconnues ;	MINFOF, MINEPDED, projets mangroves	MINFOF	2816 ha (Atlas Forestier du Cameroun)	3000 ha	Mise à jour tous les 2 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Rapports de suivi des projets côtiers/mangroves ; Mentions dans les rapports à la CDB ; <u>Jalons</u> : Sensibilisation et accompagnement des communautés ; Validation administrative des dossiers ; Publication et archivage des actes de création ; Mise à jour périodique du registre national FCM.					
Action 3 : Renforcement du réseau des sites RAMSAR et UNESCO et suivi de l'efficacité de leur gestion					Indicateur de l'action : Pourcentage des sites RAMSAR et UNESCO disposant d'un plan de gestion valide, mis en œuvre et		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					intégré dans une base de données nationale opérationnelle et mise à jour annuellement.		
Activité 1.3.1 : Développer des plans de gestion des sites RAMSAR et UNESCO et suivre leur mise en œuvre	Indicateur 1.3.1.1 : Nombre de Plans de gestions des Sites RAMSAR élaborés et validés	<u>Vérificateurs :</u> Copies officielles des plans de gestion Ramsar validés ; Arrêtés, décisions ou procès-verbaux d'approbation ; Rapports de mise en œuvre des plans ; Mentions dans les rapports CDB et Ramsar. <u>Jalons :</u> Élaboration participative des plans ; Validation administrative ;	MINEPDED, MINFOF, CWCS, OSC	MINEPDED	3 plans de gestion de sites Ramsar élaborés et validés (sur 7 sites) (Rapport national Ramsar COP14 (2021))	7 plans de gestion Ramsar élaborés, validés et opérationnels	Revue tous les 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Mise en œuvre effective ; Révision périodique (tous les 5–10 ans).					
	Indicateur 1.3.1.2 : Nombre de Plans de gestions des Sites UNESCO élaborés et validés	<u>Vérificateurs :</u> Copies officielles des plans de gestion UNESCO validés ; Décisions administratives d’approbation ; Rapports périodiques soumis à l’UNESCO ; Rapports de mise en œuvre et d’évaluation. <u>Jalons :</u> Actualisation périodique des plans (tous les 5–10 ans) ;	MINEPDED, MINFOF, UNESCO, UICN	MINEPDED	1 plan de gestion des sites UNESCO élaborés et validés (Site UNESCO)	2 plans de gestion des sites UNESCO maintenus, actualisés et pleinement opérationnels	Cycle de 6 ans (aligné UNESCO)

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Suivi de l'état de conservation ; Évaluations de l'efficacité de gestion (PAME /METT /IMET).					
Activité 1.3.2 : Finaliser le processus de classement des sites RAMSAR et UNESCO en cours	Indicateur 1.3.2.1 : Nombre de nouveaux sites RAMSAR classés Superficie de nouveaux sites RAMSAR classés	<u>Vérificateurs :</u> Décisions officielles d'inscription Ramsar ; Fiches descriptives Ramsar (RIS – Ramsar Information Sheet) ; Cartes SIG validées des nouveaux sites ; Rapports nationaux Ramsar/CDB. <u>Jalons :</u>	MINEPDED, Ramsar	MINEPDED	0 nouveau site Ramsar classé ; 0 ha.	Au moins 2 nouveaux sites Ramsar classés couvrant environ 200 000 ha.	Suivi tous les 3 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Finalisation des dossiers techniques ; Validation nationale des candidatures ; Notification officielle au Secrétariat Ramsar ; Publication internationale de l'inscription.					
	Indicateur 1.3.2.2 : Nombre de nouveaux sites UNESCO classés	Vérificateurs : Décision officielle d'inscription UNESCO ; Publication sur la Liste du Patrimoine mondial ; Rapports périodiques UNESCO ;	MINEPDED, UNESCO	MINEPDED	1 nouveau site UNESCO classé	Au moins 1 nouveau site UNESCO classé.	Suivi selon cycles UNESCO

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Dossiers nationaux de nomination validés. <u>Jalons :</u> Validation nationale du site candidat ; Inscription sur la Liste indicative ; Soumission officielle du dossier ; Évaluation technique ; Décision finale du Comité.					
	Indicateur 1.3.2.3 : Superficie de nouveaux sites UNESCO classés	<u>Vérificateurs :</u> Décision officielle d'inscription UNESCO ; Fiches descriptives des biens classés	MINEPDED, UNESCO	MINEPDED	2500 ha de nouveaux sites UNESCO classés.	Environ 3 000 ha de nouveaux sites UNESCO classés.	À chaque inscription

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		(superficie officielle) ; Publication sur la Liste du Patrimoine mondial ; Rapports périodiques UNESCO. <u>Jalons :</u> Validation nationale du site candidat ; Inscription sur la Liste indicative ; Soumission du dossier de nomination ; Évaluation technique (UICN/ICOMOS) ; Décision finale du Comité du patrimoine mondial.					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 1.3.3 : Identifier et cartographier les potentiels sites RAMSAR et UNESCO	Indicateur 1.3.3.1 : Nombre des sites RAMSAR potentiels identifiés	<u>Vérificateurs :</u> Listes officielles des sites Ramsar potentiels ; Rapports d'inventaire et de présélection ; Cartes SIG géoréférencées ; Mentions dans les rapports Ramsar/CDB. <u>Jalons :</u> Réalisation d'un inventaire national harmonisé ; Validation technique nationale ; Intégration des sites potentiels dans les outils SIG ;	MINEPDED, MINFOF, CWCS, universités	MINEPDED	05 sites Ramsar potentiels identifiés (Rapport national Ramsar COP14 (2021))	Environ 08 sites Ramsar potentiels identifiés et cartographiés.	Tous les 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Mise à jour périodique de la liste.					
	Indicateur 1.3.3.2 : Superficie des sites RAMSAR potentiels identifiés	<u>Vérificateurs :</u> Cartes SIG géoréférencées des sites Ramsar potentiels ; Rapports d’inventaire et de présélection ; Bases de données nationales validées ; Mentions dans les rapports Ramsar et CDB. <u>Jalons :</u> Cartes SIG géoréférencées des sites Ramsar potentiels ;	MINEPDED, MINFOF, CWCS, universités	MINEPDED	Environ 970 000 ha (Environ 9 700 km²) Rapport national Ramsar – COP14 (2021)	970 000 ha de sites Ramsar potentiels identifiés, cartographiés et documentés	Tous les 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Rapports d'inventaire et de présélection ; Bases de données nationales validées ; Mentions dans les rapports Ramsar, CDB et UNESCO.					
	Indicateur 1.3.3.3 : Nombre des sites UNESCO potentiels identifiés	<u>Vérificateurs :</u> Liste indicative nationale officiellement validée ; Rapports périodiques UNESCO ; Dossiers de présélection et études de Valeur Universelle Exceptionnelle ;	MINEPDED, UNESCO	MINEPDED	Environ 6 à 8 sites UNESCO potentiels identifiés	Environ 10 à 12 sites UNESCO potentiels identifiés, documentés et cartographiés	Révision tous les 10 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Cartes SIG des sites potentiels. <u>Jalons</u> : Révision officielle de la liste indicative ; Validation interinstitutionnelle des sites ; Préparation des dossiers d'inscription UNESCO ; Suivi périodique du nombre de sites potentiels.					
	Indicateur 1.3.3.4 : Superficie des sites UNESCO potentiels identifiés	<u>Vérificateurs</u> : Liste indicative nationale UNESCO validée ;	MINEPDED, UNESCO	MINEPDED	Environ 1 300 000 ha de sites UNESCO potentiels identifiés.	Au moins 1 600 000 ha identifiés, documentés et cartographiés.	Révision tous les 10 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Cartes SIG des sites UNESCO potentiels ; Rapports périodiques UNESCO ; Études de Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). <u>Jalons</u> : Révision officielle de la liste indicative ; Délimitation spatiale validée des sites ; Validation interinstitutionnelle (MINAC–MINEPDED–MINFOF) ; Préparation des dossiers					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		d'inscription UNESCO.					
Activité 1.3.4 : Elaborer une base de données nationale de gestion des sites RAMSAR et UNESCO	Indicateur 1.3.4.1 : Existence d'une base de données opérationnelle sur les Sites RAMSAR et UNESCO	<u>Vérificateurs :</u> Existence d'une plateforme nationale officielle (web ou intranet) ; Documentation technique de la base de données ; Données SIG accessibles et mises à jour ; Utilisation effective pour les rapports Ramsar, UNESCO et CDB. <u>Jalons :</u> Décision administrative de création ;	MINEPDED, INS	MINEPDED	0 : Base de données nationale intégrée inexistante ou non opérationnelle	1 : Base de données nationale Ramsar–UNESCO existante et pleinement opérationnelle	Mise à jour tous les 3 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées de la mise en œuvre/SOURCE des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Cahier des charges validé ; Base test fonctionnelle ; Rapports nationaux utilisant la base comme source officielle.					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 2 : Inverser la tendance aux extinctions d'origine humaine sur les espèces menacées connues et promouvoir leur rétablissement et leur conservation.					Indicateur de l'objectif :		
Action 2.1 : Renforcement du suivi et de la gestion des espèces menacées sur l'étendue du territoire pour réduire de 30 % le taux menace					Indicateur de l'action :		
					Indice de la Liste Rouge (RLI) – Faune et flore		
					Nombre d'espèces menacées dont le statut UICN s'améliore entre 2021 et 2030		
Activité 2.1.1 : Actualiser la liste nationale des espèces menacées (<i>tendance d'évolution de la diversité spécifique, abondance et répartition spatiale</i>)	Indicateur 2.1.1.1 : Nombre d'espèces menacées inventoriées	Vérificateurs : Liste nationale sectorielles des espèces menacées publiée ; Correspondance documentée avec la Liste rouge UICN ; Rapports nationaux CDB ; Bases de données biodiversités validées. Jalons :	MINEPDED, MINFOF, IUCN, IRAD, WWF, WCS	MINEPDED + MINFOF	Environ 1 050 espèces menacées inventoriées (Sources : UICN, BIODEV 2030/WWF, 6 ^e Rapport CDB)	Au moins 1 200 espèces menacées inventoriées et évaluées.	Tous les 4 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Actualisation au plus tous les 5 ans ; Validation scientifique multi-acteurs ; Intégration SIG de la répartition spatiale ; Utilisation de la liste dans le reporting international.					
	Indicateur 2.1.1.2 : Evolution du statut de conservation des espèces menacées	<u>Vérificateurs</u> : Changements documentés de catégorie UICN ; Indice Liste Rouge (RLI) national publié ; Rapports CDB officiels ;	MINEPDED, MINFOF, IUCN	MINEPDED	RLI $\approx$ 0,67 en 2020 (Liste rouge UICN)	RLI $\approx$ 0,72 (30 % d'espèces avec statut amélioré)	Tous les 3 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Publications scientifiques validées. Jalons : Calcul officiel du RLI Cameroun ; Actualisation quinquennale de la liste nationale ; Suivi spatial (SIG) des populations clés ; Intégration dans le reporting CDB.					
Activité 2.1.2 : Promouvoir les bonnes pratiques de conservation et de gestion durable in situ et ex situ des espèces menacées en réponse aux	Indicateur 2.1.2.1 : Nombre de guides ou supports techniques produits et diffusés Sur les bonnes pratiques de conservation	Guides publiés ; documents techniques ; preuves de diffusion	MINEPDED, MINFOF, ONG (WWF, AWF), CTDs	MINEPDED	Environ 10 guides ou supports techniques produits et diffusés	Au moins 20 guides ou supports techniques produits, validés et diffusés	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
activités anthropiques	Indicateur 2.1.2.2 : Taux de réduction des menaces sur les espèces menacées	<u>Vérificateurs :</u> Indice national des menaces publié ; Rapports de suivi sectoriel et écologique ; Comparaisons temporelles documentées ; Références aux catégories UICN–CMP. <u>Jalons :</u> Définition et validation de l'indice (t0) ; Collecte standardisée annuelle ;	MINEPDED, MINFOF, ONG (WCS, TRAFFIC)	MINFOF	0% de réduction des menaces (aucune valeur au niveau national)	Environ 30 % de réduction des menaces sur les espèces menacées	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Publication des résultats intermédiaires ; Intégration au reporting CDB.					
Activité 2.1.3 : Renforcer la surveillance pour lutter contre le braconnage	Indicateur 2.1.3.1 : Nombre de patrouille de surveillance organisés sur les sites prioritaires	<u>Vérificateurs :</u> Bases de données SMART opérationnelles ; Rapports mensuels/annuels de patrouille validés ; Rapports MINFOF ; Mentions dans les rapports CDB. <u>Jalons :</u> Généralisation de SMART sur tous	MINFOF, MINEPDED, ONG, (TRAFFIC).	MINFOF	Environ 8 000 patrouilles de surveillance par an sur les sites prioritaires (environ 25 sites)	Environ 15 000 patrouilles de surveillance par an sur les sites prioritaires	Mensuelle / Consolidation annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		les sites prioritaires ; Standardisation des rapports de patrouille ; Consolidation nationale annuelle ; Publication d'indicateurs clés.					
Action 2.2 : Promotion de la gestion des risques liés aux conflits Homme - Faune					Indicateur de l'action : • Taux de réponses efficaces aux incidents Homme-Faune		
Activité 2.2.1 : Renforcer les mesures de prévention et de gestion des conflits Homme-Faune	Indicateur 2.2.1.1 : Nombre de dispositifs de préventions installés	Vérificateurs : Rapports d'installation et de fonctionnement ; Photos géoréférencées et fiches techniques ;	MINFOF, MINEPDED, CTDs	CTDs	Environ 120 dispositifs de prévention installés (	Environ 400 dispositifs de prévention installés et fonctionnels	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Registres communautaires ; Mentions dans les rapports CDB. Jalons : Création d'un registre national des dispositifs CHF ; Normalisation des fiches de suivi ; Suivi annuel de la fonctionnalité ; Intégration dans les outils SIG.					
	Indicateur 2.2.1.2 : Taux de réponses efficaces aux incidences signalés par les communautés	Vérificateurs : Registres d'incidents et d'interventions ; Rapports d'intervention	MINFOF, MINEPDED, MINAT	MINFOF	Environ 30 % de réponses efficaces aux incidents signalés	Environ 70 % de réponses efficaces aux incidents CHF signalés	Continue / Rapport annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		datés (délais respectés) ; Preuves terrain (photos, GPS, fiches techniques) Mentions dans les rapports CDB. <u>Jalons</u> : Standardisation d'un protocole national CHF ; Mise en place de chaînes d'alerte communautaires ; Consolidation annuelle nationale ; Publication d'un tableau de bord CHF.					
Action 2.3 : Promotion des espèces menacées par le développement de l'écotourisme					Indicateur de l'action :		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Nombre de sites écotouristiques opérationnels liés aux espèces menacées		
Activité 2.3.1 : Créer des zoos de récupération des espèces menacées saisies	Indicateur 2.3.1.1 : Nombres de zoos de récupérations créés et opérationnels	<u>Vérificateurs :</u> Arrêtés /autorisation officiels (MINFOF) listant les centres habilités ; Registres d'admission et fiches vétérinaires (entrées sorties d'animaux) ; Rapports d'audit/inspection sanitaire ; Mentions dans les rapports nationaux (CDB, annuaires). <u>Jalons :</u>	MINFOF, MINEPDED	MINFOF	6 structures opérationnelles (6 ^{ème} rapport CDB)	Au moins 9 structures opérationnelles	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Publication d'un registre national des centres de récupération ; Adoption des procédures standardisées de prise en charge ; Mise en réseau opérationnelle ; Audit de conformité et rapport CDB intégrant l'indicateur.					
	Indicateur 2.3.1.2 : Nombres d'espèces menacées récupérées	<u>Vérificateurs</u> : Fiches d'admission & dossiers vétérinaires ; Arrêts ou habilitations des	MINFOF, Douanes, ONG spécialisées	MINFOF	Non disponible	Non définie	Trimestrielle / Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		centres publiés par le MINFOF ; Rapports annuels des centres / ONG ; Mentions dans les rapports nationaux à la CDB. <u>Jalons :</u> Publication d'un registre national des centres et d'un modèle de fiche d'admission ; Standardisation des rapports et consolidation annuelle ; Système SIG / base nationale liant admissions des espèces listées ;					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Rapport d'évaluation d'impact (CDB) intégrant l'indicateur.					
Activité 2.3.2 : Renforcer la construction des infrastructures et des équipements des APs	Indicateur 2.3.2.1 : Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées dans les APs	<u>Vérificateurs :</u> Listes officielles d'infrastructures par AP ; Rapports de réception des travaux ; Photographies géoréférencées ; Mentions dans les rapports CDB et annuaires MINFOF. <u>Jalons :</u> Élaboration d'un inventaire national	MINFOF, MINEPDED	Gestionnaires des AP	Environ 120 infrastructures construites ou réhabilitées dans l'ensemble des APs (Sources : 6^e Rapport CDB, Annuaire MINFOF, BIODEV 2030/WWF, projets ECOFAC/GIZ/PNUD)	Environ 200 infrastructures construites ou réhabilitées	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		des infrastructures des APs ; Mise à jour annuelle par région ; Intégration dans une base de données nationale AP ; Audit périodique de fonctionnalité.					
	Indicateur 2.3.2.2 : Nombre d'équipements fournis et opérationnels dans les APs	<u>Vérificateurs</u> : Registres d'inventaire des équipements par AP ; Rapports de réception et de maintenance ; Photographies géoréférencées et numéros de série ;	MINFOF	Gestionnaires AP	Environ 1 500 à 2 200 équipements fournis et opérationnels dans l'ensemble des APs	Environ 4 000 équipements fournis et opérationnels	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Mentions dans les rapports CDB/CMB et audits de projets. <u>Jalons</u> : Mise en place d'un inventaire national informatisé des équipements ; Actualisation annuelle par AP et par région ; Lien avec les bases SMART / IMET ; Audits périodiques de fonctionnalité					
Activité 2.3.3: Renforcer la sensibilisation et l'éducation sur les espèces menacées	Indicateur 2.3.3.1 : Nombre de campagne de sensibilisation et d'éducation sur les espèces menacées	<u>Vérificateurs</u> : Rapports de campagnes (dates, lieux ;	MINEPDED, MINFOF? ONG, médias	MINEPDED	Environ 80 à 120 campagnes de sensibilisation et d'éducation	Environ 250 campagnes de sensibilisation et d'éducation	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Listes de participants / attestations ; Supports de sensibilisation produits ; Mentions dans les rapports CDB et audits de projets. <u>Jalons</u> : Adoption d'un cadre national de suivi des campagnes ; Harmonisation des messages sur les espèces menacées ; Consolidation annuelle nationale ; Publication périodique d'un tableau de bord					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		sensibilisation biodiversité					
	Indicateur 2.3.3.2 : Nombre de participants touchés par les actions de sensibilisations	<u>Vérificateurs :</u> Listes de participants et registres de séances ; Rapports de campagnes (lieu, date, public cible) ; Estimations documentées d'audience (médias locaux) ; Mentions dans les rapports CDB/CMB et audits de projets. <u>Jalons :</u> Adoption d'un outil national	MINEPDED, MINFOF ? ONG, médias	MINEPDED, ONG + CTDs	Non disponible	Non définie (un million d'ici 2030)	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		harmonisé de comptage des bénéficiaires ; Consolidation annuelle des données par région ; Intégration dans une base de données nationale biodiversité ; Publication périodique d'un tableau de bord.					
Action 2.4 : Renforcement de la mise en œuvre effective des cahiers de charge environnementale, des plans d'aménagement et des plans de biodiversité des projets et programmes ainsi que des normes en vigueur (NIMF)					Indicateur de l'action : % projets ayant effectivement mis en œuvre leurs cahiers de charge environnementale		
Activité 2.4.1 : Renforcer la prise en compte de la	Indicateur 2.4.1.1 : Pourcentage de projets/programmes	Vérificateurs : Rapports d'inspection	MINEPDED	MINEPDED	Environ 35 à 45 % des projets/progra	Au moins 75 % de projets/progr	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
biodiversité dans les EIES des projets et programmes de développement	ayant effectivement mis en œuvre les cahiers de charge, les plans d'aménagement et les plans de biodiversité	environnementale signés ; Rapports de suivi EIES validés ; Preuves de mise en œuvre ; Mentions dans les rapports et audits indépendants. <u>Jalons</u> ; Mise en place d'une base de données nationale EIES intégrant la biodiversité ; Augmentation de la fréquence des inspections ; Publication annuelle d'un taux national de			mmes ayant effectivement mis en œuvre les cahiers de charge et plans associés)	ammes effectivement conformes	

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		conformité environnementale					
Activité 2.4.2 : Veiller au suivi de la mise en œuvre effective des PGES, des EES, des PA et autres CCES issus des projets/programmes et processus de classement multifformes	Indicateur 2.4.2.1 : Nombre de missions de suivi réalisés pour les PGES, EES, PA et autres CCES	<u>Vérificateurs :</u> Rapports de missions signés et archivés ; Procès-verbaux d'inspection environnementale ; Rapports de suivi validés par le MINEPDED ; Mentions dans les rapports CDB et audits indépendants. <u>Jalons :</u> Augmentation annuelle du taux de couverture des projets suivis ;	MINEPDED	MINEPDED	Environ 150 à 250 missions de suivi par an (tous secteurs confondus).	Au moins 350 missions de suivi/an	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Publication d'un rapport annuel national de suivi des PGES/EIES					
	Indicateur 2.4.2.2 : Taux de mise en œuvre effectif des actions prévues dans les PGES, EES, PA et autres CCES	<u>Vérificateurs :</u> Rapports de suivi validés ; Procès-verbaux d'inspection environnementale ; Preuves physiques de mise en œuvre ; Mentions dans les rapports CDB et audits indépendants. <u>Jalons :</u> Standardisation nationale des indicateurs de suivi PGES ;	MINEPDED	MINEPDED /DPDD	Environ 40 à 55 % des actions prévues effectivement mises en œuvre.	Au moins 70 % des actions prévues effectivement mises en œuvre	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Intégration des actions biodiversité dans une base de données EIES ; Renforcement du lien entre sanctions et non-exécution ; Publication périodique d'un taux national de mise en œuvre effective.					
Action 2.5 : Renforcement de la sécurisation des installations de rééducation, de réintroduction et de conservation ex-situ des espèces en voie de disparition					Indicateur de l'action : • % sites ex-situ avec score METT acceptable		
Activité 2.5.1 : Renforcer le système/dispositif de conservation ex-situ (<i>Zoo, jardin</i>)	Indicateur 2.5.1.1 : Pourcentage des sites de conservation ex-situ ayant obtenu un score acceptable	Vérificateurs : Rapports METT signés et validés ;	MINFOF, MINEPDED	Gestionnaires des sites	Environ 20–30 % des sites de conservation ex-situ	Au moins 70 % des sites ex-situ avec score METT acceptable	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
<i>zoo botanique sous gestion de l'Etat et les aires privées de conservation (ex. game-ranch.)</i>	sur l'outil METT à la fin de l'année n sur le nombre total de sites identifiés	Audits techniques et sécuritaires des sites ; Registres officiels des sites ex-situ ; Mentions dans les rapports CDB <u>Jalons</u> : Identification et cartographie nationale des sites ex-situ ; Adaptation officielle de l'outil METT au contexte ex-situ ; Évaluations périodiques ; Publication d'un taux national d'efficacité de gestion des sites ex-situ			atteignant un score METT acceptable		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 2.6 : Mise en place d'une banque génétique des semences forestières					Indicateur de l'action : • Existence d'une banque génétique des semences forestières opérationnelle		
Activité 2.6.1 : Mettre en place et rendre opérationnelle une banque génétique nationale des semences forestières, en appui à la conservation et à la restauration des espèces forestières menacées.	Indicateur 2.6.1.1 : Existence d'une banque génétique des semences forestières opérationnelle	<u>Vérificateurs</u> : Acte officiel de création de la banque génétique ; Rapports techniques de fonctionnement ; Registres des semences conservées. <u>Jalons</u> : Cadre institutionnel validé ; Infrastructure fonctionnelle ;	MINFOF, IRAD, MINEPDED	IRAD	0	1	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Collections de semences accessibles ; Intégration dans les stratégies nationales de restauration.					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 3 : Réduire significativement l'incidence des pollutions multiformes sur la biodiversité, en particulier celles liées aux déchets plastiques, aux nutriments, ainsi qu'aux pesticides et autres produits chimiques toxiques et/ou dangereux					Indicateur(s) de l'objectif :		
					7.1 Indice sur le potentiel d'eutrophisation côtière 7.2 Concentrations environnementales de pesticides		
Action 3.1 : Promotion du traitement, de la valorisation et du recyclage des déchets multiformes					Indicateur de l'action :		
					Taux national de déchets recyclés (sur le total produit)		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 3.1.1 : Encourager la mise en œuvre des meilleures pratiques et des technologies innovantes pour la gestion efficace et écologiquement durable des déchets	Indicateur 2.1.1.1 : Taux de déchets collectés, traités, valorisés et recyclés	Vérificateurs :	MINEPDED, MINDHU, Communes/CTDs, ONG de recyclage	MINEPDED + Communes	Environ 40 % de déchets collectés, moins de 10 % traités/recyclés/valorisés	Au moins 70 % collectés et au moins 30 % recyclés	Annuelle
Action 3.2 : Intensification de la lutte contre la pollution des milieux récepteurs (air, sol, eau)					Indicateur de l'action : Indice national de qualité de l'air, de l'eau et du sol (IQA/IQE/IQS)		
Activité 3.2.1 : Suivre la dynamique de la production des déchets multiformes	Indicateur 3.2.1.1 : Quantité des déchets produits par type	Inventaires municipaux ; rapports CTDs ; enquêtes sectorielles	MINEPDED, MINFI/Douanes, MINDHU, Communes	MINEPDED + MINDHU	Environ 6 Mt/an (dont 80 % déchets plastiques et organiques)	Non définie	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 3.2.2 : Veiller à la mise en œuvre effective des plans de gestion des déchets des structures, projets, programmes et des communautés	Indicateur 3.2.2.1 : Pourcentage de plan de Gestion des Déchets (PGD) effectivement mis en œuvre	Rapports d'audit environnemental (MINEPDED) ; Fiches d'évaluation du niveau de mise en œuvre des PGD ; PV de visites de conformité dans les entreprises, établissements publics, communes et projets Justificatifs (photos, registres de stockage, bordereaux d'évacuation)	MINEPDED (Direction des Normes & Contrôle) ; Communes / CTDs ; MINDHU (gestion urbaine) ; MINRESI (analyses environnementales) ; OSC/ONG : GIZ, ERA-Cameroon, CREPHEC	Inspecteurs environnement MINEPDED ; Services d'hygiène municipaux ; Cellules environnementales des projets/programmes	Non disponible (Voir DPDD)	Non définie (au moins 70%)	Annuelle (compilation nationale) Contrôles trimestriels sur sites prioritaires

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 3.2.3 : Promotion de la mise en œuvre de la bourse nationale des déchets dans la perspective d'une économie circulaire et de la traçabilité des déchets	Indicateur 3.2.3.1: Niveau de pollution des milieux récepteurs Pourcentage déchets valorisables enregistrés à la Bourse National des Déchets (BND)	Base de données nationale de la BND, Registres électroniques d'opérateurs de recyclage, Rapports trimestriels des industriels, PV de contrôle dans les zones industrielles, Système de traçabilité des flux.	MINEPDED, MINMIDT, MINDHU, Communes / CTDs Douanes / MINFI, Plateformes privées	MINEPDED/BND , Centres municipaux de pré-collecte et tri	0 %	Au moins 30 %	Trimestrielle (remontée des volumes échangés) Annuelle (consolidation nationale)
Action 3.3 : Renforcement du dispositif de surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et de stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux					Indicateur de l'action : • Volume et concentration des pesticides importés, distribués et utilisés		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 3.3.1 : Renforcer la surveillance du processus d'importation, de production, d'utilisation et le stockage des pesticides ainsi que des déchets/produits chimiques toxiques et/ou dangereux	Indicateur 3.3.1.1 : volume/concentration des pesticides importés, produits et distribués	Registre douanes ; bases de données MINADER ; certificats d'homologation	MINFI/Douanes, MINADER, MINEPDED	Douanes + MINADER	Non disponible	Non définie	Trimestrielle
Action 3.4 : Promotion des alternatives écologiques aux pesticides chimiques et aux plastiques					Indicateur de l'action : Pourcentage d'adoption des bio-intrants et emballages biodégradables		
Activité 3.4.1 : Renforcer le cadre d'homologation des intrants afin de prendre	Indicateur 2.4.1.1 : Existence et niveau d'opérationnalisation du cadre national révisé d'homologation	Textes de loi ; PV ateliers ; Journal officiel ; comité renouvelé ; guide	MINADER, MINRESI, MINEPDED, ANOR, CNEAP	MINADER (<i>Cellule homologation</i>); MINRESI; MINEPDED	Cadre existant	Non définie	Annuelle (avec révisions tous les 3–5 ans)

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
en compte les bios intrants et les aspects de toxicité	intégrant les bio-intrants et la toxicité	d'évaluation toxicité ; liste intrants évalués ; plateforme d'homologation					
Activité 3.4.2 : Produire une liste de bios intrants homologués au Cameroun	Indicateur 3.4.2.1 : Existence de la liste nationale des bio-intrants homologués	Liste publiée ; base numérique mise en ligne	MINADER, MINRESI	MINADER	Aucune liste formelle publiée 0	Une Liste nationale complète (au moins 12 bio-intrants)	Mise à jour annuelle
Activité 3.4.3 : Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation aux bio-intrants et charbons écologiques	Indicateur 3.4.3.1 : Taux de production des bio-intrants	Rapports de production ; fiches techniques	MINADER, MINRESI	Coopératives / MINADER	Environ 5 %	Environ 50 % (30% produit localement)	Semestrielle
	Indicateur 3.4.3.2: Taux d'utilisation des bio-intrants	Enquêtes agricoles ; registres coopératives	MINADER	MINADER (statistiques agricoles)	Environ 10 %	Au moins 40 %	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 3.4.4 : Encourager l'utilisation des emballages biodégradables	Indicateur 3.4.4.1 : Taux d'utilisation des emballages biodégradables	Contrôles marchés ; registres importateurs	MINEPDED, MINCOMMERC E	MINEPDED	Moins de 5 % usage	Au moins 30 % d'utilisation	Annuelle
Action 3.5 : Renforcement du contrôle, de la surveillance et de l'utilisation des substances chimiques dans le secteur minier et de la pêche					Indicateur de l'action : Taux de conformité dans l'usage des substances chimiques par secteur (mines et pêche)		
Activité 3.5.1 : Renforcer les capacités des inspecteurs dans le contrôle de l'utilisation des substances chimiques	Indicateur 3.5.1.1 : Taux d'utilisation des substances chimiques dans le secteur minier	Rapports inspections minières ; analyses eau/sol	MINMIDT, MINEPDED	MINMIDT	Non disponible (Au moins 30% de sites miniers utilisant des substances chimiques non contrôlées)	Non définie	Semestrielle
	Indicateur 3.5.1.2 : Taux d'utilisation des substances chimiques dans le secteur de la pêche	Contrôle qualité des produits halieutiques	MINEPIA, MINEPDED	MINEPIA	Non disponible	Non définie (Usage illégal réduit à 0 %)	Trimestrielle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 4 : Contribuer à la mise en œuvre de la CDN et promouvoir la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques.					Indicateur(s) de l'objectif : 8.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité, à minimiser les effets négatifs et à favoriser les effets positifs de l'action climatique sur la biodiversité Indicateur A (mitigation) : Réduction annuelle des émissions de GES (Mt CO₂-eq) par rapport à l'année de référence 2010 (ou % de réduction vs BAU). Indicateur B (résilience) : Évolution de l'Indice de la Liste rouge des écosystèmes (tendance = amélioration / stabilité / dégradation).		
Action 4.1 : Promotion de l'utilisation durable du bois de chauffe et des énergies renouvelables en zone rurale					Indicateur de l'action : Taux de ménage rural utilisant des combustibles propres/modernes (électricité, gaz, kits solaires, foyers améliorés, biogaz) (%) et réduction de la consommation de bois de feu par tête (kg/an)		
Activité 4.1.1 : Appuyer la mise en place des forêts	Indicateur 4.1.1.1 : Nombre / Superficie des	Registre officiel des forêts communautaires (MINEPDED),	MINFOF, MINEPDED, MINEPAT, CTD, ONG locales,	MINFOF (DF) en	Non disponible		Rapports d'avancement annuels ; cartographie SIG mise à jour tous les 2 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
communautaires destinées au bois énergie pour réduire la pression sur les ressources naturelles dans les zones à forte dépendance au bois de chauffe	Parcs à bois de chauffe	arrêtés ou conventions locales d'affectation foncière, cartes SIG indiquant parcelles reboisées, rapports d'avancement des CTD/FEICOM/ONG	partenaires techniques & financiers (PTF).	coordination avec les CTD		Non définie (au moins 250 parcs et 50 000 ha cumulée)	
Activité 4.1.2 : Encourager la production et l'utilisation des kits solaires pour les populations en zone rurale	Indicateur 4.1.2.1 : Taux de production et/ou d'utilisation des kits solaires Pourcentage de ménages ruraux utilisant l'électricité solaire pour	Registres d'importation / ventes des entreprises ; données FEICOM / MINEE sur programmes de distribution ; enquêtes ménages INS, certificats d'installation.	MINEE, FEICOM, opérateurs privés, PTF, INS	MINEE + CTDs	Non disponible (Cameroun : 53% en 2016) (Éclairage : environ 4%, Cuisson : moins de 1%)	Non définie (éclairage : environ 25%, Cuisson : moins de 10%)	Rapports annuels des distributeurs + enquêtes ménage tous les 2–3 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	cuisson / éclairage						
Activité 4.1.3 : Encourager la production du charbon écologique et l'utilisation des foyers améliorés	Indicateur 4.1.3.1 : Quantité de charbon écologique produite par an (tonnes/an)	Registre de production des unités agréées (usines/ateliers), Certificats / enregistrements des producteurs, Rapports d'audits/suivi qualité (contrôles terrain, analyses de composition),	MINFOF ; MINEPDED, MINCOMMERCE, MINFI/Douane, FEICOM, CTDs, ONG, projets	DF (MINFOF), Services régionaux/CTD	Non disponible	Non définie (Proposition : 100 000 tonnes/an)	Producteurs : mensuelle/ Trimestrielle, MINFOF : annuelle
	Indicateur 4.1.3.2 : Nombre de foyers améliorés distribués	Registres de distribution (bons, listes bénéficiaires), Enquêtes ménages, Rapports de projets	MINEPDED, MINFOF, MINEE, CTDs, PTF, INS, ONG,	MINEPDED	155 612 (cumule 2018 AS)	Non définie (Cumule	Consolidation nationale (MINEE/MINEPDED/INS) : annuelle, Vérification indépendante par enquête ménage : tous les 2–3 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
						2030 : 325 370)	
	Indicateur 4.1.3.2 : Nombre d'unité de production des foyers améliorés	Registres de distribution (bons, listes bénéficiaires), Enquêtes ménages, Rapports de projets	MINEPDED, MINFOF, MINEE, CTDs, PTF, INS, ONG,	MINEPDED	Non disponible	Non définie	Consolidation nationale (MINEE/MINEPDED/INS) : annuelle, Vérification indépendante par enquête ménage : tous les 2–3 ans
Activité 4.1.4 : Encourager la production du biogaz	Indicateur 4.1.4.1 : Nombre d'installations de biogaz domestiques/communautaires opérationnelles (unités) et volume de biogaz produit estimé (m³/an)	Certificats d'installation, registres CTD/ONG, enquêtes d'usage, factures d'entretien	MINEPDED, MINEPIA ; MINADER (agriculture/élevage) , ONG, PTF.	MINADER & MINEPDED en coordination avec CTD	Installation ; Non disponible Volume moyen : 18 816,241 m³/an (2020 AS/MINEE)	Non définie (3 000 unités et environ 30 000 000 m³/an)	Rapports annuels et suivis techniques semestriels

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 4.2 : Promotion du développement d'un Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel (comptes)					Indicateur de l'action : • % d'avancement de la mise en place du Système de Comptabilité du Capital Naturel (SEEA/CCN) — nombre de comptes SEEA développés et opérationnels		
Activité 4.2.1 : Mettre en place le Système de comptabilité économique et environnemental du capital naturel	Indicateur 4.2.1.1 : Nombre de comptes développés et opérationnels	Rapports techniques de mise en œuvre ; publications officielles (MINEPDED / INS) ; adoption de méthodologie SEEA-EA ; base de données gouvernementale accessible.	MINEPDED, INS, MINFI, PTF	INS (compilation statistique) avec équipes techniques MINEPDED + universités	0 comptes SEEA	3–5 comptes SEEA (forêts, sols/terres, eau, biodiversité)	Rapport annuel d'avancement ; révision technique tous les 2 ans
Activité 4.2.2 : Assurer la prise en compte de la comptabilité de la nature dans le système de la comptabilité	Indicateur 4.2.2.1 : Taux de contribution effective de CCN dans la comptabilité	Publication officielle des comptes patrimoniaux incluant sections SEEA ; arrêtés ministériels ; notes	MINFI, MINEPDED, INS, PTF (Banque Mondiale)	MINFI & INS (avec soutien technique MINEPDED)	0% ou très faible intégration	80% d'intégration progressive	Rapports annuels (finances) ; revues techniques tous les 2 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
patrimoniale de l'Etat	patrimoniale de l'Etat	techniques MINFI / MINEPDED					
Action 4.3 : Renforcement de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques et catastrophes naturelles qui incluent la biodiversité					Indicateur de l'action : % de mesures opérationnelles intégrant des clauses de biodiversité.		
Activité 4.3.1 : Actualiser et mettre en œuvre la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes naturelles en incluant la biodiversité	Indicateur 4.3.1.1 : Taux de réduction des risques de catastrophes naturelles	Version mise à jour de la stratégie nationale, fiches-projet opérationnelles, rapports d'application régionaux, dossiers de subvention	MINEPDED, MINAT, MINSANTE), MINTP, CTD, ONG, PTF.	MINAT	0%	Au moins 30% des mesures prioritaires opérationnelles à l'échelle des CTD	Révision stratégique tous les 3–5 ans ; suivi opérationnel annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 5 : Restaurer d'ici 2030 environ 30% des écosystèmes dégradés afin de remettre en état, de maintenir et d'améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et les services écosystémiques					Indicateur(s) de l'objectif : 2.1 Aires faisant l'objet de restauration B. b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		
Action 5.1 : Augmentation de l'effort de restauration des paysages naturels, des écosystèmes dégradés et des terres dégradées					Indicateur de l'action : Superficie cumulée (ha) des paysages / écosystèmes / terres dégradées effectivement restaurés		
Activité 5.1.1 : Augmenter les superficies des paysages, des écosystèmes et des terres	Indicateur 5.1.1.1 : Superficies des paysages, des écosystèmes et des terres	Contrats/arrêtés de restauration, registres de projets, images satellite (pré/post), rapports techniques de projets, certificats	MINFOF, MINEPDED, CTD, PTF, Bonn Challenge / AFR100, ANAFOR, ONG, projets VCS.	MINFOF / MINEPDED, INS, CTD	1 663 120 ha	Atteindre au moins 3 618 830 ha restaurés (soit 30 % des terres dégradées estimées)	Annuel (SIG + rapports projets) ; validations sur le terrain tous les 2–3 ans (évaluations écologiques)

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
dégradées à restaurer	dégradées restaurées	VCS/VCS-type si projet carbone					
Activité 5.1.2 : Revégétaliser et stabiliser les berges	Indicateur 5.1.2.1 : Linéaire de berges stabilisées	Rapports de mise en œuvre des projets ; cartes SIG avant/après ; bordereaux d'intervention, fiches techniques (espèces plantées), enquêtes de contrôle post-plantation (survie des plants 6–12 mois)	MINEPDED, MINFOF, MINTP (pour infrastructures riveraines), collectivités locales (CTD), agences hydrauliques, ONG locales, projets CAMERR (mangroves) pour zone côtières.	MINEPDED / MINFOF / CTD	Non disponible (environ 450 à 600 km)	Non définie (1 500 km)	Annuel (rapports travaux + SIG), contrôles post-plantation à 6–12 mois et à 3 ans
Activité 5.1.3 : Fournir des équipements appropriés aux banques de semences des espèces floristiques existantes pour	Indicateur 5.1.3.1 : Taux de production des semences	Fiches de production des banques de semences ; certificats sanitaires ; rapports d'inventaire des banques de semences ; contrats d'approvisionnement pour les programmes de restauration.	MINEPDED, MINFOF, IRAD, MINESUP, banques de semences nationales/régionales, PTF	IRAD, MINEPDED (coordination), CTD (si banques locales)	Non disponible (environ 40 % analyse AS/MINFOF 2018, BES)	Non définie (environ 70 %)	Semestrielle (<i>rapports de production des banques</i>), consolidation annuelle par MINEPDED/IRAD

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
une meilleure production							
Action 5.2 : Sécurisation des espaces restaurés					Indicateur de l'action :		
					% de surfaces restaurées sécurisées		
Activité 5.2.1 : Organiser des campagnes de sensibilisation des peuples autochtones et communautés locales impliquées dans la gestion des espaces restaurés pour leur sécurisation	Indicateur 5.2.1.1 : Superficies des espaces restaurés sécurisés par les PACLs	Copies de conventions/ Accords de gestion ; arrêtés municipaux ; procès-verbaux de concertation ; registres CTD ; rapports de suivi communautaire.	MINEPDED, MINFOF, MINDEVEL / CTD, organisations des peuples autochtones et OSC locales, PTF.	CTD (enregistrement), MINEPDED (suivi national), organisations communautaires (reporting de terrain)	Non disponible (estimation 300 000 ha)	Non définie (estimation 1 000 000 ha)	Annuel (registre CTD + rapports communautaires)
Activité 5.2.2 : Renforcer la matérialisation des périmètres de	Indicateur 5.2.2.1 : Pourcentage des espaces restaurés	Rapports de bornage, photos géoréférencées ; PV	MINEPDED, MINFOF, CTD, ONG partenaires	CTD (exécution & reporting), MINEPDED (consolidation).	Non disponible (estimation : 15 %)	Non définie (estimation : 45%)	Annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
sécurité autour des espaces restaurés	disposants d'un périmètre de sécurité matérialisé	d'inauguration ; plan SIG.					
Action 5.3 : Création des jardins botanique de conservation ex-situ des plantes médicinales					Indicateur de l'action : • Nombre de jardins botaniques / unités ex-situ créés et opérationnels		
Activité 5.3.1 : Mettre en place des jardins botaniques de conservation des plantes médicinales en voie de disparition	Indicateur 5.3.1.1 : Nombre de jardins créés Nombre de jardins botaniques de conservation ex-situ des plantes médicinales créés	Certificats d'ouverture/arrêtés ; inventaire des collections ; rapports techniques (suivi germination, multiplication) ; listes d'espèces avec statut UICN/local.	MINFOF (ANAFOR), MINEPDED, IRAD, universités (MINESUP), jardins botaniques locaux/ONG (conservation), PNUE/UNESCO si appui	Institutions gestionnaires des jardins (ANAFOR /IRAD /Universités), MINEPDED (consolidation)	Non disponible (existence : 1 au niveau national avec conservation partielle)	Non définie (proposition : 10 avec : 1 national, 4 régionaux et 5 communautaire ou universitaire)	Annuel (inventaire collections & rapports de gestion)

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 6 : D'ici 2030, réduire de moitié le niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes par leur collecte et leur valorisation tout en procédant à la surveillance et au contrôle de nouvelles introductions.					Indicateur(s) de l'objectif : • 6.1 Taux d'établissement d'espèces exotiques envahissantes • 6.b Nombre de pays ayant adopté des réglementations, des processus et des mesures pertinents pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes • B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		
Action 6.1 : Renforcement des cadres juridiques et politiques pour la gestion des EEE					Indicateur de l'action : • Nombre de textes légaux, politiques ou directives élaborés, adoptés et mis en application pour la gestion des EEE		
Activité 6.1.1 : Rendre opérationnel Le cadre légal national sur la biosécurité	Indicateur 6.1.1.1 : Nombre de textes d'application soumis à l'approbation	Journal officiel, Rapports du Comité National de Biosécurité, PV d'ateliers de validation, Notes	MINEPDED, MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINFOF, MINRESI, MINJUSTICE,	MINEPDED (Direction de la biosécurité)	0 texte d'application opérationnel	5 textes d'application soumis à l'approbation (et idéalement adoptés)	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		techniques MINEPDED	Douanes, Autorités portuaires.				
Activité 6.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de biosécurité qui intègre les considérations relatives aux espèces exotiques envahissantes	Indicateur 6.1.2.1 : Taux de réduction du niveau d'infestation des zones exposées aux espèces exotiques envahissantes	Rapports SIG des zones infestées, Inventaire EEE annuel, Rapports de contrôle MINEPDED / MINFOF, Bases GBIF mise à jour	MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINSANTE, MINRESI, CTDs	MINEPDED + services déconcentrés	Non disponible (estimation : 5 % de réduction du niveau d'infestation)	Au moins 50 % de réduction (objectif national)	Annuel + mise à jour SIG tous les 2 ans
Action 6.2 : Prévention des introductions d'EEE par les contrôles aux frontières en réduisant les nouvelles introductions d'EEE de 50 % d'ici à 2030					Indicateur de l'action : Taux de réduction des nouvelles introductions d'EEE détectées aux frontières		
Activité 6.2.1 : Acquérir les kits de contrôle et former le personnel	Indicateur 6.2.1.1 : Taux de réduction des nouvelles introductions d'EEE	Registre douanier des interceptions, Rapports de formation, Nombre de kits	MINEPDED, Douanes, Ministère des Transports, Autorités	Douanes + MINEPDED		Au moins 50 % de réduction des introductions détectées	Trimestrielle (douanes), Consolidation annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
chargé des contrôles aux frontières à l'identification des EEE issues des principales voies d'introduction telles que les importations agricoles, le transport maritime, etc., ainsi qu'à l'évaluation des risques		opérationnels- PV de saisies (MINEPDED / Douanes)	portuaires, MINEPIA, MINADER		Non disponible (estimation : proche de 0%)		
Activité 6.2.2 : Établir des protocoles de quarantaine appropriés pour les importations à haut risque	Indicateur 6.2.2.1 : Nombre de saisies d'espèces illégales/non autorisées (rapport annuel)	Registres douaniers, PV de saisies, Rapports portuaires/ Aéroportuaires	Douanes, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA, MINADER	MINEPDED Douanes	Non disponible/ Non consolidé	Non définie (proposition : au moins 70 % de réduction ou interceptions plus efficaces)	Mensuelle / annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
(plantes, animaux domestiques) aux points d'entrée.	Indicateur 6.2.2.2 : Nombre de protocoles de quarantaine	Texte validé, protocoles officiels, guides techniques	Douanes, MINEPDED, MINFOF, MINEPIA	MINEPDED	Non disponible (proposition : 0 protocole de quarantaine EEE formalisé et intégré au niveau national)	Non définie (proposition : au moins 5 protocoles nationaux de quarantaine officiellement adoptés et appliqués)	Annuelle
Action 6.3 : Cartographie, évaluation et hiérarchisation des menaces liées aux EEE					Indicateur de l'action : Existence d'une liste hiérarchisée des EEE + carte nationale géoréférencée mise à jour		
Activité 6.3.1 : Élaborer une liste hiérarchisée et géoréférencée des EEE constituant une menace au Cameroun	Indicateur 6.3.1.1 : Pourcentage d'espèces répertoriées dont l'impact écologique / socioéconomique est avéré	Fiches d'évaluation, matrices de risque, validation scientifique	MINEPDED + MINRESI + universités	MINEPDED / chercheurs nationaux	Entre 20 et 30 % des EEE présentes évaluées	100 % des EEE listées évaluées	Annuelle
	Indicateur 6.3.1.2 : Carte des EEE en	Carte SIG, mises à jour 2 ans	MINEPDED + MINRESI + universités	MINEPDED / chercheurs nationaux	Non disponible (absence de carte	1 carte nationale officielle,	Tous les 2 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	fonction du niveau de menace				nationale officielle des EEE par niveau de menace)	géoréférencée et hiérarchisée des EEE selon le niveau de menace, régulièrement mise à jour	
Activité 6.3.2 : Mise à jour de la liste noire et blanche des EEE	Indicateur 6.3.2.1 : Liste noire et blanche des EEE utilisées lors des contrôles aux frontières	Circulaires officielles, registres de contrôle, PV de formation.	MINEPDED (coordination), Douanes (usage), MINFOF /MINADER /MINEPIA (appui).	MINEPDED	0 (absence de liste noire et blanche officielle des EEE utilisée aux frontières)	1 liste noire et 1 liste blanche nationales des EEE, officiellement validées, mises à jour et utilisées lors des contrôles aux frontières	Annuelle.
	Indicateur 6.3.2.2 : Listes noire et blanche des EEE actualisées	Versions annuelles ; PV d'experts ; arrêtés de validation.	MINEPDED, IRAD/Universités (validation), Douanes (retour).	MINEPDED	0 (absence de listes noire et blanche des EEE officiellement actualisées)	Listes noire et blanche nationales des EEE officiellement établies et actualisées de	Tous les 3 à 5 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
						façon régulière (au moins une mise à jour avant 2030)	
Activité 6.3.3 : Soutenir le développement d'un système d'information sur la biosécurité comprenant une base de données sur les EEE liée au GBIF, au registre mondial de l'UICN	Indicateur 6.3.3.1 : Système d'information interopérable sur la biosécurité comprenant une base de données nationale sur les espèces exotiques envahissantes	Portail web fonctionnel dédié aux EEE, le Registre mondial des EEE de l'UICN, Métadonnées standardisées (<i>Darwin Core</i>), Nombre de jeux de données publiés sur GBIF, Taux de mises à jour annuelles du système.	MINEPDED, IRAD, GBIF Cameroun Node, UICN, MINEPIA, MINSANTE, Universités	MINEPDED	0 (absence de système d'information national interopérable sur la biosécurité intégrant une base EEE)	1 système national d'information sur la biosécurité, pleinement opérationnel, interopérable avec le GBIF et le registre mondial de l'UICN, intégrant une base de données nationale actualisée sur les EEE	Annuelle, avec mise à jour continue dès réception de nouvelles données Vérification semestrielle de l'interopérabilité
	Indicateur 6.3.3.2 : Manuel technique d'utilisation	Manuel technique élaboré, Manuel validé officiellement par MINEPDED,	MINEPDED, GBIF Cameroon Node, IRAD UICN.	MINEPDED, Experts en données du GBIF	0 = pas de manuel validé (Aucun manuel technique	1 = manuel validé et diffusé (Manuel technique complet produit, validé et diffusé ;	Tous les 3 ans (révision du manuel) Suivi annuel de l'utilisation du

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		Manuel disponible en version PDF et sur le portail web, Nombre de formations réalisées à partir du manuel			spécifique aux EEE n'existait. Aucune procédure documentée pour la mise à jour ou l'interopérabilité des données)	Manuel adopté par toutes les institutions contributrices ; Manuel mis à jour tous les 3 ans ; Au moins 500 utilisateurs formés sur le manuel (agents, chercheurs, ONG))	manuel lors des formations
Action 6.4 : Contrôle et éradication des EEE établies à l'aide de techniques appropriées					Indicateur de l'action : • Superficie totale des zones infestées par les EEE ayant fait l'objet d'opérations de contrôle ou d'éradication efficaces (<i>en hectares</i>).		
Activité 6.4.1 : Élaborer et mettre en œuvre des protocoles appropriés pour le contrôle et l'éradication des	Indicateur 6.4.1.1 : Superficie de terres/eaux infestées par les EEE, restaurés	Rapports d'intervention ; bordereaux de restauration ; inventaires pré/post-intervention ; photos	MINEPDED ; MINEPIA ; MINFOF ; MINADER ; collectivités locales ; ONG.	MINEPDED / directions sectorielles & équipes terrain (CTDs, autorités traditionnelles).	0 ha (donnée nationale consolidée non disponible)	Au moins 50 % des superficies infestées prioritaires identifiées restaurées d'ici 2030	Suivi annuel ; inventaire pré/post intervention

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
envahisseurs prioritaires établis		géoréférencées ; rapports MINEPDED & MINFOF.					
	Indicateur 6.4.1.2 : Réduction de la densité de population des EEE	Inventaires de densité pré- et post-intervention ; Rapports de suivi écologique normalisés ; PV d'inspections MINEPDED /MINFOF ; Fiches de terrain géolocalisées	MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, Universités, IRAD, MINSANTE, ONG spécialisées.	MINEPDED	Non disponible à l'échelle nationale (baseline chiffrée manquante ; Absence d'un référentiel national de densité des EEE (Constat établi dans les rapports MINEPDED/CB P))	Au 50 % de réduction de la densité moyenne des populations d'EEE dans les zones prioritaires (sites d'intervention identifiés)	Annuelle, avec inventaires avant /pendant/après intervention selon protocole scientifique
Activité 6.4.2 : Promouvoir les initiatives de gestion des EEE menées par les peuples	Indicateur 6.4.2.2 : Taux d'éradication des EEE issue des initiatives des PACLs	Rapports d'initiatives communautaires ;	MINEPDED, MINFOF, MINADER, MINEPIA, MINRESI, MINESUP,	MINEPDED + CTDs	Non disponible (donnée chiffrée absente, Initiatives locales ponctuelles, non	Non définie (au moins 50 % de taux d'éradication des EEE dans les zones d'intervention)	Semestrielle pour les remontées communautaires ; Annuelle pour consolidation

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
autochtones et les communautés locales, en vue de leur contrôle et leur éradication		Fiches de suivi participatif (PACL) ; GPS/photo des zones traitées ; PV de réunions communautaires / comités locaux ; Suivi indépendant par MINEPDED ou ONG partenaires ; Évaluation participative post-intervention	Communautés locales, Chefferies traditionnelles ONG locales.		quantifiées au niveau national)		nationale par le MINEPDED

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 7 : Augmenter la superficie des espaces verts et promouvoir la conservation et l'aménagement durable des zones humides en milieu urbain dans une approche de planification intégrant la biodiversité pour le bien-être de l'homme.					Indicateur(s) de l'objectif : 12.1 Part moyenne de l'espace bâti des villes constitué d'espaces verts/bleus et accessible à tous 12.b Nombre de pays ayant intégré la biodiversité dans leur planification urbaine en se référant aux espaces verts ou bleus urbains - B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		
Action 7.1 : Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain et périurbain accessibles à tous					Indicateur de l'action : Superficie totale des espaces verts urbains/périurbains créés, réhabilités ou aménagés et accessibles au public (ha)		
Activité 7.1.1 : Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces verts	Indicateur 7.1.1.1 : Cartes des zones propices à la création des espaces verts publics en milieu urbain et périurbain	Fichiers SIG projetés et métadonnées (<i>format standard shapefile/GeoJSON</i>) avec couches "zones propices" ;	MINH DU (Direction de l'urbanisme, Planification urbaine) ; MINEPDED (pour la	MINH DU (cellule SIG/planification) + équipes techniques municipales (services urbanisme) ; appui technique d'INSTITUTS	Non disponible (cartographies dispersées (communes/projets), hétérogènes (échelles/méthodes), non centralisées	Non définie (proposition : 100 % des capitales régionales et au moins 70 % des principales	Mise à jour : tous les 2 ans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
publics en milieu urbain et périurbain		Rapport méthodologique (<i>méthode de sélection des sites : pente, inondabilité, disponibilité foncière, usage actuel</i>) ; PV d'ateliers de validation locale (municipalités, CTD).	composante biodiversité) ; CTDs ; UN-Habitat (appui méthodologique) ; FEICOM (appui financement /planification).	universitaires / consultants SIG	au niveau national.)	communes urbaines et périurbaines disposent de cartes SIG normalisées identifiant les zones propices à la création d'espaces verts publics (parcs, squares, corridors verts, zones humides urbaines), validées institutionnellement et accessibles)	
Activité 7.1.2 : Aménager des espaces verts	Indicateur 7.1.2.1 : Superficie des espaces verts publics	PV de réception des travaux d'aménagement ;	MINHDU, mairies (services techniques),	Services techniques municipaux (mairies), cellule	Non disponible (absence d'un inventaire national	Non définie (proposition : au moins 1 500	Annuel (reporting des mairies &

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
publics et assurer leur gestion et suivi	crées ou aménagés et accessible à tous en milieu urbain et périurbain	bordereaux d'ouvrages ; plans paysagers validés ; Inventaires SIG avant/après ; procès-verbaux d'ouverture au public ; fiches de gestion (<i>contrat d'entretien</i>)	FEICOM (financement municipal), MINEPDED (normes écologiques), ONG locales/partenaires (gestion et maintenance)	planification MINH DU (consolidation nationale), FEICOM (suivi projets financés).	harmonisé des espaces verts publics urbains/périurbains répondant aux critères créés ou aménagés, accessibles à tous et suivis)	ha d'espaces verts publics créés ou aménagés et accessibles à tous en milieu urbain et périurbain	consolidation MINH DU)
Activité 7.1.3 : Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces verts	Indicateur 7.1.3.1 : Base de données de suivi et de gestion des espaces verts	Portail web ou dépôt SIG accessible (URL / capture écran) ; métadonnées (format ISO/FGDC) ; nombre d'entrées (espaces) et hectares totaux ; logs de mise à jour.	MINH DU (hébergeur), MINEPDED (données sur services écosystémiques), FEICOM (données locales), universités (appui technique).	MINH DU (gestion technique) ; mairies (alimentent la base) ; partenaires techniques (UN-Habitat, ONG) pour validation	0 (pas de base de données nationale dédiée, normalisée et opérationnelle)	: 1 base de données nationale opérationnelle, interoperable et couvrant au moins 90 % des communes urbaines/ Périurbaines	Mise à jour continue (saisie locale) ; consolidation nationale annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 7.2 : Promotion de la création et/ou de l'aménagement des espaces bleus/zones humides en milieu urbain et périurbain, accessibles à tous					Indicateur de l'action : • Nombre et superficie des zones humides/espaces bleus urbains aménagés, restaurés ou conservés et accessibles au public		
Activité 7.2.1 : Identifier et cartographier les zones propices à la création des espaces bleus publics en milieu urbain et périurbain	Indicateur 7.2.1.1 : Nombre d'espaces bleus conservés et/ou aménagés	Cartes SIG des zones humides urbaines ; inventaires écologiques (hydrologie, biodiversité) ; PV d'atelier multi-acteurs ; listes validées et métadonnées.	MINEPDED, MINH DU, PF Ramsar, universités, ONG environnementales.	MINEPDED (coordination) ; MINH DU (intégration au plan urbain) ; équipes de recherche/ONG locales (inventaires).	0 / Non documenté (absence d'un inventaire national des espaces bleus urbains (lacs, marécages, mangroves urbaines, cours d'eau aménagés))	Non définie (proposition : au moins 100 espaces bleus urbains et périurbains conservés et/ou aménagés, accessibles à tous, sur l'ensemble du territoire national)	Mise à jour SIG tous les 2 ans ; inventaires écologiques annuels ou selon le besoin
Activité 7.2.2 : Aménager et conserver des espaces bleus publics et	Indicateur 7.2.2.1 : Superficie des espaces bleus conservés et/ou aménagés en milieu	Rapports de travaux d'aménagement	MINEPDED (gestion zones humides), MINH DU (intégration au	MINEPDED (suivi technique), mairies (gestion locale),	Non disponible (absence d'un inventaire national harmonisé des espaces bleus	Non définie (proposition : au moins 3 000 hectares d'espaces bleus	Annuel (reporting) ; indicateurs hydrologiques semestriels sur

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
assurer leur gestion et suivi	urbain et accessible à tous	/restauration ; permis environnementaux ; suivi hydrologique (qualité de l'eau, niveaux) ; fiches de gestion des zones humides.	cadre urbain), CTDs, MINEE, PTF...	partenaires (ONG, bailleurs).	urbains : données éparses au niveau des communes/projets)	urbains et périurbains conservés et/ou aménagés, accessibles à tous)	la santé écologique des sites restaurés.
Activité 7.2.3 : Développer une base de données de suivi et de gestion des espaces bleus	Indicateur 7.2.3.1 : Base de données de suivi et de gestion des espaces bleus	Portail SIG ou table nationale des zones humides ; export de données conformes (ISO/Darwin Core pour biodiversité si applic.) ; logs de mises à jour ; rapports d'accès utilisateur.	MINEPDED (hébergeur/focal) , MINHDU, Ramsar Focal Point, universités, laboratoires (hydrologie).	MINEPDED / équipe nationale zones humides ; bureaux techniques municipaux ; centres de recherche (appui scientifique).	0 (aucun système national dédié, opérationnel et normalisé de suivi/gestion des espaces bleus urbains/périurbains n'est documenté)	1 base de données nationale opérationnelle (SIG / WebGIS), interopérable, couvrant au moins 90 % des communes urbaines et périurbaines, .	Mise à jour continue ; consolidation nationale annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 8 : Promouvoir la gestion durable des systèmes de production agricole, halieutique et forestière en utilisant les nouvelles techniques de production respectueuses de la biodiversité susceptibles de booster la production et d'assurer la sécurité alimentaire.					Indicateur(s) de l'objectif : Proportion (%) de la surface agricole, forestière et aquacole gérée selon des pratiques productives et durables (normes nationales ou reconnues internationalement)		
Action 8.1 : Renforcement et mise à échelle des pratiques agricoles innovantes et durables, en intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d'optimiser la productivité tout en garantissant la sécurité alimentaire					Indicateur de l'action : Pourcentage de la superficie cultivée des filières prioritaires (cacao, palmier, hévéa, maïs, riz) gérée selon les pratiques à faible empreinte biodiversité (%)		
Activité 8.1.1 : Elaborer une stratégie nationale de développement durable des filières cacao, palmier à huile, hévéa et autres, articulant les objectifs publics (hausse de la	Indicateur 8.1.1.1 : Existence et adoption officielle de la Stratégie nationale comprenant objectifs de durabilité, plans d'action et calendrier de mise à échelle	Texte officiel de stratégie publié, arrêtés ministériels, PV d'atelier national de validation, publication au Journal Officiel, intégration dans	MINADER (coordination), MINEPDED (biodiversité), MINFOF (si aspects forêt), IRAD (appui scientifique), bailleurs (FAO, UE, BM).	MINADER + équipe technique interministérielle (MINADER–MINEPDED–IRAD)	0 (inexistante : pas de stratégie nationale intégrée adoptée telle que définie)	1 stratégie nationale intégrée et adoptée, avec objectifs de durabilité, plans d'action et calendrier de mise à échelle	Vérification annuelle de l'avancement ; Révision stratégique tous les 3 ans.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
productivité et de la production)		plans sectoriels (cacao/palmier)					
Activité 8.1.2 : Identifier, adopter et promouvoir les meilleures pratiques et les meilleures techniques disponibles de production agricole ayant une faible empreinte sur la biodiversité	Indicateur 8.1.2.1 : Taux d'augmentation de la production agricole ayant une faible empreinte sur la biodiversité	Registres d'exploitations formées /certifiées ; systèmes d'enquête AgriStat (statistiques sur systèmes cultureux) ; rapports IRAD et missions de vulgarisation ; registres de programmes de certification durabilité.	MINADER (DESA/extension), IRAD (tests), MINEPDED (normes biodiversité), partenaires (FAO, projets PACE, ONG).	MINADER – services de vulgarisation (statistiques DESA) ; IRAD (évaluations techniques).	Non disponible (pas d'indicateur national mesuré actuellement).	Non définie : (proposition : plus de 30 % d'augmentation de la production agricole à faible empreinte biodiversité.)	Collecte annuelle (AgriStat) ; rapports semestriels des projets pilotes.
Activité 8.1.3 : Expérimenter, tester et vulgariser les innovations	Indicateur 8.1.3.1 : Nombre d'innovations testées	Rapports d'essais (IRAD), PV de sessions de validation,	IRAD, MINADER (vulgarisation), universités,	IRAD (coord.), MINADER (consolidation),	Non disponible (absence d'un registre national des	Non définie (Au moins 50 innovations agricoles	Rapport annuel d'IRAD ; bilan

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
respectueuses de la biodiversité dans les systèmes de production agricole	et appropriées au contexte national	fiches techniques publiées, programmes de démonstration.	instituts techniques, projets PTF (FAO, GIZ).	centres de recherche locaux	innovations agricoles durables)	respectueuses de la biodiversité testées, validées et appropriées au contexte national.)).	quinquennal des innovations adoptées.
Activité 8.1.4 : Renforcer la prise en compte des mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils agricoles	Indicateur 8.1.4.1 : Proportion des terres agricoles utilisées de manière durable	Textes de vulgarisation révisés, manuels techniques, rapports de diffusion, PV de formations.	MINADER (vulgarisation), MINEPDED (contenus biodiversité), IRAD, MINESUP (formation).	MINADER (cellule vulgarisation) ; IRAD (contenu scientifique).	Non disponible (absence d'une définition nationale opérationnelle des terres agricoles utilisées de manière durable)	Non définie : (au moins 40 % des terres agricoles utilisées de manière durable)	Mise à jour et revue annuelle ; rapport de conformité tous les 2 ans.
Activité 8.1.5 : Promouvoir la gestion durable des espaces agricoles et pastoraux	Indicateur 8.1.5.1 : Réduction du taux de dégradation des espaces agricoles et pastoraux	Études de sols, indicateurs de dégradation (érosion, matière organique),	MINADER, MINEPDED (environnement), IRAD, ONG de développement.	MINADER (expertise sol) ; services régionaux ; IRAD (analyses).	Non disponible (absence d'une méthode nationale standardisée	Non définie (proposition : au moins 30 % de réduction du taux de dégradation	Inventaire biannuel ; suivi annuel des

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		rapports de réhabilitation (projets Famer/ONG).			pour mesurer le taux de dégradation des espaces agricoles et pastoraux)	des espaces agricoles et pastoraux)	indicateurs de productivité.
Activité 8.1.6 : Elaborer des guides de bonnes pratiques agricoles afin de réduire l'empreinte sectorielle sur la biodiversité et les services écosystémiques	Indicateur 8.1.6.1 : Niveau de maintien de la BES	Guides publiés, modules de formation, fiches de suivi BES, évaluations post-adoption.	MINADER, MINEPDED, IRAD, ONG environnementales, universités.	MINADER & MINEPDED (consolidation), IRAD (mesures techniques).	Non disponible (absence d'un cadre méthodologique national mesurant le maintien de la BES dans les systèmes agricoles)	Non définie (Amélioration d'au moins 30 % du niveau de maintien de la BES dans les systèmes agricoles couverts par les guides de bonnes pratiques)	Mise à jour tous les 3 ans ; suivi annuel d'indicateurs BES.
Activité 8.1.7 : Subventionner les coopératives et les	Indicateur 8.1.7.1 : Montants alloués aux coopératives et aux	Bordereaux de subvention, contrats,	MINADER, FEICOM, MINEPDED	MINADER, FEICOM, MINEPDED	Non disponible (absence d'un marquage	Non définie (au moins 25 milliards FCFA	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
groupements de producteurs adoptant des bonnes pratiques agricoles	groupements paysans ayant adopté les bonnes pratiques agricoles	rapports financiers FEICOM / MINADER, listes bénéficiaires.	(critères de durabilité), partenaires financiers (BAD, BM, PNUD).	(critères de durabilité), partenaires financiers (BAD, BM, PNUD).	budgétaire spécifique identifiant les subventions liées aux bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité)	cumulés (2025–2030) alloués aux coopératives et groupements paysans ayant adopté des bonnes pratiques agricoles favorables à la biodiversité)	
Activité 8.1.8 : Renforcer les capacités des conseillers techniques agricoles sur la réhabilitation des plantations et forêts dégradées et sur les techniques d'intensification durable en cacaoculture	Indicateur 8.1.8.1 : Nombre de conseillers formés et % disposant d'outils/matériels pour interventions de réhabilitation.	PV de formation, listes de présence, certificats, équipements distribués, rapports d'activité.	MINADER, IRAD, MINEPDED, centres de formation agricole, projets filière cacao.	MINADER (cellule formation) ; IRAD (contenus).	Non disponible (absence d'un registre national recensant (i) les conseillers formés aux thématiques ciblées et (ii) leur dotation effective en outils/matériels	Non définie (au moins 3 000 conseillers formés et au moins 80 % équipés pour des interventions de réhabilitation et d'intensification durable en cacaoculture)	Rapport annuel de formation ; évaluation de compétences tous les 2 ans.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					pour la réhabilitation et l'intensification durable du cacao)		
Activité 8.1.9 : Mettre en place un système de diffusion des innovations et des bonnes pratiques de développement durable du cacao.	Indicateur 8.1.9.1 : Existence et fonctionnement d'un système (plateforme, réseau démo, bulletins) : nombre d'utilisateurs / visites / actions de diffusion.	Plateforme en ligne active / bulletins / réseau de champs démos, KPI d'usage.	MINADER, IRAD, organisations de producteurs, ONGs.	MINADER (coord.), structures filières cacao.	0 / inexistante (pas de système national formalisé et opérationnel, avec métriques d'usage)	1 système national opérationnel, avec seuils d'usage et d'activité atteints	Statistiques d'usage mensuelles ; rapport annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 8.1.10 : Soutenir la recherche sur les bio-intrants, variétés à haut rendement et itinéraires techniques adaptées à la cacaoculture durable.	Indicateur 8.1.10.1 : Nombre de programmes de R&D financés et nombre de résultats applicables (variétés, bio-intrants) déposés/validés.	Projets R&D approuvés, rapports IRAD, brevets /variétés enregistrées, notes techniques.	IRAD, MINRESI, MINESUP, partenariats privés, universités.	IRAD (coord.), unités R&D universitaires.	Non disponible (absence d'un registre national des programmes R&D financés par thématique (bio-intrants, variétés cacao, itinéraires durables))	Non définie (au moins 20 programmes de R&D financés et au moins 30 résultats applicables déposés/validés pour la cacaoculture durable)	Rapport annuel R&D ; revue quinquennale.
Action 8.2 : Promotion de l'agriculture à faible impact et climato-intelligente et/ou le développement des nouvelles technologies agro-climato-intelligentes					Indicateur de l'action : Nombre de technologies/techniques agro-climato-intelligentes déployées et superficie couverte (ha)		
Activité 8.2.1 : Développer des technologies/techniques innovatrices de	Indicateur 8.2.1.1 : Nombre de technologies/techniques innovatrices	Rapports de prototypes, déploiements pilotes, PV	MINADER, MINMIDT (innovation), IRAD,	MINADER (coord.); MINMIDT (appui start-ups);	Non disponible (absence d'un référentiel national	Non définie (Au moins 120 technologies/techniques	Rapport annuel ; inventaire quinquennal.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
culture (agro écologie, agroforesterie...) dans les bassins agricoles (start-ups, incubateurs, serres etc.)	développés et mise en œuvre	d'installations, études d'impacts.	universités, incubateurs, PTF (FAO, GIZ).	IRAD (validation).	recensant les technologies/techniques innovatrices (développées + mises en œuvre))	innovatrices développées et mises en œuvre dans les bassins agricoles)	
Action 8.3 : Promotion de l'agriculture à faible impact et climato-intelligente et/ou le développement des nouvelles technologies agro-climato-intelligentes					Indicateur de l'action : Proportion (%) du cheptel géré selon les pratiques durables (<i>pâturage raisonné, systèmes agro-sylvo-pastoraux</i>)		
Activité 8.3.1 : Identifier, adopter et promouvoir les meilleures pratiques et les meilleures techniques disponibles de production dans le domaine de l'élevage ayant une faible	Indicateur 8.3.1.1 : Taux d'augmentation de la production animale ayant une faible empreinte sur la biodiversité	Rapports MINEPIA, certificats de pratiques, dossiers techniques.	MINEPIA, MINADER, IRAD, instituts vétérinaires.	MINEPIA (consolidation), services vétérinaires régionaux.	Non disponible (absence d'une définition nationale opérationnelle de la production animale à faible	Non définie (plus de 25 % d'augmentation de la production animale à faible empreinte sur la biodiversité)	Annuel (MINEPIA).

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
empreinte sur la biodiversité					empreinte biodiversité)		
Activité 8.3.2 : Expérimenter et tester les innovations respectueuses de la biodiversité dans le domaine de l'élevage	Indicateur 8.3.2.1 : Nombre d'innovations testées et appropriées au contexte national	Rapports d'essais, adoption dans exploitations démo.	MINEPIA, IRAD, universités.	MINEPIA/IRAD .	Non disponible (absence d'un registre national des innovations en élevage durable)	Non définie (au moins 30 innovations en élevage respectueuses de la biodiversité testées, validées et appropriées au contexte national)	Annuel
Activité 8.3.3 : Intégrer les mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de	Indicateur 8.3.3.1 : Proportion de techniques de production animale durables	Versions des documents, PV de diffusion.	MINEPIA, MINADER, MINEPDED.	MINEPIA (cellule vulgarisation).	Non disponible (absence d'une définition nationale opérationnelle des techniques	Non définie (au moins 45 % de techniques de production animale durables	Annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
vulgarisation et de conseils dans le domaine de l'élevage					de production animale durables)	intégrées et promues)	
Activité 8.3.4 : Promouvoir la gestion durable des terres consacrées à l'élevage	Indicateur 8.3.4.1 : Superficie des terres consacrées à l'élevage gérées durablement	Certificats /contrats de gestion, SIG parcellaire, rapports locaux.	MINEPIA, MINADER, MINEPDED.	MINEPIA (coord), services fonciers locaux.	Non disponible (absence d'une définition nationale opérationnelle des terres d'élevage gérées durablement)	Non définie (au moins 5 000 000 ha de terres consacrées à l'élevage gérées durablement à l'échelle nationale)	Annuel
Activité 8.3.5 : Elaborer des guides de bonnes pratiques afin de réduire l'empreinte de l'élevage sur biodiversité et les	Indicateur 8.3.5.1 : Niveau de maintien de la BES	Guides publiés, évaluations.	MINEPIA, MINEPDED, IRAD.	MINEPIA & IRAD.	Non disponible (absence des guides nationaux formalisés et harmonisés de	Non définie (Amélioration d'au moins 25 % du niveau de maintien de la BES dans les	Mise à jour triennale ; suivi annuel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
services écosystémiques					bonnes pratiques d'élevage intégrant des indicateurs BES mesurables)	systèmes d'élevage couverts par les guides de bonnes pratiques)	
Activité 8.3.6 : Subventionner les coopératives et les groupements d'éleveurs adoptant des bonnes pratiques d'élevage	Indicateur 8.3.6.1 : Montants alloués aux coopératives et aux groupements d'éleveurs ayant adopté les bonnes pratiques d'élevage	Bordereaux, contrats, rapports FEICOM /MINEPIA.	MINEPIA, FEICOM, MINRESI, donateurs.	MINEPIA (suivi), FEICOM (transferts).	Non disponible (absence d'un marquage budgétaire identifiant les subventions liées aux bonnes pratiques d'élevage)	Non définie (au moins 30 milliards FCFA cumulés (2025–2030) alloués aux coopératives et groupements d'éleveurs ayant adopté des bonnes pratiques d'élevage favorables à la biodiversité)	Annuel ; audits biannuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 8.4 : Renforcement et mise à échelle des pratiques innovantes et durables dans les domaines des pêcheries, en intégrant les technologies respectueuses de la biodiversité, afin d'optimiser la production halieutique tout en garantissant la sécurité alimentaire					Indicateur de l'action :		
					Pourcentage (%) des zones de pêche et des volumes de capture gérés selon les plans de gestion durable (<i>pêches artisanales et aquaculture durable</i>)		
Activité 8.4.1 : Identifier, adopter et promouvoir les meilleures pratiques et les meilleures techniques disponibles de production halieutique ayant une faible empreinte sur la biodiversité	Indicateur 8.4.1.1 : Taux d'augmentation de la production halieutique ayant une faible empreinte sur la biodiversité	Statistiques MINEPIA (production), registres d'exploitation aquacole, certificats d'aquaculture durable.	MINEPIA (statistiques), FAO (appui technique), instituts de recherche halieutique.	MINEPIA (coord.).	Non disponible (absence d'une définition nationale opérationnelle de la production halieutique à faible empreinte biodiversité)	Non définie (plus de 20 % d'augmentation de la production halieutique issue de pratiques à faible empreinte sur la biodiversité)	Annuel (statistiques MINEPIA).
Activité 8.4.2 : Expérimenter et tester les innovations	Indicateur 8.4.2.1 : Nombre d'innovations testées	Rapports d'essais,	MINEPIA, IRAD, instituts	MINEPIA (coord.).	Non disponible (absence d'une définition	Non définie (au moins 25 innovations	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
respectueuses de la biodiversité dans le domaine des pêcheries	et appropriées au contexte national	adoption par coopératives.	halieutiques, universités.		nationale opérationnelle d'innovation halieutique appropriée »)	halieutiques testées, validées et appropriées au contexte national, incluant pêche et aquaculture)	
Activité 8.4.3 : Intégrer les mesures de préservation de la biodiversité dans les documents de planification, de vulgarisation et de conseils dans le domaine des pêcheries	Indicateur 8.4.3.1 : Proportion de techniques de production animale durables	Versions des guides, modules de formation mis à jour.	MINEPIA, MINEPDED, centres de formation.	MINEPIA.	Non disponible (absence d'une définition nationale opérationnelle des techniques halieutiques durables)	Non définie (au moins 50 % des techniques de production halieutique promues/enseignées reconnues comme durables)	Annuel
Activité 8.4.4 : Promouvoir la gestion	Indicateur 8.4.4.1 : Nombre de zones de	Plans de gestion approuvés, PV	MINEPIA (coord), collectivités	MINEPIA (consolidation),	Non disponible (absence d'une définition	Non définie (au moins 60 zones de pêche gérées	Annuel (suivi), révision plans

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
durable de zones de pêche	pêche gérées de manière durable	d'application, rapports de suivi.	locales, ONG, pêcheurs.	comités locaux de gestion.	nationale opérationnelle d'une zone de pêche gérée durablement)	durablement (côtières et continentales) à l'échelle nationale)	tous les 3–5 ans.
Activité 8.4.5 : Elaborer des guides de bonnes pratiques afin de réduire l'empreinte de la pêche sur biodiversité et les services écosystémiques	Indicateur 8.4.5.1 : Niveau de maintien de la BES	Guides publiés, évaluations écologiques.	MINEPIA, MINEPDED, instituts halieutiques.	MINEPIA & MINEPDED	Non disponible (absence des guides nationaux harmonisés de bonnes pratiques de pêche intégrant des indicateurs BES mesurables)	Non définie (Amélioration d'au moins 25 % du niveau de maintien de la BES dans les pêcheries couvertes par les guides de bonnes pratiques)	Mise à jour triennale ; suivi annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 8.4.6 : Subventionner les coopératives et les groupements de pêcheurs adoptant des bonnes pratiques de pêche	Indicateur 8.4.6.1 : Montants alloués aux coopératives et aux groupements de pêcheurs ayant adopté les bonnes pratiques de pêche	Bordereaux de subvention, listes bénéficiaires, rapports.	MINEPIA, FEICOM, partenaires financiers.	MINEPIA (suivi), FEICOM (transferts).	Non disponible (absence d'un marquage budgétaire identifiant les subventions liées aux bonnes pratiques de pêche)	Non définie (au moins 20 milliards FCFA cumulés (2025–2030) alloués aux coopératives et groupements de pêcheurs ayant adopté des bonnes pratiques de pêche favorables à la biodiversité)	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 9 : Promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques.					Indicateur(s) de l'objectif : 3.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques - Nombre de programmes/initiatives nationaux intégrant APA et valorisation des ressources génétiques ; % d'accords APA conduisant au partage d'avantages monétaires ou non-monétaires.		
Action 9.1 : Promotion de la recherche et de la valorisation des résultats de la recherche					Indicateur de l'action : Nombre de programmes nationaux de recherche soutenus et publiés sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.		
Activité 9.1.1 : Encourager la	Indicateur 9.1.1.1 : Nombre programmes	Projets approuvés ;	MINEPDED ; MINRESI ;	Coordonnateurs projet	Environ 12 programmes/	Non définie (au moins 30	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
recherche ethnobotanique, ethno zoologique et autre pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques	ou projets nationaux de recherche liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées	rapports de terrain ; publications ; protocoles communautaires bio-culturels.	universités ; MINFOF ; MINADER ; ANAFOR.	(universités/MINRE SI) ; MINEPDED (appui technique).	projets nationaux (estimation documentée)	programmes ou projets nationaux de recherche liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées)	
Activité 9.1.2 : Faciliter l'organisation et le réseautage de la communauté scientifique comme vecteur de promotion des respects des aspects APA dans la recherche	Indicateur 9.1.2.1 : Réseaux de chercheurs sur APA	Registres de réseau ; listes membres ; réunions/ateliers ; communications scientifiques.	MINEPDED ; MINRESI ; universités ; sociétés savantes ; ONG.	MINRESI (hébergement réseaux) ; MINEPDED (lien APA).	Non disponible (1 réseau informel de chercheurs sur l'APA)	Non définie (au moins 5 réseaux de chercheurs sur l'APA, fonctionnels et formalisés, couvrant les principaux domaines (agriculture, foresterie, pêche, pharmacopée traditionnelle,	Semestrielle ; rapports annuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
						données génétiques).)	
						.	
Activité 9.1.3 : Prendre les mesures encourageant l'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national en exigeant dans le cadre des accords et conditions convenus, un niveau de transformation et d'analyse localement	Indicateur 9.1.3.1 : Nombre de mesures prises pour inciter les institutions nationales	Inventaires d'équipements ; contrats d'achat ; certificats d'accréditation ; rapports d'utilisation.	MINRESI ; universités ; partenaires techniques (UNESCO, GEF).	MINRESI (coordination) ; universités (mise en œuvre).	Environ 4 mesures structurantes (estimation documentée)	Non définie (au moins 12 mesures structurantes mises en œuvre pour inciter l'équipement, la mise à niveau et l'analyse locale dans les laboratoires nationaux)	Annuelle ; revue triennale des capacités.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 9.1.4 : Inciter au respect du processus APA par les institutions de recherches et les universités nationales en accord avec la réglementation sur les systèmes nationaux de recherche sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.	Indicateur 9.1.4.1 : Nombre de mesures prises pour inciter les institutions nationales	Politiques institutionnelles ; clauses APA dans contrats de recherche ; nombre de permis APA demandés.	MINEPDED ; Secrétariat APA ; MINRESI ; universités.	Comité APA (suivi APA) ; universités (application interne).	Environ 5 mesures structurantes (estimation documentée).	Non définie (au moins 15 mesures opérationnelles mises en œuvre pour inciter et garantir le respect du processus APA par les institutions nationales de recherche et les universités)	Annuelle ; suivi après chaque projet.
	Indicateur 9.1.4.2 : Nombre de demandes de permis APA par les systèmes nationaux de	Registre des demandes APA ; statistiques sexe-désagrégées ; PV d'instruction.	Secrétariat APA ; MINEPDED ; MINRESI.	Comité APA (compilation) ; MINRESI (reporting).	Environ 10 demandes de permis APA/an (estimation documentée)	Non définie (au moins 40 demandes de permis APA/an émanant des systèmes	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	recherche (désagrégué H/F)					nationaux de recherche, avec désagrégation systématique H/F)	
Action 9.2 : Promotion et valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.					Indicateur de l'action :		
					Nombre d'initiatives pilotes et chaînes de valeur soutenues et valorisées.		
Activité 9.2.1 : Capitaliser et promouvoir les initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs de ressources génétiques et bio commerce	Indicateur 9.2.1.1 : Nombre d'initiatives pilotes valorisant les ressources génétiques et savoirs traditionnels associés	Inventaires pilotes ; rapports financiers/techniques ; plans de mise à l'échelle.	MINEPDED ; universités ; MINFOF ; MINADER ; MINEPIA.	MINEPDED (compilation nationale) ; universités (études de cas).	Environ 15 initiatives pilotes (estimation documentée)	Non définie (au moins 40 initiatives pilotes valorisant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, capitalisées et promues à	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
						l'échelle nationale)	
Activité 9.2.2 : Promouvoir la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles de conservation des espaces	Indicateur 9.2.2.1 : Nombre de connaissances traditionnelles intégrées dans les protocoles de restauration et de conservation des espaces restaurés	Protocoles de restauration ; guides techniques ; PV de consultations communautaires ; rapports d'intervention.	MINEPDED; MINFOF; MINRESI; MINESUP; INC; CTDs; OSC; PACL.	MINEPDED (validation technique) ; collectivités locales (apport communautaire).	Non disponible (environ 10 connaissances traditionnelles intégrées (estimation documentée))	Non définie (au moins 30 connaissances écologiques traditionnelles formellement intégrées dans les protocoles de restauration et de conservation des espaces restaurés)	Annuelle ; revue projet par projet.
Activité 9.2.3 : Réaliser l'inventaire et la	Indicateur 9.2.3.1 : Rapport d'inventaire	Rapports d'inventaire ; base de données ; métadonnées	MINEPDED ; MINRESI ; universités ; instituts de	MINRESI (coordination scientifique) ; MINEPDED	Non disponible (0 rapport national consolidé)	1 rapport national d'inventaire et de caractérisation génétique,	Annuelle ; mise à jour base selon

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
caractérisation génétique		accessibles ; PV de validation scientifique.	recherche ; Secrétariat ABS.	(validation), Secrétariat ABS (lien APA).		actualisé périodiquement et officiellement validé	nouvelles données.
	Indicateur 9.2.3.2 : Base de données codifiant les inventaires des RG	Rapports d'inventaire ; base de données ; métadonnées accessibles ; PV de validation scientifique.	MINEPDED ; MINRESI ; universités ; instituts de recherche ; Secrétariat ABS.	MINRESI (coordination scientifique) ; MINEPDED (validation), Secrétariat ABS (lien APA).	Non disponible (0 base de données nationale codifiée des inventaires des RG)	1 base de données nationale codifiée des ressources génétiques, opérationnelle, interoperable et officiellement validée	Annuelle ; mise à jour base selon nouvelles données.
Activité 9.2.4 : Prendre des mesures incitatives pour	Indicateur 9.2.4.1 : Nombre d'entreprise /PME nationale active dans la valorisation	Registres d'entreprises ; licences	MINEPDED ; Ministère du Commerce ; GECAM ;	MINEPDED (suivi sectoriel) ; Secrétariat ABS (permis).	Non disponible (environ 25 entreprises/PME)	Non définie (au moins 80 entreprises/PME nationales actives)	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
encourager les entreprises nationales à s'investir dans la valorisation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels en lien avec le processus APA	des RG et CT selon APA (y compris entreprise gérées par les femmes)	/permits APA ; rapports d'activité ; études de marché.	associations professionnelles ; Secrétariat ABS.		(estimation documentée), Dont environ 30 % gérées par des femmes.)	dans la valorisation des RG et CT conformes à l'APA, Dont au moins 40 % gérées par des femmes)	
Activité 9.2.5 : Développer un système de traçabilité et de comptabilité des ressources monétaires et non monétaires issues de la valorisation de RG	Indicateur 9.2.5.1 : ressources monétaires et non monétaires générées de l'utilisation des RG	Registres financiers ; plateformes de traçabilité ; rapports APA ; audits.	MINEPDED ; Comité APA ; entreprises ; collectivités.	Comité APA (compilation) ; MINEPDED (vérification) ; entreprises (reporting).	Non disponible (0 (système national inexistant))	Non définie (1 système national opérationnel de traçabilité et de comptabilité des ressources monétaires et non monétaires issues de l'utilisation des RG)	Annuelle ; audits biannuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 9.3 : Développement des capacités en matière d'APA					Indicateur de l'action : • Nombre de personnes et institutions formées et renforcées sur les cadres juridiques, techniques et opérationnels APA.		
Activité 9.3.1 : Elaborer les modules de formation basés sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTs (intégrant les Protocoles Communautaires BioCulturels) ;	Indicateur 9.3.1.1 : Nombre de personnes formées et institutions renforcées sur les cadres juridiques, techniques et opérationnels relatifs à l'APA au niveau national, régional et local	Indicateur 9.3.1.1: Nombre de personnes formées et institutions renforcées.	Modules publiés ; listes participantes ; évaluations.	MINEPDED ; MINRESI ; universités ; ONG.	Non disponible (environ 300 personnes formées et environ 40 institutions renforcées (estimation documentée))	Non définie (au moins 1 500 personnes formées et au moins 120 institutions renforcées)	Annuelle
Activité 9.3.2 : Renforcer l'intégration des	Indicateur 9.3.2.1 : Nombre d'universités cibles et institutions	Programmes d'études ; arrêtés universitaires ;	MINEPDED ; UNIVERSITES ;	Universités (adaptation cursus) ;	Non disponible (environ 1–3 universités/instit	Non définie (environ 8 universités/instit	Annuelle ; revue

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement (secondaire et universitaire)	ayant intégrés APA dans leur cursus d'enseignement	listes des cours intégrés.	MINESEC ; MINESUP.	MINEPDED (appui technique).	utions ayant une intégration formelle (module, UE ou option) d'APA dans au moins un cursus ou diplôme.)	utions (universités publiques et instituts techniques supérieurs) et au moins 100 établissements du secondaire (lycées agricoles, lycées techniques, lycées polyvalents))	curriculaire triennale.
Action 9.4 : Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel					Indicateur de l'action : Nombre de documents d'accès (permis APA) délivrés et textes APA opérationnels (lois, décrets, protocoles communautaires).		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 9.4.1 : Renforcer la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées	Indicateur 9.4.1.1 : Nombre de document d'accès au RG/CT délivré (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA)	Registre des délivrances ; base de données Secrétariat ABS ; PV de délivrance.	Comité APA ; MINEPDED ; MINJUSTICE.	Comité APA (compilation) ; MINEPDED (vérification).	45 (ABS-CH)	Non définie (au moins 60 documents d'accès délivrés par an, toutes catégories confondues (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, Permis APA))	Annuelle.
Activité 9.4.2 : Renforcer la sensibilisation et la vulgarisation du cadre légal et réglementaire APA	Indicateur 9.4.2.1 : Nombre de textes juridiques, politiques ou réglementaires relatifs à APA adoptés, révisés ou mis en œuvre, accompagnés de mécanismes	Textes publiés ; rapports de vulgarisation ; PV d'ateliers ; supports pédagogiques.	MINEPDED ; Comité APA ; MINJUSTICE ; OSC ; médias.	MINEPDED (coordination) ; Secrétariat ABS (contenu).	5 (ABS-CH)	Non définie (au moins 8 textes juridico-politiques/ Réglementaires adoptés ou révisés	Annuelle ; rapports semestriels pendant période d'adoption.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	institutionnels opérationnels					explicitement couvrant l'APA ET la mise en place de mécanismes institutionnels opérationnels)	
Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 10 : Promouvoir la consommation durable, et réduire les pertes post-récolte					Indicateur(s) de l'objectif : 16.b Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à encourager et à permettre aux populations de faire des choix de consommation durables 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques % réduction des pertes post-récolte ; % réduction des déchets ménagers non recyclés par habitant.		
Action 10.1 : Renforcement des capacités sur la consommation durable					Indicateur de l'action : • % de population exposée aux programmes d'éducation sur consommation durable.		
Activité 10.1.1 : Identifier les thématiques sur la consommation durable (énergie, eau, agriculture biologique, énergies renouvelables) et élaborer les supports	Indicateur 10.1.1.1 : Taux de réduction des déchets	Catalogue de supports ; PV de validation ; disponibilités en langues locales ; enquêtes KAP pour déchets ; statistiques pertes post-récolte par filière.	MINEPDED ; MINEDUC ; MINADER ; ONG ; collectivités ; FAO (pertes post-récolte).	MINEPDED (<i>validation pédagogique</i>) ; MINADER (<i>données pertes post-récolte</i>) ; MINEDUC (<i>diffusion scolaires</i>).	Masse de déchets générée(2018) = 29 756 tonnes ; % traité écologiquement = 41 %	Réduction de 30 % du tonnage total de déchets générés par rapport à 2018	Biennale pour supports ; annuelle pour pertes post-récolte ; enquêtes KAP triennales.
	Indicateur 10.1.1.2 :	Catalogue de supports ; PV de	MINEPDED ; MINEDUC ;	MINEPDED (<i>validation</i>	Non disponible (≈ 25 % de pertes	Non définie (réduction	Biennale pour supports

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
pédagogiques y relatives	Taux de réduction de perte post récolte	validation ; disponibilités en langues locales ; enquêtes KAP pour déchets ; statistiques pertes post-récolte par filière.	MINADER ; ONG ; collectivités ; FAO (pertes post-récolte).	<i>pédagogique</i> ; MINADER (<i>données pertes post-récolte</i>) ; MINEDUC (<i>diffusion scolaires</i>).	post-récolte (tous produits confondus) Sources : synthèse FAO/ITC)	relative de 30 % des pertes par rapport à la baseline)	; annuelle pour pertes post-récolte ; enquêtes KAP triennales.
Activité 10.1.2 : Elaborer les supports pédagogiques sur la consommation durable	Indicateur 10.1.2.1 : Nombre de supports pédagogiques élaborés	Registre publications ; logs distribution ; diffusion radio/TV ; disponibilité en langues locales.	MINEPDED; MINEDUC; médias; ONG; MINPMEESA.	MINEPDED (<i>coordination</i>) ; MINEDUC (<i>intégration scolaire</i>).	Non disponible (2 supports : 1 guide national sur le développement durable (MINEPDED), 1 lot de supports projet (modules + posters + fiches techniques))	Non définie (12 supports pédagogiques nationaux validés et diffusés)	Annuel (<i>compilation de diffusion</i>).
Activité 10.1.3 : Organiser des activités	Indicateur 10.1.3.1 : Nombre d'activités pédagogiques menées	Listes participantes ; rapports	MINEDUC ; MINEPDED ; ONG jeunesse ;	MINEDUC (<i>coordination</i>) ;	Non disponible (≈ 120 activités pédagogiques	Non définie (environ 3 000 activités	Annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
pédagogiques pratiques (clubs verts, recyclage scolaire)		évaluations ; rapports provinciaux MINEDUC.	collectivités locales.	MINEPDED (<i>appui contenu</i>).	pratiques documentées (ateliers scolaires, clubs verts établis, séances de recyclage et démonstrations techniques) recensables dans les projets et rapports fournis)	pédagogiques pratiques cumulées sur le territoire (clubs verts scolaires, sessions de recyclage, ateliers pratiques de prévention des pertes post-récolte, démonstrations de compostage et d'économie d'énergie), soit une montée en charge progressive et territorialisée)	

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 10.1.4 : Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur la consommation durable (ménages, industries, etc)	Indicateur 10.1.4.1 : Nombre de ménages sensibilisés	Rapports campagnes ; enquêtes KAP ; couverture médiatique ; indicateurs d'adoption comportementale .	MINEPDED ; médias ; ONG ; associations de consommateurs ; INS (<i>enquêtes ménages</i>).	MINEPDED (<i>coordination</i>) ; INS (<i>enquêtes</i>).	Non disponible (0 ménages consolidés (c'est-à-dire — pas de total national validé))	Non définie (500 000 ménages sensibilisés)	Annuelle ; enquêtes KAP triennales pour profondeur.
	Indicateur 10.1.4.2 : Nombre d'industries touchées	Rapports campagnes ; enquêtes sectorielles ; PV ateliers spécialisés ; registres d'engagement industriel.	MINEPDED ; Ministère de l'Industrie ; associations sectorielles ; chambres de commerce.	MINEPDED (coordination) ; Ministère de l'Industrie (suivi).	Non disponible (0 consolidé)	Non définie (5 000 industries touchées)	Annuelle.
Activité 10.1.5 : Mettre en place des mesures incitatives d'acquisition	Indicateur 10.1.5.1 : Nombre de mesures incitatives identifiées	Textes officiels ; listes exonérations ; rapports MINFI ; arrêtés douaniers	MINFI ; MINPMEESA ; MINEPDED ; Douanes ;	MINFI (<i>approbation</i>) ; MINPMEESA (<i>implémentation</i>) ; Douanes (suivi).	Non disponible (0 mesures consolidées)	Non définie (Identifier et rendre opérationnelles au moins 5	Annuel ; revue tous les 2 ans.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
d'équipements d'énergies renouvelables (facilitations douanières/ exonérations droits taxes et douanes)		; registre exemptions.	Ministère de l'Énergie.			mesures incitatives)	
Activité 10.1.6 : Veiller à la mise en œuvre effective des politiques de protection des ressources en eau (autorisation de déversement des eaux industrielles et commerciales)	Indicateur 10.1.6.1 : Volume des effluents liquides traités	Rapports installations ; autorisations ; contrôles de conformité ; analyses qualité eau ; registres municipaux.	MINEPDED ; agences locales de l'eau ; municipalités ; industries ; MINEE (aspects industrielles).	MINEPDED (surveillance) ; agences eau locales (analyses).	Aucune valeur nationale consolidée disponible (Proxy/estimations repérées : $\approx 84\,290\text{ m}^3/\text{an}$)	Non définie (traiter 60 % du volume industriel estimé $\rightarrow \approx 50\,600\text{ m}^3/\text{an}$ traités (sur base proxy))	Annuelle ; contrôles trimestriels sectoriels.
Action 10.2 : Promotion des alternatives aux produits à usage unique non biodégradables					Indicateur de l'action : % de substitution par des alternatives durables ; part de marché alternatives.		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 10.2.1 : Vulgariser les produits durables fabriqués localement (sacs en tissu, emballages biodégradables)	Indicateur 10.2.1.1 : Nombre d'alternatives écologique promus ou introduit sur le marché local	Listes produites ; foires ; ventes ; registres commerçants ; marchés MINEPMEESA.	MINPMEESA ; associations artisanales ; chambres de commerce ; MINEPDED.	MINPMEESA (<i>promotion</i>) ; associations artisanales (<i>reporting</i>).	Aucune valeur consolidée publiée	Non définie (: Promouvoir / introduire 50 alternatives écologiques locales)	Annuelle.
Activité 10.2.2 : Subventionner les artisans/PME développant des alternatives aux produits à usage unique	Indicateur 10.2.2.1 : Taux de production des alternatives écologiques aux produits à usage unique	Registres subventions ; rapports production PME ; statistiques commerciales ; plateformes de e-commerce locales.	MINPMEESA ; MINFI ; banques ; projets d'appui ; FEICOM.	MINPMEESA (gestion appui) ; MINFI (suivi financier).	Aucune valeur consolidée disponible (0 % consolidé / 0 unité consolidée)	Non définie (Atteindre au moins 20 % de substitution du volume/du nombre d'articles à usage unique ciblés par des alternatives locales (ou importées durables))	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 10.2.3 : Sensibiliser les consommateurs sur les alternatives écologiques aux produits à usage unique non biodégradables	Indicateur 10.2.3.1 : Pourcentage de consommateurs ayant adopté des alternatives écologiques aux produits à usage unique non biodégradables	Enquêtes consommateurs ; ventes ; panels de consommateurs ; études de marché.	MINEPDED ; MINPMEESA ; INS ; ONG ; associations de consommateurs.	MINEPDED (<i>campagnes</i>) ; INS (<i>enquêtes</i>).	Aucune valeur consolidée disponible (non déterminé / 0 consolidé)	Non définie (25 % des consommateurs (ménages) ayant adopté régulièrement au moins une alternative écologique aux produits à usage unique)	Annuelle ; enquêtes triennales approfondies.
Action 10.3 : Mise en place d'un mécanisme de réduction des pertes post récolte					Indicateur de l'action : % réduction des pertes post-récolte par filière (vs 2020)		
Activité 10.3.1: Construire des	Indicateur 10.3.1.1 : Nombre d'unités de	Inventaires infra ; rapports projets ; capacité stockée	MINADER ; FEICOM ; collectivités	MINADER (implantation) ; FEICOM	4 entrepôts frigorifiques (+ hangars locaux)	Non définie (20 unités frigorifiques	Semestrielle (rapport projets) ;

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Infrastructures de stockage et froid	stockage/froid et capacité (tonnes).	vs besoins ; rapports FEICOM/partenaires.	investisseurs ; FAO ; GIZ ; partenaires privés.	(financement) ; collectivités locales (gestion).	d'une capacité approximative ≈ 7 200 tonnes (rapport MINPMEESA)	opérationnelles et 25 000 tonnes de capacité frigorifique opérationnelle)	consolidation annuelle.
Activité 10.3.2 : Développer la transformation locale et la valorisation des produits agricoles afin de réduire les pertes post-récolte	Indicateur 10.3.2.1 : Nombre d'unités transformation soutenues et volume transformé (tonnes/an).	Registres entrepris ; rapports production ; données ventes ; certificats sanitaires.	MINPMEESA ; MINADER ; chambres de commerce ; projets PTF ; investisseurs privés.	MINPMEESA (<i>appui PME</i>) ; MINADER (<i>consolidation filières</i>).	Non disponible (entre 50 et 200 unités de transformation formelles/semi-formelles identifiées ; volume transformé estimé ≈ 100 000 – 400 000 t/an)	Non définie (800 unités soutenues et 1 200 000 tonnes/an transformées d'ici 2030)	Annuelle ; semestrielle par filière pour suivi opérationnel.
Activité 10.3.3 : Renforcer les	Indicateur 10.3.3.1 : Nombre d'acteurs	Listes participantes ;	MINADER ; MINEPDED ;	MINADER (formation) ;	Non disponible (≈ 10 000 acteurs	Non définie (100 000 acteurs	Annuelle ; suivi 6–12

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
capacités des acteurs sur les bonnes pratiques post-récolte et la gestion des déchets organiques (stockage, tri et compostage)	formés et adoption de pratiques (stockage, tri, compostage).	évaluations ; monitoring adoption ; visites techniques post-formation.	ONG ; universités ; collectivités locales ; partenaires PTF.	MINEPDED (contenu environnemental).	formés à ce jour (estimation prudente fondée sur AGRISTAT + cibles projets) ; taux d'adoption estimé ≈ 15–30% sans accompagnement long. (MINADER))	formés et accompagnés et au moins 60% d'adoption durable (12 mois après formation) des pratiques de stockage, tri et compostage)	mois post-formation.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 11 : Renforcer et promouvoir les mesures de prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la sécurité sanitaire des personnes, de la biodiversité et de l'environnement, de la recherche dans le domaine de la biotechnologie moderne et du développement d'une industrie pharmaceutique locale.					Indicateur(s) de l'objectif :		
					17.b Nombre de pays ayant pris des mesures pour mettre en œuvre les mesures de prévention		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					des risques biotechnologiques énoncées à l'article 8 g) de la Convention et les mesures relatives à l'utilisation des biotechnologies et au partage de leurs avantages énoncées à l'article 19 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques - Taux de mise en œuvre des mesures nationales de prévention des risques biotechnologiques		
Action 11.1 : Renforcement des capacités pour une gestion efficace des OVM / OGM					Indicateur de l'action : Pourcentage d'opérations de biosurveillance et de détection des OVM/OGM menées conformément aux normes nationales et internationales		
Activité 11.1.1 :	Indicateur 11.1.1.1 : Taux d'efficacité de	Rapports de formation ; tests	MINEPDED (Unité Biosécurité),	MINEPDED (Unité	Non disponible (l'efficacité de	Non définie (atteindre au	Annuelle (rapports de

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Organiser trois (03) formations (nationale, régionale et locale) sur la détection, le diagnostic et la surveillance des OVM/OGM	gestion des OVM/OGM	pré/post ; PV d'ateliers ; procédures opérationnelles mises en place ; retours stations pilotes ; rapports Cameroon Biosecurity Project.	MINRESI, MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINESUP, universités (Buea, Yaoundé), partenaires (FAO, UNEP, GEF).	Biosécurité) + MINRESI pour aspects scientifiques ; coordonnateurs de formation.	gestion des OVM/OGM est estimée à environ 35 %, reflétant l'existence du cadre juridique mais des capacités techniques et humaines encore limitées.)	moins 75 % d'efficacité, grâce à la mise en œuvre de formations nationales, régionales et locales, au renforcement des capacités de détection, de diagnostic et de surveillance.)	formation et évaluations).
Activité 11.1.2 : Fournir des kits d'analyse et de détection des OVM aux points d'entrée, accompagnée d'une formation du personnel	Indicateur 11.1.2.1 : Nombre d'OVM détectés/ Interceptés après le déploiement	Registres d'interceptions douanières ; rapports d'utilisation des kits ; PV de réception et maintenance ; rapports	MINEPDED, Douanes (DGD), Autorités portuaires, MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINDEF, MINJUSTICE.	Douanes (opérationnel) + MINEPDED (technique et consolidation).	Non disponible (0–3 OVM détectés/interceptés par an (niveau national officiel))	Non définie (10 à 40 OVM détectés/interceptés par an, avec précision)	Mensuelle (douanes) ; consolidation annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		d'incidents ; bases de données MINEPDED/Douanes.					
Activité 11.1.3 : Identifier et équiper les laboratoires pour la détection des OVM/OGM	Indicateur 11.1.3.1 : Pourcentage des OVM/OGM détectés Pourcentage des analyses OVM/OGM réalisées localement (vs envoi à l'étranger)	Rapports de laboratoires ; audits qualité ; inventaires équipements ; accréditations ; temps moyen d'analyse ; PV d'accréditation.	MINEPDED, MINRESI, universités (Buea, Yaoundé), IRAD, INC.	Laboratoires agréés coordonnés par MINRESI et MINEPDED ; secrétariat technique.	Non disponible (≈ 25 % des analyses OVM/OGM réalisées localement, ≈ 75 % nécessitant un envoi à l'étranger)	Non définie (au moins 80 % des analyses OVM/OGM réalisées localement)	Semestrielle (rapports lab) ; revue annuelle consolidation .
Activité 11.1.4 : Appui à l'élaboration d'un programme d'études (cours/programmes	Indicateur 11.1.4.1 : Nombre de programmes d'études intégrant la biosécurité /	Programmes académiques validés ; modules élaborés ; PV jurys ; manuels ; listes	MINEPDED, MINESUP, MINESEC/MINEDU B, universités, écoles normales.	MINEPDED (contenu technique) + MINESUP / MINESEC	0 programme officiel structuré et validé au niveau national (absence de mention de curricula	Au moins 3 programmes d'études élaborés et validés, correspondant aux trois niveaux du système	Révision curricula tous les 2 ans.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
) sur la biosécurité, y compris la prévention des risques biotechnologique, en vue de son intégration dans le système éducatif national aux niveaux primaires, secondaire et supérieur	La prévention des risques biotechnologiques élaborés	établissements adoptant modules.		(intégration pédagogique).	biosécurité dans les référentiels éducatifs existants)	éducatif (primaire, secondaire, supérieur)	
Activité 11.1.5 : Élaborer des lignes directrices et des protocoles d'évaluation des risques	Indicateur 11.1.5.1 : Nombre de lignes directrices et protocoles d'évaluation des risques officiellement élaborés, publiés et validés	Textes validés ; PV CNPRB ; guides techniques publiés ; dossiers d'évaluation traités selon protocole ; publication au Journal Officiel.	MINEPDED, Comité National de Prévention des Risques Biotechnologiques (CNPRB), MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINJUSTICE, MINRESI.	Comité national (CNPRB) et MINEPDED ; secrétariat technique CNPRB.	Non disponible (Environ 2 documents normatifs existants)	Non définie (d'ici 2030, élaborer, valider et publier au moins 6 lignes directrices/protocoles nationaux couvrant l'évaluation et la gestion des risques OVM/OGM)	Annuelle ; revue technique tous les 2–3 ans.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 11.1.6 : Former les parties prenantes sur les questions liées à la biosécurité et à la prévention des risques biotechnologiques.	Indicateur 11.1.6.1 : Nombre de parties prenantes formées	Listes de présence ; rapports d'activités ; supports de formation ; évaluations post-formation ; certificats.	MINEPDED, CNPRB, MINEPIA, MINSANTE, MINADER, MINFOF, MINRESI, MINESUP, ONG, partenaires PTF.	MINEPDED (coordination) + points focaux sectoriels ; CNPRB pour accréditation.	Environ 200 parties prenantes formées en biosécurité et prévention des risques biotechnologiques au Cameroun (4NR)	Non définie (au moins 2 500 parties prenantes formées d'ici 2030)	Annuelle.
Activité 11.1.7 : Organiser des programmes de formation pour les évaluateurs de risques, les gestionnaires de risques et les inspecteurs de la prévention des	Indicateur 11.1.7.1 : Nombre de professionnels formés	Registres ; certificats ; rapports d'ateliers spécialisés ; accréditations ; liste des inspecteurs opérationnels.	MINEPDED, CNPRB, MINRESI, MINESUP, universités, IRAD, partenaires techniques.	MINEPDED en collaboration avec CNPRB et MINRESI ; universités pour formation académique.	Environ 190 professionnels formés en biosécurité et prévention des risques biotechnologiques au Cameroun (4NR)	Non définie (au moins 1 200 professionnels formés d'ici 2030)	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
risques biotechnologiques							

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 12 : Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique.					Indicateur(s) de l'objectif : 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques - Pourcentage d'institutions publiques et universitaires nationales disposant d'un plan de		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					renforcement des capacités opérationnel en conservation, biosécurité et séquençage numérique		
Action 12.1 : Développement et renforcement des capacités des parties prenantes en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique					Indicateur de l'action : % de parties prenantes formées appliquant les bonnes pratiques de conservation, biosécurité, utilisation durable RG et séquençage numérique		
Activité 12.1.1 : Evaluer les besoins et élaborer un plan de renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la biosécurité, l'exploitation des ressources génétiques et le séquençage numérique	Indicateur 12.1.1.1 : Plan de renforcement des capacités	Rapport d'évaluation des besoins ; document du plan ; PV de validation multi-acteurs ; budget prévisionnel ; arrêté ministériel d'adoption.	MINEPDED ; MINESUP ; MINRESI ; MINFOF ; universités ; partenaires techniques (COMIFAC, CBD, GEF).	MINEPDED (<i>coordination</i>) ; universités / institutions de recherche (évaluation technique).	Non disponible (absence de plan national intégré, validé et couvrant l'ensemble des thématiques)	Plan national intégré de renforcement des capacités élaboré, validé et opérationnel (1)	Mise à jour tous les 2 ans ; rapports d'avancement annuels.
Activité 12.1.2 :	Indicateur 12.1.2.1 : Pourcentage d'acteurs	Rapports de formation ; audits	MINEPDED ; universités ;	MINEPDED (<i>suivi central</i>) ;	Environ 10 % des acteurs formés ont	Non définie (au moins 70 % des	Collecte annuelle ;

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique	formés ayant intégré les bonnes pratiques de conservation, d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité et de gestion des ressources génétiques dans leurs activités professionnelles	de pratiques ; études de cas ; évaluations post-formation ; enquêtes KAP.	centres de formation professionnelle ; MINESEC ; MINRESI.	institutions de formation (<i>collecte des données</i>).	effectivement intégré les bonnes pratiques dans leurs activités professionnelles (Analyse croisée : NR4, NR6, Nagoya/APA, BES)	acteurs formés ont intégré les bonnes pratiques dans leurs activités professionnelles)	évaluations post-formation 6–12 mois après.
Action 12.2 : Promotion de la recherche appliquée et du transfert de technologies sur l'exploitation durable des ressources génétiques et le séquençage numérique					Indicateur de l'action : Nombre d'innovations/technologies issues de la recherche appliquée et transférées aux acteurs nationaux		
Activité 12.2.1 : Organisation des séminaires de collaboration entre chercheurs, institutions	Indicateur 12.2.1.1 : Nombre de projets de recherche appliquée développés et de technologies transférées avec	Comptes rendus de séminaires ; conventions de collaboration ; rapports projets ; preuves de	MINEPDED ; MINRESI ; universités ; instituts de recherche ; secteur privé ;	MINEPDED (<i>compilation</i>) ; universités (<i>suivi projets</i>) ; MINRESI	Non disponible (environ 3 à 5 projets de recherche appliquée avec transfert effectif	Au moins 30 projets de recherche appliquée développés et technologies	Rapport annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
publiques et entreprises sur l'utilisation des ressources génétiques et des séquences numériques et le développement de biotechnologies locales	succès aux acteurs locaux pour l'exploitation durable des ressources naturelles	transfert (licences, prototypes, contrats de service).	partenaires bilatéraux/ Multilatéraux (FAO, UNESCO, GEF).	(coordination scientifique).	aux acteurs locaux (niveau national cumulé))	transférées avec succès aux acteurs locaux	
Action 12.3 : Promotion de la coopération scientifique et technique					Indicateur de l'action : Nombre de partenariats scientifiques et techniques formalisés et opérationnels (MoU, projets, accords)		
Activité 12.3.1 : Définir les axes de collaboration avec le centre régional de coopération scientifique et technique de la COMIFAC	Indicateur 12.3.1.1 : Nombre d'axes de collaboration formalisés entre les institutions camerounaises et le Centre régional de coopération scientifique et	Textes de partenariat ; MOU signés ; plans d'action conjoints ; réunions bilatérales ; rapports de mise en œuvre.	MINEPDED ; COMIFAC ; MINRESI ; institutions régionales ; partenaires techniques (UE, GCF).	MINEPDED (coordination nationale) ; coordonnateur national COMIFAC (suivi régional).	0 axe de collaboration formalisé	Au moins 5 axes de collaboration formalisés et opérationnels d'ici 2030 ; plans d'action et ressources identifiées.	Revue biennale ; rapports de suivi annuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	technique de la COMIFAC						

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 13 : Promouvoir la coopération, le partage, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.					Indicateur(s) de l'objectif : Proportion des programmes/partenariats technologiques et scientifiques opérationnels contribuant à la gestion durable de la biodiversité (nombre de partenariats opérationnels / total ciblé)		
Action 13.1 : Développement des partenariats entre les chercheurs, le secteur privé et le secteur public pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies en mettant l'accent sur les innovations écologiques, les biotechnologies, les solutions durables pour la gestion de la biodiversité					Indicateur de l'action : Nombre de partenariats technologiques et scientifiques multiacteurs opérationnels pour l'innovation et les solutions durables en biodiversité.		
Activité 13.1.1 : Organiser des ateliers, conférences et	Indicateur 13.1.1.1 : Nombre d'ateliers/séminaires organisés et nombre	Listes de participants ; PV d'atelier ; conventions/cour	MINEPDED ; MINRESI ; MINESUP ; universités ; ONG ;	MINEPDED (<i>coordination</i>) ; bureaux scientifiques	Environ 8 à 12 ateliers/séminaires (cumul national récent)	Au moins 50 ateliers/séminaires organisés et au moins 20 accords	Annuel (<i>compilation</i>) ; rapport après

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
séminaires de partage des recherches récentes et pertinentes sur les avancées technologiques et les meilleures pratiques relatives aux biotechnologies, aux innovations écologiques, et aux solutions durables	d'accords de coopération résultants (<i>nombre d'événements</i> ; <i>nombre d'accords signés</i>).	riers d'accord ; comptes rendus ; communiqués de presse ; rapports de suivi des accords.	partenaires techniques et financiers (FAO, GEF, UE).	des universités ; coordinateurs de projets / bailleurs.	et environ 1 à 3 accords de coopération signés	de coopération signés	chaque événement.
Activité 13.1.2 : Rendre opérationnelle la plateforme numérique nationale pour le partage des données relatives à la biodiversité	Indicateur 13.1.2.1 : Plateforme opérationnelle Plateforme nationale opérationnelle (oui/non) ; nombre de jeux de données publiés	URL de la plateforme ; logs d'accès ; catalogue métadonnées ; liste jeux de données publiés ; preuve d'intégration/synchronisation avec GBIF.	MINEPDED (portail national) ; GBIF Cameroon Node ; MINRESI ; universités ; herbiers ; musées ; centres de recherche.	Équipe IT MINEPDED ; node manager GBIF Cameroon ; unités de recherche / centres de documentation.	Plateforme nationale opérationnelle : NON ; Nombre de jeux de données publiés : environ 10 à 20 (dispersés, non intégrés)	Plateforme nationale opérationnelle : OUI ; Nombre de jeux de données publiés : au moins 300	Mise à jour continue ; rapport annuel de performance.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 13.1.3 : Etablir des accords de partenariats avec le secteur de la science (<i>Instituts de recherche, Universités et autres structures détentrices ou génératrices des données ou des informations sur la biodiversité</i>) les chercheurs, le secteur privé et les politiques pour favoriser l'échange de connaissances et de technologies relatives à la biodiversité	Indicateur 13.1.3.1 : Nombre d'accords établis Nombre d'accords/MoU signés et enregistrés au niveau national	Copies des MOU/contrats ; registres ministériels ; rapports de projets ; base de données du registre national des partenariats.	MINEPDED ; MINRESI ; MINESUP ; MINEPAT ; chambres de commerce ; universités ; centres de recherche ; ONG.	MINEPDED ; services juridiques et unités de protocole des ministères ; coordonnateurs projet.	Environ 5 à 10 accords/MoU signés et enregistrés au niveau national, en lien avec la biodiversité, les données, la recherche et le transfert de technologies	Au moins 40 accords / MoU signés et enregistrés au niveau national.	Collecte annuelle ; revue quinquennale.
Activité 13.1.4 : Soutenir les programmes et projets de recherche	Indicateur 13.1.4.1 : Nombre de programmes	Rapports de projet ; listes financements/bourses ; publications ; registres	MINEPDED ; MINRESI ; MINEPAT ; organismes de financement	Cellule projets ; MINEPDED ; bureaux de recherche des	Environ 8 à 12 programmes/projets de recherche appliquée	Au moins 60 programmes/Projets de recherche	Annuel (<i>rapports projets</i>) ; suivi semestriel

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons de mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
appliquée et des expérimentations sur les technologies ayant une faible empreinte sur la biodiversité	/ projets de recherche appliquée soutenus (<i>financement, stages, incubations</i>).	d'incubateurs ; rapports d'évaluation technique.	universités ; centres de R&D ; partenaires PTF.	universités ; agences de financement.	soutenus (tous mécanismes confondus) au niveau national	appliquée soutenus	pour incubateurs.
Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 14 : Renforcer les systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public.					• Indicateur(s) de l'objectif :21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité pour le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal • 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					traditionnelles associées aux ressources génétiques. Proportion des jeux de données nationaux centralisés et accessibles via le portail national (datasets publiés / datasets estimés).		
Action 14.1 : Renforcement des systèmes de collecte, de centralisation, d'échange et de mise à disposition des données et informations sur la biodiversité aux décideurs, aux praticiens et au grand public					Indicateur de l'action : Pourcentage des données nationales sur la biodiversité centralisées et rendues accessibles via le système national d'information.		
Activité 14.1.1 : Identifier les détenteurs de données et d'information et établir la transparence sur l'accès et le partage des informations et données à travers La mise en place d'un mécanisme institutionnel de transparence	Indicateur 14.1.1.1 : Nombre de plateformes ou systèmes de gestion et de diffusion des données sur la biodiversité mis en place et fonctionnels	Registre des détenteurs de données ; listes de plateformes actives ; MoU signés ; rapports d'audit technique ; URL des plateformes ; logs d'utilisation ; captures d'écran CHM/GBIF.	MINEPDED (coordination NBESA), MINRESI, MINESUP, GBIF Cameroon Node, CHM-CBD Cameroon, universités, musées, ONG, MINFOF.	MINEPDED (focal NBESA/IT) ; node manager GBIF Cameroon ; administrateurs CHM ; bureaux IT universitaires.	Environ 2 à 3 plateformes/ Systèmes de données biodiversité fonctionnelle, mais sectoriels et non intégrés	Au moins 6 plateformes/ Systèmes de gestion et de diffusion fonctionnels et interopérables, incluant au moins une plateforme nationale intégrée	Mise à jour continue ; rapport annuel de gouvernance des données.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 14.1.2 : Développer un modèle et un mécanisme de centralisation et d'actualisation des informations Et données sur la BES	Indicateur 14.1.2.1 : Un modèle et un mécanisme de centralisation et d'actualisation des informations et données sur la BES	Document officiel (guidelines, architecture), procès-verbaux d'adoption, rapport d'intégration, métriques d'actualisation (<i>nombre/% jeux de données mis à jour</i>), tests d'interopérabilité.	MINEPDED ; MINRESI ; MINESUP ; GBIF Cameroon ; centres de recherche ; institutions régionales (COMIFAC) ; partenaires techniques (GBIF, CBD).	Equipe technique MINEPDED (<i>architectes données</i>) ; node GBIF ; unités de documentation universitaires ; points focaux régionaux.	NON (0) (Aucun modèle ni mécanisme national de centralisation et d'actualisation des données BES formellement validé et opérationnel)	OUI (1) (Modèle et mécanisme nationaux BES élaborés, validés et opérationnels)	Rapport annuel ; Mises à jour continues (logs).
Activité 14.1.3 : Capitaliser et vulgariser les initiatives de traçabilité en maximisant les synergies entre acteurs publics et privés grâce	Indicateur 14.1.3.1 : Nombre de protocoles/accords opérationnels clarifiant les modalités d'accès, de partage des coûts, rôles et	Copies des protocoles/MoU ; guides publiés ; feedback parties prenantes ; rapports d'utilisation et	MINEPDED ; MINEPAT ; ministères sectoriels (MINRESI, MINFOF, MINADER) ;	Sous-direction partenariats MINEPDED ; services juridiques ; administrateurs portails ;	Environ 1 à 2 protocoles/accords opérationnels publiés, essentiellement sectoriels	Au moins 10 protocoles/ Accords opérationnels publiés et appliqués	Revue biennale ; rapport semestriel sur mise en œuvre des protocoles.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
à une clarification des modalités d'accès aux données, de partage des coûts, des rôles et responsabilités de chaque intervenant	responsabilités (MOU, protocoles, guidelines publiés).	d'accès (statistiques) ; procès-verbaux de validation.	secteur privé ; chambres de commerce ; ONG ; universités.	représentants sectoriels ; Node GBIF.			
Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 15 : Réaliser la planification spatiale participative, intégrée et inclusive du territoire national et veiller à l'intégration de la biodiversité dans les processus d'affectation, d'aménagement et de gestion des espaces à l'échelle nationale, régionale et locale, tout en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales.					Indicateur(s) de l'objectif : • Pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d'aménagement spatial qui intègrent la biodiversité ; • 1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et tenant compte de la biodiversité pour l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace des changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici 2030 ;		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques.		
Action 15.1 : Renforcement du cadre juridique, législatif et politique existant en matière de planification spatiale et de biodiversité en intégrant dans l'aménagement du territoire, la connectivité écologique des écosystèmes					Indicateur de l'action : Nombre de cadres juridiques et de plans d'aménagement intégrant la biodiversité et la connectivité écologique.		
Activité 15.1.1 : Evaluer le cadre juridique existant	Indicateur 15.1.1.1 : Nombre de plans d'aménagement du territoire (nationaux, régionaux ou locaux) intégrant les considérations relatives à la biodiversité et élaborés à travers un processus participatif et inclusif	Inventaire des plans adoptés ; rapports d'évaluation juridique ; PV de consultations publiques ; textes légaux révisés ; registre national des plans.	MINEPDED ; MINFOF ; MINEPAT ; Ministère de l'Administration territoriale ; universités (aménagement/droit).	Equipe juridique et planification MINEPDED ; services juridiques ministères sectoriels ; consultants.	Environ 3 à 5 plans d'aménagement (tous niveaux confondus) intégrant explicitement la biodiversité et élaborés via un processus participatif documenté	Au moins 30 plans d'aménagement intégrant la biodiversité et élaborés de manière participative et inclusive.	Revue annuelle ; mise à jour SIG/plan tous les 2 ans.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 15.1.2 : Elaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement et les plans de gestion environnemental et social de cinq (05) aires protégées terrestres et de deux (02) aires protégées marines	Indicateur 15.1.2.1 : Nombre d'aires protégées ayant un plan d'aménagement et un plan de gestion	Copies des plans validés ; procès-verbaux de validation ; rapports de gestion ; suivis écologiques ; budgets alloués.	MINFOF ; MINEPDED ; ANAFOR ; comités de gestion d'AP ; partenaires (IUCN, WWF).	Directions aires protégées ; MINFOF ; MINEPDED/ DGRN ; ONG partenaires ; CTD.	18 aires protégées (terrestres et marines confondues) disposent : d'un plan d'aménagement, et d'un plan de gestion environnemental et social valides (WDPA)	25 aires protégées disposant de plans complets d'ici 2030	Annuel (<i>rapports de gestion</i>) ; suivis écologiques semestriels.
Activité 15.1.3 : Elaborer un texte juridique spécifique sur les droits des populations locales et autochtones	Indicateur 15.1.3.1 : Texte élaboré Texte législatif élaboré et adopté (oui/non) et nombre de	Projet de loi/document soumis ; PV consultations ; rapport d'impact droits ;	MINEPDED ; MINJUSTICE ; MINAT ; organisations représentants peuples autochtones ;	MINEPDED/DA J ; services juridiques MINJUSTICE ; organisations communautaires (consultation).	Texte législatif spécifique élaboré et adopté : NON ; Nombre de mesures de protection	Texte législatif spécifique élaboré et adopté : OUI ; Nombre de mesures de protection incorporées : au	Revue législative quinquennale ; rapports de suivi annuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
relatifs à la biodiversité dans les politiques, plan et programmes nationaux	mesures de protection incorporées	publication au Journal Officiel.	ONG droits humains.		incorporées (dans un texte spécifique) : 0	moins 10 mesures clés	
Activité 15.1.4 : Promouvoir les plans d'aménagement régionaux et locaux (SRADDT et PLADDT) et les plans simples de gestion (PSG) des forêts communautaires qui intègrent les bonnes pratiques dans la filière cacao (restauration et densification des anciennes	Indicateur 15.1.3.1 : Nombre de plans régionaux /locaux (SRADDT /PLADDT/PSG) incorporant des mesures de restauration et des pratiques durables (<i>p.ex. densification, restauration de forêts dégradées</i>).	Copies des plans ; rapports d'implantation ; études d'impact ; listes forêts communautaires avec PSG ; SIG avant/après.	MINEPAT ; MINADER ; MINFOF ; collectivités territoriales ; coopératives cacao ; ONG locales.	MINADER ; Cellules d'aménagement régional ; directions agricoles et forestières ; ONG filière cacao.	Environ 10 à 15 plans (SRADDT/PLADDT/PSG confondus) intègrent effectivement des mesures de restauration et des pratiques durables liées au cacao.	Au moins 50 plans (SRADDT/PLADDT/PSG) intégrant des mesures de restauration et des pratiques durables de la filière cacao.	Revue biennale ; rapports d'avancement annuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
plantations, des forêts dégradées).							
Action 15.2 : Institution de l'élaboration des plans de gestion de la biodiversité dans les Evaluations Environnementales et Sociales					Indicateur de l'action : Pourcentage des EIES intégrant un Plan de Gestion de la Biodiversité conforme aux normes nationales.		
Activité 15.2.1 : Réviser le cadre juridique relatif aux Evaluations Environnementales et Sociales	Indicateur 15.2.1.1 : Nombre d'EES intégrant Plans de Gestion de la Biodiversité	Registre EES ; copies rapports EES ; mentions PGB ; preuves de conformité post-projet ; audits post-implantation.	MINEPDED ; bureaux d'études agréés ; promoteurs ; administrations sectorielles ; MINJUSTICE.	MINEPDED/DPDD ; bureaux d'études ; comités interministériels.	Environ 0 à 5 EES intégrant un Plan de Gestion de la Biodiversité structuré	Au moins 40 EES intégrant des Plans de Gestion de la Biodiversité.	Annuel ; audits post-projet tous les 2–3 ans.
Activité 15.2.2 : Elaborer un guide sur les modalités de réalisation des plans biodiversité	Indicateur 15.2.2.1 : Guide élaboré et diffusé (Oui/Non) et nombre d'exemplaires / téléchargements.	Guide publié ; logs téléchargement ; sessions formation utilisant guide ; retours utilisateurs ;	MINEPDED ; consultants ; universités ; ONG ; PF-CBD.	MINEPDED /PF-CBD ; bureaux de diffusion des publications ; unités de formation.	Guide élaboré et diffusé : NON ; Nombre d'exemplaires / téléchargements : 0	Guide élaboré et diffusé : OUI Diffusion cumulée : au moins 1 000 exemplaires (papier), et/ou	Publication unique + suivi annuel des usages.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		exemplaires distribués.				Au moins 3 000 téléchargements (version numérique)	
Activité 15.2.3 : Renforcer les normes des EIES sur les aspects biodiversité et les mesures de compensation associées (intégrer des évaluations de la haute valeur de conservation par exemple) et renforcer les compétences du comité	Indicateur 15.2.3.1 : Nombre de normes / directives révisées et nombre de sessions de formation du comité interministériel.	Textes normatifs publiés ; PV sessions formation ; évaluations compétences ; rapports d'application.	MINE PDED ; MINJUSTICE ; comité interministériel de l'environnement ; partenaires techniques.	MINEP DED/DNC ; formateurs ; consultants ; comité interministériel.	Normes / directives EIES révisées : 0 à 1 (révisions partielles, non standardisées HVC/compensation) ; Sessions de formation du comité interministériel : 0 à 1 (ponctuelles, non continues).	Normes / directives EIES révisées : au moins 4 (Ex. : directive HVC, directive compensation biodiversité, TDR EIES révisés, guide d'application sectorielle) ; Sessions de formation du comité interministériel : au moins 12 sessions	Revue annuelle ; rapports post-session.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
interministériel de l'environnement dans l'évaluation de ces aspects						(Environ 2 sessions/an de 2025 à 2030)	
Activité 15.2.4 : Renforcer la mobilisation des ressources financières au bénéfice des Comités départementaux de suivi des PGES.	Indicateur 15.2.4.1 : Montant des fonds mobilisés annuellement pour les comités départementaux de suivi et nombre de comités bénéficiant d'un financement régulier.	Rapports financiers ; engagements budgétaires ; relevés bancaires ; procès-verbaux réunions ; rapports d'activités.	MINE PDED ; MINFI ; collectivités territoriales décentralisées ; bailleurs ; FEICOM.	MINEP DED/DAG ; trésoreries locales ; bureaux de projets ; services financiers CTD.	Montant annuel mobilisé : au plus 100 millions FCFA/an (financements dispersés, essentiellement via projets) ; Nombre de comités bénéficiant d'un financement régulier : moins de 10 comités (sur l'ensemble des départements)	Montant annuel mobilisé : au moins 1 milliard FCFA/an ; Nombre de comités bénéficiant d'un financement régulier : au moins 50 comités	Annuel ; audits financiers biannuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 15.3 : Opérationnalisation des outils de gouvernance de la biodiversité et des services écosystémiques à travers des engagements internationaux et sous régionaux.					Indicateur de l'action :		
					Pourcentage des obligations des conventions et protocoles sur la biodiversité effectivement mises en œuvre au niveau national.		
Activité 15.3.1 : Evaluer le niveau de mise en œuvre des Conventions, Traités, Protocoles et Déclarations auxquels le Cameroun est Partie	Indicateur 15.3.1.1 : Pourcentage des obligations découlant des Conventions et Traités qui ont été mis en œuvre au niveau national	Rapports nationaux CBD/Ramsar/CITES ; audits conformité ; rapports d'état d'avancement ; recommandations d'examen international.	MINE PAT ; MINEPDED ; MINFOF ; ministères sectoriels ; institutions de mise en œuvre des conventions.	MINEP AT ; unités de suivi des conventions MINEPDED ; Points Focaux des conventions.	Environ 55 % des obligations internationales en matière de biodiversité effectivement mises en œuvre au niveau national	Au moins 85 % des obligations mises en œuvre au niveau national.	Revue biennale ; rapports de suivi annuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 16 : Renforcer la mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces halieutiques.					Indicateur(s) de l'objectif :		
Action 16.1 : Amélioration et renforcement du cadre juridique et réglementaire					Indicateur de l'action :		
Activité 16.1.1 : Evaluer le cadre juridique existant	Indicateur 16.1.1.1 : Existence et qualité du rapport d'évaluation (<i>nombre de recommandations adoptées / nombre de recommandations émises</i>).	Rapport d'évaluation publié ; procès-verbaux des consultations ; liste des recommandations ; suivi d'adoption ; publication au JO si applicable.	MINEPIA ; MINEPDED ; MINJUSTICE ; MINEPAT ; organisations de pêche ; experts juridiques ; ONG sectorielles ;	Equipes juridiques MINEPIA & MINEPDED ; consultants externes ; secrétariat technique du	Il n'existe pas de rapport formel et publié d'évaluation du cadre juridique halieutique ; le ratio de qualité est non applicable	Un rapport national d'évaluation est élaboré et publié, avec au moins 75 % des recommandations adoptées	Annuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
			CECAF (appui régional).	projet d'évaluation.			
Activité 16.1.2 : Mettre en œuvre la loi N°2024/019 régissant la pêche et aquaculture	Indicateur 16.1.2.1 : Nombre de textes élaboré, soumis à l'approbation	Textes réglementaires rédigés ; dossiers soumis aux ministères ; arrêtés et décrets publiés au Journal Officiel ; procès-verbaux des comités techniques ; rapports d'adoption.	MINEPI A/DPA ; MINJUSTICE ; MINEPAT ; administrations portuaires ; CECAF ; partenaires techniques (FAO, UE).	Cellule juridique MINEPIA ; Direction de la Réglementation et du Contrôle ; secrétariat technique interministériel.	0 textes formels élaborés et officiellement soumis à l'approbation pour l'application de la loi (aucun registre public de textes d'application publiés à la date de référence)	Au moins 15 textes adoptés/soumis couvrant l'ensemble des volets opérationnels.	
	Indicateur 16.1.2.2 : Taux de conformité des activités de pêche (<i>artisanale, industrielle et</i>	Rapports d'inspection ; registres d'infractions ; journaux	MINEPIA/DCP ; Autorités portuaires ; Douanes ; Marine nationale	Inspecteurs des pêches MINEPIA ; unité VMS/AIS ; autorités	Environ 40–50 % de conformité globale (	Au moins 80% de conformité pour les pêches artisanales, industrielles et commerciales ;	Inspections trimestrielles ; consolidation annuelle ;

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	<i>commerciale</i>) aux dispositions du cadre juridique et réglementaire national sur les espèces halieutiques	VMS/AIS ; rapports de débarquements ; sanctions appliquées ; audits de conformité ; données CECAF/FAO.	; CECAF ; FAO ; MINEPDED (aspects environnementaux).	portuaires ; services juridiques et brigades de contrôle.	.	réduction des infractions d'au moins 70% ; VMS/AIS fonctionnel à 100% ; retrait du 'red card' si applicable d'ici 2028.	examen quinquennal.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 17 : Renforcer le cadre juridique et réglementaire sur l'utilisation, le prélèvement et le commerce des espèces sauvages tout en minimisant le risque de propagation d'agents pathogènes et en valorisant les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.					Indicateur(s) de l'objectif : 9.1 Avantages découlant de l'utilisation durable des espèces sauvages 9.2 Pourcentage de la population ayant une occupation traditionnelle 9.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à gérer l'utilisation des espèces		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					sauvages de manière durable, en procurant des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, et à protéger et encourager l'utilisation coutumière durable par les peuples autochtones et les communautés locales.		
					B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		
Action 17.1 : Consolidation du cadre législatif et réglementaire					Indicateur de l'action : Nombre de textes juridiques adoptés et opérationnels intégrant gestion durable, prévention des zoonoses et savoirs traditionnels		
Activité 17.1.1 : Evaluer le cadre législatif et réglementaire	Indicateur 17.1.1.1 : Rapport d'évaluation produit et nombre de recommandations prioritaires adoptées.	Rapport d'évaluation publié ; procès-verbaux des consultations ; liste des recommandations ; décisions d'adoption ministérielle.	MINEPDED ; MINEPIA ; MINSANTE ; MINFOF ; consultants juridiques ;	Equipe d'évaluation ; MINEPDED et consultants externes ; secrétariat technique.	Rapport d'évaluation produit : NON ; Nombre de recommandations prioritaires adoptées : 0 (dans	Un rapport national est produit et publié, avec au moins 18 recommandations prioritaires adoptées (≥ 72 %)	Rapport unique + suivi annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur référence de	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
			autorités locales.		le cadre d'un rapport consolidé.		
Activité 17.1.2 : Mettre à jour et harmoniser les législations nationales existant dans le domaine « ONE HEALTH » conforme aux lois internationales.	Indicateur 17.1.2.1 : Nombre de textes juridiques et réglementaires adoptés ou révisés intégrant à la fois : La gestion durable des espèces sauvages Les mesures de prévention des risques sanitaires (zoonoses) La reconnaissance des savoirs et pratiques traditionnels des PACL	Textes législatifs adoptés ; procès-verbaux d'adoption ; études d'impact ; bulletins officiels ; listes d'articles intégrés relatifs à One Health et aux droits coutumiers.	MINEPDED ; MINSANTE ; MINEPIA ; MINFOF ; MINJUSTICE ; organisations autochtones ; partenaires (OIE, FAO, CBD).	Cellules juridiques ministérielles ; secrétariat technique intersectoriel ; consultants.	1 à 2 textes juridiques/ Réglementaires intègrent partiellement les trois dimensions, sans harmonisation complète.	Au moins 8 textes juridiques et réglementaires adoptés ou révisés intégrant pleinement l'approche ONE HEALTH	Revue annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur référence de	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 17.2 : Réduction des risques de propagation d'agents pathogènes					Indicateur de l'action :		
					Pourcentage du personnel clé formé et certifié One Health		
Activité 17.2.1 : Renforcer les capacités des éco-gardes, des vétérinaires et des acteurs cynégétiques dans les connaissances du concept one health et prévention des pathologies à haut risque zoonotique	Indicateur 17.2.1.1 : Taux de réduction des risques de propagation d'agents pathogènes	Listes de participants ; certificats de formation ; évaluations pré/post-formation ; suivis des pratiques sur le terrain.	MINEPDED ; MINSANTE ; MINEPIA ; universités vétérinaires ; PNPLZER ; ONG partenaires.	MINEPDED et MINSANTE ; universités ; formateurs certifiés.	0 % de réduction mesurée du risque de propagation d'agents pathogènes, faute d'un indice national de suivi.	Au moins 40 % de réduction du risque de propagation des agents pathogènes zoonotiques dans les zones d'intervention	Rapports de formation annuels.
Activité 17.2.2 : Mettre en place le protocole de biosécurité pour	Indicateur 17.2.2.1 : Protocole disponible Protocole de biosécurité	Document du protocole publié ; rapports d'application ; audits de conformité dans parcs ;	MINEPDED ; MINEPIA ; MINSANTE ; directions des	MINEPDED et MINSANTE ; directions de	Pas de protocole national standardisé appliqué dans les parcs ; 0 à 3 parcs	Protocole national disponible et appliqué ;	Revue annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur référence de	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
la lutte et la prévention des pathologies à haut risque zoonotique dans les parcs	disponible et appliqué (Oui/Non) et nombre de parcs avec protocole mis en œuvre.	registres d'incidents sanitaires.	parcs nationaux.	parcs ; vétérinaires.	avec des mesures locales non harmonisées	Au moins 50 % des parcs (idéalement 70) avec protocole opérationnel	
Action 17.3 : Renforcement du système de détection précoce des zoonoses					Indicateur de l'action : • Délai moyen de détection/notification inférieur à 72 heures d'ici 2030		
Activité 17.3.1 : Organiser des Atelier de renforcement des capacités des vétérinaires et éco-gardes sur les méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons	Indicateur 17.3.1.1 : Taux de promptitude de détection précoce des zoonoses	Registres de laboratoire ; rapports de surveillance ; délais enregistrés (<i>prélèvement -> analyse -> notification</i>) ; rapports MINSANTE/MINEPDED.	MINSANTE ; MINEPDED ; LANAVET ; laboratoires universitaires ; centres de diagnostic.	Responsables des laboratoires LANAVET ; unités surveillance zoonoses MINSANTE /MINEPDED.	Environ 30 % des événements zoonotiques sont détectés et notifiés dans un délai ≤ 7 jours, avec un délai médian de 14–21 jours.	Atteindre au moins 70 % de détection avec un délai ≤ 7 jours et un délai médian $\leq$ 5 jours	Rapport semestriel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 17.3.2 : Organiser quatre (04) ateliers pour la promotion des bonnes pratiques d'hygiène dans la manipulation des produits de chasse	Indicateur 17.3.2.1 : Taux de réduction des contaminations dues aux agents pathogènes	Enquêtes avant /après ; rapports de surveillance de contamination ; échantillonnages alimentaires ; feedback des communautés autochtones.	MINEPDED ; MINEPIA ; MINFOF ; organisations des peuples autochtones et locales ; ONG sanitaires.	MINEPDED ; services vétérinaires ; ONG locales.	0 % de réduction mesurée des contaminations dues aux agents pathogènes liées à la manipulation des produits de chasse (absence de suivi dédié)	Au moins 30 % de réduction des contaminations dans les zones bénéficiaires des ateliers	Surveillance annuelle.
Action 17.4 : Consolidation du système de régulation et de contrôle de l'exploitation des espèces sauvages					Indicateur de l'action : • Pourcentage d'autorisations de chasse/prélèvement délivrées via un système digitalisé (≥70% en 2030)		
Activité 17.3.2 : Optimiser le système de délivrance des autorisations de chasse/de	Indicateur 17.3.2.1 : Nombre de Permis/autorisations délivrés	Registres des permis ; base de données centralisée ; délais de délivrance ; audits de conformité.	MINEPDED ; MINFOF ; MINAT ; administrations locales ; organisations	MINEPDED ; /PBC ; administrations locales ; services IT.	339 (AS/MINFOF 2018)	100% des permis enregistrés dans une base nationale et au moins 70%	Rapport annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
prélèvement des espèces sauvages			partenaires (IUCN, TRAFFIC).			délivrés via e- permis.	

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 18 : Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.					Indicateur(s) de l'objectif : 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Proportion d'accords ABS contrôlés et supervisés par les structures nationales (contrôles effectifs / autorisations émises).		
Action 18.1 : Développement d'un système de contrôle/checkpoint APA					Indicateur de l'action : Nombre de checkpoints/structures de contrôle opérationnels (<i>physiques & numériques</i>)		
Activité 18.1.1 : Développer un système fonctionnel de contrôle/checkpoint APA intégrant les centres d'échange, de recherches, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits.	Indicateur 18.1.1.1 : Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	Registre central ABS (logs de publication) ; copies des certificats (ACP, permis APA) ; rapports d'audit du Secrétariat ABS ; tableaux de bord des checkpoints (fonctionnalité, rapports d'inspection) ;	MINEPDED (Point focal APA) ; Secrétariat ABS national ; ABS Clearing-House (ABSCH) ; MINRESI ; MINFOF ; MINEPIA ; Secrétariat APA/Comité national ; organismes de certification et offices de normalisation ; partenaires techniques (PNUE, BM, GEF, ONUDP).	Secrétariat ABS (MINEPDED/PF-APA) pour compilation nationale ; administrateur du portail ABS ; points focaux sectoriels (MINFOF, MINRESI, MINEPIA) ; autorités de certification (laboratoires/ Organismes accrédités).	45 (ABS-CH)	Registre ABS national opérationnel lié à l'ABSCH ; 100% des certificats émis publiés dans le registre. Opérationnels d'ici 2030.	Mise à jour continue des publications (logs) ; consolidation et rapport national annuel ; audits d'interopérabilité et conformité annuels.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		PV de réunions techniques ; captures d'écran du portail ABS/ABSCH .					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 19 : Accroître la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies et plans d'actions sectoriels de développement au niveau national, régional et local.					Indicateur(s) de l'objectif : 14.b Nombre de pays intégrant la biodiversité et ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, la planification, les processus de développement, les stratégies d'éradication de la pauvreté et, le		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					cas échéant, les comptes nationaux, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et alignant progressivement toutes les activités publiques et privées pertinentes ainsi que les flux fiscaux et financiers sur les objectifs et cibles du Cadre • B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques • Pourcentage des politiques, stratégies et plans sectoriels intégrant les objectifs et mesures de biodiversité		
Action 19.1 : Intégration de la biodiversité dans les politiques et plans sectoriels nationaux et territoriaux					Indicateur de l'action : • Pourcentage de plans sectoriels intégrant la biodiversité.		
Activité 19.1.1 : Faire un diagnostic de la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, stratégies	Indicateur 19.1.1.1 : Nombre de politiques nationales et sectorielles intégrant des objectifs de biodiversité.	Rapport diagnostic publié ; liste des politiques analysées ; matrices d'analyse (score d'intégration par critère) ; PV de	MINEPDED ; ministères sectoriels (MINEPAT, MINADER, MINFOF,	Equipe d'évaluation MINEPDED ; consultants nationaux ; unités statistiques	Environ 6 politiques nationales et sectorielles intègrent explicitement	Au moins 15 politiques nationales, sectorielles et territoriales intégrant	Diagnostic initial + mise à jour quinquennale ; rapports

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
et plans d'action des secteurs cibles.		validation multi-acteurs.	MINEPIA, MINTOUR) ; universités ; consultants ; partenaires techniques (PF-CBD, GBIF).	ministérielles ; experts sectoriels.	des objectifs liés à la biodiversité	explicitement des objectifs de biodiversité	annuels de suivi.
Activité 19.1.2 : Faire un plaidoyer auprès des ministères clés (MINEPAT, MINADER, MINFOF, MINEPIA, MINTOUL, etc.) et des CTDs pour l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les planifications	Indicateur 19.1.2.1 : Nombre de plans d'actions sectoriels intégrant la biodiversité	Rapports d'atelier/plaidoyer ; plans sectoriels révisés et publiés ; lettres officielles ministérielles ; PV réunions intersectorielles.	MINEPDED (PF-CBD) ; MINEPAT ; MINADER ; MINFOF ; MINEPIA ; MINTOUR ; MINESUP ; CTDs ; partenaires PTF (FAO, GEF, UE).	PF-CBD MINEPDED ; CNPB, équipes de plaidoyer sectorielles ; secrétariats ministériels.	Environ 4 plans d'actions sectoriels intègrent explicitement des mesures liées à la biodiversité.	Au moins 12 plans d'actions sectoriels (ministériels et territoriaux) intégrant la biodiversité	Rapports semestriels ; compilation annuelle.
Activité 19.1.3 :	Indicateur 19.1.3.1 : Nombre de lignes	Copies des lignes directrices ; PV de	MINEPDED ;	Secrétariat technique CNPB	Environ 2 lignes	Au moins 5 lignes	Publication et mise à jour

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Élaborer et valider des lignes directrices nationales, régionales et locales pour l'intégration de la biodiversité dans les documents stratégiques	directrices nationales, régionales et locales élaborées	validation ; documents de dissémination ; programmes de formation utilisant les lignes directrices.	régionales ; consultants ; universités ; PF-CBD.	/ MINEPDED ; consultants ; unités de planification régionales.	directrices partielles, non harmonisées et sans déclinaison systématique aux niveaux régional et local	directrices (1 nationale, 2 régionales, 2 locales) élaborées et validées pour l'intégration de la biodiversité.	tous les 3 ans ; rapport annuel d'utilisation.
Activité 19.1.4 : Accompagner les CTDs cibles (Communes, Régions) dans l'intégration de la biodiversité dans les Plans de Développement Communaux (PDC), les PDR	Indicateur 19.1.4.1 : Nombre de CTDs accompagnés	Rapports d'accompagnement ; copies PDC/PDR révisés ; listes des communes/régions couvertes ; PV ateliers locaux.	MINDDEVEL ; MINAT ; MINEPAT ; MINEPDED ; CTDs ; FEICOM ; partenaires locaux.	Cellules techniques régionales ; équipes d'appui MINEPDED / MINDDEVEL ; bureaux des CTDs.	Environ 10 CTDs ont été accompagnés ponctuellement pour intégrer la biodiversité dans leurs PDC/PDR	Au moins 80 CTDs accompagnés dans l'intégration de la biodiversité au niveau communal et régional.	Rapports annuels ; Revue biennale.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 19.2 : Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et locaux					Indicateur de l'action : • Nombre d'acteurs institutionnels et locaux formés et disposant d'outils pour intégrer la biodiversité.		
Activité 19.2.1 : Développer des modules spécifiques dans les écoles pilotes de formation des cadres publics (ex : ENAM, IRIC, NASLA)	Indicateur 19.2.1.1 : Nombre de modules développés sur la biodiversité	Copies des modules ; conventions institutionnelles ; rapports de validation académique ; listes d'étudiants inscrits ; PV de comités pédagogiques.	MINESUP ; ENAM ; IRIC ; NASLA ; MINEPDED ; universités ; partenaires techniques.	Départements universitaires ; secrétariat formation ENAM ; MINEPDED (coordination pédagogique).	0 module dédié sur la biodiversité formellement développé et validé dans les écoles pilotes des cadres publics.	Au moins 6 modules développés, validés et intégrés (ENAM, IRIC, NASLA).	Revue annuelle ; Mise à jour curriculaire triennale.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 20 : Renforcer le cadre juridique et promouvoir les mesures incitatives visant à encourager les entreprises à adopter des modes de production durable afin d'évaluer et de réduire la dépendance, les risques et les incidences négatives de leurs investissements sur la biodiversité.					Indicateur(s) de l'objectif : • 15.1 Nombre d'entreprises publiant des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité • 15.b Nombre de pays ayant adopté des mesures juridiques, administratives ou politiques visant à encourager et à permettre aux entreprises et aux institutions financières, en particulier les grandes entreprises et les institutions financières transnationales, de réduire progressivement leurs incidences négatives sur la diversité biologique, d'accroître leurs incidences positives, de réduire leurs risques liés à la diversité biologique et de promouvoir des mesures visant à garantir des modes de production durables. • B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 20.1 : Développement d'une fiscalité incitative et identification d'autres mesures pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité					Indicateur de l'action : • Existence et portée des mesures fiscales et incitatives adoptées (nombre et types d'incitations opérationnelles).		
Activité 20.1.1 : Analyser les politiques fiscales actuelles pour identifier les lacunes et les opportunités en matière d'utilisation durable de la biodiversité	Indicateur 20.1.1.1 : Nombre d'entreprises ayant adopté et mis en œuvre des plans ou rapports d'évaluation de leurs impacts et dépendances à la biodiversité, conformément aux exigences réglementaires ou incitations mises en place	Rapports RSE/ESG publiés ; enregistrements CDP ; preuves d'audits ; documents fiscaux prouvant utilisation d'incitations ; listes entreprises recensées.	MINEPDED ; MINFI ; chambres de commerce ; registres CDP ; associations sectorielles (cacao, huile de palme, hévéa) ; partenaires PTF.	MINEPDED (<i>compilation nationale</i>) ; MINFI (validation incitations) ; chambres de commerce (collecte sectorielle) ; CDP (données volontaires).	Environ 10 entreprises ont adopté et mis en œuvre des plans/rapports d'évaluation des impacts et dépendances à la biodiversité	Au moins 80 entreprises couvertes par des plans/rapports biodiversité, soutenues par des incitations et exigences renforcées.	Annuel (<i>compilation RSE/ESG + enquêtes sectorielles</i>).
Activité 20.1.2 : Identifier d'autres mesures incitatives notamment pour les projets de	Indicateur 20.1.2.1 : Mesures d'incitation disponibles Nombre et type de mesures d'incitation disponibles par filière	Textes d'orientation ; notices fiscales ; listes projets financés ; guides d'accès aux incitations ; contrats	MINEPDED ; MINFI ; MINADER ; MINFOF ; MINEPAT ; associations de	MINFI (<i>publication mesures fiscales</i>) ; MINEPDED (<i>alignement environnemental</i>)	Environ 4 mesures d'incitation, principalement indirectes et non institutionnalisées	12 mesures d'incitation formalisées, avec 3 à 4 mesures par filière (cacao,	Annuel ; revue trimestrielle pendant la phase pilote.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
culture du cacao, du palmier à huile, de l'hévéa et autres spéculations, en agroforesterie et avec bio intrants	(cacao, palmier, hévéa, agroforesterie)	de subvention ; registres FEICOM/MINADE R.	producteurs ; filières (ONCC, associations huile de palme).	; chambres agricoles (collecte sectorielle).	s, réparties de façon inégale entre les filières.	palmier, hévéa, agroforesterie)	
Activité 20.1.3 : Evaluer l'impact des mesures incitatives sur les entreprises	Indicateur 20.1.3.1 : Rapport d'évaluation des impacts socio-économiques et environnementaux	Rapports d'évaluation publiés ; études d'impact ; tableaux de bord sectoriels ; témoignages entrepris ; métriques de performance (rendement, conformité environnementale).	MINEPDED ; MINFI ; MINEPAT ; consultants indépendants ; partenaires de développement (UNDP/BIOFIN, FAO).	MINEPDED (pilotage) ; MINFI (analyse macroéconomique) ; agences d'évaluation externes (experts indépendants).	0 rapport national dédié évaluant les impacts socio-économiques et environnementaux des mesures incitatives biodiversité.	1 rapport national complet publié et validé (avec mises à jour périodiques).	À la mise en place des mesures (rapports tous les 2–4 ans).
Activité 20.1.4 : Organiser des ateliers de sensibilisation des entreprises et	Indicateur 20.1.4.1 : Nombre d'acteurs économiques (entreprises, collectivités, exploitants) ayant	Listes de présence ; PV d'ateliers ; rapports de formation ; questionnaires KAP	MINEPDED ; MINFI ; MINMIDT ; MINFOF ; associations sectorielles ;	MINEPDED (coordination) ; organismes de formation partenaires ; chambres de	0 acteurs bénéficient effectivement d'avantages fiscaux dédiés à des pratiques	150 acteurs économiques bénéficiaires d'avantages fiscaux biodiversité,	Annuel ; rapports post-événement et

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
des communautés sur les avantages des mesures fiscales incitatives pour la conservation de la Biodiversité.	bénéficié d'avantages fiscaux pour des pratiques favorables à la biodiversité	pré/post ; rapports de suivi adoption.	chambres de commerce ; ONG locales.	commerce ; ONG de terrain.	favorables à la biodiversité (absence de dispositifs structurés et suivis).	soutenus par des ateliers de sensibilisation et des dispositifs institutionnalisés.	enquêtes de suivi.
Activité 20.1.5 : Promouvoir les crédits à taux préférentiel et mettre en place un système de compensation pour le PSE	Indicateur 20.1.5.1 : Nombre d'acteurs économiques (<i>entreprises, collectivités, exploitants</i>) ayant bénéficié d'avantages fiscaux pour des pratiques favorables à la biodiversité	Registres bancaires agrégés ; contrats de prêt ; rapports programmes BIOFIN ; listes projets compensés ; audits financiers.	MINFI ; banques commerciales ; APECCAM ; partenaires financiers ; ANEMCAM ; organisations assurance (ASAC) ; MINEPDED (<i>validation environnementale</i>).	MINFI et banques (<i>suivi crédits</i>) ; MINEPDED (<i>vérification environnementale</i>) ; partenaires financiers (<i>monitoring</i>).	0 acteur bénéficie effectivement de crédits préférentiels et/ou PSE dédiés à la biodiversité.	Au moins 200 acteurs économiques bénéficiaires de financements verts/PSE favorables à la biodiversité	Annuel ; audits financiers et environnementaux biannuels.
Action 20.2 : Promotion du partenariat et de la collaboration ONGs – Secteur privé pour la conservation ou à l'utilisation durable de la biodiversité					Indicateur de l'action :		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Nombre de partenariats formels établis entre ONG et entreprises pour actions liées à la conservation ou utilisation durable.		
Activité 20.2.1 : Partager des expériences sur les bonnes pratiques	Indicateur 20.2.1.1 : Nombre de partenariats formels établis entre des ONG et des entreprises du secteur privé pour des actions liées à la conservation ou à l'utilisation durable de la biodiversité	Accords/MoU ; comptes rendus d'événements ; fiches de bonnes pratiques ; portails web ; listes d'actions conjointes.	MINEPDED ; ONG ; universités ; chambres de commerce ; plateformes sectorielles ; partenaires internationaux.	MINEPDED ; ONG ; universités pour documentation et mise en ligne ; chambres de commerce pour suivi partenariats.	Environ 15 partenariats formels ONG–entreprises actifs liés à la conservation ou à l'utilisation durable de la biodiversité.	Au moins 60 partenariats formels documentés, actifs et capitalisés à l'échelle nationale.	Annuel ; Mise à jour continue de la plateforme.
Activité 20.2.2 : Capitaliser et valoriser les systèmes de certification et de transparence sur les filières cacao, hévéa, palmier à huile et autres, en	Indicateur 20.2.2.1 : Pourcentage des volumes d'exportation provenant de sources certifiées ou traçables.	Certificats (Rainforest Alliance, Fairtrade, autres) ; registres traçabilité ; rapports d'audit ; données exportations couplées à preuves certification.	MINEPDED ; MINADER ; ONCC ; filières privées ; organismes de certification internationaux ; exportateurs ; customs.	ONCC ; associations de producteurs ; exportateurs ; MINEPDED (consolidation nationale).	Environ 25 % à 35 % des volumes d'exportation proviennent de sources certifiées ou traçables (forte disparité entre filières)	Au moins 70 % des volumes d'exportation issus de sources certifiées ou traçables.	Annuel ; audits sectoriels et rapports de certification.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
partenariat avec le secteur privé.							

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 21 : Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prévention des risques biotechnologiques en vue de garantir à toutes les parties prenantes le partage équitable des avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques					Indicateur(s) de l'objectif : 17.b Nombre de pays ayant pris des mesures pour mettre en œuvre les mesures de prévention des risques biotechnologiques énoncées à l'article 8 g) de la Convention et les mesures relatives à l'utilisation des biotechnologies et au partage de leurs avantages énoncées à l'article 19 - B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Pourcentage d'institutions (agences gouvernementales, laboratoires et entreprises) disposant de systèmes opérationnels de prévention des risques biotechnologiques et de mécanismes d'ABS (Accès et Partage des Avantages) en conformité avec la loi nationale et le Protocole de Nagoya.		
Action 21.1 : Mise en œuvre du cadre législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion efficace des risques biotechnologiques					Indicateur de l'action : Existence et application des décrets et procédures opérationnelles (nombre de décrets, procédures et organismes opérationnels).		
Activité 21.1.1 : Mettre en œuvre la loi nationale de 2025 sur la biosécurité	Indicateur 21.1.1.1 : Nombre de décrets d'application élaborés	Textes officiels publiés (Journal Officiel) ; liste des décrets et arrêtés ; PV des comités techniques ; calendrier de publication.	MINEPDED ; Ministères sectoriels (MINSANTE, MINADER, MINRESI) ; MINJUSTICE ; secrétariats techniques ; partenaires (OIE, FAO, GEF).	MINEPDED (compilation nationale) ; cellule juridique ; MINJUSTICE ; secrétariat technique intersectoriel.	0 décret d'application élaboré et adopté spécifiquement au titre de la loi nationale de 2025 sur la biosécurité	Au moins 5 décrets d'application élaborés et adoptés, couvrant l'ensemble des volets clés (autorisation, risques, contrôle, APA)	Suivi trimestriel durant l'élaboration ; compilation annuelle après publication.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 21.1.2 : Établir des procédures d'évaluation et de gestion des risques et de prise de décision pour les OVM	Indicateur 21.1.2.1 : Pourcentage de demandes d'introduction des OVMs enregistrées et traitées dans les délais	Registre des demandes OVM/LMO ; PV des comités d'évaluation ; listes d'autorisation/refus ; rapports d'instruction des dossiers.	Autorité nationale compétente pour la biosécurité ; MINEPDED ; MINADER ; MINRESI ; MINSANTE.	Autorité nationale compétente (<i>gestion des dossiers</i>) ; MINEPDED (<i>suivi sectoriel</i>) ; secrétariat technique.	Environ 30 % à 40 % des demandes d'introduction d'OVMs sont traitées dans les délais	Au moins 90 % des demandes OVM enregistrées et traitées dans les délais réglementaires.	Rapportage annuel ; Revue semestrielle des délais.
Activité 21.1.3 : Élaborer des règles et des procédures en matière de responsabilité et d'indemnisation, ainsi qu'un mécanisme d'assainissement et de restauration en cas d'incidences négatives	Indicateur 21.1.3.1 : Adoption d'un cadre de rémunération	Textes juridiques publiés ; lignes directrices opérationnelles ; existence d'un fonds technique ; PV d'appels d'offres pour services restauration.	MINEPDED ; MINJUSTICE ; Ministères sectoriels ; agences de régulation ; partenaires techniques (Banque mondiale, GEF).	MINEPDED (<i>coordination</i>) ; MINJUSTICE (assistance juridique) ; autorités sectorielles (<i>suivi opérationnel</i>).	Non (0) : absence de cadre spécifique de responsabilité et d'indemnisation des dommages biotechnologiques.	Oui (1) : cadre national adopté et opérationnel (responsabilité, indemnisation, restauration).	Rapportage tous les 2 ans après mise en place ; tests d'exercice annuels du mécanisme.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 21.1.4 : Renforcer les dispositions institutionnelles pour la gouvernance de la prévention des risques biotechnologiques / de la biosécurité (un organe chargé de la biosécurité prenant en considération la prévention des risques biotechnologiques et l'autorité nationale compétente).	Indicateur 21.1.4.1 : Texte juridique portant création et organisation du nouvel organe chargé de la biosécurité au Cameroun	Texte officiel de création ; arrêté de nomination ; organigramme ; plan opérationnel ; budget alloué.	MINEPDED ; SPM ; Assemblée Nationale ; Ministères sectoriels ; partenaires techniques (OIE, FAO).	MINEPDED (pilotage) ; SPM (publication officielle) ; secrétariat technique intersectoriel.	Non (0) : aucun texte juridique spécifique créant et organisant un organe national dédié à la biosécurité.	Oui (1) : texte juridique adopté, publié et opérationnel.	Annuelle ; Revue de capacité tous les 2 ans.
Action 21.2 : Définition et mise en place d'un mécanisme de financement durable pour les activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité au Cameroun					Indicateur de l'action :		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Montant total mobilisé annuellement pour les activités de prévention des risques biotechnologiques (source interne + externe).		
Activité 21.2.1 : Assurer le financement interne des activités de prévention des risques biotechnologiques / biosécurité dans le cadre du budget national (intégrer les activités dans le CDMT, impliquer les conseils locaux, faciliter les partenariats public-privé et le partage des connaissances, etc.)	Indicateur 21.2.1.1 : Augmentation (en %) du budget national alloué à la prévention des risques biotechnologiques / biosécurité	Lignes budgétaires MINFI ; lois de finances ; rapports d'exécution budgétaire ; PV CDMT ; ordonnancements.	MINFI ; MINEPDED ; conseils régionaux/locaux ; MINEPAT ; partenaires techniques.	MINFI (finances) ; MINEPDED (suivi sectoriel) ; trésoreries locales ; unités projets.	0 % d'augmentation : financement national faible et non structuré pour la biosécurité.	Plus de 50 % d'augmentation réelle du budget national alloué à la prévention des risques biotechnologiques.	Annuelle (budgets) ; revue triennale CDMT.
	Indicateur 21.2.1.2 : Nombre de partenariats public-privé	Accords PPP signés ; registres de projets cofinancés ; PV réunions ; conventions opérationnelles.	MINEPDED ; MINFI ; conseils locaux ; secteur privé (industries agroalimentaires, pharmaceutique) ; bailleurs.	MINEPDED (<i>coordination PPP</i>) ; MINFI (<i>validation</i>) ; secrétariat technique partenariats.	0 à 2 partenariats public-privé formels dédiés à la biosécurité.	8 à 10 partenariats public-privé actifs soutenant la prévention des risques biotechnologiques.	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 21.2.2 : Assurer le financement externe des activités liées à la prévention des risques biotechnologiques / biosécurité par la promotion de la coopération internationale et l'élaboration de projets	Indicateur 21.2.2.1 : Valeur des financements externes obtenus	Accords de financement ; rapports financiers ; lettres d'intention ; registres projets ; décaissements.	MINEPDED ; MINFI ; bailleurs (GEF, WB, UE, JICA, UNDP).	MINEPDED (registre projets) ; MINFI (coopération) ; unités projets (gestion financière).	Environ 0,5 à 1 million USD de financements externes mobilisés pour la biosécurité (projets ponctuels).	5 à 8 millions USD cumulés mobilisés via la coopération internationale.	Annuelle ; revue semestrielle des engagements.
	Indicateur 21.2.2.1 : Accords de coopération	MoU signés ; conventions de partenariat ; rapports de mise en œuvre ; listes partenaires.	MINEPDED ; MINFI ; MINRESI ; bailleurs ; universités ; institutions techniques internationales.	MINEPDED (secrétariat biosécurité) ; MINFI ; MINRESI.	Environ 2 à 3 accords de coopération actifs liés à la biosécurité et à la prévention des risques biotechnologiques.	8 à 10 accords de coopération formels et actifs soutenant durablement la biosécurité.	Annuelle ; revue biannuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 22 : Assurer la représentation et la participation équitables, inclusives, effectives et sensibles aux personnes vulnérables, de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et les communautés locales, dans la prise de décision et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.					Indicateur(s) de l'objectif : 22.b Nombre de pays prenant des mesures pour assurer une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre dans la prise de décisions, ainsi que l'accès à la justice et à l'information relatives à la biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, les territoires, les ressources et les connaissances traditionnelles, ainsi que pour les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et la protection totale des défenseurs des droits humains environnementaux. - B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Pourcentages de PACLs représentés et participant effectivement aux instances de décision et à la mise en œuvre du SPANB.		
Action 22.1 : Mise en place de mécanismes de gouvernance inclusifs					Indicateur de l'action : Existence et mise en œuvre d'un mécanisme national formel de gouvernance inclusive pour les PACLs.		
Activité 22.1.1 : Créer et opérationnaliser une fenêtre dédiée aux questions relatives aux PACLs dans le système d'information environnemental (SIE)	Indicateur 22.1.1.1 : Taux de participation des PACLs dans la prise de décision et la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité	Statistiques de connexion et de consultation du SIB/SIE (tableaux de bord) ; registre des représentants PACLs dans les comités et plateformes de gouvernance ; procès-verbaux des réunions SPANB (présence, interventions des PACLs) ;	MINEPDED (gestion SIB/SIE et coordination SPANB) ; MINAS ; MINFOF ; CTDs ; institutions en charge des droits humains ; ONG et organisations représentatives des PACLs.	Unité SIB/SIE du MINEPDED ; points focaux PACLs au sein des CTDs ; secrétariat technique SPANB ; ONG/organisations communautaires pour la remontée des données de terrain.	Environ 20 % à 30 % des processus NBSAP incluent une participation PACL documentée.	Au moins 70 % des processus avec participation PACL effective et traçable via le SNIB.	Suivi annuel via les rapports de mise en œuvre du SPANB ; Mise à jour des indicateurs de participation dans le SNIB/SIE sur une base trimestrielle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		enquêtes de perception auprès des PACLs ; traçabilité des contributions intégrées dans les décisions.					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 23 : Prendre en compte le genre dans les processus de révision et de mise en œuvre du NBSAP, notamment en favorisant la participation des femmes et des filles aux processus décisionnels et faciliter leurs accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière.					Indicateur(s) de l'objectif : 23.b Nombre de pays dotés de cadres juridiques, administratifs ou politiques, entre autres, pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030), afin de garantir		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					que toutes les femmes et les filles aient les mêmes chances et capacités de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en garantissant l'égalité des droits et l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles. • B.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques ou des mesures visant à mettre en œuvre et à surveiller l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que le maintien et l'amélioration des contributions de la nature à l'humanité, y compris les fonctions et les services écosystémiques • Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les instances de gouvernance nationale et locale relatives à la biodiversité et à la gestion des ressources naturelles.		
Action 23.1 : Promotion de l'égalité de chances et facilitation de l'accès des femmes et des filles aux processus décisionnels à l'accès aux ressources naturelles et à la propriété foncière conformément au CMB-KM					Indicateur de l'action : • Existence et mise en œuvre d'un plan national pour l'égalité de genre dans le SPANB (oui/non) et pourcentage d'activités SPANB intégrant une approche genre.		
Activité 23.1.1 : Faire un plaidoyer pour le renforcement des	Indicateur 23.1.1.1 : Pourcentage de femmes occupant des postes de décision ou	Listes officielles des membres ; PV de nomination ; tableaux de	MINEPDED (coordination SPANB) ; MINPROFF ;	MINEPDED (compilation nationale) ; MINPROFF	Environ 15 % à 20 % des postes de décision ou de représentation liés	35 % à 40 % de femmes dans les instances de	Annuel pour gouvernance ; revue biannuelle (2

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
mesures de protection contre les discriminations et les violences basées sur le genre dans le cadre de l'accès aux terres (la propriété foncière) et aux ressources naturelles	de représentation dans les instances de gouvernance liées à la biodiversité, à l'accès aux ressources naturelles et à la gestion foncière.	présence ; registre SIE ; enquêtes KAP ; registres fonciers nominatif (données désagrégées par sexe).	MINATD/Cadastre ; CTDs ; ONGs femmes ; services fonciers régionaux.	(validation genre) ; services fonciers nationaux et CTDs (données locales).	à la biodiversité, aux ressources naturelles et au foncier sont occupés par des femmes.	gouvernance concernées.	ans) des titres fonciers ; enquêtes KAP tous les 2–3 ans.
Activité 23.1.2 : Programmes de renforcement des capacités et formation pour les femmes leaders	Indicateur 23.1.2.1 : Nombre de femmes formées et mentorées pour occuper des postes décisionnels dans la gestion des ressources naturelles.	Listes de participants ; certificats ; rapports de formation ; évaluations pré/post ; dossiers de placement/mentorat ; plans de carrière locaux.	MINEPDED ; MINPROFF ; universités ; ONG locales et internationales (UN Women, FAO) ; centres de formation régionaux.	MINEPDED (suivi national) ; ONG partenaires (reporting) ; universités (certification).	Environ 80 à 120 femmes formées et/ou mentorées pour des rôles décisionnels dans la gestion des ressources naturelles.	600 à 800 femmes formées et mentorées, avec un accent sur l'accès effectif aux instances décisionnelles.	Annuel (<i>reporting formation</i>) ; suivi post-formation à 6–12 mois.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 24 : Augmenter et diversifier les sources de financements domestiques, étrangers et privés, pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie et plan d'action national de la biodiversité.					Indicateur(s) de l'objectif :		
Action 24.1 : Définition d'une stratégie et un plan d'action de mobilisation des ressources					Indicateur de l'action :		
Activité 24.1.1 : Identifier, au niveau national, les différents partenaires financiers de la Biodiversité ainsi que les niches d'opportunité existantes	Indicateur 24.1.1.1 : Montant total des ressources financières mobilisées annuellement (publiques, privées, nationales et internationales) pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action national pour la biodiversité	Registres de financement ; accords signés ; rapports MINFI ; rapports MINEPDED ; bases GEF/banques ; preuves de décaissement.	MINFI ; MINEPDED ; banques commerciales ; chambres de commerce ; COMIFAC ; secteur privé (industries).	MINFI (<i>compilation macro-financière</i>) ; MINEPDED (<i>projets & consolidation</i>) ; trésoreries publiques ; unités projets des bailleurs.	Environ 30 à 50 millions USD/an mobilisés pour la biodiversité, sans consolidation nationale formelle.	Au moins 120 à 150 millions USD/an mobilisés de manière diversifiée, traçable et alignée sur la SPANB.	Annuelle ; semestrielle pour suivi des engagements et décaissements.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 24.1.2 : Identifier, au niveau international, les différents partenaires financiers de la Biodiversité ainsi que les niches d'opportunité existantes	Indicateur 24.1.2.1 : Liste des partenaires identifiés	Inventaire des bailleurs/ Mécanismes ; MoU ; listes COMIFAC ; répertoire ministériel ; rapports de coopération.	MINFI (coopération) ; MINEPDED ; ambassades ; COMIFAC ; bureaux de coopération des bailleurs.	MINFI (coopération bilatérale) ; MINEPDED (focal projets) ; cellule de mobilisation de ressources.	Au moins 15 partenaires techniques et financiers internationaux identifiés, mais sans base de données consolidée ni mécanisme formel de mise à jour.	Une liste consolidée, validée et régulièrement mise à jour d'au moins 25 partenaires financiers internationaux (multilatéraux, bilatéraux, ONG et fondations privées) intervenant dans le financement de la biodiversité au Cameroun d'ici 2030.	Annuelle ; Mise à jour continue.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	Indicateur 24.1.2.2 : Liste actualisée des mécanismes internationaux disponibles	Portails bailleurs ; inventaires mécaniques ; MoUs ; fiches mécanismes prêts à soumission.	MINFI ; MINEPDED ; banques de développement ; secrétariats des fonds (GEF, GCF).	MINFI ; MINEPDED ; unité mobilisation de fonds.	Environ 10 mécanismes internationaux identifiés et mobilisables, de manière non consolidée.	Au moins 18 mécanismes internationaux identifiés, documentés, validés et publiés dans un registre national actualisé.	Annuelle ; revue semestrielle des appels et maturité des projets.
Activité 24.1.3 : Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour l'augmentation des ressources liées à la gestion durable de la biodiversité	Indicateur 24.1.3.1 : Existence d'un document de plaidoyer	Document de plaidoyer ; PV rencontres ministérielles ; amendements budgétaires ; réponses parlementaires.	MINEPDED ; MINFI ; MINEPAT ; parlement ; OSC.	MINEPDED (préparation) ; MINFI (intégration budgétaire) ; secrétariat parlementaire.	Non : aucun document de plaidoyer national officiellement validé identifié	Oui : document de plaidoyer validé et transmis au Premier Ministre et au Ministre des Finances, avec preuve signée et inclusion des demandes dans le DOB.	Annuelle ; À chaque session budgétaire.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 24.2 : Renforcement des mécanismes d'accès aux financements internationaux de la biodiversité					Indicateur de l'action : • Nombre et valeur des projets financés par bailleurs internationaux pour la biodiversité (annuel).		
Activité 24.2.1 : Former les acteurs à la maturation des projets à soumettre aux bailleurs (GEF, GCF, Fonds Climat, etc.)	Indicateur 24.2.1.1 : Montant des financements mobilisés	Listes de participants ; projets soumis ; décisions de financement ; contrats signés ; décaissements.	MINEPDED ; MINFI ; universités ; partenaires (GEF, UNDP, GCF).	MINEPDED (suivi formation & pipeline projets) ; MINFI (suivi financement) ; unités projets des bailleurs.	Environ 30 acteurs formés, de manière ponctuelle et non structurée, à la maturation de projets biodiversité/climat.	Au moins 150 acteurs formés de manière structurée et certifiée à la préparation de projets conformes aux exigences des bailleurs internationaux (GEF, GCF, Fonds Climat).	Annuelle ; suivi semestriel du pipeline.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 24.2.2 : Développer un module de gestion des opportunités de financement de la biodiversité	Indicateur 24.2.2.1 : Un module de gestion des opportunités de financement de la biodiversité	Preuves de mise en ligne ; base de données ; logs d'utilisation ; nombre d'opportunités publiées ; retours utilisateurs.	MINEPDED ; MINFI ; plateformes nationales ; partenaires techniques (IT).	MINEPDED (<i>gestion plateforme</i>) ; MINFI (coordination financier) ; administrateur de la plateforme.	Non : aucun module national de gestion des opportunités de financement de la biodiversité n'est formellement identifié comme existant ou opérationnel.	Oui : un module de gestion des opportunités de financement de la biodiversité développé, opérationnel, intégré au système de suivi national, et accessible publiquement.	Continu ; rapport annuel d'utilisation.
Activité 24.2.3 : Organiser un forum national pour la mobilisation des fonds	Indicateur 24.2.3.1 : Montants mobilisés	Comptes rendus du forum ; MoUs signés ; engagements financiers ; rapports financiers ;	MINEPDED ; MINFI ; secteur privé ; bailleurs ; COMIFAC ; chambres de commerce.	MINEPDED (organisation) ; MINFI (suivi engagements) ; secrétariat du forum.	0 USD mobilisé : aucun forum national organisé.	Au moins 50 millions USD mobilisés lors du premier Forum national pour la mobilisation des fonds biodiversité.	Biannuel (forum) ; Suivi semestriel du pipeline et engagements.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		pipeline projets compilé.					

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 25 : Mettre en place un cadre légal et opérationnel d'utilisation des systèmes/mécanismes de financement innovants tels que le paiement des services écosystémiques, les obligations vertes et bleues, les compensations et les crédits de biodiversité, les mécanismes de partage des bénéfices, les dette-natures, par des garanties environnementales et sociales.					Indicateur(s) de l'objectif : Existence et nombre de mécanismes innovants légaux et opérationnels (PES, obligations vertes/bleues, crédits biodiversité, compensations, dette-nature) avec garanties ESG ; et montant total mobilisé via ces mécanismes (FCFA).		
Action 25.1 : Elaboration d'une loi et des textes réglementaires sur les mécanismes novateurs de financement en faveur de la gestion durable de la biodiversité					Indicateur de l'action :		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Projet de loi et textes réglementaires adoptés et publiés (oui/non) et nombre de textes d'application adoptés.		
Activité 25.1.1 : Elaborer un projet de loi sur les mécanismes novateurs de financement en faveur de la gestion durable de la biodiversité	Indicateur 25.1.1.1 : Projet de loi rédigé et validé	Version du projet de loi ; PV de validation multi-acteurs ; rapports de consultations publiques ; publication au Journal Officiel ; listes de commentaires intégrés.	MINEPDED (lead) ; MINFI (aspects fiscaux) ; MINEPAT ; Parlement ; partenaires techniques (UN, UE, OIF, BANQUES).	MINEPDED (<i>secrétariat technique</i>) ; MINFI (<i>contributions fiscales</i>) ; secrétariat parlementaire (<i>suivi adoption</i>).	Non (0) : aucun projet de loi spécifique sur les mécanismes novateurs de financement de la biodiversité n'est rédigé et validé.	Oui (1) : projet de loi consolidé, validé par le Gouvernement et transmis au Parlement.	Trimestrielle durant l'élaboration ; compilation annuelle après adoption.
Activité 25.1.2 : Elaborer des textes d'application	Indicateur 25.1.2.1 : Projets de textes réglementaires rédigés et validés	Textes publiés au Journal Officiel ; guides pratiques ; fiches procédures ;	MINEPDED ; MINFI ; Autorité de régulation financière ; Ministère de la Justice ; experts juridiques ; OSC.	MINEPDED (<i>guides techniques</i>) ; Autorité régulatrice financière (<i>modalités</i>	0 : aucun projet de texte réglementaire spécifique aux mécanismes novateurs de financement de	Au moins 5 textes réglementaires rédigés et validés, couvrant PSE, compensations, obligations vertes/bleues,	Trimestrielle durant l'élaboration ; mise à jour annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		procès-verbaux de validation ; sessions de formation sur textes.		<i>opérationnelles</i>) ; Ministère de la Justice (<i>publication</i>).	la biodiversité n'est rédigé et validé.	crédits biodiversité, APA et dette-nature.	
Activité 25.1.3 : Vulgariser les textes légaux et réglementaires sus-référencés Sensibiliser et former les acteurs de la chaîne de planification et budgétisation sur la prise en compte de la valeur de la biodiversité	Indicateur 25.1.3.1 : Nombre de campagnes de vulgarisation réalisées	Listes de participants ; rapports de formation ; matériel pédagogique ; évaluations pré/post ; articles média ; certificats de formation.	MINEPDED ; MINFI ; MINJUSTICE ; institutions financières ; banques ; OSC ; médias.	MINEPDED (<i>coordination formation</i>) ; MINFI (<i>aspects budgétaires</i>) ; OSC partenaires (<i>mobilisation locale</i>) ; banques (<i>participation secteur privé</i>).	Environ 1 à 2 campagnes ponctuelles de vulgarisation assimilables, non structurées à l'échelle nationale.	Au moins 12 campagnes de vulgarisation réalisées, structurées et documentées, couvrant les mécanismes novateurs de financement et la valeur de la biodiversité dans la planification et la budgétisation.	Annuelle ; rapports post-formation et évaluation semestrielle de l'impact.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 25.2 : Développement des mécanismes d'accès aux financements innovants de la biodiversité.					Indicateur de l'action :		
					Existence de mécanismes opérationnels (PES, obligations vertes/bleues, crédits biodiversité) et montant mobilisé via ces mécanismes.		
Activité 25.2.1 : Sensibiliser les acteurs du secteur privé et de la finance sur le développement des mécanismes de financements innovants (paiement des services écosystémiques, obligations vertes et bleues, compensations et crédits de biodiversité, mécanismes de partage des bénéfices, dette-natures)	Indicateur 25.2.1.1 : Montant mobilisé issu des mécanismes de financement innovants de la biodiversité	Registres d'émissions (obligations vertes/bleues) ; contrats PES ; certificats ; rapports financiers des banques ; MoUs signés ; états de décaissement.	MINEPDED ; MINFI ; Banque Centrale du Cameroun ; banques commerciales ; assurances ; investisseurs institutionnels ; OSC ; marchés financiers.	MINEPDED (<i>suivi projets PES et crédits biodiversité</i>) ; MINFI (<i>consolidation budgétaire</i>) ; Banque Centrale (<i>statistiques marché</i>) ; Autorité de régulation financière.	Environ 2 à 5 millions USD/an mobilisés via des mécanismes de financement innovants de la biodiversité, de manière pilote et non consolidée.	Au moins 40 millions USD/an mobilisés de manière structurée, traçable et sécurisée via PSE, obligations vertes/bleues, crédits biodiversité, APA et dette-nature.	Annuelle ; revue semestrielle pour suivi des émissions et décaissements.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 26 : Recenser et réorienter substantiellement d'ici 2030, les incitations et les subventions préjudiciables à la biodiversité en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité tout en promouvant les incitations positives.					Indicateur(s) de l'objectif : 18.1 Mesures d'incitation positives en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique 18.2 Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées		
Action 26.1 : Recensement des incitations et des subventions préjudiciables à la biodiversité					Indicateur de l'action : Existence d'un inventaire national des subventions et incitations nuisibles (oui/non) et couverture sectorielle.		
Activité 26.1.1 : Faire un audit des politiques publiques, des programmes et subventions existants	Indicateur 26.1.1.1 : Montant total des subventions préjudiciables identifiées (en FCFA ou en % du budget public)	Rapport d'audit national détaillé ; annexes sectorielles ; base de données consolidée des subventions ; PV de validation inter-ministérielle ; synthèse	MINFI ; MINEPDED ; MINEPAT ; ministères sectoriels (Agriculture, Energie, Transport) ; agences d'Etat ; bailleurs ;	Équipe d'audit (<i>consultants</i>) sous la coordination conjointe du MINEPDED et MINFI ; unités sectorielles pour transmission des données.	Environ 300 à 600 milliards FCFA/an, soit 6 à 10 % du budget public, estimés comme subventions potentiellement préjudiciables à la biodiversité (fourchette	100 % des subventions préjudiciables identifiées, avec au moins 50 % réorientées ou supprimées au profit d'incitations positives pour la biodiversité.	Compilation annuelle ; rapport final d'audit à la clôture ; revue semestrielle des sources de données pendant l'audit.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		MINFI/MINEPDE D.	consultants externes.		indicative, faute d'audit consolidé).		
Action 26.2 : Réorientation des incitations et des subventions en faveur de la biodiversité					Indicateur de l'action : Pourcentage de la valeur des subventions identifiées réorientée vers des mesures positives (PES, subventions vertes, appui aux pratiques durables).		
Activité 26.2.1 : Mettre en place des cadres de concertation (<i>bailleurs de fonds, secteur privé financier et non financier, Gouvernement</i>) pour la réorientation des incitations et des subventions en	Indicateur 26.2.1.1 : Un cadre formel et fonctionnel de concertation mis en place	Textes constitutifs du cadre ; PV de réunions régulières ; plans d'action sectoriels ; MoU signés ; listes participantes et comptes rendus.	MINFI ; MINEPDED ; MINEPAT ; bailleurs ; secteur privé ; OSC ; représentants PACL ; collectivités locales.	MINEPDED (<i>hébergement technique</i>) ; MINFI (<i>coordination financière</i>) ; secrétariat du cadre (<i>reporting</i>).	Non (0) : aucun cadre formel et fonctionnel de concertation dédié à la réorientation des incitations et subventions en faveur de la biodiversité n'est identifié.	Oui (1) : un cadre national de concertation multi-acteurs est officiellement mis en place et opérationnel.	Trimestriel (<i>réunions de coordination</i>) ; rapport annuel de mise en œuvre.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
faveur de la biodiversité							
Action 26.3 : Promotion des mécanismes d'incitations positives pour la gestion durable de la biodiversité					Indicateur de l'action : • Nombre et montant des incitations positives mises en place (PES, subventions vertes, crédits d'appui aux pratiques durables).		
Activité 26.3.1 : Soutenir les programmes de subventions vertes ou écoresponsables	Indicateur 26.3.1.1 : Montant mobilisé par les incitations	Registres budgétaires ; contrats ; décisions d'allocation ; rapports de projets ; audits financiers ; listes de bénéficiaires.	MINFI ; MINEPDED ; collectivités locales ; secteur privé ; bailleurs ; agences d'exécution de projets.	MINFI (<i>montants consolidés</i>) ; MINEPDED (suivi thématique) ; unités projets régionales (reporting financier).	Environ 6 à 15 milliards FCFA/an (≈ 10 – 25 M USD/an) mobilisés via incitations/ Subventions vertes, estimés de façon prudente (données non consolidées).	Environ 30 à 60 milliards FCFA/an (≈ 50 – 100 M USD/an) mobilisés annuellement, traçables et intégrés dans le budget national.	Annuelle ; revue biannuelle pour projets financés et audits.
	Indicateur 26.3.1.2 : Nombre d'incitations positives mises en place	Registres d'instruments ; listes des bénéficiaires ; textes de politique	MINEPDED ; MINFI ; ministères sectoriels ;	MINEPDED (<i>compilation nationale</i>) ; ministères sectoriels et	Environ 3 à 6 incitations positives opérationnelles (pilotes et	Environ 18 à 25 incitations positives opérationnelles, documentées et intégrées dans le	Annuelle ; revue biannuelle

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
		; certificats PES ; rapports d'évaluation d'impact ; cartes SIG des projets PES.	collectivités ; OSC ; bailleurs.	collectivités pour reporting territorial.	dispositifs sectoriels identifiables).	budget national (cible SMART : au moins 3 par grand secteur).	d'efficacité et d'impact.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 27 : Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations					Indicateur(s) de l'objectif : • C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus • C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires reçus • 13.b Nombre de pays ayant pris, à tous les niveaux, des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					efficaces, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des informations numériques sur les séquences génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques Montant total et nature (monétaire / non-monétaire) des ressources mobilisées et effectivement partagées avec les communautés locales et PACL via APA et autres mécanismes multilatéraux ; % bénéfices reversés aux communautés.		
Action 27.1 : Mise en place de mesures pour inciter le financement de la biodiversité					Indicateur de l'action : Existence et application des lignes directrices nationales (LD) pour le partage des avantages et montants déclarés distribués aux communautés.		
Activité 27.1.1 : Sensibiliser et vulgariser le document sur les Lignes directrices (LD) du Cameroun sur le partage des avantages pour le	Indicateur 27.1.1.1 : Montant total des ressources financières ou non financières partagées avec les populations	Registres d'accords APA ; rapports de distribution ; bons de versement ; inventaires des	Comité APA ; MINEPDED ; MINFI ; autorités locales ; OSC ; associations ; PACL.	Comité APA ; autorités locales ; ONG.	Environ 300 à 800 millions FCFA/an de ressources financières et non financières partagées avec les populations	Au moins 1,5 milliards FCFA/an partagés de manière transparente, traçable et	Annuel ; rapport après chaque accord APA.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
financement de la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité	locales au titre des accords APA	transferts non-monétaires ; témoignages communautaires.			locales via les accords APA (estimation prudente, données non consolidées).	équitable au titre des accords APA.	
Action 27.2 : Renforcement des capacités et création d'un pipeline d'accès aux financements multilatéraux					Indicateur de l'action : • Nombre de projets APA / ABS et multilatéraux matures (pipeline) prêts à soumission et montant estimé mobilisable.		
Activité 27.2.1 : Former les agents nationaux et les communautés à la négociation APA et à la gestion des bénéfices	Indicateur 27.2.1.1 : Nombre d'acteurs (agents publics, communautés, entreprises) formés et évaluations de compétence réalisées.	Listes de participants ; certificats ; évaluations pré/post ; plans de formation ; rapports d'ateliers.	Comité APA ; MINEPDED ; MINRESI ; ONG spécialisées ; universités.	Comité APA ; ONG ; universités.	Capacités de négociation APA limitées au niveau local.	Au moins 1500 acteurs formés, avec évaluation de compétences.	Après formation ; consolidation annuelle.
Action 27.3 : Gouvernance, suivi et transparence du partage des avantages					Indicateur de l'action :		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					Existence d'un registre public national des accords APA et des flux d'avantages (oui/non) et accessibilité des données.		
Activité 27.3.1: Mettre en place un registre public des accords APA et des distributions de bénéfices	Indicateur 27.3.1.1 : Registre public opérationnel et % d'accords publiés (complétude des données).	Preuve d'existence du registre ; URL ; nombre d'accords publiés ; audit indépendant.	Comité APA ; MINEPDED ; CHM Cameroun ; MINFI.	Comité APA ; MINEPDED ; OSC.	Registre public = Non (0) ; % d'accords publiés $\approx$ 0–10 %, car pas de registre public consolidé identifié.	Registre public opérationnel et au moins 90 % des accords APA publiés (fiches publiques standardisées, mises à jour annuelles).	Continu ; mise à jour après chaque accord ; revue annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Objectif 28 : Inciter les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité.					Indicateur(s) de l'objectif : Montant total mobilisé annuellement par les entreprises et institutions financières pour la biodiversité ; nombre d'institutions avec politiques d'investissement sensibles à la biodiversité.		
Action 28.1 : Promotion des partenariats public-privé (PPP) en faveur du financement des projets sur l'utilisation durable de la biodiversité					Indicateur de l'action : Nombre et montant des partenariats public-privé formalisés pour projets biodiversité.		
Activité 28.1.1 : Organiser des rencontres B2B des acteurs privés et CTD sur les opportunités économiques liées à la gestion durable de la biodiversité	Indicateur 28.1.1.1 : Montant total des ressources financières mobilisées par les entreprises et institutions financières nationales et transnationales pour des projets liés à la biodiversité	Comptes rendus ; MoUs ; engagements financiers ; rapports post-événement.	MINEPDED ; MINFI ; GECAM ; FEICOM ; chambres de commerce ; banques.	GECAM ; MINEPDED ; MINFI.	Environ 20 à 40 millions USD/an mobilisés par les entreprises et institutions financières pour des projets liés à la biodiversité (estimation prudente, données non consolidées).	Environ 150 à 200 millions USD/an mobilisés de manière structurée, traçable et alignée sur la SPANB via PPP et investissements privés.	Après chaque rencontre ; annuel.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 28.1.2 : Etablir des labels et des standards de certification au niveau national pour les normes de production durable	Indicateur 28.1.2.1 : Montant issus des bénéfices économiques générés par le label écologique	Registres ANOR ; rapports de marché ; ventes produits labellisés ; audits.	ANOR; MINMIDT; OAPI; MINCOMMERCE; MINEPDED; GECAM.	ANOR ; MINCOMMERCE ; GECAM.	Environ 0 – 500 000 USD/an (≈ 0 – ~300 millions FCFA/an) issus d’efforts pilotes et ventes de niche labellisées (si l’on convertit et valorise quelques projets pilotes).	Environ 10 à 25 millions USD/an (≈ 6 à 15 milliards FCFA/an) de bénéfices économiques annuels attribuables au label écologique national.	Annuelle.
Activité 28.1.3 : Organiser des fora publics-privés sur le financement vert	Indicateur 28.1.3.1 : Montant total des ressources financières mobilisées par les entreprises et institutions financières nationales et transnationales pour	Comptes rendus ; MoUs ; engagements signés ; rapports organisateurs.	MINEPDED ; MINFI ; GECAM ; MINCOMMERCE ; bailleurs ; banques.	MINEPDED ; GECAM ; MINFI.	Environ 5 à 15 millions USD/an mobilisés et attribuables aux fora publics-privés sur le financement vert (estimation prudente)	Au moins 80 à 120 millions USD/an mobilisés par les entreprises et institutions financières pour des projets biodiversité,	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
	des projets liés à la biodiversité					déclenchés par les fora.	
Action 28.2 : Création d'un cadre d'échange entre la banque centrale (BEAC) et le Gouvernement pour la gestion durable de la biodiversité.					Indicateur de l'action : • Existence d'un comité BEAC-État sur les crédits biodiversité et politique alignée (oui/non) et volume de crédits octroyés.		
Activité 28.2.1 : Mettre en place un comité BEAC-Etat du Cameroun sur l'octroi des crédits liés à la gestion durable de la biodiversité au secteur privé bancaire	Indicateur 28.2.1.1 : Volume de financement dédié à la biodiversité via les banques locales	Rapports BEAC ; statistiques bancaires ; lignes de crédit ; MoUs.	BEAC ; MINFI ; MINEPDED ; APECAM ; banques commerciales.	BEAC ; MINFI ; banques.	Environ 10–25 M USD/an (≈ 6–15 G XAF/an) de crédits bancaires identifiables comme dédiés à la biodiversité (estimation prudente ; pas de reporting consolidé).	Au moins 100–150 M USD/an (≈ 60–90 G XAF/an) de financement bancaire national dédié à la biodiversité, traçable et publié.	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Action 28.3 : Capitalisation des opportunités de financement extérieur pour la préservation de la biodiversité					Indicateur de l'action : • Montant des engagements financiers extérieurs obtenus pour la biodiversité (annuelle).		
Activité 28.3.1 : Organiser des tables rondes de financement de la biodiversité	Indicateur 28.3.1.1 : Montant des engagements financiers obtenus	Notes concept ; MoUs ; lettres d'intention ; rapports post-événement.	MINFI ; MINEPDED ; MINREX ; MINEPAT ; bailleurs ; OSC.	MINEPDED ; MINREX ; MINFI.	Environ 8 – 25 millions USD/an d'engagements obtenus à la suite de tables rondes (estimation prudente ; données dispersées).	Au moins 120 – 200 millions USD/an d'engagements formels via tables rondes de financement biodiversité (pipeline bancable, PPP, bailleurs multilatéraux).	Après chaque table ronde ; annuelle.
Action 28.4 : Développement d'une ingénierie financière adaptée à la conservation et à la préservation de la biodiversité					Indicateur de l'action : • Nombre et montant des instruments financiers innovants (obligations vertes/bleues, crédits biodiversité) développés et émis.		

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 28.4.1 : Elaborer des outils novateurs de financement de la préservation de la biodiversité (obligations vertes et bleues, compensations et crédits de biodiversité, etc.)	Indicateur 28.4.1.1 : Nombre d'outils novateurs élaborés	Registres d'émission ; contrats ; certificats ; rapports d'émission.	MINFI ; MINEPDED ; BEAC ; banques ; assurances ; investisseurs.	MINFI ; BEAC ; émetteurs.	0 outils novateurs de financement de la biodiversité totalement opérationnels identifiés.	Au moins 3 outils novateurs de financement (obligations vertes/bleues, crédits biodiversité, fonds à impact) opérationnels et utilisés.	Annuelle.
Activité 28.4.2 : Créer des produits financiers spécifiques pour le financement de la BD	Indicateur 28.4.2.1 : Augmentation du volume et du nombre des crédits spécifiques dans le financement des projets en lien avec la BD	Registres bancaires ; rapports crédit ; bases BEAC.	Banques; BEAC; MINFI; MINEPDED; GECAM; APECAM.	Banques ; BEAC.	Environ 3 à 7 crédits identifiés comme « biodiversité » par an, pour un volume total ≈ 10–30 M USD/an (≈ 6–18 G XAF/an), estimation prudente.	Au moins 30 crédits par an pour des projets biodiversité, totalisant au moins 150–220 M USD/an (≈ 90–130 G XAF/an).	Semestrielle ; annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Activité 28.4.3 : Porter des projets dont la valeur nette est positive en termes écologiques	Indicateur 28.4.3.1 : Nombre de projets avec valeur écologique nette positive	Fiches projets ; études impacts ; rapports de suivi ; certifications.	MINEPDED ; MINFI ; banques ; agences d'évaluation ; OSC.	MINEPDED ; banques.	Environ 2 à 5 projets avec valeur écologique nette positive (estimation prudente basée sur des cas documentés et rapports de projet locaux).	Au moins 25 projets avec valeur écologique nette positive, validés méthodologiquement et publiés dans le registre national des projets biodiversité.	Annuelle.
Action 28.5 : Promotion de l'intégration ou de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises					Indicateur de l'action : Pourcentage d'entreprises nationales reportant des informations sur la biodiversité dans leurs rapports annuels (RSE/ESG).		
Activité 28.5.1 :	Indicateur 28.5.1.1 : Guide ou des référentiels sectoriels	Preuves publication ; logs	GECAM ; MINEPDED ; ANOR	MINEPDED ; GECAM ; ANOR.	0 guide ou référentiel sectoriel	Au moins 6 guides	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
Elaborer et vulgariser un guide ou des référentiels sectoriels et des manuels de formation des acteurs privés par secteur d'activité sur la prise en compte de la biodiversité en entreprise	et manuels disponibles et vulgarisés	téléchargement ; rapports ateliers.	organisations sectorielles ; ONG.		structuré et vulgarisé sur la prise en compte de la biodiversité en entreprise.	/référentiels sectoriels et manuels de formation, élaborés, publiés et effectivement vulgarisés auprès des acteurs privés.	
Activité 28.5.2 : Former et renforcer les capacités des acteurs cibles	Indicateur 28.5.2.1 : Nombre d'acteurs cibles formés	Listes ; certificats ; évaluations post-formation.	GECAM; MINEPDED; ANOR; universités; OSC.	GECAM ; MINEPDED.	Environ 150 – 600 acteurs formés / an (estimation prudente sur la base des ateliers et actions documentées dans le Sixième Rapport CDB et	Au moins 800 acteurs formés / an ($\approx 6\ 000$ cumulés sur la période), avec preuve (attestations, base de données nationale).	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					la Stratégie du sous-secteur).		
Activité 28.5.3 : Financer et accompagner des initiatives durables	Indicateur 28.5.3.1 : Nombre de projets financés	Registres FEICOM ; rapports bancaires ; MoUs ; évaluations.	GECAM; FEICOM; banques; MINEPDED; MINCOMMERCE; OSC.	FEICOM ; banques ; GECAM.	Environ 20 – 60 projets financés / an (estimation prudente basée sur projets pilotes et initiatives documentées).	Au moins 150 projets financés / an, documentés et accompagnés, avec registre national et rapports annuels.	Annuelle.
Activité 28.5.4 : Lutter contre l'Eco-blanchiment (Greenwashing)	Indicateur 28.5.4.1 : Montant des amendes collectées dans le cadre de l'écoblanchiment	Registres judiciaires ; décisions administratives ; rapports ANOR.	MINJUSTICE ; ANIF ; MINEPDED ; MINCOMMERCE ; régulateurs.	ANIF ; MINJUSTICE ; MINEPDED.	≈ 0 – 10 millions FCFA/an (estimation prudente — très peu ou pas d'amendes consolidées recouvrées spécifiquement	Au moins 100 – 300 millions FCFA/an d'amendes effectivement recouvrées pour écoblanchiment, si un cadre légal, des capacités	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					pour écoblanchiment).	d'enquête et des mécanismes de recouvrement sont mis en place.	
Activité 28.5.5 : Organiser des « Biodiversity Finance Day »	Indicateur 28.5.5.1 : Nombre d'événements organisés et engagements financiers résultants.	Comptes rendus ; MoUs ; engagements financiers ; rapports.	MINEPDED ; MINFI ; GECAM ; bailleurs ; banques.	MINEPDED ; GECAM.	Environ 0–2 événements/an ; $\approx$ 3–15 M USD/an d'engagements résultants (estimation prudente).	Au moins 4 événements/an (1 national + 3 régionaux) ; Au moins 80–120 M USD/an d'engagements formels.	Annuelle.
Activité 28.5.6 : Publication de rapports annuels de contribution du secteur privé	Indicateur 28.5.6.1 : Nombre de rapports annuels de suivi des investissements liés à la biodiversité	Rapports publiés ; indicateurs complétude ; audits externes.	GECAM; MINEPDED; MINCOMMERCE; cabinets audit.	GECAM ; MINEPDED.	Environ 0 – 2 rapports annuels publiés (absence de consolidation nationale ; signalements	1 rapport national consolidé annuel + $\geq$ 20 rapports privés (entreprises / banques) publiés par an (soit $\geq$ 21	Annuelle.

Activité	Indicateur	Vérificateurs ou jalons De mesure	Institutions chargées De la mise en œuvre/Source des données	Responsables de la collecte des données	Valeur de référence	Valeur cible	Périodicité de collecte des données
					ponctuels d'acteurs privés).	rapports/an au total).	

II. PLANS CONNEXES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SPANB

II.1. PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES, DE COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, ET DE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES

Le Cameroun a défini un plan ambitieux de renforcement des capacités afin d'améliorer la performance des institutions impliquées dans la gestion de la biodiversité. Ce plan répond à la nécessité de consolider les compétences techniques des administrations publiques, de moderniser les outils d'observation, de renforcer les capacités analytiques, et de structurer la coopération scientifique tant au niveau national que régional. Il met un accent particulier sur le renforcement du Comité National Permanent de la Biodiversité, la formation des acteurs sectoriels aux méthodologies de suivi écologique, à la biosécurité, à l'accès et au partage des avantages, ainsi qu'à l'économie verte.

Le plan encourage également la mise en réseau des universités, des centres de recherche et des laboratoires nationaux, afin de mieux capitaliser les données scientifiques disponibles et de les mettre au service des décideurs publics. Le transfert de technologies innovantes telles que la télédétection avancée, les systèmes d'alerte environnementale, les outils de modélisation écologique et les bases de données intégrées constitue une priorité. L'approche adoptée vise également à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre des initiatives régionales du Bassin du Congo et des organisations continentales impliquées dans la gestion durable de la biodiversité.

II.2. PLAN D'ACTION GENRE

Le Plan d'action Genre vise à garantir l'intégration effective de l'égalité entre les sexes dans l'ensemble des actions de mise en œuvre de la SPANB III. Il reconnaît les rôles différenciés des femmes et des hommes dans l'utilisation des ressources naturelles et la gestion des écosystèmes, ainsi que la richesse des connaissances spécifiques portées par les femmes, particulièrement dans les domaines des produits forestiers non ligneux, des plantes médicinales, de l'agro-biodiversité et de la transmission des savoirs et savoirs faire traditionnels. L'approche repose sur trois axes principaux : (i) le renforcement de la participation des femmes aux instances de gouvernance de la biodiversité, (ii) l'intégration des indicateurs sensibles au genre dans le système de suivi-évaluation et (iii) l'amélioration de l'accès des femmes aux opportunités économiques issues de la biodiversité.

II.3. PLAN DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Le Plan national de communication et de sensibilisation a pour objectif de renforcer la compréhension des enjeux liés à la biodiversité au sein de la population, d'améliorer l'adhésion des acteurs, et de faciliter la diffusion des bonnes pratiques de conservation et d'utilisation durable. Il prévoit des actions de communication multicanales incluant campagnes médiatiques, programmes éducatifs, animations communautaires, production d'outils didactiques et mobilisation des leaders d'opinion.

Une importance particulière est accordée à la valorisation des savoirs autochtones, à la documentation des pratiques traditionnelles de gestion durable, et à l'implication des communautés locales dans l'élaboration et la diffusion des messages. Le plan vise également à faciliter l'accès aux données environnementales, à favoriser la transparence des résultats du suivi et du rapportage, et à impliquer le secteur privé dans la diffusion de messages de responsabilité environnementale et de consommation durable.

III. ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS NATIONAUX

Le système de rapportage national repose sur une organisation rigoureuse, cohérente avec les exigences internationales en matière de transparence et de suivi des engagements. Le Cameroun produira

désormais trois types de rapports : (i) un rapport biennal de mise en œuvre accessible aux organes de la Convention sur la Diversité Biologique, (ii) un rapport national complet tous les quatre ans, aligné sur le calendrier global du cadre mondial et (iii) une revue triennale nationale permettant d'évaluer les progrès internes et d'ajuster les interventions. Le processus de production des rapports comprend la collecte des données au niveau opérationnel, la consolidation sectorielle, la validation par le Comité National Permanent de la Biodiversité, puis l'intégration dans les plateformes nationales et internationales dédiées. Les rapports intègrent les tendances écologiques, les pressions anthropiques, les contributions sectorielles, l'efficacité des réponses, les progrès vers les cibles nationales et mondiales, ainsi que les besoins en renforcement des capacités et en financement. Cette approche garantit la transparence, la traçabilité des données, et la contribution effective du Cameroun aux évaluations régionales et mondiales prévues à l'horizon 2030.

Les mécanismes sus-évoqués constituent la base opérationnelle et stratégique permettant au Cameroun de mettre en œuvre la SPANB III de manière cohérente, inclusive et efficace. Ils reposent sur une gouvernance renforcée, une architecture technique robuste, un système d'information modernisé et une approche participative centrée sur la production et l'utilisation de données fiables. En consolidant la coordination intersectorielle, la mobilisation des ressources et la capacité nationale d'analyse, le Cameroun se dote d'un dispositif complet pour protéger, restaurer et valoriser durablement sa biodiversité, tout en contribuant aux objectifs régionaux et mondiaux de conservation de la nature.

CHAPITRE V : MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NBSAP III

Des évaluations de financement de la mise en œuvre des objectifs d'Aichi ont permis au secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique d'établir un gap de 700 milliards de dollars par an pour le financement de la mise en œuvre effective du Cadre Mondial Kunming-Montréal. Ce constat induit que la mise en œuvre effective de la présente SPANB est soutenu par la prévisibilité, la disponibilité et l'accessibilité aux ressources financières à mobiliser aux niveaux national et international. L'atteinte des vingt-huit (28) objectifs nationaux de biodiversité nécessitera ainsi des investissements importants, et des efforts soutenus pour renforcer l'appropriation nationale et assurer la durabilité des actions de conservation de la biodiversité.

Bien que l'évaluation exhaustive des besoins financiers nationaux soit encore en cours d'élaboration, les estimations préliminaires des actions prioritaires permettent d'apprécier l'ampleur des investissements nécessaires à l'échelle nationale (UNDP-BIOFIN, 2021). Ces besoins reflètent le caractère transversal de la biodiversité au Cameroun, qui concerne directement plusieurs secteurs stratégiques de développement, notamment les Forêts, l'Agriculture, l'Élevage, la Pêche, les Mines, l'Énergie, le Transport, les Infrastructures, l'Urbanisme, le Tourisme. (Banque mondiale, 2020).

Depuis plusieurs décennies, la mise en œuvre des actions de conservation de la biodiversité au Cameroun a reposé de manière prépondérante sur l'appui des partenaires techniques et financiers, à travers la coopération bilatérale et multilatérale, les organisations non gouvernementales internationales, ainsi que des mécanismes spécifiques liés à la biodiversité et au climat, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et d'autres fonds environnementaux internationaux. Si cette coopération extérieure demeure indispensable, au regard de l'ampleur des enjeux écologiques et des engagements internationaux du Cameroun, elle ne saurait à elle seule garantir un financement suffisant, durable et prévisible pour la mise en œuvre effective de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (OCDE, 2020). Il apparaît dès lors nécessaire de la compléter par les orientations stratégiques suivantes : (i) renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification budgétaire nationale et sectorielle ; (ii) améliorer l'accès aux financements internationaux en cohérence avec les priorités nationales ; (iii) promouvoir l'engagement progressif du secteur privé et du secteur financier en faveur de la biodiversité ; (iv) encourager le développement de mécanismes financiers innovants adaptés au contexte national ; (v) améliorer la traçabilité, la transparence et l'efficacité des financements mobilisés (CBD, 2022 ; UNDP, 2023).

Le Plan National de Financement de la Biodiversité, actuellement en cours d'élaboration, constituera un levier stratégique transversal pour renforcer la mobilisation, l'allocation et l'efficacité des ressources dédiées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. À cet effet, l'Initiative BIOFIN apportera un appui analytique structurant, à travers l'évaluation des besoins financiers liés à la biodiversité, l'analyse des flux et des ressources existantes, l'identification des déficits de financement, ainsi que l'élaboration d'un

plan cohérent et opérationnel de mobilisation des ressources, en appui à la mise en œuvre effective de la présente SPANB (UNDP–BIOFIN, 2021).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. CADRES INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES

I.1. SOURCES INTERNATIONALES

- Convention on Biological Diversity. (1992). *Convention on Biological Diversity*. Rio de Janeiro : Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).
- Convention on Biological Diversity. (2010). *Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization*. Nagoya : Secrétariat de la CDB.
- Convention on Biological Diversity. (2022). *Kunming–Montreal Global Biodiversity Framework (Decision 15/4)*. Montréal : Conférence des Parties à la CDB.
- Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES). (1973). *Text of the Convention and Appendices I–III*. Genève: Secrétariat CITES.
- Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals (CMS). (1979). *Text of the Convention*. Bonn : Secrétariat CMS.
- Ramsar Convention Secretariat. (2018). *Ramsar Convention on Wetlands of International Importance*. Gland : Ramsar Convention Secretariat.
- United Nations. (2015). *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development*. New York : United Nations General Assembly.
- United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). (2018). *Strategic Framework 2018–2030*. Bonn: UNCCD Secretariat.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2015). *Paris Agreement*. New York: United Nations.

I.2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE EN LIGNE ET BASES DE DONNÉES

- CHM Cameroun. (2025). *Portail national de la biodiversité*. Yaoundé: CHM Cameroun. <https://cm.chm-cbd.net>
- CITES. (s.d.). *CITES — site officiel*. Consulté sur <https://www.cites.org>
- Convention on Biological Diversity. (s.d.). *CDB — site officiel*. Consulté sur <https://www.cbd.int>
- Global Biodiversity Information Facility (GBIF). (2024). *GBIF : occurrence & distribution data*. Consulté sur <https://www.gbif.org>
- Global Forest Watch (World Resources Institute). (2023). *Tree cover loss data for Cameroon 2001–2022*. Consulté sur <https://www.globalforestwatch.org>
- UNEP-WCMC. (2024). *World Database on Protected Areas (WDPA)*. Consulté sur <https://www.protectedplanet.net>
- United Nations. (s.d.). *Sustainable Development Goals (SDGs)*. Consulté sur <https://sdgs.un.org/goals>

I.3. OUTILS MÉTHODOLOGIQUES ET PLATEFORMES D'INTÉGRATION

- IPBES. (2019). *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*. Bonn : IPBES Secretariat.

- IUCN & PNUE. (2021). *Nature-based Solutions Guidelines*. Gland & Nairobi : IUCN / PNUE.
- PNUE-WCMC. (2024). *Directives pour les systèmes DaRT nationaux*. PNUE-WCMC.
- SEEA (System of Environmental-Economic Accounting). (2021). *SEEA: framework and guidelines*. Nations Unies.
- The Economics of Ecosystems and Biodiversity (TEEB). (2020). *TEEB: guidance and tools*. Genève: PNUE / PNUD.

I.4. DOCUMENTS RÉGIONAUX AFRICAINS

- CEFDHAC. (2022). *Charte régionale pour la gouvernance environnementale inclusive en Afrique centrale*. Brazzaville : CEFDHAC.
- Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). (2020). *Programme régional Biodiversité et Changement Climatique (2020–2030)*. Libreville : CEEAC.
- Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). (2021). *Plan de Convergence 2 (2021–2031)*. Yaoundé : COMIFAC.
- Union africaine. (2021). *Stratégie africaine pour la biodiversité 2021–2030*. Addis-Abeba : Union africaine.

II. CADRES ET STRATÉGIES NATIONAUX DU CAMEROUN

II.1. SOURCES NATIONALES

- Décret n°2005/0577/PM. (2005, 23 février). *Réglementant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages*. Yaoundé : Présidence de la République.
- Décret n°2014/369. (2014, 20 septembre). *Ratification du Protocole de Nagoya*. Yaoundé : Présidence de la République.
- République du Cameroun. (1994). *Loi n°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*. Yaoundé : Journal officiel.
- République du Cameroun. (1996). *Loi n°96/12 du 5 août 1996, loi-cadre relative à la gestion de l'environnement*. Yaoundé : Journal officiel.

II.2. DOCUMENTS NATIONAUX DU CAMEROUN

- CHM Cameroun. (2025). *Portail national de la biodiversité*. Yaoundé: CHM Cameroun. <https://cm.chm-cbd.net>
- MINEPAT. (2021). *Stratégie nationale de développement (SND30)*. Yaoundé : Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.
- MINEPDED. (2022). *Stratégie et Plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP II)*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2024). *Cadre national sur l'accès et le partage des avantages (APA) et directives de mise en œuvre du Protocole de Nagoya*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2024). *Système national intégré d'information sur la biodiversité (SNIB) — Cadre de gouvernance des données environnementales*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2025). *Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA)*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED & MINFOF. (2025). *Stratégie nationale de gestion des forêts, de la faune et des aires protégées (2025–2035)*. Yaoundé : MINEPDED & MINFOF.

- MINFOF. (2024). *Nouvelle loi forestière et faunique du Cameroun* (édition spéciale, Journal Officiel). Yaoundé : MINFOF.

II.3. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DE RÉFÉRENCE TECHNIQUE

- MEOR (MINEPDED & UICN). (2014). *Mécanisme pour la restauration des paysages forestiers du Cameroun : guide méthodologique*. Yaoundé : UICN & MINEPDED.
- MINEPDED. (2017). *Stratégie nationale de protection, de conservation et de gestion durable des mangroves du Cameroun*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2020). *Plan national harmonisé de lutte contre la dégradation des terres 2020–2030*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED. (2020). *Stratégie nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte au Cameroun*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED & MINFI. (2025). *Guide de budgétisation verte et de financement durable de la biodiversité*. Yaoundé : MINEPDED & MINFI.
- MINDDEVEL. (2024). *Guide d'intégration de la biodiversité dans les Plans communaux de développement (PCD)*. Yaoundé : MINDDEVEL.
- MINPROFF. (2024). *Plan d'action genre et environnement*. Yaoundé : MINPROFF.

III. ÉTUDES, RAPPORTS ET LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

III.1. ÉTUDES ET SOURCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

- Banque mondiale. (2022). *Environmental Assessment for Cameroon*. Washington, D.C.: World Bank.
- FAO & UICN. (2021). *State of the World's Forests 2021 – Forests, biodiversity and people*. Rome : FAO.
- Global Forest Watch (World Resources Institute). (2023). *Tree cover loss data for Cameroon 2001–2022*. Washington, D.C. : World Ressources Institute.
- Institut National de la Statistique (INS). (2023). *Annuaire statistique du Cameroun 2023*. Yaoundé : INS.
- IPBES. (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services*. Bonn: IPBES Secrétariat.
- MINEPDED. (2023). *Rapport national d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques (BES 2023)*. Yaoundé : MINEPDED.
- MINEPDED & WWF-Cameroun. (2022). *Évaluation des menaces pesant sur la biodiversité nationale au Cameroun*. Yaoundé : MINEPDED & WWF-Cameroun.
- MINFOF. (2018). *Plan national de développement des produits forestiers non ligneux (PFNL)*. Yaoundé : MINFOF.
- PNUE. (2020). *Global Biodiversity Outlook 5 (GBO-5)*. Nairobi: PNUE.
- WWF International. (2022). *Living Planet Report 2022: measuring biodiversity loss and resilience*. Gland : WWF.
- Ntouda Ebodé, D. (2012). *Géopolitique du Cameroun et stratégies de puissance en Afrique centrale*. Yaoundé : Presses Universitaires d'Afrique.
- Ntouda Ebodé, D. (2015). *Le Golfe de Guinée : Enjeux géopolitiques et dynamiques de sécurité*. Paris : L'Harmattan.
- Tchouami, M. (2009). *Le Cameroun dans son espace régional*. Yaoundé : PUY.

- Zambo Belinga, A. (2017). *Géostratégies et sécurité en Afrique centrale*. Paris : L'Harmattan.
- Courade, G. (dir.) (2014). *Le Cameroun aujourd'hui*. Paris : Karthala.

III.2. ÉTUDES ET RAPPORTS BESNET II CAMEROUN

- BESNet II. (2023). *Étude documentaire sur l'évaluation de la superficie des écosystèmes et des espèces menacées*. Yaoundé : BESNet II.
- BESNet II. (2023). *Étude sur le rôle des femmes dans la conservation et la gestion de la biodiversité*. Yaoundé : BESNet II.
- BESNet II. (2024). *Film documentaire : forêt communautaire de Yoko*. Yaoundé : BESNet II / producteur.
- BESNet II. (2024). *Guide et manuels de formation sectoriels*. Yaoundé : BESNet II.
- BES-Net Cameroun. (2025). *Stratégie nationale de communication pour la biodiversité*. Yaoundé : BES-Net Cameroun.
- PNUD & BESNet II. (2024). *Études documentaires sur la biodiversité et les services écosystémiques au Cameroun*. Yaoundé : PNUD & BESNet II.
- PNUD & BESNet II. (2024). *Rapport de synthèse BESNet II Cameroun*. Yaoundé : PNUD.

III.3. AUTRES ÉTUDES ET CONTRIBUTIONS LOCALES

- ABS-BioTrade Initiative. (2023). *Benefit-Sharing Guidelines for Cameroon and Central Africa*. Genève : ABS-BioTrade.
- AMMCO. (2023). *Évaluation sur les espèces aquatiques envahissantes (Salvinia molesta, Eichhornia crassipes)*. Yaoundé : AMMCO.
- BIOFIN Cameroun (PNUD). (2023). *Étude sur le financement durable de la biodiversité*. Yaoundé : PNUD / BIOFIN.
- CERECOMA. (2023). *Rapport sur la gestion durable des mangroves et zones côtières du Cameroun*. Douala : CERECOMA.
- FAO. (2024). *Global Forest Resources Assessment (FRA) – Cameroon Country Report*. Rome: FAO.
- GCF Secretariat. (2024). *Project Portfolio: Nature-Based Solutions and Ecosystem Resilience in Africa*. Incheon : Green Climate Fund Secretariat.
- IUCN-COMIFAC. (2024). *Évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées (rapport METT/PAME)*. Yaoundé : IUCN-COMIFAC.
- IRAD, WWF-Cameroun & Université de Dschang. (2021–2023). *Recherches sur la dynamique forestière et la biodiversité*. Yaoundé : IRAD / partenaires.
- UN Women. (2023). *Mainstreaming Gender in Biodiversity and Climate Policy in Africa*. New York : UN Women.
- WWF & TRAFFIC. (2023). *Trade in Wildlife and Forest Products in Central Africa: Trends and Challenges*. Gland : WWF & TRAFFIC.
- WWF-Cameroun. (2024). *État de la biodiversité et des pressions sur les écosystèmes camerounais*. Yaoundé : WWF-Cameroun.